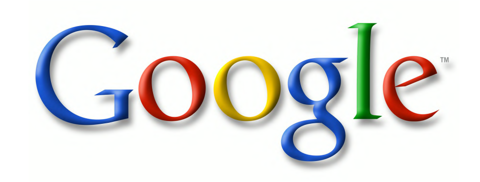
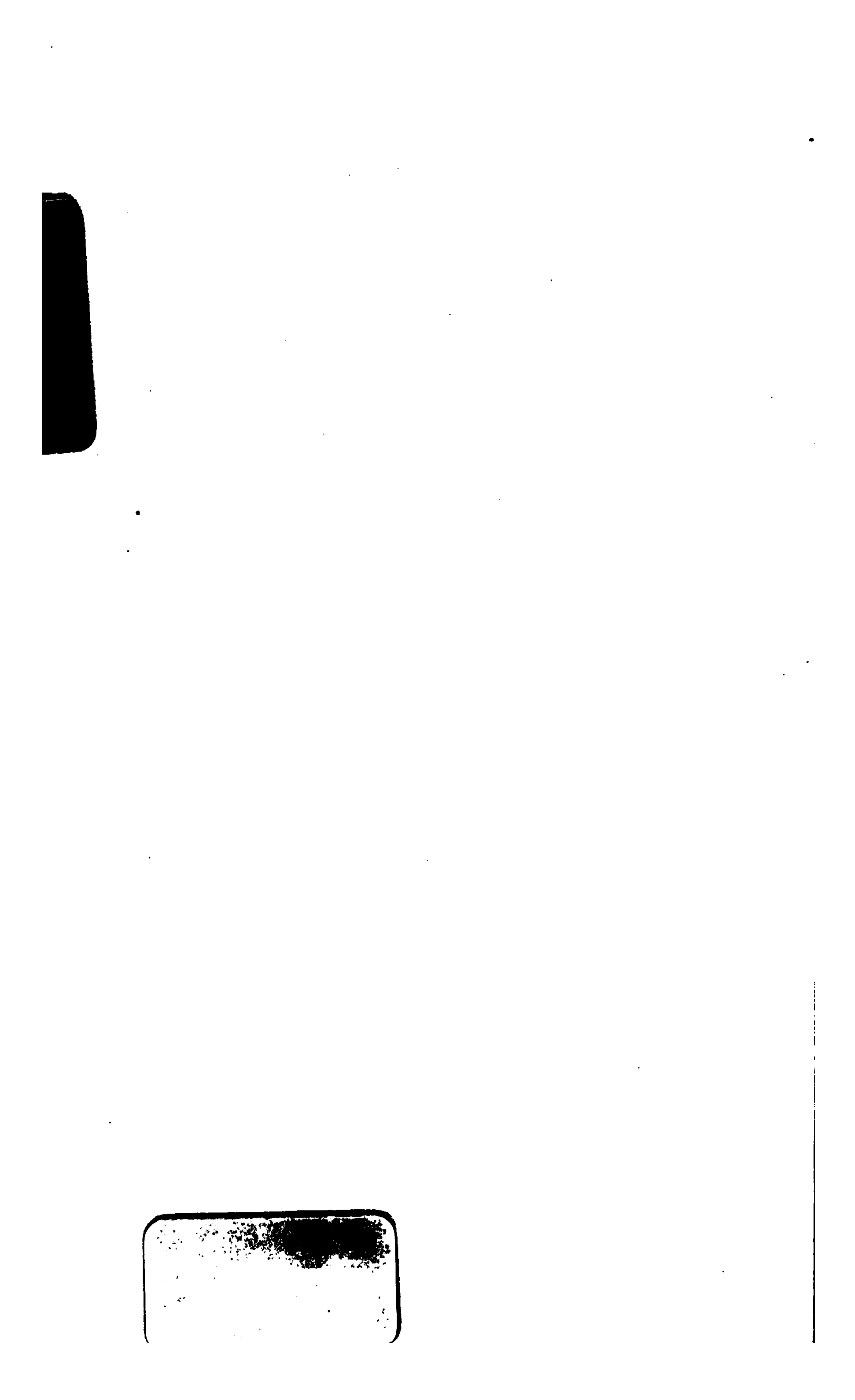

Google



HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DES
ENVIRONS DE PARIS.

TOME V.

IMPRIMERIE MOREAU,
rue Montmartre, n. 39.

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DES
ENVIRONS DE PARIS,
DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES
JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT l'Histoire et la Description du pays et de tous les lieux remarquables compris dans un rayon de vingt-cinq à trente lieues autour de la Capitale; enrichie d'une belle Carte des Environs de Paris, et de beaucoup de gravures représentant les principaux Édifices, tels qu'Églises, Palais, Châteaux, Maisons de plaisance, Canaux, Vues pittoresques, etc., etc.

PAR J. A. DULAURE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,
GUILLAUME, LIBRAIRE-EDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, N. 14;
PONTHIEU, PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N. 252;
PEYTIEUX ET MAHIEUX, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, N. 39.
1826.

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DES
ENVIRONS DE PARIS.

SIXIÈME PARTIE.
Route de Soissons.

LIVRE PREMIER.
DE DAMMARTIN A SOISSONS.

CHAPITRE PREMIER.
COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

DANS ce livre nous embrassons tout le pays parcouru par la route de Soissons, depuis le point où elle se sépare de la route de Compiègne, et prend une direction particulière.

Ce pays répond en grande partie à l'ancien duché de Valois, si fertile en souvenirs historiques.

Le Valois, considéré dans sa totalité, est fertile et très-salubre; s'il est quelquefois désagréable à parcourir à cause de ses montagnes, ce désavantage est compensé par la fertilité des vallées, des coteaux, des plaines même qui couronnent les montagnes. On y recueille des grains de toute espèce, du bois, des fruits, des légumes, du vin même. On y trouve surtout d'excellens pâturages.

Nous avons parlé ailleurs des carrières de Verberie; il en est de plus remarquables à Braine et à Ancienville, près de la Ferté-Milon. « On voit près de Crépy une grosse pierre très- » dure, toute couverte de têtes de clous : on » la nomme pour cette raison la pierre aux » clous. Ces têtes sont comme incrustées dans » la pierre, et sont du vrai fer. Cette singu- » larité d'histoire naturelle a donné lieu à bien » des fables. L'on voit près de la Ferté-Milon » une espèce de caillou noir biscornu, dans le » cœur duquel on aperçoit des matières vi- » trifiées. Ces pierres sont brutes, mal tour- » nées, et contiennent beaucoup de parties

» ferrugineuses. Près la carrière de Moloy, hameau voisin de la Ferté-Milon, il y a une » terre noire, tout-à-fait semblable à la terre » de Cologne qu'on emploie dans la peinture. » On trouve aussi sur le chemin de la Ferté-» Milon à Meaux, une ocre de ru qui, bien » lavée, donne un jaune aussi beau et aussi fin » que celui qu'on appelle terre d'Italie [1]. » Si cette assertion est vraie, il est étonnant que la peinture ne s'enrichisse pas de semblables découvertes.

Le Valois est arrosé par de nombreuses rivières, qui peuvent être considérées comme autant de routes aboutissant à Paris et à l'Océan. L'Ourcq, où se jette le ru de Savière, verse ses eaux dans la Marne, au-dessous de Lisy; la Marne, qui reçoit l'Ourcq, se décharge dans la Seine au-dessus de Paris. La petite rivière de Vesle, qui vient de Rheims et passe à Braine, tombe dans la rivière d'Aisne au-dessus de Soissons. La Crise qui, à Soissons, mêle ses eaux à celles de l'Aisne, se joint, au-dessus de Compiègne, avec l'Oise, qui s'unit à la Seine

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, Introduction, troisième partie.

au-dessous de Paris. Les ruisseaux ou rus qui traversent l'intérieur du pays, quoique non navigables, sont fort utiles. Ils font tourner un grand nombre de moulins, charrient à flots les bois, fertilisent les campagnes, arrosent les prairies et remplissent les étangs.

On trouve dans le Valois plusieurs de ces pierres énormes, monumens gigantesques de la religion gauloise, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. Entre Rhuys et Verberie, assez près de la rive méridionale de l'Oise, sont trois masses de granit brut. La plus grande est plantée verticalement; elle a treize pieds de haut, elle est large de sept; elle a environ dix-huit pouces d'épaisseur. La seconde, qu'on trouve à cent pieds environ à l'ouest, a cinq pieds de large sur huit environ de haut hors de terre; elle est inclinée vers le midi. « Deux » autres pierres paraissent encore plus avant, » dont une ne s'élève que de trois pieds au- » dessus de la surface du champ; l'autre ne » montre qu'une espèce de tête brute qui sort » à peine de terre : la grande pierre est char- » gée de micas[1]. » Près de ces pierres, qu'on

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome 1, page 7.

nomme dans le pays *pierres de Rhuys*, furent placés les tombeaux du village nommé Mont-Catillon.

Près de Borest, sur le chemin de Senlis à Baron, se trouve une pierre semblable à la première dont nous venons de parler ; elle est inclinée d'un pied vers le midi ; elle a neuf pieds trois pouces de haut[1] ; et sa base est enfoncée de cinq dans la terre. C'est un grès fort dur. Près de cette pierre est un monticule factice, haut de cinq à six pieds, dans lequel on trouva, en 1755, les ossemens de trois grands corps, dont les têtes étaient tournées vers la grande pierre, et les pieds vers l'orient.

« Il y a eu pendant des siècles une pierre » moins grosse que celle de Verberie, et debout » près de la fontaine d'où la rivière d'Ourcq » prend sa source au-dessus de Fère en Tar- » denois. Cette pierre avait un signe distinctif. » On y voyait empreinte la patte d'un ours. Le » peuple conservait encore une sorte de véné- » ration pour cette pierre, il y a quelques an- » nées : un particulier l'ayant enlevée pour la

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome 1, page 7.

» placer dans l'encoignure d'un bâtiment, on » lui intenta un procès [1]. »

Des monumens d'un autre genre distinguèrent aussi le Valois; ce sont les voies romaines, nommées vulgairement *chaussées de Brunehaut*. On ignore pourquoi on a donné à ces vieux chemins le nom de cette reine de Bourgogne : dans les temps barbares où elle vivait, les rois et les reines ne s'occupaient guère de percer et d'établir des grandes routes. Une de ces routes se divisait en trois branches, dont l'une passait à Ouchy et conduisait à Château-Thierry; la seconde menait à Senlis, la troisième à Noyon par Vic-sur-Aisne et Berny. « Cette chaussée, dit l'historien du Valois [2], » n'est pas d'une structure uniforme; ici c'est » un massif bombé, composé de moëllons liaisonnés de marne et quelquefois de mortier, » de chaux; là, ce n'est autre chose qu'un » amas de pierrailles jetées sans ordre, et re» couvertes de sable ou de terre; plus loin, » cette même chaussée ne déborde pas la sur-

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome 1, page 8.

[2] Bergeron, *Hist. gr. ch.*, liv. 1, p. 316. — Quelques écrivains attribuent cette chaussée à la reine Brunehaut; c'est à tort.

» face des campagnes; et ses fondemens sont » pareils à ceux d'un grand édifice ; les restes » qu'on en voit sont un travail de plusieurs siè- » cles, auquel les Romains ont d'abord employé » leurs légions, tant pour percer les chemins » que pour les aplanir. »

Ces routes percèrent dans le Valois une immense forêt, dont celles de Compiègne, de Villers-Cotterets et d'Halatte, la Gruerie de Valois avec une bonne partie de la Brie et du Multien, faisaient partie.

Sous les Francs, le Valois fut presque toujours possédé par des seigneurs puissans; il eut des coutumes locales qui, avec celles de Vermandois, furent, dit-on, rédigées avant la fin du XIIe. siècle.

Lorsque la branche des Valois monta sur le trône de France, le duché dont ils portaient le nom joua un rôle important dans notre histoire, et prit une face nouvelle.

CHAPITRE II.

DAMMARTIN, ERMENONVILLE, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

§. Ier.

DAMMARTIN.

Ce bourg est situé sur la grande route de Soissons, à huit lieues vers le N.-E. de Paris.

Le nom de Dammartin dérive évidemment de *Dominus Martinus*, sans doute à cause d'une chapelle ou église dédiée à saint Martin, comme en sont dérivés les noms pareils de plusieurs autres lieux de France.

On sait peu de choses sur ce lieu, si ce n'est qu'en 1230, il fut dévoré par les flammes :

L'an mil deux cents vingt et dix,
Fut Dammartin en flambe mis.

porte une chronique rimée : événement fort commun dans un temps où les guerres étaient continuelles et sur tous les points.

Les seigneurs de Dammartin prenaient le titre de comtes. Au commencement du XIe. siècle vivait un de ces seigneurs appelé Manassès. Au XVe., ce comté fut confisqué par le roi Charles VII, pour le donner à Marguerite de Nanteuil, qui l'apporta en mariage à Antoine de Chabannes, fameux par des exploits souvent peu honorables. Il était capitaine des *écorcheurs,* troupes de brigands féroces qui désolaient les campagnes. Il eut la garde de Jacques Cœur, prisonnier, et participa à ses biens. Il mourut en 1488, gouverneur de Paris, et fut enterré au milieu du chœur de l'église de Dammartin, où on lui éleva un tombeau.

Louis XI, par le traité de Saint-Maur, du 29 octobre 1465, après avoir enlevé le comté de Dammartin, le restitua à Chabannes; mais cette restitution était forcée. Ce roi le fit mettre à la Bastille. En 1467, il s'évada de cette prison, et fit beaucoup de mal au roi et à ses sujets.

Pendant sa prison et son éloignement de France, sa veuve, Marguerite de Nanteuil, réduite à la misère, fut contrainte de mendier l'assistance d'un laboureur de Dammartin, nommé *Antoine Lefort,* qui la nourrit elle et

son fils, filleul du duc de Bourbon, pendant fort long-temps [1].

Chabannes rentra en grâce, et fut créé grand maître-d'hôtel du roi.

En 1554, le comté de Dammartin fut vendu par la famille de Chabannes à Anne de Montmorency. Ce comté resta dans cette maison jusqu'en 1632, qu'il fut confisqué sur Henri II de Montmorency, victime du cardinal de Richelieu.

Pendant le règne de Louis XIII, le comté de Dammartin resta uni à la couronne; après sa mort, la régente Anne d'Autriche en fit don au prince de Condé.

L'ancien château des comtes de Dammartin était bâti en briques; avant la révolution on en voyait des restes fort étendus. Les énormes tours dont il était flanqué, les larges fossés qui le protégeaient attestaient son ancienne importance. Après la mort de Henri de Montmorency, on tenta de le démolir : on le détruisit en grande partie. Les principaux murs résistaient : on employa la mine; et les secousses que produisit l'explosion de la poudre en

[1] *Mémoires de Commines*, édition de 1723, t. III, p. 172.

crevassèrent les murs sans les renverser; ce qui donna lieu à ce dicton : *c'est le château de Dammartin; il crève de rire.*

Depuis un siècle, les démolitions de cet ancien édifice servaient à la construction des maisons de la ville, qui s'en est rendue propriétaire; mais, comme, dans les derniers temps, il ne présentait plus qu'un amas de décombres, il a fait place à des promenades charmantes.

Avant la révolution, la ville de Dammartin était le siége d'un bailliage et d'un présidial, dont les appels étaient portés au Châtelet de Paris. Il y avait une collégiale sous l'invocation de Notre-Dame et un hôpital.

L'église paroissiale et collégiale, sous l'invocation de Notre-Dame, fut bâtie aux frais d'Antoine de Chabannes; et son tombeau fut placé dans le chœur de cette église. Sur l'autel est une Assomption peinte par Delobel. Il présente sur le premier plan Louis XIII mettant sa personne et ses États sous la protection de la Vierge. Aujourd'hui il existe à Dammartin une paroisse et une succursale dont l'église est celle de l'ancienne collégiale.

Dammartin est un chef-lieu de canton.

On y trouve deux maisons d'éducation : l'une pour les garçons, l'autre pour les demoiselles; il s'y tient quatre foires par an.

A l'une des extrémités de Dammartin, vers Nanteuil-le-Haudouin, se voit sur la pente de la montagne le château de *la Tuillerie*, dans une position très-agréable.

§. II.

ERMENONVILLE.

Village situé à dix lieues au N.-E. de Paris, et à une seulement de Clermont.

On connaît peu l'origine d'Ermenonville : on sait qu'au XVIe. siècle, ce lieu était possédé par Dominique de Vic, dit le capitaine Sarrède, et l'un des officiers les plus distingués de Henri IV. Ce prince l'érigea en vicomté. Plus tard elle passa dans la possession de la famille Girardin. Ce fut alors que les appartemens de ce vieux château, ce hameau composé d'une douzaine de chaumières, ce sol sauvage et ingrat, ce désert enfin furent métamorphosés en un séjour enchanteur.

Ermenonville est situé sur les bords de la Nonette; on y parvient par une pente douce.

Le sol sur lequel est bâti le village est en général sablonneux et stérile.

Ce lieu est tout vivant des souvenirs qu'y a laissés un des hommes les plus extraordinaires du dernier siècle, J.-J. Rousseau. Un grand nombre de personnes l'ont visité, et plusieurs en ont fait la description; aussi nous bornerons-nous à en indiquer les traits principaux.

Dans le village est une auberge, dont l'enseigne est faite pour appeler les voyageurs; cette enseigne est :

A l'image de J.-J. Rousseau.

En face de cette auberge est une chaumière, sur la porte de laquelle on lit :

L'empereur Joseph II *a dîné dans cette maison le* 24 *mai* 1777.

Sur la maison voisine sont écrits ces mots :

Gustave III, *roi de Suède, a dîné dans cette maison le* 24 *juillet* 1784 [1].

Le château se trouve placé entre les deux parties principales du jardin. La petite rivière

[1] *Lettres sur Montmorency, l'ermitage*, par F. L...., seconde édition, in-12.

qui coule dans le vallon alimente le lac, la cascade, les fossés du château et une vaste pièce d'eau placée au nord.

Le lac est situé au midi du château; du sein de ses eaux s'élève l'île des peupliers, où se trouve le tombeau de J.-J. Rousseau. Ce lac est dominé par le temple de la philosophie, bâti sur la hauteur du coteau. La cascade qui sert de débouché au lac produit un effet très-pittoresque. De la route qui sépare les deux parties du jardin, on jouit de la vue ravissante que présentent le lac, ses bords ombragés, l'île des peupliers, la cascade et tous les objets accessoires tels que monumens, inscriptions et fabrique. En parcourant ces jardins on croirait se promener dans les délicieux paysages du Poussin.

Le *Temple de la philosophie* et l'*Ile des peupliers*, etc., méritent une description particulière. Ce temple est bâti sur un point élevé; sa forme est circulaire. On lit sur le frontispice : *Rerum cognoscere causas*. Sur chacune des colonnes se trouve une des inscriptions suivantes : 1°. NEWTON, *lucem*; 2°. DESCARTES, *nil rebus inane*; 3°. VOLTAIRE, *ridiculum*; 4°. PENN, *humanitatem*; 5°. MONTESQUIEU, *justitiam*;



Civeton del. . . . Couché fils dir. Gossard sc.

TOMBEAU DE J. J. ROUSSEAU, A ERMENONVILLE.

6°. ROUSSEAU, *naturam*. Ce temple est resté inachevé par allégorie, et c'est ce qu'explique l'inscription suivante, placée dans l'intérieur :

HOC TEMPLUM INCHOATUM
PHILOSOPHIÆ NONDUM PERFECTÆ,
MICHÆLI MONTAIGNE
QUI OMNIA DIXIT
SACRUM ESTO.

« Ce temple de la philosophie, imparfait » encore, est consacré à M. Montaigne, qui a » tout dit. »

Sur le chapiteau de la colonne couchée au pied du temple, on lit ces mots :

Quis hoc perficiet?

« qui l'achèvera? » A peu de distance est un petit rocher sur le côté duquel on a écrit :

Joseph II *s'y est reposé.*

En continuant sa marche on arrive au désert Ici tout est aride, triste et sauvage : on y voit plusieurs rochers escarpés; l'un d'eux offre une grotte où se trouve un siége garni de mousse. Là Jean-Jacques venait quelquefois se livrer aux sombres rêveries qui accompagnèrent les dernières années de sa vie. Les eaux

du lac baignent le pied de ce rocher; et de ce point les regards du grand écrivain pouvaient planer sur cette fameuse île des peupliers, où ses cendres devaient un jour être déposées.

On a inscrit sur quelques pierres voisines du rocher diverses pensées de Rousseau; celle-ci entre autres : « C'est sur la cime des plus » hautes montagnes que l'homme sensible se » plaît à contempler la nature; c'est là que, tête » à tête avec elle, il en reçoit des inspirations » toutes-puissantes qui élèvent l'âme au-dessus » de la région des erreurs et des préjugés. »

Plus loin dans le désert on fait remarquer le lieu où un jeune homme termina son existence par le suicide : dans une lettre qu'il adressait à M. de Girardin, il témoignait le désir d'être enseveli dans son parc; et ce désir fut accompli. On raconte que, le lendemain de cette catastrophe funeste, une femme plongée dans la douleur vint et voulut voir le cadavre défiguré du jeune homme; elle coupa une tresse de ses cheveux et disparut [1].

Il est difficile de se défendre d'une émotion profonde en abordant à l'île des peupliers.

[1] *Lettres sur Montmorency*, page 156.

« Cependant, dit l'écrivain cité précédem- » ment [1], la tombe n'inspire point ici de sé- » vères et lugubres pensées. Ces beaux peu- » pliers, ce noble et simple monument, cette » douce verdure dont l'île est tapissée, cette » onde paisible qui l'entoure font de ce lieu » l'asile de la mélancolie et du recueillement : » on y pleure malgré soi, mais ces larmes ont » des charmes. »

Sur l'une des faces du tombeau de Jean-Jacques [2], on lit cette inscription :

Ici repose l'homme de la nature et de la vérité.

Sur l'autre est un bas-relief de Le Sueur, dont la figure principale est une femme qui, en lisant le plus éloquent des écrits de Rousseau, *l'Émile*, alaite son enfant. Au-dessus du bas-relief est une couronne avec l'inscription favorite du philosophe :

Vitam impendere vero.

A l'une des extrémités du tombeau, on lit :

Hic jacent ossa J.-J. Rousseau.

[1] *Lettres sur Montmorency*, page 160.

[2] *Voyez* la gravure.

Au nord du château, une vaste prairie, une grande pièce d'eau de forme irrégulière, le bocage, un pavillon gothique et plusieurs fabriques pittoresques offrent les principaux objets de cette partie des jardins.

Dans le bocage arrosé par un courant d'eaux vives, enrichi de monumens qui élèvent l'âme, on éprouve une douce émotion. On y distingue un pavillon avec cette dédicace :

Otio et Musis ;

et une pyramide consacrée à Virgile et portant cette inscription :

Genio P. Virgilii Maronis lapis iste cum luco, sacer esto.

Le sentier du bocage vous mène à travers plusieurs objets intéressans, vers la grande pièce d'eau; au-delà on aperçoit une tour gothique très-pittoresque. Une nacelle vous conduit à travers la pièce d'eau au pied de cette tour, qu'on nomme *Tour de Gabrielle,* parce qu'on suppose que cette femme s'y était rendue avec son royal amant.

L'intérieur de cette tour et son ameublement répondent entièrement à son extérieur : tout se

rapporte au XVIe. siècle. On y voit le trophée d'armes de Dominique de Vic, dit *Sarrède*, ancien seigneur d'Ermenonville, un des braves du règne de Henri IV, qui perdit une jambe à la bataille d'Ivry, et mourut de douleur en apprenant l'assassinat et la mort du roi.

Cette fabrique offre plusieurs inscriptions qui tendent à faire croire que Henri IV donnait à sa maîtresse dans ce lieu des rendez-vous galans.

Les dessinateurs de paysage s'emparent quelquefois du privilége de la poésie; mais, dans ces jardins où la réalité a tant de charme, la fiction est-elle nécessaire?

Nous avons décrit le tombeau de J.-J. Rousseau, situé dans l'île des peupliers; cette description peut faire naître le désir de connaître les détails du séjour et de la mort de cet homme extraordinaire : voici ce qui peut satisfaire la curiosité des lecteurs.

La maladie qui avait fait prendre les hommes en horreur au peintre de Sophie était parvenue à son dernier période. Il travaillait moins; et, après avoir si souvent refusé les dons que tant de personnes lui avaient offerts avec une si ingénieuse délicatesse, ses ressources s'affai-

blissaient chaque jour. La santé de cette Thérèse Levasseur qu'il avait honorée du titre d'épouse était également dérangée; et on leur conseillait à l'un et à l'autre l'air de la campagne. Sur ces entrefaites, M. de Girardin fit proposer à Rousseau de venir habiter Ermenonville. Il partit précipitamment; et sa femme le suivit de près, après avoir vendu tous les meubles qu'ils possédaient à Paris.

« J'étais, dit l'écrivain cité plus haut, tourmenté du désir de voir ce malheureux; mais » je craignais les suites de cette démarche, et » je ne pouvais en limiter les conséquences. » Le silence de madame Rousseau suffisait seul » pour me rendre circonspect. J'ignorais donc » ce qui se passait, et je le craignais. Je rencontre un jour à l'amphithéâtre de l'Opéra » un jeune chevalier de Malthe, nommé Filamainville. Il m'avait donné de lui une excellente opinion par le prix qu'il mettait à se » conserver chez Rousseau. Il y venait assez » fréquemment; et souvent nous nous y rencontrions. En m'abordant, il me serre la » main, me dit qu'il arrive d'Ermenonville, » et me témoigne un grand désir de m'entretenir particulièrement; nous sortons. Il m'ap-

» prend que la tête de Rousseau travaille; il » ne m'étonne pas. Il m'ajoute qu'il lui avait » remis un papier écrit de sa main pour le » prier de lui trouver un asile dans un hô- » pital.

» Ce jeune homme, sensible et sincèrement » attaché à Rousseau, avait les yeux en larmes. » Il m'ajoute qu'il lui avait offert d'habiter une » des deux terres qu'il possédait en Picardie et » en Normandie, toutes deux, ou bien certai- » nement l'une d'elles, située au bord de la » mer; que là *il y serait seul*, puisqu'il ne les » habitait point. Je n'ai pas, me dit-il, perdu » l'espérance de l'y déterminer. Il se proposait » un second voyage dont il me rendrait compte. » Hélas! ce second voyage n'eut pas lieu. Rous- » seau mourut trop tôt...... Rousseau est mort » le 2 juillet 1778, âgé de soixante-six ans. Le » procès-verbal qui constate son genre de mort » est du 3. Deux chirurgiens attestent, *qu'a-* » *près la visite du corps et l'avoir vu et exa-* » *miné dans son entier, ils ont tous deux rap-* » *porté d'une commune voix, que ledit sieur* » *Rousseau est mort d'une apoplexie séreuse:* » *ce qu'ils ont affirmé véritable.*

» Rousseau, Génevois et protestant, ne

» pouvait partager la sépulture des catholi-
» ques ; il fallait des témoins, et des témoins
» instruits du rite des protestans, relativement
» à l'inhumation ; mon beau-père, Génevois et
» protestant, fut appelé ; je l'accompagnai.

» En arrivant à Louvres, dernière poste jus-
» qu'à Ermenonville, le postillon alla demander
» les clefs des barrières des jardins. Le maître
» de poste se présenta à notre voiture : il s'ap-
» pelait Payen. Il nous dit qu'il présumait
» notre voyage occasionné par le malheureux
» événement de la mort de Rousseau ; puis il
» ajouta d'un ton pénétré : *Qui l'aurait cru*
» *que M. Rousseau se fût ainsi détruit lui-*
» *même !* Nos oreilles furent étonnées de cette
» nouvelle ; nous lui demandâmes de quel
» moyen il s'était servi : *d'un coup de pistolet*,
» nous dit-il. Nous ne doutions ni l'un ni l'au-
» tre que sa mort n'eût été naturelle. Mon
» cœur saigna ; mais j'avoue que je n'en fus
» pas étonné.

» Nous arrivons. Nous fûmes reçus avec po-
» litesse. Nous fîmes part à M. Girardin de ce
» que nous avait appris le maître de poste
» Payen. Il me parut étonné et choqué ; il nia
» le fait avec chaleur, et nous recommanda,

» avec la même chaleur, de ne pas le propager.
» Il m'offrit de voir le corps ; ne sachant pas
» quelle serait ma réponse, il me prévint
» qu'étant à la garde-robe, Rousseau s'était
» laissé tomber, et qu'il *s'était fait un trou au*
» *front*. Je refusai, et par égard pour ma sensi-
» bilité et par l'inutilité de ce spectacle, quel-
» qu'indice qu'il dût me présenter. L'inhuma-
» tion eut lieu le soir même, par le plus beau
» clair de lune et le temps le plus calme. Le
» lecteur peut se figurer quelles furent mes
» sensations en passant dans l'île avec le
» corps......, toujours accompagné de M. Gi-
» rardin, que son urbanité empêchait de me
» quitter; il me fut impossible de causer, soit
» avec les gens de la maison, soit avec les ha-
» bitans du lieu. Mon beau-père me rapporta
» avoir appris que, le jour même de sa mort,
» Rousseau n'alla point au château le matin,
» comme à son ordinaire, pour donner au
» puîné Girardin, encore enfant, la leçon qu'il
» avait coutume de lui donner ; qu'il avait été
» herboriser, qu'il avait rapporté des plantes,
» qu'il les avait *préparées et infusées dans la*
» *tasse de café qu'il avait prise.*

» Madame Rousseau me raconta qu'il con-

» serva sa tête jusqu'au dernier moment. Il fit » ouvrir sa fenêtre : le temps était beau ; et, » jetant les yeux sur les jardins, il proféra des » paroles qui prouvaient la situation de son » âme calme et pure comme l'air qu'il respi- » rait, se jetant avec confiance dans le sein de » l'éternité..... Madame Girardin, de son côté, » me raconta, qu'effrayée de la situation de » Rousseau, elle se présenta chez lui et y entra. » Que venez-vous faire ici ? lui dit Rousseau ; » vôtre sensibilité doit-elle être à l'épreuve » *d'une scène pareille et de la catastrophe qui* » *doit la terminer ?* Il la conjura de le laisser » seul et de se retirer ; elle sortit en effet. A » peine avait-elle le pied hors de la chambre » qu'elle entendit fermer les verrous : ce qui » l'empêcha de s'y représenter. »

D'après ces circonstances, M. Corancez a cru pouvoir penser que Rousseau s'était donné la mort ; et il a réfuté une lettre écrite long-temps après par la veuve de cet homme célèbre. L'historien de Jean-Jacques, M. Musset-Pathay, s'est rangé à cette opinion. « Nous croyons, » dit cet écrivain, que, pour accélérer le mo- » ment fatal, Jean-Jacques employa les deux » moyens ; c'est-à-dire qu'il se prépara lui-

» même et prit le poison, et que, pour abréger » la lenteur des effets, et la durée des souffrances, il les termina par un coup de pistolet....
» C'est à tort que M. Girardin craignit que sa » réputation ne fût compromise, si l'on savait » que Rousseau s'était tué dans l'asile qu'il lui » avait offert. Jean-Jacques était alors et devait être dégoûté de la vie. Il fut blessé dans » ses affections les plus vives, dans ce qu'il » avait de plus cher. Il s'aperçut de *l'intrigue* » *de Thérèse et de son goût pour un valet.* » Elle s'opposait au projet qu'il avait de quitter Ermenonville. Ce fut un trait de lumière » qui l'éclaira sur les motifs secrets de la résistance de Thérèse. Dès ce moment, le seul » lien qui l'attachait à la vie fut rompu : en » proie au plus sombre désespoir, il se délivra » du tourment d'exister ainsi. Voilà ce que » *nous croyons malgré le procès-verbal*[1]. »

Malgré ces témoignages assez puissans, il y a encore lieu de douter. L'auteur du voyage où nous avons emprunté quelques détails, prétend qu'ayant interrogé un vieux concierge qui lui

[1] *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, Paris, 1822, 2 vol. in-12, t. 1, p. 281.

assura *qu'il était le plus voisin de l'aile du château occupé par M. Rousseau, et qu'il lui rendait chaque jour ses petits services*, il en reçut la réponse suivante sur la fin du grand écrivain : « Il y avait à peu près quatre mois » qu'il habitait le château lorsqu'il mourut ; et » voilà comment ce malheur arriva : deux jours » auparavant, M. Rousseau se plaignait d'avoir » quelques étourdissemens ; mais cela ne l'empê- » chait pas de se promener comme à l'ordinaire. » Le matin du jour de sa mort, il alla encore » herboriser dans le parc. En revenant après » le déjeuner, il dit à sa femme qu'il se sentait » malade. *J'ai besoin d'air*, dit-il, *ouvre la » fenêtre*. Il se lève et se met à la croisée. » Madame Rousseau dit aussi qu'il éprouvait » des élancemens à la plante des pieds. Il se » rassied : *j'ai besoin d'air*, dit-il encore, *j'é- » touffe*. Sa femme voulut avertir M. Girardin ; » mais il s'y refusa. Il se remet à la fenêtre, » mais, en voulant se rasseoir, il se laissa tom- » ber, et mourut quelques minutes après. *J'ac- » courus comme il était expirant*. M. Girardin, » qui crut que ce pouvait être une apoplexie » et que peut-être M. Rousseau n'était pas » mort, envoya sur-le-champ chercher deux

» médecins ; mais il est certain qu'il n'existait » plus. Les deux médecins arrivèrent, et dirent » aussi qu'il était mort d'apoplexie. Cependant » M. Girardin désira qu'ils fissent l'ouverture » du corps. Après cette ouverture, ils persis- » tèrent à croire qu'il était mort d'apoplexie. » *J'assistai à l'ouverture et à l'embaumement* » *de son corps.*

» Ces détails, ajoute celui qui les a re- » cueillis, que l'on peut regarder comme très- » véridiques, détruisent l'opinion qui fut alors » publiée par quelques écrivains, que Rous- » seau s'était empoisonné [1]. »

Le village d'Ermenonville fait partie du département de l'Oise et de l'arrondissement de Senlis. On y compte environ 500 habitans. Ces habitans durent, en 1815, à la tombe de Rousseau, de n'être point frappés de contributions de guerre par les armées étrangères qui envahissaient alors la France.

[1] *Lettres sur Montmorency, etc.*, par M. F. L****, in-12, page 162.

§. III.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Bourg situé sur la grande route de Soissons, à onze lieues au N.-E. de Paris, à quatre et demie au S.-E. de Senlis.

On a dit sans autorité que le mot de Nanteuil dérivait de *Nant*, qui, en celtique, signifiait une source, une fontaine. De là vient le grand nombre de lieux désignés en France sous ce nom : Carlier en compte huit dans le seul duché de Valois.

Le Nanteuil dont il est question fut d'abord, du nom d'un de ses seigneurs, surnommé *Nanteuil-le-Hilduin*, puis *Nanteuil-le-Haudouin*. Il est connu dans les écrits des VIIe. et VIIIe. siècles sous les dénominations, de *Fiscus Nantolialensis*, de *Nantvicus* et de *Nant-en-Brie*.

Un des seigneurs de Nanteuil, nommé Valbert, construisit dans ce lieu une église dédiée à Saint-Georges. Voulant donner à ce saint des marques particulières de confiance, les successeurs de Valbert lui érigèrent à leurs frais une église près de leur château, y placèrent un prêtre et le dotèrent richement. « Cette église de

» Saint-Georges devait, dit Carlier, être située » vers le pavillon gauche du château actuel. » A peu près vers la même époque, fut érigée une seconde église dédiée à Notre-Dame.

Valbert était très-faible ; le clergé avait rempli son esprit de terreurs. Il alla consulter saint Eustase, abbé de Luxeuil, sur le genre de vie le plus sûr pour arriver à la perfection chrétienne. L'abbé fit la réponse qu'on devait attendre du chef d'un couvent. Il lui fit comprendre que la règle des cloîtres pouvait seule lever les difficultés qui se rencontrent dans l'importante affaire du salut. Valbert entra donc à Luxeuil.

L'abbé profita de cette occasion pour avancer les affaires de sa communauté. Valbert étant sur le point de distribuer tous ses biens, l'abbé l'engagea à ne pas oublier le monastère où il trouvait un refuge contre les attaques de l'ennemi de son âme.

Il y avait dans l'étendue de la forêt de Brie, du côté des deux rivières appelées Morins, un endroit que des personnes pieuses avaient choisi pour retraite. Valbert, voulant favoriser dans ces personnes des inclinations pareilles aux siennes, leur abandonna en toute

propriété les emplacemens qu'elles occupaient, et leur procura tous les secours qui dépendaient de lui. Ces donations ont été les premiers démembremens de la terre de Nanteuil, et l'origine de plusieurs communautés religieuses qui sont devenues considérables par la suite. Dans le partage de ses biens, il préféra à tout autre le monastère de Luxeuil, auquel il donna ses deux terres de Herly-en-Ponthieu et de Nanteuil-en-Brie.

On voyait alors à Nanteuil, outre l'église de Saint-Georges, une basilique composée de deux chapelles : l'une dédiée à saint Jean-Baptiste, l'autre à Notre-Dame. Valbert plaça dans cette église des religieux de Luxeuil.

Les religieux de Luxeuil envoyèrent sur les lieux, immédiatement après la donation de la terre de Nanteuil, une colonie de leurs confrères, pour prendre possession de cette terre. Cet établissement fut l'origine d'une abbaye en titre.

Les faux légendaires du moyen âge ont attribué un grand nombre de miracles à Valbert. Ils racontent, entre autres [1], que, quelque temps

[1] Adson, *Vie et miracles de saint Albert*, sec. 3.

avant la retraite du saint homme, un de ses fermiers vint le trouver au château de Nanteuil, pour lui dire qu'une bande d'oies sauvages faisait un grand dégât dans ses terres; Valbert lui dit d'aller trouver ces oies, de les appeler et de les enfermer pendant trois jours sans leur donner de nourriture. Le fermier, plein de confiance dans les paroles de son maître, exécuta ce qu'il lui avait prescrit. Le troisième jour de la détention de ces oies étant arrivé, le fermier se rendit près d'elles; mais sa surprise fut extrême lorsqu'il vit les oies refuser la liberté qu'on leur offrait. Il revint trouver saint Valbert, et lui raconter ce qui venait d'arriver. Celui-ci lui dit d'examiner si les oies étaient au même nombre. Le fermier ayant appris qu'un domestique de sa ferme en avait volé une et l'avait mangée, retourna vers saint Valbert, qui en demanda les plumes; le fermier les lui présenta. Le saint se mit aussitôt en prière; et l'oie reparut subitement couverte des mêmes plumes qu'auparavant. Saint Valbert ordonna au fermier de la reporter à ses compagnes, qui, la voyant, poussèrent le cri qui leur est naturel, prirent leur vol et ne reparurent plus.

Presqu'aussitôt après sa mort, saint Valbert fut canonisé; et il s'établit à Nanteuil, en son honneur, un pélerinage assez singulier; on ne l'invoquait pas dans les églises, mais les pélerins faisaient leurs prières près d'une fontaine, qui fut pendant plus de huit siècles un objet de grande vénération. Le juge du lieu tenait ses audiences à côté de cette fontaine : c'était évidemment un reste de l'antique culte des fontaines.

Louis-le-Débonnaire, persécuté, outragé, détrôné par son fils et par le clergé, après avoir été une seconde fois rétabli sur son trône dans l'église de Saint-Denis, vint à Nanteuil, et de là se rendit à Kiersy.

Sous les successeurs de Charles-le-Chauve et après la mort de Valbert, les comtes de Ponthieu, ses héritiers naturels, revendiquèrent les biens qu'il avait donnés, et obligèrent les moines à déguerpir des deux châteaux qu'ils tenaient de la dévote générosité de Valbert[1].

Il paraît qu'alors les religieux se retirèrent à Luxeuil, abandonnant les deux terres de Herly

[1] Il est à remarquer que les chartes de donation portaient *Salvâ auctoritate francorum regum et procerum*.

et de Nanteuil, bien résolus d'y rentrer dès qu'ils en trouveraient l'occasion. Elle ne se présentait pas : ils la firent naître.

Ils prirent à Luxeuil les reliques de saint Valbert, et les portèrent solennelement à Herly, dans le dessein de renouveler une prise de possession, et plutôt de faire une sommation de rendre un patrimoine usurpé ou de soulever les habitans en leur faveur. Ils entrèrent ainsi processionnellement dans Herly. Le bruit de leur arrivée s'étant répandu dans les lieux voisins, il se fit un concours prodigieux de peuple qui demanda hautement le rétablissement des religieux dans un bien qu'ils avaient reçu de saint Valbert, et dont le saint lui-même les avait investis. Les préposés à l'administration de Herly, intimidés par les clameurs, furent obligés de céder. Quelques miracles opérés à propos excitèrent de plus en plus le zèle de la multitude, et confirmèrent les religieux dans la jouissance qu'ils venaient d'obtenir.

Encouragés par ce succès, les religieux de Luxeuil résolurent d'aller à Nanteuil, afin d'y faire la même tentative. Ils arrivèrent jusqu'à la rivière de Marne sans opposition. Les officiers du château, informés de leurs desseins

et de la route qu'ils tenaient, s'étaient rendus à l'autre bord de la rivière, afin de les empêcher de passer outre. Plusieurs miracles, opérés dans le chemin, avaient rassemblé à la suite des reliques une foule de peuple qui manifestait la meilleure volonté de repousser les obstacles qui pourraient arrêter les religieux dans leur marche envahissante. Les officiers jugèrent donc à propos de chercher leur salut dans une retraite précipitée, et furent témoins de l'entrée de leurs adversaires dans le bourg de Nanteuil [1].

De grands débats s'élevèrent ensuite entre le comte de Breteuil et les moines; mais ils furent terminés par un accord de l'an 1000, qui régla que les moines rentreraient en possession du monastère et des bâtimens de sa dépendance; qu'ils desserviraient la chapelle de Saint-Georges et jouiraient d'une portion d'héritage, mais renonceraient à leurs prétentions sur certaines parties de la terre et du château de Nanteuil.

Les choses étaient dans cet état, lorsque la terre de Nanteuil passa de la maison des comtes

[1] *Adson*, cap. 13, 14.

de Ponthieu dans celle des comtes de Crépy; ou plutôt les seigneurs de Nanteuil devinrent seigneurs du donjon de Crépy. Nous parlerons plus tard des comtes de Crépy.

Au XIIIe. siècle, vivait Philippe de Nanteuil, seigneur du donjon de Crépy, cité avec éloge dans les historiens de cette époque. Il fut, en 1225, convoqué à l'assemblée des grands du royaume, réunie afin de prendre un parti sur les Albigeois. Philippe de Nanteuil chercha à prouver que le roi ne pouvait se dispenser de leur faire la guerre; et son avis prévalut.

Le roi Philippe-Auguste conçut le dessein de réunir au château de Crépy la seigneurie du donjon, que les seigneurs de Nanteuil possédaient séparément depuis le règne de Robert. Philippe de Nanteuil y consentit.

Le fils de Philippe Ier. de Nanteuil, Philippe II, bâtit un hôpital dans ce lieu, et déclara l'église et la maison libres de toute charge, à condition qu'elles ne jouiraient pas du droit d'asile : ce droit, comme on le sait, assurait l'impunité à tous les crimes.

La même année, 1230, il établit un marché à Nanteuil.

Philippe II fit le voyage de Palestine. Il rassembla à Jérusalem un grand nombre de reliques, et, revenant par Antioche, fit dans cette ville l'acquisition du corps de saint Babylas, dont il fit don à l'église de Nanteuil : c'était, dans l'opinion de cette époque, retirer un grand fruit d'un voyage aussi long et aussi pénible.

Philippe II laissa entre autres enfans une fille nommée Alix, mariée à Pierre de Pacy-en-Valois, qui devint, par ce mariage, seigneur de Nanteuil. Au retour d'un voyage de long cours, Pierre trouva sa femme enceinte, et la maltraita si violemment qu'elle accoucha avant terme d'un enfant mort; mais, plus tard, revenu de ses soupçons, il demanda à faire pénitence de son crime, qui avait privé un enfant du baptême en se soumettant à la rigueur des peines canoniques. Il ordonna même qu'après sa mort l'enfant serait représenté sur sa tombe, et que lui-même y figurerait avec la calotte de moine, qui était alors un signe de pénitence.

A Pierre de Pacy succéda son fils aîné, aussi nommé Philippe. Celui-ci affranchit les habitans de Lévignen, dépendant de sa sei-

gneurie. Il leur permit, entre autres choses, de disposer de leurs biens, de se marier où bon leur semblerait, et de prendre la tonsure. Ce dernier privilége, dit Carlier, fut celui qui flatta le plus les habitans de Levignen : ils se firent tous couper les cheveux, et même raser en signe de liberté. Autrefois des cheveux coupés étaient un signe de servitude, une dégradation qui ravalait les grands au rang des prêtres; alors ils passaient pour une marque de liberté. Les particuliers rasés se croyaient anoblis et presqu'élevés au rang des prêtres.

Jean de Pacy, fils de Philippe, fut très-processif. En 1385, son receveur de la terre de Nanteuil, de concert avec lui, perçut quelques droits qui revenaient aux religieux de Nanteuil. Ceux-ci assignèrent le receveur, qui fut condamné à restitution. Le prieur des religieux avait soutenu le procès au nom de sa communauté, avec beaucoup de fermeté. Jean conçut contre le prieur un ressentiment très-vif, qu'il communiqua à Renaud, son fils. Celui-ci joignait à beaucoup de hauteur un caractère des plus fougueux. Il donna ordre à neuf des gens du château d'attendre le prieur au passage dans un endroit convenu. Ceux-ci exé-

cutèrent ponctuellement les ordres du jeune seigneur, tombèrent sur le prieur, et le laissèrent presque mort. Cependant, avant d'expirer, le prieur révéla les auteurs du crime; mais le meurtrier obtint sa grâce auprès du roi Charles VI, moyennant la fondation de quelques messes, le don de quelques cierges, les frais de couverture de l'église du prieuré, et un voyage à Jérusalem.

Lors des guerres civiles, sous Charles VI, en 1416, un gros de troupes bourguignones pénétra dans le Valois, du côté de Nanteuil-le-Haudouin; les soldats y causèrent de grands maux : le bourg fut pillé; le seigneur, Louis-de-Pacy, fut surpris dans son château et dépouillé de tout ce qu'il avait. Depuis cette expédition, les terres des environs de Nanteuil, sans cesse ravagées, restèrent incultes l'espace de trente ans. On ne recommença à les cultiver qu'en 1446.

La terre de Nanteuil passa par droit d'héritage de la maison de Pacy dans celle de Broyes; l'un de ces seigneurs, Henri de Lenoncourt, fut très-puissant; il vivait du temps de François Ier.; et, comme il désirait joindre à la seigneurie de Nanteuil un titre qui répondît à

la majesté de son château, à l'étendue et à la richesse de ses dépendances, il conçut le dessein de faire changer son titre modeste de châtellenie en celui de comté. François Ier. remplit ses désirs. Ce comté comprenait cinquante-quatre fiefs. L'érection en comté est de 1543. Les rois François Ier. et Henri II séjournèrent plusieurs fois à Nanteuil, et y signèrent plusieurs chartes.

Les deux seigneuries de Nanteuil et de Pacy avaient jusque-là été réunies dans la même main, depuis le mariage de Pierre de Pacy avec l'héritière de Nanteuil. Après la mort de Jeanne de Villers, belle-mère du seigneur de Lenoncourt, et veuve de Jean de Broyes, le comté de Nanteuil fut vendu aux Guise par Marguerite de Broyes, veuve de Henri de Lenoncourt.

Cette acquisition fut l'effet de la violence [1]. François de Lorraine, duc de Guise, craignant que le fils de Henri de Lenoncourt ne profitât du séjour que la cour avait coutume de faire au château de Nanteuil dans ses voyages de

[1] De Thou, *Hist.*, tome III, livre XXIII, page 383. — *Muldrac*, page 38. — *Templeux*, page 143.

Villers-Cotterets, pour reprendre la même faveur dont avait joui le père par le crédit de la comtesse d'Étampes, obligea, d'autorité et par des menaces, la veuve du comte à lui vendre la terre et le comté de Nanteuil, quoiqu'elle eût un fils auquel ce comté appartenait de droit. Le connétable de Montmorency aida le duc de Guise dans la conclusion de cette affaire. Le contrat de cette vente forcée est de 1556. Il porte que la terre et le comté de Nanteuil-le-Haudouin ont été cédés moyennant la somme de 260,000 liv.; et Carlier fait remarquer que cette somme remboursait à peine la veuve du seigneur de Lenoncourt des embellissemens que son mari avait ajoutés au château de Nanteuil; que le duc avait, en sus du prix des bâtimens, tous les biens-fonds de terre au préjudice d'un mineur et d'une veuve.

Le duc, après cette acquisition, reçut le roi dans son nouveau château; celui-ci y tint même quelques conseils d'état.

Sous François II, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine prirent les rênes du gouvernement. Le duc, qui ne cherchait qu'à tenir le roi dans un entier assujétissement, rendait fré-

quens les voyages de Nanteuil, où des amusemens étaient préparés au jeune prince.

En 1559, éclata contre les Guise la conspiration d'Amboise. Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, prit parti contre ces princes, croyant les forcer à rendre la terre de Nanteuil à son neveu ou à lui. Il intenta un procès au duc de Guise; mais ce procès n'eut aucun résultat.

Le duc de Guise résidait habituellement au château de Nanteuil, et le connétable de Montmorency à Chantilly. Ce sont ces deux hommes qui eurent la plus grande part aux affaires du règne de Charles IX : des intrigues se nouèrent entre eux. « On ne voyait que courriers sur le » chemin de Nanteuil à Chantilly, des inten- » dans, des officiers, des gens d'affaires que ces » deux seigneurs s'envoyaient réciproquement. » Ils ne traitaient pas d'égal à égal ; le conné- » table donnait au duc le titre de *Monseigneur*, » dans des lettres qu'il terminait toutes par » cette formule : *Votre très-humble et très-* » *obéissant serviteur*. Le duc appelait le conné- » table monsieur, et finissait ses lettres par ces » mots : *Votre bien bon ami* [1]. »

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, tome II, livre VII, page 600.

Sur la fin de 1560, et après le colloque de Poissy, les Guise, voyant échouer leurs projets ambitieux, se retirèrent de la cour; le duc de Guise, principal chef du triumvirat, établit au château de Nanteuil une espèce de siége de cette puissante association.

Alors une foule de seigneurs, ses partisans, vinrent à Nanteuil pour le féliciter sur son attachement au parti catholique. Le connétable avait aussi sa cour à Chantilly; et, depuis le retour du duc à Nanteuil, ces deux seigneurs ne dissimulèrent plus leurs liaisons.

Le duc de Guise, après avoir fait prisonnier le prince de Condé à la bataille de Dreux, résolut le siége d'Orléans qui tenait le parti des Huguenots. Il fut assassiné devant cette ville d'un coup de pistolet.

Le comté de Nanteuil passa alors à son fils, Henri de Lorraine, enfant en bas âge. Les Guise continuèrent à se rendre au château de Nanteuil; ils y tinrent même plusieurs assemblées notables du parti catholique. Le comté de Nanteuil resta au pouvoir des Guise jusqu'en 1578.

Henri de Guise, héritier du courage, de l'ambition et de l'humeur turbulente de son

père, recommença les assemblées au château de Nanteuil, ce qui déplut au roi; et, comme l'autorité du fils n'était pas encore arrivée au même point que celle du père, il reçut des ordres secrets de vendre ou d'échanger le comté de Nanteuil.

Le jeune duc remit, en 1576, au roi cette terre et son château, et le pria d'en disposer. Le roi le garda deux ans, pendant lesquels plusieurs seigneurs se présentèrent pour en faire l'acquisition, mais inutilement, parce que le roi voulait disposer de ce château en faveur d'une personne fidèle. Il en fit don à Gaspard de Schomberg, officier d'un mérite éprouvé, qui y fixa sa résidence. Il fit des augmentations au château qui était déjà très-vaste et très-orné.

Henri de Schomberg, fils de Gaspard, posséda après lui le comté de Nanteuil, et mourut en 1632. Henri fit paver le bourg de Nanteuil, et acheva les deux pavillons du château qui n'avaient pas encore été terminés.

Charles de Schomberg, fils du précédent, lui succéda dans le comté de Nanteuil. Il mourut sans enfans; et, après sa mort, ses deux sœurs vendirent, en 1658, pour 960,000 liv. la

terre et le comté de Nanteuil à François-Annibal d'Estrées, pair et maréchal de France, dont les descendans possédèrent le comté.

Avant la révolution le comté de Nanteuil appartenait au prince de Condé.

Le bourg renfermait un prieuré conventuel de l'ordre de Cluny. L'église ayant été abattue, les bâtimens qui composaient le monastère subsistent seuls aujourd'hui. Le château a été démoli en grande partie; mais on voit encore une tour que sa construction remarquable, jointe aux souvenirs historiques qu'elle rappelle, nous a engagés à faire graver [1].

Nanteuil est un chef-lieu de canton.

[1] *Voyez* la gravure.



Guyot del. — Couché, fils dir. — Millet sculp.

ÉGLISE DE NANTEUIL LE HAUDOIN.

CHAPITRE III.

CRÉPY.

§. Ier.

La ville de Crépy, ancienne capitale du duché de Valois, est située à 14 lieues au N.-E. de Paris, à 5 au sud de Compiègne, à 5 à l'E. de Senlis.

On a voulu donner à cette position l'illustration de l'antiquité, parce qu'on y a découvert quelques médailles romaines. Mais ces objets mobiles et portatifs ne présentent aucune preuve suffisante, n'étant point appuyés par des témoignages historiques. Le moine Helgaud est le premier écrivain qui fasse mention de Crépy. Il nous apprend, dans sa vie du roi Robert, que ce lieu était un château que Waltérius ou Gautier, dit Leblanc, comte d'Amiens, fit construire dans le Soissonnais, et où il fonda l'abbaye de Saint-Arnould. Ce château et cette abbaye, dont la fondation est de la fin

du xe. ou du commencement du xie. siècle, donnèrent naissance à la ville de Crépy.

Gautier transmit ce château à son quatrième fils, Rodolphe ou Raoul, beau-père du roi Philippe 1er. Il vivait de brigandage, comme les seigneurs de son temps; il dévasta souvent les terres de ses voisins et celles de l'évêque de Verdun. L'évêque Thierry, ayant refusé de lui payer une imposition annuelle de vingt livres, que lui avaient payée les évêques ses prédécesseurs pour qu'il ne ravageât pas le territoire de l'évêché, Raoul se rendit à Verdun, et, pour la seconde fois, incendia cette cité [1].

On consentait à payer les seigneurs pour être préservé de leur brigandage; le paiement venait-il à manquer? ils pillaient de nouveau et incendiaient. Tel était le régime féodal, régime essentiellement destructeur.

Ce Raoul, second ou troisième du nom, était surnommé *le grand*, sans doute à cause de sa grande puissance, qui lui assurait l'impunité de tous ses crimes. Il se qualifiait de *comte par la grâce de Dieu*.

[1] *Recueil des historiens de France*, t. xi, p. 251.

Raoul, ou son successeur du même nom, est ainsi dépeint par un auteur de son temps : « Il y a, dit-il, de nos jours plusieurs per- » sonnes qui ont vu le comte Raoul ; elles peu- » vent dire à quel degré il avait élevé sa puis- » sance, quelle autorité il s'était acquise, et » de quel despotisme il usait. *Trouvait-il un* » *château à sa bienséance ? il l'assiégeait.* » Place attaquée, place prise : tant était » grande son habileté dans l'art des siéges ; » et de toutes les places qu'il prenait il n'en » rendait aucune [1]. » Ainsi c'était par une série d'usurpations et de violences que les grands seigneurs fondaient alors leur puissance. Celui-ci dépouilla plusieurs de ses parens, entre autres l'héritière du comte de Mondidier, à laquelle il enleva son héritage.

Dès 1040, Raoul avait embrassé la querelle d'Eudes, révolté contre Henri Ier., son frère, roi de France. Fait prisonnier par le roi, il ne tarda pas à recouvrer sa liberté, et combattit avec ce monarque, contre les Normands,

[1] Guibert de Nogent, *De vitâ suâ*, lib. I. *Recueil des historiens de France*, t. XII, p. 337.

en 1054, à la journée de Mortimer. Le premier, il prit la fuite et concourut ainsi puissamment à la perte de la bataille [1]. En 1060, on le voit signer, comme témoin, un diplôme accordé par Henri au monastère de Saint-Martin-des-Champs. Son nom est inscrit sur ce titre immédiatement après ceux du roi, de la reine et de leur fils, et avant ceux de tous les grands-officiers de la couronne : ce qui manifeste suffisamment son importance. Henri étant mort, Anne, sa veuve, se retira à l'abbaye de St.-Vincent de Senlis. Là, Raoul la fit consentir à lui donner sa main.

Le comte de Crépy avait alors une deuxième femme, appelée Haquenez ou Éléonore ; mais s'en débarrasser n'était pas une chose bien difficile pour un seigneur d'aussi haut parage : il accusa cette Haquenez d'infidélité, la répudia, et épousa la reine, en 1062, malgré le roi Philippe, son fils. L'épouse outragée se rendit à Rome pour demander justice. Le pape Alexandre II chargea les archevêques de Rheims et de Sens d'examiner cette affaire et de lui en rendre compte. Le jugement des prélats ayant été

[1] *Orderic Vital*, livre VII, page 657.

favorable à la comtesse [1], Raoul reçut l'ordre de quitter la reine pour reprendre Haquenez; et sur son refus, il fut excommunié. Il paraît qu'il était assez puissant pour braver les foudres de l'Église, si redoutées à cette époque; car il garda sa nouvelle épouse, comme on le voit par une charte de 1069, sur laquelle sont écrits ces mots : *Charta manu meâ scripta et uxoris meæ* ANNÆ [2].

Quelques années après, ayant eu une querelle avec le comte de Vermandais, il lui enleva Péronne, ville de tout temps regardée comme imprenable; il fut si fier de cet exploit qu'il voulut qu'on l'appelât *Raoul de Péronne*. Il mourut en 1074, et réunissait alors sous son sceptre féodal le Valois, le Vexin et le comté d'Amiens.

Simon, fils de Raoul, eut une destinée qui n'est guère moins remarquable que celle de son père. Il portait le titre de comte d'Amiens avant la mort de Raoul. Devenu possesseur de tout l'héritage paternel, c'est-à-dire, outre le comté d'Amiens, du Valois, du Vexin, du comté de Bar-sur-Aube, des seigneuries de Péronne,

[1] D. Bouquet, *Historien de France*, tome XI, page 499.

[2] La Morlière, *Histoire d'Amiens*, page 432.

de Montdidier, de Pontoise, de Mantes, il fut le plus riche seigneur du royaume. Placé d'abord par Philippe Ier. à la tête de ses troupes et parmi les barons de son *parlement* ou *conseil*, son influence ne tarda pas à exciter la jalousie du monarque; la guerre éclata bientôt après entre eux. Les dévastations et les meurtres qui furent la suite de cette querelle firent naître des scrupules dans l'âme du vassal; il suspendit les hostilités, et se rendit à Rome pour avoir l'avis du saint-père sur sa conduite. Le pape (c'était Grégoire VII) lui fit d'abord déposer son épée; puis il lui imposa une pénitence, qu'il se chargea d'accomplir lui-même avec l'aide de deux religieux, après quoi il lui rendit son épée et le renvoya absous [1]. Simon, dès qu'il eut le pied en France, recommença la guerre contre le roi, qu'il accusait d'avoir entamé ses domaines pendant son voyage au-delà des Alpes. Philippe fut contraint d'en venir à un accommodement avantageux pour son vassal; et la guerre cessa. On ne dit pas si le comte de Valois se crut obligé de demander une seconde absolution.

[1] *Acta S. S. Bened.*, sec. VI, page 376.

Quoi qu'il en soit, frappé tout-à-coup de cette pensée, qu'il pouvait bien n'être pas très-légitime possesseur des terres et cités que le comte Raoul s'était appropriées avec violence, il résolut de faire des restitutions; il commença par Montdidier où son père était enseveli. « *Craignant que cette circonstance » ne portât préjudice à son âme*, Simon réso- » lut de transporter ses dépouilles dans un » lieu qui lui appartînt de droit légitime; » mais, avant d'opérer cette translation, ayant » fait découvrir son tombeau, la vue du corps » d'un père autrefois si puissant, d'un homme » si valeureux, n'offrant que les hideux rava- » ges de la corruption, le fit réfléchir sur la » misère de notre condition; il commença dès » ce moment à mépriser toute cette grandeur, » toute cette gloire qui lui avait souri [1]. »

Bientôt après il forma la résolution de renoncer au monde, et de se faire moine. Ses courtisans voulurent le détourner de ce projet, et le déterminèrent à épouser Judith, fille de Robert II, comte d'Auvergne; mais la jeune

[1] *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par M. Guizot. *Vie de Guibert de Nogent*, livre chapitre X, page 376.

comtesse n'était pas, à ce qu'il paraît, dans des dispositions moins dévotes; car les deux époux, dans la première nuit de leurs noces, convinrent de se séparer et de s'enfermer l'un et l'autre dans un cloître. En 1076, Judith se retira à la Chaise-Dieu, et de là au prieuré de Larey, près de Dijon; et Simon au monastère de Saint-Claude, sur le Jura, où il fut accompagné par cinq ou six chevaliers qu'il avait convertis, et qui, comme lui, voulaient embrasser la viereligieuse.

Devenu moine, le comte de Valois fit plusieurs voyages en France et en Italie; et sa piété fut partout un sujet d'édification. Employé par Grégoire VII dans une mission auprès de Robert Guiscard, duc de Pouille, il revint à Rome après l'avoir accomplie, et mourut dans cette ville l'an 1082. Le pape le fit ensevelir dans le caveau même des pontifes romains : honneur, jusqu'alors, fort rarement accordé.

Les vastes possessions de Simon furent démembrées à l'époque de sa retraite du monde. En 1077, Herbert IV, comte de Vermandais, son beau-frère, lui avait succédé dans le comté de Valois, du chef de sa femme, Adèle de Hil-

debrand ; et, dès ce moment, l'histoire des comtes de Vermandais devient celle des comtes de Valois. Herbert mourut au bout de trois ans. Eudes, dit l'*insensé*, son fils, fut privé des comtés par le conseil des barons qui le reconnaissaient pour suzerain ; et ce fut Adélaïde, sa sœur, qui succéda à Herbert, son père. Cette Adélaïde était mariée à Hugues, frère du roi Philippe Ier., et surnommé *le grand* à cause de sa haute taille suivant les uns, et de ses exploits en Terre-Sainte suivant les autres. C'est de la sorte que les comtés de Vermandais et de Valois devinrent le partage d'une branche de la maison royale. Hugues mourut en Asie, dans la première année du XIIe. siècle.

Le château de Crépy fut, au commencement du IIe. siècle, construit avec noblesse par le comte Gautier, *nobiliter constructum*, dit le moine Helgaud. Il fit bâtir l'église et élever le donjon qui se composait de trois corps de bâtimens.

Il construisit ensuite un beau corps de logis dont la façade regardait le monastère de Sainte-Agathe. Gautier fit tracer ensuite l'enceinte qui environne encore la ville de Crépy. Dans l'intervalle qui se trouva entre cette en-

ceinte et le château, il se forma un *bourg*, en peu de temps, par l'aglomération d'un certain nombre de familles auxquelles Gautier permit de bâtir des demeures, moyennant une redevance annuelle. Le comte soumit ces familles à un gouverneur qui prit le nom de *burgare;* on le nommait aussi *li bogre* et même *li boug*... de Crépy. On appela faubourg une autre portion de maisons qui se forma hors de l'enceinte. Gautier établit dans cette partie un second officier qui, dans un titre de 1070, est nommé *Villicus*.

Le comte Gautier fonda aussi un monastère du titre de St.-Arnoul, à la place des clercs ou chanoines que Raoul 1er. avait placés dans son église, et dont la conduite était excessivement licencieuse. La construction du bâtiment de l'église de St.-Arnoul dura plus de soixante ans.

Quant à la ville, elle était alors et fut, jusqu'à la fin du XIIIe. siècle, l'une des plus fortifiées de cette époque.

On distinguait cinq quartiers dans la ville ou plutôt sur le territoire de Crépy : celui du donjon, celui du château, le bourg, la ville et les Bordes.

Les seigneurs de Nanteuil, auxquels appartint le donjon, entretenaient dans cette espèce de citadelle un châtelain qui était indépendant des seigneurs de Crépy, maîtres du château. On entrait dans l'enceinte du donjon par la porte souterraine du grand chemin de Bapaume.

L'espace occupé par le château se terminait aux premières maisons de la ville, à la Poterne, à la Croix-au-Bourg et à la porte aux Sentiers. On entrait dans le château par deux portes principales : celle de Compiègne et celle des Pourceaux. On perça plus tard une nouvelle porte du côté du fief des Bordes, qui paraît être celle qu'on nomma depuis *porte du Paon.*

L'enceinte du bourg continuait depuis l'emplacement de la porte du Paon jusqu'à la croix de son nom, et jusqu'aux murs du château et du donjon : c'est cette troisième partie de Crépy qui avait le gouverneur particulier, auquel les titres donnent les noms de *burgare*, *li bogre* et *li boug*... On ignore si ce titre grossier était alors une injure ou l'effet de la barbarie du temps, ou celui d'un caprice féodal. Cette fonc-

tion., si bizarrement désignée, était la même que celle de châtelain [1].

Le dernier boug.. de Crépy, dont on ait connaissance, se nommait *Robert*; il mourut à la fin du XIIIe. siècle. A peu près à l'époque où Charles de France reçut en apanage le comté de Valois, et établit sa résidence au château de Crépy, la charge ou au moins le titre de *boug*... fut abolie.

Le comté de Valois n'avait point eu jusque-là de limites déterminées; elles furent fixées sous Charles de Valois.

Le comté de Valois, ou, si l'on aime mieux, de Crépy, ne contenait guère que ce qui forma plus tard l'arrondissement des deux châtellenies de la Ferté-Milon et de Crépy, tandis que le pays de Valois, dans le sens général, comprenait aussi les deux bailliages de Senlis et de Compiègne.

Le comté de Valois comprenait quatre bailliages; celui de Crépy, le principal, avait sous sa dépendance la Ferté-Milon; il devint seigneurial lorsque Charles de France eut été investi du comté de Valois. Crépy avait aussi

[1] Carlier, *Histoire du duché de Valois*, t. I, l. III, p. 375.

depuis long-temps une charte de commune, qu'on trouve en entier dans l'*Histoire du duché de Valois*, par Carlier[1]. Suivant des titres des années 1240, 1276, 1282, le corps de ville de Crépy devait être composé d'un maire, de huit jurés, d'un argentier ou receveur, et de douze ou quatorze *hommes jugeans*, qui formaient le tribunal de la commune.

Le comté de Valois fut, par l'avènement au trône de Philippe de Valois, réuni à la couronne; mais on sait que cette réunion plongea la France dans un abîme de maux. « On peut, » dit Carlier, rapporter au commencement de » l'an 1397, relativement au Valois, le com- » mencement des animosités des deux maisons » d'Orléans et de Bourgogne, touchant le gou- » vernement du royaume et l'administration » des affaires publiques pendant le temps que » les infirmités du roi Charles VI ôtaient à ce » monarque l'usage de la raison.

» On éprouva dans le Valois, pendant l'es- » pace de trente années, tout ce que l'esprit » peut concevoir de plus accablant; les villes fu- » rent assiégées et désolées, les villages pillés,

[1] Tome II, livre IV, page 89.

sins et oreillers, les tables et les tréteaux, les chariots, les charrettes, les chevaux et les harnais pour le besoin du prince et de ses gens, et les chevaux de selle pour les officiers employés au château. Les lettres sont du mois d'avril 1399.

Cette exaction, vrai brigandage, s'exerçait à Paris et dans presque tous les lieux où dominait un haut et puissant seigneur.

Des lettres du roi ou de ceux qui abusaient de son nom, datées du mois de juin de la même année, permettent au duc d'Orléans de tenir en pairie, lui et ses hoirs mâles, tous les biens qui lui sont échus par acquisition ou autrement dans l'étendue du comté de Valois [1].

Le duc d'Orléans prit auprès du roi l'influence qu'avait eue le duc de Bourgogne; et, à sa sollicitation, le comté de Valois fut érigé en duché-pairie, en 1406, par le roi Charles VI. Mais la faveur des orléanistes ne fut pas durable; et les Bourguignons, reprenant l'autorité, se mirent en campagne et jetèrent des troupes nombreuses dans le Valois. Ce fut à peu près vers ce temps que les capitaines de Crépy succédèrent aux *boug*...

[1] *Ordonn.*, tome VIII, pag. 331 et 332.

En vertu des ordres du roi, Valeran, comte de St.-Pol, voué au parti des Bourguignons, commença ses attaques par les plus fortes places, et se présenta d'abord devant le château de Crépy, sommant le capitaine de se rendre. Celui-ci ayant juré de se défendre jusqu'à la mort, St.-Pol passa des menaces aux voies de conciliation, et demanda une entrevue, qu'il obtint. Le commandant se rendit à des conditions avantageuses ; le comte combla d'attentions les habitans de Crépy : dispositions trop rares alors pour être omises.

Cette capitulation d'une place que Monstrelet appelle *la maîtresse ville de tout le pays,* livra pour ainsi dire le Valois tout entier aux Bourguignons : car les autres châteaux n'opposèrent que peu de résistance.

En 1431, les Anglais vinrent, de nouveau, mettre le siége devant Crépy. C'est la première époque de la destruction de la ville et de la diminution du nombre de ses habitans. Les Anglais montrèrent dans cette occurrence un acharnement extrême. Piqués d'avoir échoué plusieurs fois devant cette place, ils s'avancèrent en forces, parurent inopinément; et, avant qu'on eût pu mettre la dernière main

aux fortifications du côté de Saint-Thomas, ils surprirent le faubourg et pillèrent la collégiale, entrèrent dans les maisons des chanoines, et en emmenèrent tous ceux dont ils espéraient obtenir quelque rançon; ils enlevèrent ensuite de chaque maison ce qui leur convint; puis ils passèrent du cloître à la ville qu'ils mirent au pillage, et détruisirent, dit-on, plus de 1,500 maisons.

Les Anglais et les Bourguignons attaquèrent ensuite le château, dont l'enceinte répondait au contour actuel de la ville de Crépy. Cet espace était rempli par de grands édifices, des places spacieuses, des cours, des jardins, des tours et de vastes corps de logis.

Le capitaine de Crépy se défendit vaillamment; et, sans l'élévation de la grande tour de Saint-Thomas, d'où les ennemis découvraient toutes ses manœuvres, il eût peut-être sauvé la place. Dans la première attaque, il soutint partout les efforts des ennemis avec une garnison peu nombreuse, et les chassa de plusieurs postes dont ils s'étaient emparés. Cette première action fut meurtrière.

Les ennemis revinrent à la charge; leurs machines jouèrent et firent plusieurs brèches

où ils se présentèrent, mais où ils trouvèrent une résistance opiniâtre qui les obligea enfin à se retirer.

Ce second échec ne fit qu'irriter les assiégeans, qui résolurent et tentèrent une troisième attaque. « Il y avait à côté du portail de » l'église de Saint-Thomas, une tour fort éle» vée et qui dominait sur une grande partie » du château, de manière que de là on voyait » tout ce qui se passait dans son enceinte. Les » Anglais placèrent dans cette tour une espèce » de guet qui observait la conduite des assié» gés et en donnait avis. Le capitaine de Crépy » ne pouvait dérober aux yeux de l'observa» teur la connaissance du petit nombre des » combattans qui lui restaient. Cette connais» sance releva le courage des Anglais. Ils ju» gèrent qu'en livrant en même temps plu» sieurs assauts de différens côtés, il serait » impossible à la garnison de faire face. Cette » opération fut résolue. »

La place fut emportée d'emblée; et, furieux de la résistance opposée, les Anglais passèrent la garnison au fil de l'épée, sans épargner personne. Les vainqueurs voulaient conserver la place ; mais le feu prit, l'incendie s'étendit

de telle sorte que le désastre fut complet. Ainsi fut renversée presque de fond en comble cette ancienne ville, regardée comme la métropole de tous les domaines possédés par les seigneurs du Valois, dans la Champagne et dans la Picardie, dans le Vexin et dans la Normandie, dans le Vermandais, le Soissonnais, le Parisis, dans la Flandre même et dans quelques royaumes étrangers. Cette ville, siége d'une cour brillante, qui long-temps surpassa en luxe et magnificence celle du roi de France; ce luxe, produit des vexations odieuses, qui insultait à la misère des habitans utiles, disparut presqu'entièrement.

Les Anglais et les Bourguignons étaient depuis deux ans maîtres de Crépy, lorsqu'en 1433 Charles VII fit prendre cette place par escalade et passer la garnison au fil de l'épée.

Le duc d'Orléans rentra dans le duché de Valois, fit réparer à Crépy quelques corps de bâtimens échappés à l'incendie, ainsi que le donjon, et permit aux bourgeois, ensuite aux habitans de la campagne, de venir s'établir sur les décombres de l'ancienne ville : cette restauration fut l'origine de la ville actuelle.

L'ancienne ville de Crépy renfermait dans

l'espace actuellement découvert qu'on traverse lorsqu'on va de Crépy à Duvy, deux vastes châteaux, l'hôtel de la comtesse près de Sainte-Agathe, et le palais de Bouville, à côté du Parc-aux-Dames; le Château-Fort ou le donjon était situé du côté de Duvy. On y voyait huit beaux hôtels et cinq églises; mais cette ville, bâtie sur un plan irrégulier, offrait des rues mal alignées, et des maisons en général très-basses. La charte de la commune de Crépy suppose que la banlieue contenait plusieurs petits châteaux occupés par des fieffés opulens. Le nombre des habitans de l'ancienne ville devait monter à plus de huit mille, sans compter les familles établies dans le château de Bouville, dans la forteresse et dans l'hôtel de la comtesse.

Suivant un état de 1456, la ville de Crépy, malgré la protection du duc d'Orléans, et les soins qu'il prit d'y rappeler les familles dispersées en 1431, ne renfermait encore que la moitié des habitans qu'on y compta plus tard.

En 1484, le duc d'Orléans, qui fut Louis XII sur le trône, prit possession du duché de Valois, de la ville et du château de Crépy. « Ce » duc, dit Carlier, abandonné à lui-même, ne

» tint pas une conduite convenable à son état
» de premier prince du sang et de présomp-
» tif héritier de la couronne. Il donna dans
» des excès d'étourderie et reçut les impres-
» sions de jeunes seigneurs imprudens qui
» formaient sa cour en grande partie. Le roi
» Charles VIII le fit arrêter, et saisit ses do-
» maines. »

Le duché de Valois, en 1489, réuni à la couronne, fut, quelques années plus tard, rendu son propriétaire.

Au mois de septembre 1544, fut signé à Crépy un traité de paix entre Charles-Quint et François Ier. Cette paix fut l'un des événemens les plus importans de cette époque.

En 1588, la ville de Crépy fut prise par les ligueurs après une tentative inutile sur Senlis. Henri IV, ayant repris cette ville, en fit réparer les fortifications. Les bâtimens qu'il y rétablit furent décorés du chiffre du roi, c'est-à-dire d'un H couronné de branches de laurier et de lierre, sculptés sur la pierre. Ce roi donna en faveur des habitans des lettres-patentes, où il déclare qu'il prend sous sa sauvegarde spéciale les bourgeois de Crépy, et permet auxdits bourgeois de courir sus





PORTE DE CRÉPY.

à tous ceux qui contreviendraient à l'ordonnance.

Sur la fin de l'année 1616, la garnison de Pierrefont, commandée par Villeneuve, vint faire des courses jusqu'aux portes de Crépy, et essaya même de surprendre la ville. Charles-de-Valois, comte d'Auvergne, fut envoyé au secours de la place, avec une armée de quatorze mille hommes de pied et de trois mille chevaux; de là, il marcha sur Pierrefont.

Lors des troubles survenus sous la minorité du roi Louis XIV, les habitans de Crépy et de plusieurs autres lieux voisins pensèrent à relever les murailles de leur ville, afin de se mettre à l'abri d'un coup de main.

Depuis cette époque, l'histoire de Crépy se tait : silence de bon augure, qui prouve la cessation des malheurs dans cette ville.

§. II.

DESCRIPTION.

Autrefois Crépy, capitale de tout le duché de Valois, avait un présidial et un bailliage, une élection, un grenier à sel, un échevinage et une gruerie. Le ressort du présidial s'éten-

dait sur dix châtellenies du duché. L'élection comprenait la Ferté-Milon, Villers-Coterets, Pierrefont, Nanteuil-le-Haudouin et quatre-vingt-treize villages; l'échevinage ou corps de ville était composé d'un maire, de deux échevins et d'un receveur qu'on nommait argentier.

On comptait dans Crépy trois paroisses : Sainte-Agathe, Saint-Denis et Saint-Thomas; deux collégiales de chanoines : Saint-Aubin et Saint-Thomas; un couvent de clunistes réformés, sous le nom de Saint-Arnoul, et un autre de capucins; un prieuré de bénédictines, sous le titre de Saint-Michel; une communauté d'ursulines qui élevaient des jeunes filles; un collége où l'on enseignait les humanités; en outre, les religieux de Saint-Arnoul faisaient chez eux un cours de philosophie.

La ville est environnée d'un cours planté d'arbres et de promenades agréables; on y entre par cinq portes. La place publique est vaste.

Crépy est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Senlis, le siége d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie.

L'ancien château ne présente plus que de vieilles murailles. Des trois paroisses, celle de Saint-Denis subsiste seule; le chœur de l'église est soutenu par deux colonnes regardées comme un chef-d'œuvre de délicatesse. Elles n'ont que deux pieds de diamètre.

Il se fait à Crépy un grand commerce en grains; il y a deux foires par an et un marché franc tous les premiers mercredis de chaque mois.

§. III.

ENVIRONS DE CRÉPY.

LE PARC-AUX-DAMES.

Lorsque la comtesse Éléonore entra en possession du château de Crépy, le palais de Bouville lui devint inutile. Elle prit la résolution de le changer en un monastère de filles, où l'on observerait la règle de Cîteaux.

Il existait dans le parc de Bouville une chapelle entourée d'eau, et à côté de cette chapelle un corps de logis occupé par des personnes qui célébraient l'office divin. La comtesse changea cette communauté en monastère,

rebâtit l'église, et lui annexa plusieurs dépendances en bois, en prés, en terre, avec les viviers du parc, le cours de l'eau et une bonne partie des bâtimens qui composaient le château de Bouville. Le pape, par une bulle de 1210, approuva l'établissement du nouveau monastère. Cette bulle porte, entre autres choses, « défenses expresses de causer aucun » tort aux religieuses dans leurs personnes ou » dans leurs biens, de les voler, de les assassi- » ner, de les brûler, ou de répandre leur sang » dans l'intérieur du couvent, d'enlever de » force les personnes attachées au service de » leur maison, de les maltraiter ou de leur » ôter la vie. » Il fallait qu'il y eût un désordre affreux dans le canton, puisqu'on avait recours à l'autorité apostolique pour proscrire des assassinats. Au reste, les chartes de communes supposent des crimes dans tous les genres : les meurtres, le viol, et des brigandages affreux.

Il arriva au Parc, en 1242, une affaire d'éclat, qui montre que les premières religieuses de cette abbaye avaient renoncé au monde sans renoncer à cet esprit d'obstination si ordinaire aux dévots.

Les visiteurs de Cîteaux, ayant eu ordre de se transporter au Parc, afin d'examiner les constitutions et le gouvernement de la maison, firent part de leur mission aux religieuses, et leur présentèrent un réglement dressé au dernier chapitre général. Les religieuses reçurent fort mal les commissaires, et les chargèrent d'invectives, en protestant de ne point se soumettre au nouveau réglement; toutes se rassemblèrent en chapitre, et s'engagèrent par serment, en se frappant dans les mains, à ne jamais se rendre. A l'issue du chapitre, les visiteurs reparurent; ils furent accablés d'injures et de menaces.

Pour ne pas laisser une telle révolte impunie, ils jetèrent l'interdit sur la maison et excommunièrent les religieuses. Celles-ci firent savoir aux visiteurs qu'elles ne se tenaient point pour excommuniées, et que, pour leur marquer le peu de cas qu'elles faisaient de l'interdit, elles allaient célébrer *sexte* à haute voix; que, pour eux, ils eussent à se retirer promptement, s'ils ne voulaient s'exposer à ce qu'il leur arrivât mal. Les députés, épouvantés, se retirèrent. Plus tard, on força les religieuses à rentrer dans l'ordre.

En avril 1652, le roi Louis XIV érigea en châtellenie la seigneurie du Parc-aux-Dames, et permit aux religieuses d'avoir une foire et un marché à certains jours, dans l'étendue de leur seigneurie.

CHAPITRE IV.

VER, VILLERS-COTERETS, LA FERTÉ-MILON.

§. Ier.

VER.

VILLAGE situé à deux lieues et demie à l'E. de Crépy, à seize lieues et demie de Paris, par la grande route de Soissons; sur une éminence près de la petite rivière d'Automne.

Ver, *Vern*, en latin *Vernis*, *Vernum*, qu'on a souvent confondu avec Vernon, était, sous la seconde race, un palais où se sont tenus plusieurs conciles, plusieurs assemblées politiques.

Le roi Pepin, en l'an 755, y réunit en concile presque tous les évêques des Gaules, qui y firent divers réglemens sur la discipline du clergé. Cette réunion d'évêques, qui suppose un palais considérable, ne fut pas la seule.

Dans le siècle suivant, Charles-le-Chauve, en l'an 844 ou 845, assembla un autre concile dans le palais de Ver, *in Verno palatio*, dont l'objet était de porter quelques remèdes aux désordres du clergé. Un capitule du même empereur institue le culte dans le palais de Ver. En l'an 877, il s'oppose à ce que son fils habite ses palais, chasse dans ses forêts; seulement il lui permet de placer des cochons dans le palais de Ver. *In Verno porcos accipiat tantùm* [1].

Ver est regardée comme la plus ancienne capitale du pays de Valois : ce fut du moins le siége des premiers comtes du canton. Lorsque ce pays tomba au pouvoir des seigneurs de Crépy, ces seigneurs mirent à Ver, à la place de l'ancien comte, un officier qui prit le nom de châtelain.

Les rois de France ont possédé Ver jusqu'au temps de Philippe-Auguste; mais, depuis Philippe d'Alsace, comte de Flandre, le château de Ver fut délaissé pour Villers-Coterets : c'est l'an 1214 que fut entièrement abandonné

[1] *Capitularia regum francorum, editore Baluzio*, tome 2, col. 268.

ce château par les seigneurs de Valois. Bientôt Ver passa des seigneurs de Valois à des seigneurs particuliers. Philippe-Auguste ayant fait présent à Raoul d'Estrées de ses droits sur le fief du Petit-Ver, situé vis-à-vis l'ancien château de Ver, le roi, peu de temps après, abandonna de même à Raoul d'Estrées la propriété de la terre et du château de Ver. Ce château tombait en ruine : le roi, selon Muldrac, inséra dans sa donation la clause que le donataire rétablirait à neuf les bâtimens. Raoul rebâtit le château de Ver avec magnificence.

La terre de Ver passa en ligne collatérale aux Allégrins et aux Thumery, qui la vendirent, en 1732, à un sieur Raoux, qui ne la garda que peu de temps.

Au XIVe. siècle, les fortifications du château de Ver furent augmentées. Le propriétaire fit construire une nouvelle enceinte, creuser de larges fossés avec des ponts-levis, et bâtit une grosse tour, solide édifice couronné de meurtrières et de créneaux ; les murs avaient dix-huit ou vingt pieds d'épaisseur ; une pente escarpée défendait naturellement ce château du côté de la rivière et des marais.

Les tours de Ver et de Viviers ont servi de

refuge et de boulevards pendant les troubles des XIVᵉ., XVᵉ. et XVIᵉ. siècles aux habitans des lieux voisins. Aussi, lorsqu'un seigneur ajoutait de nouveaux ouvrages à son château, il usait du secours des corvées et recevait ordinairement un contingent en argent des habitans des campagnes auxquels la place devait servir d'asile aux approches de l'ennemi ou pendant les calamités publiques.

On voit encore à Ver la grosse tour dont nous venons de parler.

§. II.

VILLERS-COTERETS.

Petite ville située à six lieues au S.-E. de Compiègne, à égale distance au S.-O. de Soissons, à dix-sept au N.-E. de Paris.

Les monumens et les chartes donnent à ce lieu différens noms : *Villare ad Cotiam*, *Villare ad Restum*, *ad Collum*, *ad Caudam Resti*, *Villare juxta Restum*. Dans les ordonnances des rois de France, on lit : *Villiers-col-de-Retz* et *Villiers-Costeretz*.

Villers-Cotterets a commencé par une maison de campagne, un *Prœdium*, qui occupait

l'emplacement où fut depuis le couvent de Saint-Remi. Lorsque cette cense échut à Chagneric, aïeul de saint Valbert, avec les autres parties du domaine de Nanteuil, autour de cette maison était un certain nombre d'habitations; et Chagneric, voulant procurer aux habitans du hameau des secours spirituels, fit bâtir une chapelle sous l'invocation de Saint-Georges. Le hameau prit le nom de Villers-Saint-Georges, qu'il conserva assez long-temps.

Les religieux de Luxeuil, établis à Nanteuil par saint Valbert, envoyèrent à Villers un prêtre et des desservans pour faire valoir les terres qui en dépendaient. Cette compagnie de religieux cultivateurs, fixés à Villers dès le VIIe. siècle, fut l'origine du prieuré de Saint-Georges, auquel succéda l'abbaye de Saint-Remi.

Après la mort de saint Valbert, cette communauté de frères servans passa sous la dépendance immédiate des rois de France, et n'eut plus de rapports avec l'abbaye de Luxeuil. Charles-le-Chauve en fit même don à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, abbaye double, composées d'hommes et de femmes.

Le supérieur de Notre-Dame, afin de mettre à profit le présent de Charles-le-Chauve, envoya à Villers un certain nombre de frères *rendus* avec quelques clercs, qui rétablirent l'ancienne communauté de moines. Ces frères *rendus* ou *frères servans* s'occupaient habituellement d'agriculture et d'affaires de commerce. Ils assistaient néanmoins aux grands offices et suivaient la règle de saint Benoît. Ils rendaient compte de leur administration tous les trois mois. Le peuple nommait ces frères *li rendus Notre-Dame*. Quant au temporel, les *rendus*, qui formaient la plus grande partie de la communauté, obéissaient à un chef qui dirigeait leurs travaux. Chaque rendu avait à ses ordres des familles de serfs cultivateurs qui faisaient les ouvrages les plus pénibles.

Le village de Saint-Georges ne formait pas un amas de maisons contiguës, mais comprenait plusieurs hameaux dispersés qu'on appelait *colonies*, *granges*, *hostises*. Le territoire du village était alors partagé en trois portions : la première appartenait aux moines de Saint-Georges, la seconde aux seigneurs de Nanteuil et à leurs avoués, la troisième

aux seigneurs de Crépy. Le gros des maisons était rassemblé entre le prieuré et l'emplacement du château actuel; et c'est proprement à cet amas de maisons qu'on donnait le nom de *Villers*, qui, dans le langage de ce temps-là, signifiait un hameau, un village.

Le séjour des rois dans le château de Villers contribua beaucoup aux accroissemens du lieu; la seigneurie était comme morcelée en une infinité de portions; Louis VIII et Louis IX en réunirent un grand nombre, en sorte que les portions de fiefs qui divisaient le domaine du château, furent réunies presque toutes à la seigneurie du lieu, dans le cours du XIIIe. siècle. Le roi Philippe-le-Hardi établit à Villers-Coterets un marché qui devait se tenir le jeudi de chaque semaine.

A peu près vers le même temps, les chroniques placent une aventure merveilleuse, qui peut donner une idée de l'esprit du temps. Carlier prétend l'avoir lue dans un cahier manuscrit composé par un ermite, nommé frère François, qui cite pour garant de ce qu'il avance, une histoire de saint Quentin, les *Antiquités du règne de saint Louis*, et trois autres ouvrages du même genre. « Un ecclé-

» siastique nommé Baudouin, ancien recteur
» de l'université de Paris, devait aller de Saint-
» Quentin à Dijon. Il prit sa route par Verbe-
» rie; il était suivi d'un valet. Le lendemain
» de son arrivée, il partit et s'engagea sur le
» soir dans la forêt de Villers-Coterets, où il
» s'égara : la nuit, qui le surprit, était fort
» obscure. Comme il ne lui restait aucun moyen
» de se reconnaître, il ordonna à son valet de
» monter sur un arbre, afin d'examiner s'il ne
» découvrirait pas dans le lointain quelque
» lumière qui fût la marque d'un lieu habité.

» Le valet obéit. Arrivé au haut de l'arbre,
» il aperçut dans l'éloignement une lumière;
» il s'orienta avec beaucoup de soin et descen-
» dit. Il était à pied et son maître à cheval.
» S'étant formé une ligne de direction, il fen-
» dit avec beaucoup de résolution les brous-
» sailles et le mort-bois, pour se faire une
» route jusqu'au terme où il espérait arriver.
» Après des fatigues inouïes, nos voyageurs
» aperçurent à travers les ténèbres un vaste
» corps de logis qui avait l'air d'un château;
» ils heurtèrent à la porte; un moine parut en
» habit blanc : ils lui demandèrent l'hospitalité
» avec la soumission et avec les ménagemens

» de gens excédés de lassitude, qui craignent
» les suites d'un refus. Le religieux leur dit
» qu'il allait prendre à ce sujet les ordres du
» père abbé, et referma sa porte. Un instant
» après l'abbé parut en personne. Il reçut
» Baudouin avec beaucoup de politesse, lui
» prit la main et le conduisit dans une vaste
» salle à manger. La salle était remplie de
» moines blancs qui allaient commencer leurs
» repas. L'abbé plaça Baudouin à l'endroit
» le plus honorable, et lui fit servir des
» rafraîchissemens abondans; on lui présenta
» pour boire une coupe de vermeil enrichie
» de diamans. Le voyageur remplit de vin
» le cratère: mais avant de commencer son
» repas il jèta les yeux sur toute l'assemblée,
» et s'aperçut que les moines commençaient à
» manger sans s'acquitter des devoirs de reli-
» gion, dont il est rare que les laïcs se dispen-
» sent. Baudouin ne les imita point: il prit sa
» coupe d'une main, et de l'autre il fit le signe
» de la croix. Cette pieuse précaution termina
» la scène. La salle, avec tout ce qu'elle conte-
» nait, l'abbé, les moines, les tables, les ser-
» vices, et même le vaste corps de logis du
» couvent, tout disparut. Baudoin se trouva

» dans les ronces, tenant sa coupe à la main;
» on ne marque pas si le vin fut répandu. Le
» valet et le cheval se retrouvèrent heureuse-
» ment. Baudouin se retira des ronces et des
» buissons, et attendit dans un lieu moins in-
» commode le retour du jour pour continuer
» sa route. Il conserva le vase avec un grand
» soin; et, comme il était d'un travail exquis,
» et enrichi de pierreries, il le vendit une
» grande somme d'argent, qu'il partagea en-
» tre deux communautés religieuses, l'une de
» Saint-Quentin, l'autre de Dijon. »

Charles de France, comte de Valois, fit plusieurs voyages et séjours à Villers-Coterets; et même plusieurs auteurs rapportent à ce prince l'origine de cette ville; c'est lui, disent-ils, qui bâtit la *Male-Maison*. Bergeron [1] insinue que, jusque-là, la Male-Maison n'avait été qu'une métairie; que ce prince rebâtit cette espèce de cense et la rendit un séjour délicieux par les embellissemens qu'il y fit. « Charles, dit-il, se plut tant au Valois, qu'il
» postposa toute autre demeure et y fit son
» principal séjour des champs, séjournant sou-

[1] *Valois royal*, page 13.

» vent en son château de Villers-Coterets, le » convertissant de Male-Maison en heureuse » demeure. » Philippe de Valois fit aussi de longs séjours à Villers-Coterets surtout avant son avènement au trône.

Lors des guerres des Bourguignons et des Armagnacs, le château de la Male-Maison, n'étant pas fortifié, fut facilement emporté par le comte de Saint-Pol. Un peu plus tard, ce château fut pillé et dégradé par les Anglais; non-seulement on le dépouilla de ses ornemens, mais on abattit le bois du parc, les arbres des avenues, les bosquets des jardins; on arracha jusqu'aux plantes et aux fleurs des parterres; les lieux voisins de la Male-Maison furent traités de la même manière, en sorte que tout le canton de Villers-Coterets ne fut plus qu'un désert semé de ruines.

Le roi François Ier. fit rebâtir le château de Villers-Coterets. « Ce roi, dit Bergeron, s'é- » tudia pour le plaisir de la chasse, à faire ra- » coustrer, rebâtir et accommoder le château » et l'enclos de Villers-Coterets. »

Jusque là les maisons du bourg étaient éparses. La grande rue actuelle a été formée par succession de temps.

Les principaux corps de logis du château ne furent point élevés sur l'emplacement de la Male-Maison; ce n'était point une forteresse comme les châteaux voisins; il fut bâti pour servir de maison de plaisance; et l'édifice passa pour la plus belle maison de ce genre, qu'il y eût en France. Cependant, ce lieu si agréable, si commode, si propre au divertissement de la chasse, manquait d'eau, même pour les besoins de la vie; on était obligé d'en envoyer chercher au loin; et le roi François Ier. fit conduire dans la place publique les eaux d'une source nommée du Fait de Retz. Ce roi occupait le nouveau château de Villers-Coterets, dès 1535. Il y fit, pendant toute sa vie, des voyages fréquens, et y publia plusieurs actes comptés parmi les plus importans de son règne. Charles-Quint, avant que la paix de Crépy fût conclue, vint aussi loger à Villers-Coterets, pendant que son armée occupait la plaine.

Après la mort de François Ier., Henri II, et, après celui-ci, François II, visitèrent souvent le château bâti par leur père; ils y firent même des accroissemens et des embellissemens notables.

Depuis l'avènement de Charles IX à la couronne, la reine-mère entretint des relations fréquentes avec les chefs de la ligue. Elle faisait de fréquens voyages à Villers-Coterets, afin d'avoir une correspondance plus immédiate avec le connétable de Montmorency, qui demeurait à Chantilly, et le duc de Guise, qui résidait habituellement au château de Nanteuil.

Henri IV séjourna quelquefois aussi à Villers-Coterets[1].

[1] On raconte, touchant le séjour du roi dans ce lieu, l'anecdote suivante :

Les habitans du village de Puiseux, voisin de Villers-Coterets, payaient annuellement au domaine de Valois la redevance d'une mine d'avoine par ménage. L'avoine devait être rendue par les particuliers aux greniers publics; le village entier chargeait le pâtre ou garde-bêtes de la porter à sa destination. Ce domestique public à son retour était traité à souper dans la maison, dont il avait acquitté la dette. L'avoine était déposée alors à Villers-Còterets.

Henri IV, à qui il arrivait de se promener seul dans la forêt, surtout dans cette partie qui n'est pas éloignée des jardins du château, rencontra un jour ce député des habitans de Puiseux, chargé d'un sac d'avoine, dont le poids l'incommodait beaucoup. Ce prince lui demanda ce qu'il portait, et où il allait; le pâtre lui expliqua tout, et ajouta que si le *roi au long nez* faisait bien, il lui éviterait la peine de porter à dos tous les ans, cette avoine, avec tant de fatigue.

Le pâtre, qui ne connaissait pas le roi, passa outre; et

Depuis cette époque les historiens ne nous parlent guère que d'entrées de rois ou de reines, et de fêtes superbes données dans le château de Villers-Coterets; de ces fêtes instituées pour le plaisir des grands et la ruîne des peuples, mais qu'on est convenu d'appeler de la magnificence.

Villers-Coterets est aujourd'hui une petite ville sans importance; l'ancien château fait partie des domaines du duc d'Orléans. Sur la place du marché est une belle fontaine.

§. III.

LA FERTÉ-MILON.

La ville de La Ferté-Milon tenait, dans le Valois, le premier rang après Crépy. Elle est située à quinze lieues de Paris, entre Reims et

Henri IV continua de se promener. Le lendemain, le roi envoya chercher le pâtre, qui, fort surpris, se présenta, et reconnut, en tremblant, que la personne à laquelle il avait parlé la veille, était le prince même qu'il avait appelé *roi au long nez*, et crut qu'on l'avait fait venir pour le punir. Henri IV le rassura et lui dit qu'il le mandait pour l'avertir que désormais il enverrait chercher à Puiseux l'avoine de redevance, pour lui éviter la peine de l'apporter à dos.

Soissons. Il faut distinguer ici la ville et son château.

Dans les monumens historiques, il est pour la première fois fait mention de ce lieu, en 1035; voici à quel sujet un nommé Theudon, seigneur de la Ferté-Urc ou Ferté-sur-Ourcq, jouissait des revenus que les abbé et religieux de Sainte-Geneviève de Paris percevaient sur le lieu de Marisi. Ses nobles aïeux avaient envahi ces revenus. Par un diplôme du roi Henri Ier. de l'an 1035, on voit que Theudon fut forcé de les restituer.[1]

Cependant, on fait remonter plus haut l'origine de ce château qualifié de *Firmitas*, ou par corruption *Ferté*: on nommait ainsi, au XIe. siècle, toutes les forteresses construites alors. On prétend que les religieux de Sainte-Geneviève y firent, en l'an 884, transporter les reliques de leur patrone, pour les préserver de la destruction des Normands; mais ce fait ne repose que sur des traditions incertaines.

On ignore quel est le Milon qui donna son nom à cette forteresse, en la faisant construire. On

[1] *Recueil des historiens de France*, tome XI, page 651.

ne sait point non plus l'époque précise où ce lieu quitta le nom de Ferté-sur-Ourcq pour recevoir celui de La Ferté-Milon. On sait seulement que, vers le milieu du XIIe. siècle, Philippe, comte de Flandres, succéda à Raoul, comte de Vermandois, et eut, par héritage, plusieurs terres et châteaux, parmi lesquels sont dénombrés Villers-Coterets, Vivier et La Ferté-Milon [1].

L'historien du Valois donne la description suivante de cette forteresse [2]. « Au milieu » d'une première enceinte de fortes murailles, » flanquées de grosses tours, on fit construire » un donjon, espèce de citadelle, où résidaient » quatre officiers principaux, qui formaient l'é» tat-major de La Ferté; savoir : le garde, » *custos*; le veilleur, ou chevalier du guet, » *vigil*; l'asinaire ou pourvoyeur, *asinarius*; le » portier, *portarius*. On bâtit aussi dans cette » première enceinte une chapelle, sous l'invo» cation de Saint-Sébastien, patron des militai» res, honoré d'un culte particulier dans le can» ton, depuis la translation de ses reliques à

[1] *Recueil des historiens de France*, tome XIII, page 567.
[2] *Histoire du duché de Valois*, tome I, liv. II, p. 229.

» Saint-Médard de Soissons, en 826. Les titres » nomment cette première enceinte *cingulum* » *minus* et *breve cingulum*. »

Une seconde enceinte, beaucoup plus considérable quant à l'étendue, renfermait le même espace que les murs actuels de la ville de La Ferté-Milon. Les titres nomment cette seconde enceinte *cingulum majus*. Le seigneur châtelain, *dominus Castri*, y avait son hôtel. Le reste du terrain fut occupé par des familles réfugiées, qui payaient au gouverneur un droit de sauvement, *salvamentum*. Les maisons bâties par ces familles ont été la première origine de la haute-ville. Héribert II, comte d'Amiens, avait acquis dans la Champagne et dans la Brie plusieurs domaines considérables, soit à titre de bénéfice et d'avouerie, soit à titre d'apanage ou par achat. La Ferté-sur-Ourcq fut comprise dans ces acquisitions. Il en transmit la propriété et tous les droits à Hildegarde, sa fille, dame de Crépy, lorsqu'elle épousa Valeran, comte de Vexin. Depuis cette donation jusqu'en 1214, que le Valois a été réuni à la couronne, les seigneurs de La Ferté-Milon ont été les mêmes que les seigneurs de Crépy, sans interruption. De Hildebrante, sœur aînée de

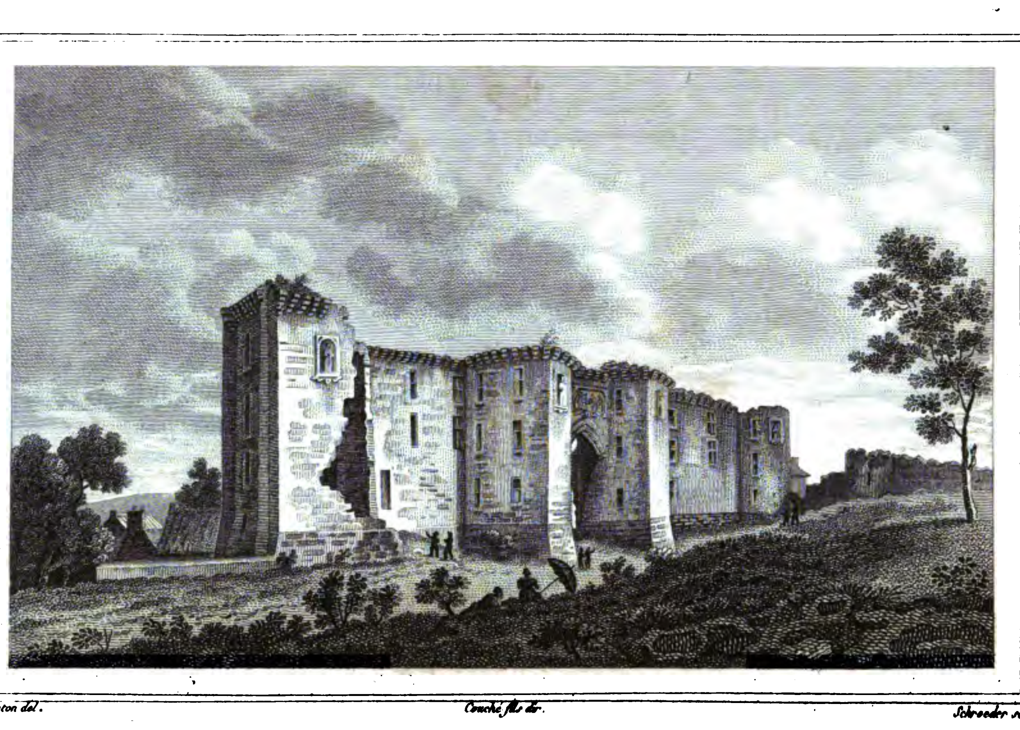
Simon de Crépy, la propriété de La Ferté-Milon passa à sa fille, épouse du prince Hugues-le-Grand, et de celui-ci dans plusieurs mains; enfin, il échut à la comtesse Éléonore, qui le possédait à la fin du XIIe. siècle.

Il n'arriva rien de remarquable à La Ferté-Milon, depuis la mort de la comtesse Éléonore jusqu'au moment où cette seigneurie fut réunie à la couronne et fut donnée au prince Charles de Valois, vers le milieu du XIVe. siècle.

En 1393, la seigneurie de La Ferté-Milon échut à Louis-de-France, frère du roi. Le château de La Ferté-Milon tombait de vétusté, manquant d'entretien, dès la fin du règne de Philippe-le-Hardi. Le comte Charles de Valois y avait ordonné quelques réparations, parce qu'il venait quelquefois l'occuper. Le roi Philippe-le-Bel, son frère, y fit plusieurs voyages.

Il y a un vide dans l'histoire de La Ferté-Milon, depuis le départ du roi Philippe-le-Bel jusqu'au temps où cette ville vint au pouvoir du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI. Il est à croire que pendant cet intervalle on négligea l'ancienne Ferté, et que ses bâtimens tombèrent en ruine faute d'être réparés.

Le rétablissement de ce château parut au duc



Civeton del. Couché fils dir. Schroeder sc.

CHATEAU DE LA FERTÉ MILLON.

d'Orléans, frère du roi, un objet d'autant plus digne de son attention et de ses soins, que le seul emplacement de la forteresse le mettait à l'abri des attaques, surtout du côté de la pente. Bergeron suppose que le prince fit raser le premier château, et qu'il éleva le nouveau, dont on voit de si beaux restes[1]. Si l'on en croit la tradition du lieu, le second château n'a jamais été achevé. Cette opinion n'est fondée que sur son état actuel, parce qu'on ne voit pas où les murs, pareils à ceux qui restent, auraient pu être placés, n'y ayant pas d'autre sol, pour en recevoir le fondement qu'une pente fort roide. Ce qu'il y a de certain, c'est que le duc d'Orléans, frère de Charles VI, a commencé et achevé le château de La Ferté-Milon, à l'exception peut-être de quelques corps de logis qu'il n'eut pas le temps de finir. Il paraît que ce qui manquait aux bâtimens, lorsque ce prince perdit la vie, se réduisait à des couvertures dont la charpente n'était pas encore placée. Toute la maçonnerie des bâtimens et des fortifications avait été achevée.

[1] *Voyez* la gravure.

L'édifice que Louis-de-France, duc de Valois, fonda à La Ferté-Milon, consistait dans des souterrains voûtés, des murs d'une grande épaisseur, flanqués de hautes tours, plusieurs corps de logis, des fossés profonds et revêtus, et quelques ouvrages avancés. Des mines et des contre-mines environnaient le fort; deux étages de caves, de galeries et de salles souterraines régnaient sous cette partie des corps de logis et des cours. Les voûtes de ces retraites étaient d'une grande solidité par leur épaisseur.

Au niveau du rez-de-chaussée et du plain-pied de ces bâtimens, régnait extérieurement une magnifique plate-forme soutenue par des murs d'un massif étonnant. Ces murs assuraient de plus en plus la solidité des fondemens du château. Les voûtes des souterrains recevaient une nouvelle force de cette espèce de terrasse, à laquelle leurs reins étaient comme appuyés.

Le corps de l'édifice présentait quatre faces qui n'étaient pas toutes également régulières; le frontispice et surtout les gros murs de ces faces avaient quatre-vingt-quatre pieds de hauteur sur dix, quinze et dix-huit d'épaisseur; selon les endroits ils étaient garnis de

creneaux et de meurtrières, et soutenus de grosses tours par intervalles.

Le frontispice qu'on voit encore n'a rien de régulier, que deux tours saillantes, qui accompagnent la principale porte d'entrée. Trois rangs de fenêtres, les unes au-dessus des autres, éclairaient les appartemens. La tour saillante du côté gauche tenait à un grand corps de logis de trois étages, qui, lui-même, était contigu à une grosse tour carrée, dont les restes conservent le nom de *Tour du Roi*. On pense que c'est là que les rois et les comtes de Valois prenaient leurs logemens, lorsqu'ils venaient à La Ferté-Milon. Les murs paraissaient plus anciens que ceux des autres bâtimens; il y a apparence qu'ils faisaient partie du premier château.

Un grand donjon et un corps de logis, flanqués de tourelles, dominaient les autres parties du château, qui, quoique incapable de résister aux coups de l'artillerie moderne, a cependant, avec succès, soutenu plusieurs siéges contre des trains formidables.

Cette place était à tous égards un poste des plus importans pour le duc d'Orléans [1].

[1] *Voyez* la gravure.

Le chemin militaire qui passe à La Ferté-Milon existait dès lors.

Ce château, sous le règne de Charles VII, fut pris par les Bourguignons et repris par les troupes royales, puis repris par les Bourguignons réunis aux Anglais.

Sous le roi Louis XII, le château de La Ferté-Milon, qui avait beaucoup souffert dans les guerres civiles, fut réparé; plusieurs maisons du bourg furent aussi rebâties à la même époque. Plusieurs autres furent reconstruites sous François I[er]. On reconnaît ces dernières à des figures de Salamandres.

Nous avons parlé ailleurs [1] des sabbats de La Ferté-Milon, nous ne reviendrons pas sur ce point.

La Ferté-Milon eut à souffrir des troubles de religion. Plusieurs fois investie par les Huguenots, elle fut prise par les ligueurs, sous Henri III. Mais elle fut bientôt après abandonnée. Les bourgeois avaient résolu de garder une neutralité parfaite.

Ils vivaient dans une complète sécurité lorsqu'un homme audacieux surprit le château, à

[1] Article *Verberie*.

la tête d'une troupe de malheureux que la misère forçait à se faire brigands; mais cette troupe, peu aguerrie, se laissa surprendre à son tour, et fut passée au fil de l'épée, sans qu'il en échappât un seul.

Cependant les bourgeois, trop faibles pour défendre la place, envoyèrent demander des soldats aux ligueurs. Ceux-ci, en 1589, prirent possession du château de La Ferté-Milon. Le commandant, Antoine de Saint-Chamant, s'empara de toute l'autorité, au préjudice des habitans, et soutint pendant quatre années tous les efforts de l'armée de Henri IV.

En 1591, le duc d'Épernon parut, pour le roi, devant les murs de La Ferté-Milon, dans le dessein d'en faire le siége; mais il trouva tout si bien disposé pour le recevoir, qu'il n'osa risquer l'entreprise, et se retira sans attaquer.

Cependant, quelque temps plus tard, le roi, devenu plus puissant par la reddition d'un grand nombre de places, résolut de porter toutes ses forces sur La Ferté-Milon et de s'en rendre maître à quelque prix que ce fût. Le maréchal de Biron, en 1595, marcha, en conséquence, sur cette ville; mais Saint-Cha-

mant méprisa ses attaques; il fit plus, il envoya jusqu'aux portes de Paris, qui obéissaient au roi, un détachement de sa garnison, qui enleva, sous les murs des Tuileries, l'un des fils du maréchal, et le frère du duc, qui fut plus tard décapité. Le duc de Biron poursuivit si chaudement les ligueurs qu'il les joignit à Ivry, en tua plusieurs, et força les autres à lâcher prise. Il délivra ainsi son frère. Ce succès fut obtenu le 10 août 1594 [1].

Henri IV donna le commandement du siége de Château-Milon au duc de Biron, fils du maréchal de ce nom. Le duc se présenta, attaqua la ville de plusieurs côtés; mais, trouvant partout une résistance insurmontable, il se détermina à convertir le siége en blocus, en attendant l'occasion de pénétrer dans la ville par force ou par surprise [2]. A la fin, et fatigué d'attendre, Biron fit part au roi, de l'état des

[1] *Étoile*, journal de Henri IV.

[2] Cette inaction du duc de Biron donna lieu à mille railleries déplacées; et, lorsqu'il fut décapité en 1602, on fit une chanson dont le refrain était : *Biron, Biron, gratte bien ton menton, tu ne verras plus La Ferté-Milon*, parce que ce duc grattait son menton à l'instant où le bourreau lui trancha la tête; et il eut même l'extrémité des doigts emportée du même coup.

choses. Celui-ci vint reconnaître la place en personne, et reprit la conduite du siége. On dressa une nouvelle batterie contre la partie du mur qui parut le moins fortifiée, et on fit en cet endroit une large brèche. Mais Saint-Chamans, malgré la brèche, se défendit jusqu'à l'extrémité. Il repoussa plusieurs assauts avec une intrépidité qui étonna le roi. Cependant, il fut contraint de se retirer dans le château et d'abandonner la ville.

Le roi, en y entrant, croyait trouver des fortifications respectables et des travaux immenses et capables de résister à son artillerie et à son armée; il fut surpris de n'avoir foudroyé que de vieux murs. Le fossé du château qu'il fit reconnaître dans toutes ses parties lui ôta l'espoir de s'en emparer; il eut recours aux voies de conciliation. Les choses s'arrangèrent; et Henri IV prit à son service Saint-Chamans et sa garnison. Le gouverneur de La Ferté-Milon eut de plus une très-forte somme.

Mais, comme il avait fait l'expérience du danger qu'il y avait à laisser dans le cœur du pays de grandes forteresses, le roi résolut de faire démanteler le château de manière qu'il ne fût

plus possible de le rebâtir sur l'ancien plan; et toutes les paroisses des environs, à trois lieues à la ronde, furent appelées à cet effet. Suivant les rôles dressés par les trésoriers de France, vingt-une paroisses, pendant quarante-huit jours, furent employées à cette démolition. Toutes les murailles ne furent pas rasées; on conserva le frontispice entier qui regarde le couchant[1], et un long mur du côté du midi; on enleva tous les décombres des mines, de peur qu'on ne fût tenté par la suite de rebâtir sur les anciens fondemens; on ne toucha pas aux fortifications de la haute ville.

La fronde fut, aux habitans de La Ferté-Milon, presque aussi funeste que la ligue. En 1652, le duc d'Orléans et le prince de Condé se réunirent pour forcer la reine à renvoyer de nouveau le cardinal Mazarin. Turenne reçut de la cour le commandement d'une armée. Le prince de Condé lui fut opposé par la fronde. La Ferté-Milon tenait pour la reine, et devint le boulevard des troupes royalistes. Le prince plaça toutes ses troupes dans les environs; et

[1] *Voyez* la gravure.

l'attaque de la ville fut résolue. Vigoureusement attaquée, elle fut vaillamment défendue, et le duc de Lorraine, dont les forces étaient unies à celles du prince de Condé, désespérant de s'en rendre maître, se contenta d'ordonner le pillage dans les faubourgs et dans les villages voisins. Il fit livrer les femmes à la brutalité des soldats, et dépouiller nus sans chemises quelques bourgeois qu'on lui avait amenés prisonniers. Ces bourgeois n'obtinrent qu'à la fin de la journée la liberté de se couvrir de quelques peaux de moutons qu'ils trouvèrent dans une boucherie. En suite, le duc fit mettre le feu aux maisons du faubourg, et se retira. La barbarie des siècles passés se maintenait encore chez les princes. La levée du siége de La Ferté-Milon ruina les affaires des chefs de la fronde.

Depuis la mort du duc d'Orléans, frère de Charles VI, jusqu'en 1694, la seigneurie de La Ferté-Milon fut presque toujours possédée par des engagistes : les princes d'Orange en premier lieu, les Beaunes en second ; elle appartient aux ducs de Valois depuis les dernières années du XVIIe. siècle.

DESCRIPTION.

La ville de La Ferté-Milon peut se diviser en trois parties, qui sont, le château, la ville et la chaussée. La haute ville est séparée de la chaussée par la rivière de l'Ourcq.

L'ancien château démantelé par Henri IV, en 1594, offrait encore de superbes restes[1]; mais les descendans du propriétaire de ce vieux fort firent depuis construire le château neuf qu'on voit à La Ferté-Milon. Ce château est surtout remarquable par ses dépendances. La rivière d'Ourcq baigne les prairies du parc; un jardin anglais et les plus belles plantations offrent un coup-d'œil charmant. Du belvéder situé au milieu de ce parc, on découvre une grande étendue de pays couverte par sept villages et sillonnée par plusieurs routes.

Vue du château, la petite ville de La Ferté-Milon se dessine en amphithéâtre que viennent couronner l'église et la flèche de Notre-Dame.

[1] *Voyez* la gravure.

La Ferté-Milon a donné naissance au tendre et élégant Racine; et c'est dans ce lieu que l'inimitable La Fontaine vint contracter une union qui lui fut plus d'une fois à charge.

CHAPITRE V.

SOISSONS.

§. Ier.

VILLE située sur l'Aisne, dans une vallée fertile, à vingt-deux lieues environ de Paris.

L'antiquité de l'origine de Soissons a fourni une ample carrière à l'imagination de ces écrivains qui se sont plu à entourer de fables absurdes le berceau de nos cités. L'un [1] a regardé comme le fondateur de cette ville ce prétendu Magus ou Magog, deuxième roi des Gaules. Ces contes de moines, du XVIe. siècle, ne font plus fortune; voici du positif : cette place, avant la domination romaine, portait le nom de *Noviodunum;* c'était une des forteresses gauloises que César qualifiait d'*Oppida*. Cette forteresse se soumit à ce conquérant, quand il pénétra sur le territoire des Suessiones. Lors-

[1] Melchior Regnault, *Histoire de la ville de Soissons*, contenant, etc., 1633.

que, dans la suite, Auguste eut divisé la Gaule en province, et érigé des chefs-lieux chez chaque nation, *Noviodunum* reçut avec le titre de chef-lieu, le nom d'*Augusta Suessionum*. Et lorsque, vers le milieu du IVᵉ. siècle, les chefs-lieux de la Gaule furent érigés en cité, elles prirent chacune le nom de leur nation; et *Augusta Suessionum* fut nommée *Suessona* et *Civitas Suessionum*, d'où est dérivé le nom de Soissons.

Les Romains avaient établi à Soissons une fabrique d'armes, tels que boucliers, balistes et cuirasses, sous la direction du maître des offices.

Les Suessiones, après les Bellovaci, passaient, suivant Strabon et César, pour les guerriers les plus distingués de la Belgique. A la guerre, ils étaient armés de piques fort longues, dont, suivant Lucain, ils se servaient avec beaucoup d'adresse.

Avant les Romains ils dépendaient des Remois; et sous la domination romaine, ils furent qualifiés, par Pline, de nation libre : *Suessiones liberi*.

Ils faisaient partie de la Belgique, lorsque cette province fut divisée en deux; Soissons

appartînt à la seconde Belgique; et cette cité était immédiatement rangée après la métropole de Reims.

On a recherché quelle pouvait être l'étendue de Soissons sous la domination romaine; son enceinte était, si l'on en croit des conjectures, fortifiée par l'aspect des débris de ses antiques murailles, de forme quadrangulaire comme celle de la plupart des villes des mêmes temps. Elle pouvait avoir environ cent cinquante toises de l'est à l'ouest, et cent trente du nord au midi [1].

« On voit encore dans le palais épiscopal de » Soissons, proche le perron, le reste d'une » tour carrée qui était à l'angle du sud-ouest de » cette ancienne ville. De cette tour les murs » descendaient le long de la rue des Minimes; » à gauche on en trouve encore des vestiges » dans la dernière maison, proche de la rue » des Prisons. De là, ces murs s'étendaient » jusqu'à l'endroit où est l'entrée de l'abbaye » de Notre-Dame. L'autre longueur parallèle » des mêmes murs commençait au coin de la » rue des Cordeliers, proche la fontaine de la

[1] Lebœuf, *Dissertation sur l'ancien Soissonnais.*

» Grosse-Tête, et continuait derrière les mai-
» sons qui sont à la gauche de ceux qui des-
» cendent la rue Saint-Nicolas. Il y a appa-
» rence que la partie des murs qui, suivant
» Grégoire de Tours, tomba en 582 (lib. 6,
» cap. 21), était une portion qui regardait l'o-
» rient, et qui pouvait avoir été minée de lon-
» gue main par les débordemens de l'Aisne[1]. »
Les murs de l'enceinte de Soissons se composaient de rangs de petites pierres carrées, et de rangs alternatifs de briques, forme de maçonnerie adoptée par les Romains dans les IIIe. et IVe. siècles de notre ère.

Il faut rapporter à une pareille origine deux châteaux, dont les anciens écrivains font mention. Tous deux étaient hors de l'enceinte de la ville, l'un situé vers le sud-est sur la petite rivière de Crise, dont il prit le nom; l'autre appelé château d'*Albâtre*, situé au nord et assez près de l'Aisne. L'un des deux fut peut-être une de ces résidences que les Césars de Rome avaient dans plusieurs villes de la Gaule. On ne peut guère douter qu'ils ne fussent, l'un et l'autre, de construction romaine, puis-

[1] *Lemoine*, livre II, page 116.

qu'on a trouvé dans leurs ruines des médailles de Drusus, de Tibère, de Néron, et de Galba [1].

Devenue cité, Soissons s'était embellie de plusieurs constructions romaines, et de grandes routes qui communiquaient aux cités voisines; ces routes sont connues sous le nom de *Chaussées de Brunehaut*. On ne sait pourquoi on attribue à la princesse de ce nom l'honneur d'avoir construit ces routes; les rois et les reines de la première race des Francs détruisaient beaucoup, réparaient quelquefois, et n'édifiaient guère. Ces routes portent les caractères de fabriques romaines, et les colonnes milliaires qu'on y trouve encore confirment cette opinion. L'une, trouvée à une demi-lieue de Soissons, portait le numéro VII : ce qui ferait croire qu'elle indiquait un point de départ autre que celui de cette ville, ou qu'elle a été déplacée : elle était du règne de Septime-Sévère.

Une autre colonne, trouvée à Vic-sur-Aisne, appartient à Marc-Aurèle-Antonin Pie; elle est datée de son troisième consulat, c'est-à-dire,

[1] *Lemoine*, livre II, page 121.

de l'an 161 de notre ère [1]. Il y a loin de cette époque à celle de la reine Brunehaut.

Soissons avait la prééminence, après Reims, sur toutes les villes de la Belgique. Une inscription long-temps lue au-dessus d'une des portes du palais épiscopal semble l'attester. Elle était conçue en ces termes :

Urbs habet hæc verè
Post Remos prima sedere.

Le christianisme fut d'abord prêché à Soissons, si l'on en croit quelques écrivains, par deux hommes qui vinrent d'Italie y exercer la profession de cordonniers; ils s'appelaient *Crépin* et *Crépinien* [2]. Quoiqu'ils ne fussent revêtus d'aucun caractère sacerdotal, ils parvinrent à faire quelques prosélytes; mais ce zèle ardent pour la foi leur suscita des persécutions de la part du César-Maximien-Hercule, collègue de Dioclétien. Ce prince, se trouvant à Soissons, fit amener en sa présence les deux

[1] *Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome III. *Mémoire* de M. Moreau de Mantour.

[2] L'abbé Lebœuf, *Dissertation sur l'époque de l'établissement du christianisme dans le Soissonnais*, couronnée par l'académie de Soissons, en 1737, page 7 et suivantes.

cordonniers qui se mêlaient de déclamer contre les idoles; et, après avoir fait de vains efforts pour les déterminer à abjurer, il les livra au préfet Rictius-Varus ou Rictiovare, qui les fit souffrir horriblement, après quoi on leur trancha la tête. L'Église les a mis au rang de ses martyrs.

Quelques autres néophytes ayant été pareillement mis à mort, les germes de la nouvelle religion allaient être étouffés à leur naissance, lorsque deux autres adversaires des idoles furent envoyés de Rome. L'un, appelé *Sixte*, était évêque; et l'autre, simple prêtre, se nommait *Sinice*. Constance-Chlore régnait alors sur la Gaule; les circonstances étaient plus favorables. Les succès des deux apôtres furent si rapides, que Sixte, après avoir élevé son collègue à l'épiscopat, crut son ministère inutile dans ce lieu et se rendit à Reims. Ainsi fut fondée l'église de Soissons. Son premier évêque, Sinice, étant mort, on transporta son corps à Reims pour le réunir à celui de Sixte, qui l'avait précédé dans la tombe de fort peu de temps. Ces deux corps de saints furent placés hors de l'enceinte de la ville, dans un tombeau commun, sur lequel on a bâti ensuite

une église qui fut long-temps en grand renom dans le pays.

Vers le xe. siècle, l'archevêque Hervée fit transporter les deux corps dans l'église de Saint-Remi. Plus tard, quelques autres églises de la même ville se sont partagé ces reliques. C'est le 1er. septembre que la fête de ces saints est célébrée.

Quelques-unes des premières églises de Soissons s'établirent à cette époque. La maison d'un vieillard appelé Roger, où avaient été d'abord déposés les corps des deux saints cordonniers, fut quelque temps pour les chrétiens de la ville un lieu d'assemblées secrètes. C'est ce qu'on désignait alors sous la dénomination d'oratoires. Comme on y célébrait les mystères de la foi chrétienne, cette maison peut être regardée comme la plus ancienne chapelle de Soissons. Une tradition apprend qu'elle était à l'endroit où a été édifiée plus tard l'église des Filles de la congrégation [1].

La chapelle où furent déposés les restes des deux martyrs, après qu'on les eut extraits de la maison dont nous venons de parler, doit

[1] *Lemoine*, livre II, page 173.

avoir une date aussi reculée. Cet édifice était d'abord peu considérable; il fut reconstruit à une époque peu connue et intitulé *Saint-Crespin* et *Saint-Crépinien*. C'est aujourd'hui Saint-Crespin-le-Grand. Grégoire de Tours dit que Théodoric, fils de Chilpéric et de sa détestable Frédégonde, fut enseveli dans cette église[1].

Quand les peuples germaniques, mettant à profit la faiblesse des Romains, eurent franchi le Rhin et formé des établissemens dans la Gaule, Soissons fut quelque temps considérée comme la métropole des possessions romaines dans le nord. Égidius, célèbre chef des cohortes romaines, que les Francs, mécontens de leur Childéric, prirent un instant pour duc ou pour roi, suivant l'expression de Grégoire de Tours, faisait son séjour dans cette ville. Menacée peu avant par Attila, elle avait su, si l'on en croit quelques récits, détourner le courroux du conquérant, par l'intercession de son évêque, nommé Édibe.

Égidius gouvernait en maître presqu'absolu; soit qu'il eût abusé de son pouvoir, soit que le sentiment national se fût réveillé chez

[1] *Gregorii turomasis historia*, lib. VI, cap. 34.

les Francs, une révolution eut lieu. Childéric reprit sa couronne; et l'*État d'Égidius* se trouva borné à Soissons et à ses dépendances. Il le transmit à son fils Siagrius.

Mais l'heure était arrivée où les dernières traces de l'existence politique des Romains dans la Gaule allaient être effacées. Clovis, fils de Childéric, jeune Franc, plein d'ardeur et avide de butin, marcha contre Siagrius. Les troupes de ces deux rivaux se rencontrèrent aux environs de Soissons [1]. Le Romain fut défait et alla se réfugier chez Alaric, roi des Visigoths, qui occupaient le midi de la Gaule. Celui-ci le livra au roi Franc qui l'avait demandé avec menace. Clovis lui fit trancher la tête. Soissons devint alors le siége principal de la puissance des Francs.

§. II.

SOISSONS SOUS LA DOMINATION DES ROIS.

Ce fut à Soissons que Clovis fit célébrer son mariage avec cette princesse bourguignone,

[1] Leboeuf, *Dissertation sur l'ancien Soissonnais*. Aucun des auteurs contemporains n'appelle ce combat *bataille de Soissons*.

nommée *Chrothechilde* ou *Clotilde*, qui joua un rôle si important dans la grande affaire de la conversion de ce prince. L'épouse du roi des Francs avait eu d'abord l'autorisation d'avoir une chapelle dans l'enceinte même du palais; on croit que cette chapelle a été remplacée par l'église de Sainte-Sophie ou bien par celle de la Trinité [1]. On ne peut guère douter au surplus que Clovis et Clotilde n'aient fixé quelque temps leur séjour à Soissons; une foule de circonstances semblent l'attester. L'abbé Lebœuf n'en doute pas; il ajoute que le roi des Francs, outre l'ancienne demeure impériale dans la ville, qu'il habitait ordinairement, avait une maison de plaisance aux environs : il la place au village de Juvigny, situé à deux petites lieues de Soissons, et près duquel on retrouve les restes d'une chaussée romaine : cette assertion n'est appuyée que sur un passage de la vie de saint Arnoul, admise par les Bollandistes. Il y est dit : *magnâ cæde eos* (les Allemands) *subjugavit; et, sicut solitus erat, victor ad Juviniacum in pago sues-*

[1] *Lemoine*, tome II, page 9.

sionico remeavit[1]. Le rapprochement est ingénieux ; c'est pourquoi nous avons cru devoir en faire mention ici ; mais peut-être demanderait-on des témoignages plus concluans.

Clovis, ayant étendu l'empire des Francs vers le midi, en transféra le siége à Paris ; et il y mourut après avoir partagé, comme on sait, ses conquêtes entre ses quatre fils. Soissons devint alors le siége d'un des royaumes fondés dans la Gaule par ces chefs Sicambres ; et il lui donna son nom. Il était compris entre le Rhin et la Seine. Clotaire 1er. y régnait. Des victoires et des crimes le rendirent après quelques années maître, comme Clovis, de la monarchie tout entière.

Saint-Médard, abbaye. Le saint de ce nom était alors évêque de Noyon. Le roi Franc, à qui sa conscience reprochait plusieurs actions horribles, crut devoir l'apaiser en rendant une visite à l'évêque, dont les vertus étaient en si haut renom ; il partit donc pour Noyon ; mais quand il arriva, Médard venait d'expirer. Clotaire fit

[1] *Dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, et *Éclaircissement sur l'histoire de France*, tome II, page 113 et suivantes.

transporter le corps à Soissons, en grande pompe; et il accompagna lui-même le cortége avec tous ses leudes. Arrivé à Soissons, ce corps fut déposé dans une chapelle dépendante de la maison royale de Croüy; et des religieux d'un monastère voisin y furent attachés pour rendre à cet évêque, ainsi canonisé d'avance par la nation, les honneurs que l'Église défère à ses saints. Mais cet établissement ne parut pas assez considérable au roi Franc pour expier ses crimes; et il fit commencer, dans l'enceinte de ce même palais de Croüy, une église et un monastère dignes du saint évêque de Noyon, et qui firent louer sa piété par les chroniqueurs du temps. Malheureusement, sa mort, qui arriva en 561, ne lui permit pas d'accomplir ses projets; mais, avant de rendre l'âme, il chargea Sigebert, son fils, de les poursuivre; et il assigna des fonds considérables, soit pour la construction des bâtimens, soit pour l'entretien des religieux. La maison royale, au sein de laquelle s'élevaient ces édifices, ainsi que les terres qui l'environnaient, furent au nombre des dons du monarque, dont le corps fut placé auprès de saint Médard.

Sigebert à qui, dans le partage qui fut fait alors de la monarchie des Francs, était échu le royaume d'Austrasie, accomplit le vœu paternel qui le concernait dans la possession de son frère, l'odieux Chilpéric, roi de Soissons. Ainsi fut achevée la célèbre abbaye de Saint-Médard. Sigebert y fut inhumé lui-même en 575. Sa tombe, ainsi que celle de son père, était placée dans la crypte ou cave souterraine de l'abbaye, aux pieds de celle de saint Médard. Leurs figures, gravées sur leurs tombes, sont, si l'on en croit quelques auteurs, d'une époque postérieure. Les deux princes y sont représentés la couronne sur le front, et revêtus du *paludamentum* romain; d'une main ils tiennent le sceptre, et de l'autre un petit bâtiment qui figure l'abbaye On lit sur leurs tombes ces mots :

Clotarius rex, fundator hujus ecclesiæ... Sigebertus rex, filius Clotarii regis.

Cette abbaye prit chaque année une plus grande importance. Les miracles, qui ne tardèrent pas à se multiplier sur le tombeau du saint, y appelèrent un concours immense de fidèles; et les donations devinrent de jour en jour plus

fréquentes. Par une conséquence toute naturelle, le nombre des religieux s'accrut prodigieusement : l'on a écrit qu'il y eut une époque où ils étaient au nombre de quatre cents, « lesquels, partagés en plusieurs bandes, chan» taient jour et nuit sans interruption l'office, » et entretenaient cette psalmodie perpétuelle » appelée dans les anciennes chartes *laus perennis* [1]. » Dès l'année de la mort de Clotaire, le pape Jean III avait, par une bulle, donné au monastère de Saint-Médard le titre de *premier* et de *primatial* dans le royaume des Francs [2]. Les princes se complurent à lui accorder des juridictions et des priviléges très-étendus; et les nombreux conciles qui y furent tenus dans la suite ajoutaient encore à son illustration.

Le règne de Chilpéric, roi de Soissons, fut un tissu d'horreurs dont il faut rapporter le plus grand nombre à Frédégonde, qu'il s'était associée sur le trône. Ce prince vit périr sous ses yeux, de mort violente, plusieurs de ses enfans, et fut assassiné lui-même en 584. Il laissa son royaume à un enfant encore au ber-

[1] *Lemoine*, tome II, page 34.

[2] Dormay, *Histoire de Soissons*, liv. III, chap. 17.

ceau. Grégoire de Tours a dit de lui qu'il mérita les noms odieux de Néron et d'Hérode de son temps. Il affectait le plus profond mépris pour les choses saintes, et accablait les ministres de la religion de sarcasmes impies; il leur reprochait sans cesse leurs richesses et leur puissance. A peine croyait-il en Dieu : mais il avait le plus grand respect pour saint Martin; et il était sans cesse assiégé par la crainte d'exciter contre lui le courroux de ce saint patron [1]. Le même historien ajoute que ce roi fit construire à Paris et à Soissons des cirques pour donner au peuple des spectacles analogues à ceux des Romains. A l'égard du cirque de cette dernière ville, on n'a pu en retrouver aucune trace.

Clotaire II succéda à Chilpéric dans le royaume de Soissons. Frédégonde, ayant fait assassiner le roi son époux, se retira dans l'asile de la Notre-Dame de Paris, avec son fils Clotaire. Pendant sa minorité, le royaume et la ville de Soissons n'offrirent que désordres et atrocités. Le roi d'Austrasie, Childebert, vint les ravager avec ses troupes; il y établit un

[1] *Gregorii Turonensis histor.*, lib. VI, cap. 46.

duc ou maire appelé Rauching, le plus cruel des Francs, c'est beaucoup dire, et le chargea de gouverner pour lui; il le fit ensuite assassiner; un second, nommé Magnovalde, subit le même sort [1]. Les principaux habitans du Soissonnais, lassés de se voir en proie à l'avarice et à la cruauté de ces gouverneurs éphémères, demandèrent au roi d'Austrasie, Téodebert, son fils, pour roi. Cette demande leur fut sans peine accordée; et le jeune prince fut proclamé; mais une révolution ne tarda pas à avoir lieu. Le petit-fils de Clotaire I avait conservé des partisans; les intrigues de Frédégonde prévalurent; et Clotaire II remonta sur son trône. Comme son aïeul, par des victoires et des crimes, ce prince parvint à se rendre maître de tous les États des Francs; et en lui finît ce royaume de Soissons, confondu dès lors dans la monarchie, qui, des mains débiles des héritiers de Clovis, passa enfin par une révolution mémorable, à ces maires du palais, auxquels il ne manquait que le titre de roi. Ce royaume de Soissons avait duré cent vingt ans.

[1] *Gregorii Turonensis histor.*, lib. IX, cap. 9.

Jusqu'à la nouvelle race royale, quelques particularités de l'histoire ecclésiastique signalent seules à notre attention l'histoire de Soissons. L'historien Grégoire de Tours [1], parle d'une assemblée d'évêques que Childebert convoqua en 590, dans son palais de *Sauriciacum* (Saurci ou Sourci), situé à trois lieues au N. de Soissons, pour réintégrer sur son siége l'évêque de cette ville appelé Droctégésile : ce prélat était en quelque sorte suspendu et relégué à la campagne depuis quatre ans, à cause d'une espèce de transport frénétique, mal qui, disait-on, résultait de son habitude à s'enivrer. Ses collègues déclarèrent qu'il était parfaitement sain et tout-à-fait propre à reprendre les fonctions de l'épiscopat.

Abbaye de Notre-Dame et de Saint-Vast. Le fameux maire Ébroïn résida long-temps à Soissons ; et pressé, par sa femme Leutrude, il y fonda l'abbaye de Notre-Dame. Le premier établissement fut situé, sous ce titre, hors de l'enceinte, sur la rive de l'Aisne, dans le faubourg qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Vast; mais, comme, dans cette situation, ce

[1] Lib. IX, cap. 37.

monastère était exposé aux inondations de la rivière, et que d'ailleurs il ne pouvait plus contenir le nombre toujours croissant des religieuses, Ébroïn transféra le monastère dans la ville; et il fit construire à grands frais de nouveaux édifices religieux. Ces édifices embrassèrent une partie du palais qu'il habitait lui-même, et occupèrent la partie de la vieille enceinte de la ville, regardant l'est. Une magnificence toute royale fut déployée dans la construction de la principale église. Le portail était décoré de deux tours fort élevées, et le fond du chœur ou abside, dont l'élévation répondait à celle des tours, s'avançait jusqu'au mur de l'enceinte, le tout formait comme une espèce de château qui semblait commander à toute la ville. L'église actuelle de Notre-Dame n'est point celle que fit construire Ébroïn : celle-ci date de l'an 1151, et fut édifiée par l'abbesse Mathilde, de la maison des comtes de Toulouse, sur les fondemens de l'église ancienne, qui lui était antérieure d'environ cinq siècles[1].

[1] *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*, page 405.

Mais, suivant la coutume du temps, on ne se borna point à faire construire une seule église dans l'enceinte du monastère : deux autres furent édifiées en même temps; et la dédicace en fut faite solennellement, ainsi que de la première, dans la dixième année du règne de Clotaire III, par saint Drausin, alors évêque de Soissons, assisté de plusieurs autres prélats. La première fut placée sous l'invocation de la patrone de l'abbaye; ce fut l'église des religieuses; la seconde destinée aux religieux qui devaient diriger la communauté, fut dédiée à saint Pierre, c'est aujourd'hui Saint-Pierre-au-Parvis. La troisième, mise sous l'invocation de sainte Geneviève et de tous les saints généralement, devait recevoir les mendians ou autres hôtes d'un rang inférieur, auxquels on offrirait momentanément asile[1]. Peu après, à ce qu'il paraît, une quatrième église, sous le titre de *Sainte-Croix,* fut édifiée pour servir de sépulture aux religieuses; et là fut déposé, en l'an 700, le corps de saint Voué, reclu de l'abbaye. Cette église n'existe plus.

Ce monastère prit promptement rang parmi

[1] *Lemoine,* tome II, page 84.

les plus distingués de l'ordre de Saint-Benoît en France. Ethérie, religieuse de Jouarre, en avait été la première abbesse; on trouve parmi celles qui obtinrent ensuite ce titre, un grand nombre de princesses de différentes maisons royales. Chaque année, ses richesses s'accrurent par des donations considérables; et le nombre des religieuses devint enfin tellement excessif qu'on fut obligé de le limiter par un réglement de 857 ou 858. Le nombre des religieuses fut alors fixé à deux cent seize; celui des sœurs converses ou servantes du dedans à quarante, et celui des tourrières ou femmes du dehors à trente.

L'abbaye de Notre-Dame possédait un riche cartulaire et plusieurs beaux manuscrits, entre autres la Cité de Dieu, de saint Augustin, écrite en lettres lombardes, à une époque très-reculée; mais son principal trésor était un soulier et une ceinture qu'on assurait avoir appartenu à la sainte Vierge [1].

C'est dans ce monastère que fut enseveli saint Drausin; et son tombeau devint dans la suite le but de nombreux pélerinages; en effet,

[1] *Dormay*, liv. III, chap. 41, pag. 271.

on ne sait pourquoi cette croyance fut généralement accréditée, que ceux qui passaient la nuit sur ce tombeau devenaient invincibles : dans cette persuasion beaucoup de chevaliers et autres personnes venaient d'Allemagne, d'Italie et d'outre-mer, pour se préparer ainsi soit au combat judiciaire, soit à quelque grave entreprise. Vers le milieu du XIIe. siècle, le fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, vint de la sorte à Soissons pour invoquer l'aide de saint Drausin, contre le monarque, dont il fut plus tard la victime [1].

Il paraît que c'est vers l'époque à laquelle nous sommes parvenus que, la population s'étant beaucoup accrue à Soissons pendant qu'elle avait été la capitale et le séjour de plusieurs rois Francs, le nombre des *prêtres-cardinaux* ou curés, fut augmenté dans cette ville et porté à douze. Ces douze églises *parochiales* ou paroissiales, furent Notre-Dame-des-Vignes, Saint-Léger, Saint-Quentin, Saint-Vast, Saint-Martin, Saint-Remy, Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Pierre-de-Cuffin, Saint-Germain, Saint-André-de-Bellen, Saint-Pierre-

[1] *Joannes Saresbury epistola.*

à-la-Chaux, et Saint-Jacques[1]. Il faut remarquer que les six premières seules étaient comprises dans la ville. L'avant-dernière des six autres, Saint-Pierre-à-la-Chaux, fut, au commencement du XVIIe. siècle, convertie en un simple prieuré; et sur l'emplacement de la dernière fut bâtie, en 1076, l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

En 744, un concile fut assemblé à Soissons pour condamner un certain Adalbert, titulé évêque, sans qu'on dise quel était son évêché, et qui, se prétendant nanti d'une lettre de Jésus-Christ, dont saint Michel avait été le porteur, introduisait une foule d'usages nouveaux dans l'administration des sacremens. Les prélats étaient au nombre de vingt-trois; et le célèbre duc Pepin, qui devait bientôt monter sur le trône, assista aux séances du concile, ainsi que ses principaux seigneurs. Indépendamment des censures qui furent portées contre Adalbert, les canons de ce premier concile de Soissons renferment plusieurs décrets fort curieux. Le troisième interdit aux clercs *la*

[1] *Chronicæ breve abbatialis canonicæ sancti Joannis apud vimas, à Petro Grisio*, in-8°. *Suessione*, 1617.

châsse et les habillemens de laïcs; il défend aux abbés réguliers d'aller à l'armée, et leur ordonne de s'y faire remplacer; le cinquième défend d'admettre des prêtres ou évêques aux fonctions cléricales, avant qu'ils aient été dûment examinés et approuvés par les évêques de la contrée où ils viennent s'établir; par le huitième, il est défendu aux clercs *d'avoir des femmes dans leurs maisons*, les mères, sœurs et nièces exceptées; le dernier canon porte que celui qui aura péché contre le décret du concile sera jugé par le prince, de concert avec les évêques et les comtes, et paiera l'amende suivant la loi [1]. Au reste il est digne de remarque que les actes de ce concile ne sont souscrits que par quatre personnes : Pepin, Radbod, Aribert et Helmigaud; et l'on ne sait si les trois derniers noms représentent des leudes de Pepin ou bien des évêques : car les vingt-trois prélats, dont il est dit que se composa cette assemblée, ne sont point nommés.

C'est peu de temps après que fut consommée, à Soissons, la révolution préparée de longue main. L'assemblée ecclésiastique dont

[1] Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, tome XI, liv. 42.

nous venons de parler, ne fut pas inutile à Pepin, et dut l'accélérer; il paraît qu'elle lui fournit l'occasion de faire comprendre aux évêques que c'était à l'église surtout qu'il voulait recourir pour fonder son droit à l'usurpation de la couronne. Quoi qu'il en soit, après avoir adressé au pape un message sur cette grande affaire, il crut sa conscience tout-à-fait rassurée, cloîtra Childéric III; et, dans une assemblée des hommes puissans, tenue à Soissons, il se fit, en l'an 752, proclamer roi. D'abord sacré dans cette même ville, par Boniface, légat du saint-siége, qui lui mit la couronne sur la tête, il voulut l'être une seconde fois, deux ans après, par le pape lui-même. C'est ainsi qu'il fit sa légitimité.

Des deux fils de Pepin, l'un nommé Carloman, fut sacré à Soissons, en 786; et cette ville se trouva pendant quelque temps être encore devenue la capitale d'un royaume formé d'une moitié de l'empire des Francs. Mais, ce prince étant mort trois ans après, le nouveau royaume se confondit dans la vaste monarchie de son frère Charlemagne, dont Soissons devint une des cités principales.

Quand ce prince entreprit de rallumer le

flambeau des lettres dans son vaste empire, Soissons ne fut point oublié. Dans la principale école, celle du monastère de Saint-Médard, on instruisait les enfans des riches; on cite comme ayant appartenu à cet établissement saint Ouen, né dans les environs de Soissons, et qui fut référendaire ou chancelier de Dagobert Ier., puis archevêque de Rouen. Une seconde école était destinée à former des clercs. Charlemagne ajouta à ces établissemens une école pour enseigner le chant grégorien, qu'il substitua à la psalmodie alors en usage. Des deux maîtres habiles désignés sous les noms de Théodore et Benoît, qu'il avait fait venir d'Italie, le dernier fut mis à la tête de l'école de Soissons, et y fit promptement de nombreux élèves [1].

Chapitre cathédrale de Saint-Crépin et de Saint-Crespinian. Ce chapitre date des premiers temps du christianisme à Soissons.

L'ancienne discipline de l'Église prescrivait aux chanoines la vie commune; mais ces règles étaient depuis long-temps tombées dans l'oubli. Charlemagne porta une ordonnance, que

[1] *Lemoine*, tome II, page 122.

plusieurs conciles confirmèrent, par laquelle il fut enjoint à tous les clercs de vivre *aut secundùm canonicam aut regularem institutionem*. Cette ordonnance fut exécutée par le chapitre de Soissons; et c'est l'époque où fut construit le cloître commun des chanoines. Mais cet usage, jugé si nécessaire pour maintenir les clercs de cette époque, cessa bientôt d'avoir lieu. La maison du chapitre ayant été brûlée en 988, ainsi que la cathédrale, on fut obligé de laisser les chanoines vivre où bon leur semblerait. « On voit encore (1775) la » grande porte de cet ancien cloître, dans la » rue dite de Saint-Nicolas; on aperçoit même, » à ce que l'on prétend, dans la petite cour » de l'évêché quelques vestiges de l'ancien ré» fectoire des chanoines [1]. »

Celui qui tenait le premier rang dans le chapitre de Soissons, qui administrait les biens et réglait la discipline intérieure portait le titre d'*économe*. Ce titre fut dans la suite échangé pour celui de *prevôt*, plus ordinairement en usage dans les églises cathédrales ou collégiales du royaume. Pendant que le chapitre forma

[1] *Lemoine*, tome II, page 126.

une espèce de communauté, une maison de refuge pour les pauvres fut attachée à leur cloître ; et ils affectèrent un fonds spécial à son entretien. On peut conjecturer que cette maison fut réunie à l'Hôtel-Dieu après que les chanoines eurent été dispersés : cet Hôtel-Dieu est, comme l'église de Soissons, sous l'invocation de saint Gervais et de saint Protais ; et c'était le chapitre qui nommait les sœurs hospitalières chargées de le servir.

Au reste, ce chapitre, devenu dans la suite très-riche et très-nombreux, fut exempt de la juridiction de l'évêque, par une bulle de 1191 ou 1192. Il a produit plusieurs personnages distingués, entre autres, Pierre de Latilly, Étienne de Mornay et Jean de Dormans qui devinrent chanceliers de France dans le cours du XIVe. siècle, et plusieurs évêques ou cardinaux.

Il doit être fait mention ici d'un autre chapitre de Soissons, celui de *Saint-Pierre-au-Parvis* : c'est le plus ancien après celui de la cathédrale. Ébroïn fut aussi, dit-on, le fondateur de l'église, d'abord desservie par quelques religieux, que remplacèrent peu de temps après des clercs séculiers ou chanoi-

nes [1]. Ce chapitre jouissait du droit de justice sur une portion de la ville. L'abbesse de Notre-Dame était regardée comme trésorière du chapitre; et, à son avénement, elle prenait solennellement possession de cette dignité, qui lui assurait diverses prérogatives [2]. On lui rendait les honneurs de patrone et de fondatrice du chapitre.

Ces rapports entre les chanoines et les religieuses tenaient à ce que ceux-ci, comme nous venons de le voir, avaient remplacé des moines institués à l'époque même de la fondation de l'abbaye : car c'était alors l'usage dans l'ordre de Saint-Benoît d'avoir des *monastères doubles;* c'est-à-dire, qu'on attachait toujours une communauté d'hommes à une communauté de filles. « Ce que font connaître, dit Regnault, » les chartes et autres titres des églises et ab- » bayes de Saint-Crespin-le-Grand, Saint-Jean- » des-Vignes, Saint-Crespin-en-Chaye, par les- » quelles appert que les religieux desdites » abbayes avaient des sœurs et converses,

[1] *Histoire abrégée de l'ordre de Saint-Benoît*, livre III, chap. 27.

[2] *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*, liv. I, chap. 8.

» même que l'on *leur baillait des filles en* » *garde*. Mais, pour ôter le soupçon de mal » juger, par la résolution du deuxième concile » de Nice, les monastères doubles d'hommes » et de filles ont été séparés, et défenses faites » aux clercs de hanter les monastères des filles » sans cause raisonnable [1]. »

Par suite de cette dépendance, les chanoines de Saint-Pierre étaient tenus d'assister aux offices et de suivre les processions des religieuses. Comme les communications devenaient encore trop fréquentes, une réforme fut établie par le cardinal de Bourbon au commencement du XVI[e]. siècle. « Après une exacte discussion de » toutes choses, il (le cardinal) reconnut qu'il » n'était pas de la bienséance que les chanoines » de Saint-Pierre entrassent dans le choeur des » filles, prissent certains jours le vin et les » gâteaux dans leur réfectoire, dînassent le » jour de l'Assomption avec l'abbesse, et fis- » sent, en cette abbaye, toutes les fonctions » pour lesquelles ils recevaient de grandes ré- » tributions en pain, en vin, en argent, en

[1] *Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville de Soissons*, 1633, in-12, page 51.

» blé, et quelquefois même en viande[1]. » En conséquence, les obligations du chapitre envers l'abbaye furent réduites à dire des messes et à célébrer des offices à certaines époques de l'année. Ce chapitre, au reste, parvint comme celui de la cathédrale, à s'affranchir de la juridiction de l'ordinaire, c'est-à-dire, de l'évêque de Soissons.

L'abbaye de Saint-Médard prit à cette époque de nouveaux accroissemens. Louis-le-Débonnaire fit agrandir l'église[2] qui subsista jusqu'au XVIe. siècle, époque où elle fut pillée et presque détruite par les calvinistes; elle fut rebâtie, à la fin des troubles religieux, par un des abbés commendataires de Saint-Médard; mais comme l'architecte, à qui on avait confié la direction des travaux, n'était pas catholique, il se trouva que cette église avait tout-à-fait l'apparence d'un prêche. Les religieux de Saint-Maur qui y furent placés, en 1637, lui rendirent l'aspect d'un temple catholique.

Le corps de saint Sébastien, qui fut accordé presqu'en entier aux instances pressantes de

[1] Dormay, *Histoire de Soissons*, liv. VI, c. 128.

[2] Dormay, *Idem*, liv. IV, c. 9.

l'empereur et d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, par le pape Engène II, et qui fut déposé à côté de saint Médard, donna à l'abbaye plus de lustre encore. Les miracles qui manifestèrent la présence du nouveau saint multiplièrent considérablement les pélerinages et les donations. Les possessions de Saint-Médard, en biens-fonds, étaient considérables; et, un siècle après son établissement, cette abbaye était devenue propriétaire de deux cent vingt fiefs. Elle jouissait, en outre, d'une juridiction épiscopale sur plusieurs bourgs. La renommée de cette riche abbaye y appelait souvent de grands personnages; du nombre fut Leidrade, d'abord bibliothécaire de Charlemagne, et ensuite archevêque de Lyon, où il s'efforça de réprimer la licence qui s'était introduite dans les mœurs des ecclésiastiques [1].

Louis-le-Débonnaire fit une visite de seize jours dans cette abbaye, et y laissa des marques de sa pieuse munificence : entre autres présens dont il gratifia les moines, on remarque un calice, une lampe et un encensoir d'or, en

[1] *Histoire littéraire de la France*, tome IV, pag. 433 et suivantes.

ajoutant à ces dons celui du monastère de Saint-Étienne-de-Choisy, dont les dépendances étaient considérables. De plus, et ce qui était alors très-précieux, il leur donna un texte des évangiles écrit en lettres d'or *onciales*. Le format est in-4°., et chaque page a deux colonnes; mais l'écriture est tellement variée qu'il n'y en a pas deux de la même main. Primitivement le volume était recouvert avec des lames d'or; mais, les lames d'or ayant disparu, on ne sait à quelle époque, on le recouvrit avec de petites lames d'argent doré, qui forment une espèce de filigrane, dont le travail est remarquable. Les mots suivans sont inscrits sur cette couverture : *hæc tabula facta est à D. Ingramio, abbate hujus loci, anno incarnati verbi* M. C. LXVIIII *papatûs Alexandri* III, *decimo regni Ludovici junioris* XXXIII. *Librum autem istum obtulit Ludovicus pius imperator Beato Sebastiano, in exceptione ejusdem martyris inclyti et papæ Gregorii urbis Romæ*[1]. Cette Bible est maintenant à la Bibliothèque royale.

Cette abbaye, où le fils de Charlemagne avait donné le spectacle d'une piété si peu

[1] *Lemoine*, tome II, page 152.

éclairée, va maintenant devenir le théâtre de son ignominie : nous allons voir s'y consommer une des révolutions les plus remarquables dont nos annales fassent mention.

L'empereur avait, comme on sait, partagé ses vastes États entre Lothaire, Louis et Pepin, qu'il avait eus d'Hermengarde. Judith, sa seconde femme, lui avait donné un fils, ce Charles, dit le Chauve, sous le règne duquel fut dans la suite accomplie la grande révolution féodale. Le monarque, voulant lui former aussi un État, fut obligé d'entamer ceux de ses autres fils. Ces fils mécontens se liguèrent contre leur père, et cherchèrent à exciter les ressentimens du clergé, dont il avait, par plusieurs ordonnances, et notamment par un concile convoqué, en 816, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, entrepris de réformer les mœurs déréglées. Neuf ou dix abbés ou évêques les plus puissans de la Gaule, la plupart les obligés de l'empereur, secondèrent la révolte de ses fils contre lui; ils firent arrêter à Laon l'impératrice Judith, la firent conduire à Poitiers, et renfermer dans le convent de Sainte-Radegonde pour y prendre le voile. On prétendait qu'un lien de parenté rendait nul

son mariage avec l'empereur; et on l'accusait en outre d'avoir souillé la couche nuptiale par son commerce adultère avec des seigneurs de sa cour.

L'empereur ne fut pas mieux traité par ses fils; il tomba entre les mains de Lothaire, l'un d'eux, lequel il avait associé à l'empire. Ce fils relégua son père à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, et plaça auprès de lui des hommes chargés de solliciter son abdication, et de l'engager à se faire moine. Il résista. Les querelles survenues entre ses fils, ses ennemis, lui valurent la liberté dont il ne jouit pas long-temps.

Louis-le-Débonnaire marcha contre son fils Lothaire, à la tête d'une armée; mais ses troupes, corrompues par ce fils, l'abandonnèrent au premier choc; et il devint une seconde fois prisonnier de son fils.

Le pape Grégoire IV était alors dans le camp de ce fils ingrat et persécuteur, quoiqu'il eût témoigné l'intention de concilier les deux partis : sa conduite parut fort suspecte, d'après le témoignage même d'un contemporain [1]. Quoi

[1] *Vie de Louis-le-Débonnaire*, par l'anonyme dit l'Astronome, tome III, pag. 389 et suiv.

qu'il en soit, *comme le peuple était déjà délié du serment de fidélité*, dit l'historien, ce qui prouve que, pendant sa première captivité, quelque assemblée de factieux l'avait déjà déclaré déchu du trône, Lothaire fut tumultueusement proclamé seul empereur par son armée. Louis séparé de Judith, que Lothaire envoya à Tortone, en Italie, et de Charles, qui fut renfermé dans une abbaye, se vit contraint de suivre son fils en divers lieux, puis à Soissons, où il fut de nouveau retenu prisonnier et mis sous la garde de quelques prélats qui l'accablèrent d'indignités. A quelque temps de là, une assemblée ecclésiastique fut convoquée à Compiègne; là, il fut décidé qu'il *donnerait par une seconde pénitence publique, une nouvelle satisfaction à l'Église, pour les mêmes crimes dont il avait déjà fait une fois pénitence*[1]. Ebbon, que les contemporains représentent comme un homme non moins cruel qu'impudique, Jessé, qu'un synode avait dégradé de l'épiscopat[2], et plusieurs autres, figuraient dans l'assemblée de Compiègne. Quelques-uns

[1] *L'Astronome*, page 393.
[2] *Thégan*, page 299.

adhérèrent à ces actes iniques par faiblesse : on peut compter dans ce nombre ce chorévêque[1] Thégan qui en parle avec indignation. La plupart étaient animés par un vif ressentiment contre cet empereur, dont la licence des temps effarouchait la piété. On proféra contre lui de véritables injures, et on l'accusa d'une foule de crimes. « L'empereur, dit un des an» nalistes précédemment cités, fut condamné » sans *être présent ni entendu, sans avoir fait* » *aucun aveu, ni rien dit qui pût servir à le* » *convaincre*[2]. » Une chose fort digne de remarque, sans doute dans ce passage, c'est que l'auteur n'insiste absolument que sur ce fait, que l'empereur n'a fourni contre lui aucune preuve, de sorte qu'il est clair qu'à ses yeux une assemblée de clercs, un concile qui entreprend de juger et de déposer un roi, n'entreprend rien que de juste et de légal. Telle était effectivement l'opinion régnante dans ce siècle.

L'arrêt des évêques relativement à l'empe-

[1] On appelait ainsi les vicaires chargés de suppléer l'évêque dans l'administration des églises et monastères du diocèse; et dans la ville épiscopale, lorsqu'il était absent.

[2] *L'Astronome*, page 393.

reur fut exécuté à Soissons, la veille de la Saint-Martin de l'an 833. Ce jour là, il fut traduit dans l'église de Saint-Médard; et son fils Lothaire, occupant le trône, lui fit remettre une cédule où étaient énumérés tous les crimes dont il avait à demander pardon à Dieu et aux hommes. Placé debout et devant l'autel, chargé des reliques de saint Médard et de saint Sébastien, on l'obligea de lire lui-même, à haute voix, l'acte qui le condamnait; puis, après cette lecture, de se reconnaître coupable, de réclamer la pénitence canonique et de se dépouiller lui-même des insignes de la royauté. Il revêtit une robe grise de pénitent que lui présenta l'indigne archevêque de Reims. On le reconduisit ensuite au monastère; on le laissa dans la cellule où il devait faire pénitence le reste de ses jours. Ainsi le fils et le successeur de Charlemagne, un empereur, fut réduit à l'état abject de moine.

Mais une nouvelle révolution vint bientôt arracher le dévot Louis de son cloître. Les Francs ou les Leudes se révoltèrent contre les auteurs de ces odieux traitemens. Lothaire, obligé de fuir, chercha à pallier son crime en alléguant qu'on ne pouvait l'accuser d'avoir

accepté ce qu'on lui avait offert unanimement, et qu'à l'égard de la captivité de son père, il était manifeste *qu'elle résultait d'un jugement des évêques*[1]. Louis reprit donc son sceptre; mais ce que l'on a peine à concevoir, c'est qu'il ne voulut régner, malgré les instances de ceux qui l'entouraient, qu'après avoir été solennellement réhabilité par le ministère d'un évêque, donnant par là une sorte de sanction aux actes inouïs qui l'avaient détrôné. Cette nouvelle cérémonie eut lieu à Saint-Denis; et il fallut, pour satisfaire aux scrupules absurdes du monarque, que des prélats, défaisant en quelque sorte ce que d'autres prélats avaient fait, lui ceignissent eux-mêmes l'épée pour le rendre digne à ses propres yeux de porter la couronne[2]. Le premier acte de l'empereur réintégré fut une amnistie, de laquelle les évêques qui avaient été ses plus fougueux ennemis étaient seuls exceptés. Ebbon, entre autres, fut d'abord jeté dans un cachot, et, deux ans après, déposé au concile de Thionville.

On montre encore dans les ruines de l'ab-

[1] *L'Astronome*, page 395.
[2] *Idem*, page 396.

baye, le lieu qui, suivant la tradition, servit deux fois de prison à Louis-le-Débonnaire : c'est un véritable cachot qui ne reçoit de jour que par un soupirail, et dont on fit plus tard un cellier. Il a sept à huit pieds de long sur trois de large; et il était précédé par une salle très-vaste où se tenaient les gardes. On lit sur les murs du cachot les lignes suivantes, tracées, selon toute apparence, par quelque autre captif détenu dans le même lieu, et qu'on ne saurait attribuer à l'empereur lui-même, comme on l'a fait quelquefois, puisque la langue française n'avait pas encore, à cette époque, remplacé les langues latine et tudesque. Voici cette inscription :

Hélas! que je suis prins de douleur!
Mourir mieux me vaudrait,
Que souffrir telles empreintes.

Une quatrième ligne est illisible.

Louis se rendit de nouveau à Soissons avant de quitter la vie; et il habita une fois encore cette abbaye de Saint-Médard, qui devait lui rappeler de si tristes souvenirs; mais alors il logea dans une pièce qu'on appela longtemps après la *chambre dorée* : c'était celle où l'on

recevait les grands personnages qui venaient prier aux tombeaux de saint Médard et de saint Sébastien; et tel fut aussi le motif de l'empereur dans cette dernière visite. Louis, son fils, avait encore pris les armes contre lui; et il menaçait d'envahir une partie de la France. Dans un pressant danger, le fils de Charlemagne ne vit rien de mieux que de courir aux reliques des deux saints, à l'intercession desquels il attribuait sa précédente délivrance. Il passa dans l'abbaye plusieurs journées entières en actes de dévotion [1].

Le successeur de Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, s'arrêta à Soissons, en 842; et, les moines de Saint-Médard l'ayant invité à prendre part à la translation solennelle de quelques reliques dans leur église, le monarque, accédant à ce vœu, assista à cette cérémonie; et, jaloux de montrer sa piété, il chargea ses épaules, comme les derniers des clercs, de ces châsses précieuses, après quoi il donna une terre à l'abbaye. Les reliques étaient alors le principal objet de la religion chrétienne.

En 853, le même prince présida dans l'é-

[1] Lemaine, tome II, page 170.

glise de ce monastère un concile, où se trouvèrent environ trente évêques : c'est le second qui ait été tenu dans cette ville. Le célèbre Hincmar, abbé de Saint-Denis, y fut élevé au siége de Reims, à la place d'Ebbon, déposé. Une des sessions lui fut spécialement personnelle ; car il s'agissait de décider si son élection et sa consécration au siége de Reims étaient canoniques, et s'il pouvait annuler les ordinations faites par Ebbon. La question fut résolue en faveur d'Hincmar. Le concile s'occupa ensuite de divers réglemens pour la réforme des mœurs. Les usurpations si marquées du pouvoir épiscopal sur la puissance royale, qui avaient signalé le règne précédent, reçurent une grande force dans cette assemblée, et y furent, en quelque sorte, transformés en principes : non contens de juger des ecclésiastiques qui avaient favorisé l'évasion d'un prince de la famille de Charlemagne, alors révolté contre la couronne, les pères du concile étendirent leurs droits sur le prince lui-même, et décidèrent qu'il serait condamné s'il y avait lieu, et renfermé comme Louis-le-Débonnaire, dans le monastère de Saint-Médard, pour faire pénitence.

Charles donna son adhésion aux actes du concile.

A cette époque, l'humeur orgueilleuse et violente des prélats donnait fréquemment lieu à des dissensions fâcheuses. Dominateurs des rois, ils ne pouvaient supporter des rivaux parmi leurs pairs. C'est ce que laissa voir Hincmar à l'égard de Rothade, alors évêque de Soissons. Un curé du diocèse de Soissons, ayant été surpris en flagrant délit avec une femme, avait été d'abord cruellement mutilé, ensuite déposé par un synode convoqué d'après les ordres de l'évêque; trois ans après cette affaire, le métropolitain Hincmar, qui voulait, selon toute apparence, avoir un prétexte pour rabaisser la fierté de son suffragant Rothade, se déclara le protecteur du curé mutilé et déposé. En conséquence, un dimanche, au moment où son successeur allait à l'autel pour célébrer la messe, l'archevêque le fait enlever à la vue de tout le peuple : on l'amène devant lui; il l'excommunie, l'envoie en prison, et rétablit son prédécesseur dans la cure.

L'évêque de Soissons refusa d'adhérer à ces décisions; alors le fougueux Hincmar assembla sur-le-champ un concile provincial dans l'église de Saint-Crespin-le-Grand, à Soissons,

y déféra Rothade comme réfractaire et désobéissant, et, comme tel, le priva de la communion épiscopale jusqu'à ce qu'il eût obéi. La querelle s'envenima de plus en plus. L'évêque, voyant qu'une nouvelle assemblée ecclésiastique convoquée à Pitres et transférée à Senlis, lui était contraire, en appela au pape. Il se disposait à partir pour Rome, lorsqu'il fut arrêté. Nouveau concile de Soissons, tenu dans Saint-Médard, et où Rothade refusa de comparaître pour ne point nuire à son appel. Cité une seconde et une troisième fois, il est jugé, déposé, et remplacé dans le siége qu'il occupait depuis plus de trente années. Les deux conciles de Soissons que nous venons de mentionner ne sont point reçus par l'Église.

Le pape Nicolas Ier. termina cette affaire, par son intervention. Rothade, après quelque temps d'une assez dure captivité au monastère de Saint-Médard, obtint la permission de se rendre à Rome. Là, il fut solennellement justifié; et, à son retour en France, ce fut son persécuteur, Hincmar, qui le réintégra lui-même dans son siége épiscopal [1].

[1] *Lemoine*, tome II, pag. 181 et suiv.

Un nouveau concile fut tenu à Soissons, en 866; et Charles-le-Chauve y assista. Celui-ci était convoqué pour délibérer sur le rétablissement des clercs déposés par Hincmar, à son avénement au siége épiscopal à la place d'Ebbon; et, comme la décision des pères fut favorable aux clercs, le puissant archevêque reçut ainsi un nouvel affront. Les prélats qui composaient cette assemblée étaient au nombre de trente-cinq. Avant qu'ils se séparassent, Charles leur témoigna le désir de voir la reine Hermentrude solennellement sacrée par eux. Cette cérémonie eut lieu dans l'église de Saint-Médard; et l'on peut remarquer que l'un des prélats fut chargé de faire connaître publiquement au peuple le but du roi, dans cette consécration inusitée, et dont il n'y avait encore que peu d'exemples : c'était, en appelant sur son épouse les bénédictions épiscopales, d'en avoir des enfans susceptibles de faire un jour le bien de l'Église et de l'État [1].

Il paraît qu'un autre concile fut tenu à Soissons en 875, pour régler quelques affaires relatives au diocèse de Beauvais. Enfin, un histo-

[1] *Lemoine*, tome II, page 200.

rien [1] fait mention d'une nouvelle assemblée de même nature, tenue pareillement à Soissons, sans en désigner la date et le but. On sait seulement qu'elle avait été convoquée par les ordres de Louis-le-Germanique : ce qui lui assigne une date postérieure à celle du précédent concile.

Nous voici arrivés à l'époque où les Normands mirent à feu et à sang les provinces septentrionales du royaume. Les paroles ne peuvent donner qu'une faible idée des ravages et des cruautés exercés par ces barbares. Des villes, en grand nombre, furent réduites en cendres; des populations erraient fugitives et sans asiles. Les contemporains ne parlent qu'avec douleur de ces temps désastreux; la chûte de l'autorité royale, que l'imbécillité des princes et l'orgueil des évêques avançaient d'année en année, laissait les peuples sans défense; et les seigneurs arrachèrent à l'envi les lambeaux d'une puissance qui allait s'effacer. Le régime féodal fut fondé.

Soissons fut garantie par ses hautes murailles; mais la célèbre abbaye de Saint-Mé-

[1] Frodoard, *Histoire de l'église de Reims*, liv. III, c. 23.

dard fut pillée et presque entièrement incendiée. Les religieux qui avaient été contraints de fuir ne revinrent à Soissons que sous le règne d'Eudes, qui fit fortifier et entourer de larges fossés leur monastère. Vers ce temps, les églises de Soissons se dépouillèrent de ce qu'elles avaient de plus précieux, les reliques des saints. Comme on craignait peut-être de ne pouvoir échapper à une nouvelle invasion des Normands, on prit le partide mettre ces reliques à l'abri des pillages, en les dispersant en divers lieux moins exposés. Cet exemple fut généralement imité dans cette partie de la France; et de là naquirent plus tard une foule de réclamations et de procès contre les religieux détenteurs des corps saints et qui ne voulaient plus s'en dessaisir. Il y eut alors, de l'aveu des critiques les plus éclairés, un grand nombre de fraudes causées par le désir de conserver des dépôts très-productifs; et c'est ce qui a si souvent permis de douter de l'authenticité des reliques exposées dans les temples à la vénération des fidèles [1].

Charles-le-Simple disputait son malheureux

[1] *Lemoine*, tome II, page 211.

royaume aux Normands et aux grands vassaux; entre ces derniers se distinguait surtout Robert, duc de France, et frère d'Eudes, qui avait usurpé la couronne pendant la minorité de Charles. Il forma une ligue contre lui; et, dans une assemblée des grands, tenue en 920, à Soissons, théâtre ordinaire de l'humiliation des rois, Robert reprocha lui-même à Charles son mauvais gouvernement, et fit déclarer à l'unanimité, par les assistans, qu'il était impossible de lui rester soumis. Après cette déclaration, chacun se retira; et Charles, laissé seul avec quelques évêques, fut obligé de se réfugier dans un château, où il resta sept mois qu'on peut considérer comme un interrègne [1]; au bout de ce temps, on lui ménagea une entrevue avec les factieux; là, il promit de changer de conduite et de renvoyer un ministre dont on était mécontent, déclarant qu'il renoncerait au trône dans un an révolu si l'on n'était pas content de lui. Moyennant ce honteux traité, Robert et ses adhérens promirent au roi un an de fidélité et de soumission.

Charles avait cherché à gagner du temps.

[1] Frodoard, *Histoire de l'église de Reims*, liv. IV, c. 15.

Dès qu'il se vit, en quelque sorte, réintégré, il rassembla des forces et rappela son ministre; une guerre civile s'ensuivit; il fut battu, chassé, déclaré indigne du trône et remplacé par Robert.

Celui-ci s'empara d'abord de Soissons : il comptait dans ses rangs la plupart des grands seigneurs du royaume, entre autres, cet Herbert, comte de Vermandais, fameux par ses nombreuses trahisons, et que quelques contemporains ont désigné par ces expressions : *iniquorum et infidelium nequissimus*. Son armée occupait les plaines des environs de cette ville. En 923, Charles, ayant trouvé le moyen de rassembler un corps de troupes, vint attaquer le roi Robert. Celui-ci fut tué les armes à la main; mais Charles n'en fut pas moins battu et obligé de prendre la fuite. On a écrit que dix-huit mille hommes avaient été tués de part et d'autre dans cette deuxième bataille de Soissons.

Au roi Robert succéda Radulf ou Raoul, duc de Bourgogne, qui, étant entré dans Soissons à la tête de ses troupes, y fut proclamé roi par les seigneurs, et couronné dans l'église de Saint-Médard par les mains de l'évêque Ebbon. Charles-le-Simple, livré par la trahi-

son au comte de Vermandais, ne fut plus que l'instrument de la politique perfide de ce seigneur. Herbert le tira de sa prison pour l'opposer un moment au roi Raoul; puis il le remit en captivité. Ce prince termina de la sorte, en 929, ce que des historiens ont appelé *son règne*.

Herbert était alors, suivant un usage reçu à cette époque de désordres, en possession de plusieurs riches abbayes, entre autres de celles de Saint-Médard et de Saint-Crespin; par son influence, il parvint à faire élire archevêque de Reims, son fils Hugues, *qui n'avait pas encore cinq ans*. Le roi et le pape approuvèrent cette étrange élection faite concurremment par le clergé et par le peuple[1]; et Herbert devint de la sorte administrateur du diocèse, à cause du bas âge de son fils. Mais Raoul, voulant, dans la suite, rabaisser l'orgueilleux seigneur, lui enleva les abbayes et l'archevêché. Une nouvelle élection eut lieu dans la personne d'un religieux nommé *Artdud;* elle irrita les passions, causa une longue guerre civile, pendant laquelle le pays fut en proie à toutes les dévas-

[1] *Frodoard*, liv. IV, c. 20.

tations; et les deux prélats furent plusieurs fois déposés et réintégrés.

En 741, un concile fut convoqué à Soissons, dans l'église de Saint-Crespin : c'est le sixième. Tous les assistans étaient dévoués à Herbert. Le jeune Hugues, qu'on venait de faire prêtre en dépit des canons, fut confirmé dans son siége. Ce concile n'est point reçu par l'Église. Au surplus, la guerre continua sous Louis-d'Outremer, qui protégeait Artaud; et, dans le cours des hostilités, Hugues-le-Grand, comte de Paris, vint mettre, en 948, le siége devant Soissons, et réduisit en cendres, au moyen de feux artificiels qu'il lança dans la ville, la cathédrale, le cloître des chanoines, et un grand nombre de maisons[1]. Enfin, un *parlement* tenu à Soissons, en 950, et où se trouvèrent la plupart des prélats et seigneurs du royaume, termina ces différens, et conclut une paix bien nécessaire aux peuples de ces contrées.

L'histoire n'offre plus rien qui soit relatif à Soissons, jusqu'à l'époque où une révolution plaça définitivement sur le trône les descen-

[1] *Frodoard*, liv. IV, c. 36.

dans d'Eudes et de Robert, qui avaient déjà régné sur la France.

§. III.

SOISSONS SOUS LES COMTES.

Il est fait mention, vers le milieu du xe. siècle, d'un Giselbert, chargé du gouvernement du Soissonnais, pour la couronne. Ce Giselbert ayant marié sa fille Adélaïde à Gui, fils d'Herbert III, comte de Vermandais, le gouvernement passa, suivant l'usage alors établi, aux deux époux, à titre de seigneurie héréditaire. Gui de Vermandais peut donc être considéré comme le premier comte feudataire de Soissons. Il était contemporain de Hugues Capet. A sa mort, dont la date n'est pas fixée, Adélaïde se remaria avec Notcher, comte de Bar-sur-Aube, qui devint par là, comte de Soissons; mais, cette femme étant morte vers le milieu du XIe. siècle, la seigneurie échut à Renaud Ier., qu'elle avait eu de son premier mari. Celui-ci fut assiégé par le roi de France, Henri Ier., dans sa forteresse nommée *la Tour des comtes,* qui fut emportée et démolie en 1057. Il périt pendant le siége, laissant un

fils, qui mourut empoisonné quinze jours après lui, et une fille que Henri donna, avec le comté, à Guillaume, dit Busac, de la maison d'Eu. Celui-ci, comme ses pareils, se distingua par sa rapacité, et se brouilla avec l'abbaye de Saint-Médard, aux dépens de laquelle il voulait étendre son domaine. Les moines eurent recours au roi Philippe Ier. Celui-ci vint à Soissons, et tint, en 1065, dans Saint-Médard, un plaid où le seigneur fut condamné[1]. Guillaume mourut en 1098. Jean Ier., qu'il avait eu d'Adélaïde, fille du précédent comte, lui succéda. Guibert de Nogent parle en ces termes du fils et de la mère dans l'histoire de sa propre vie : « Quoique fort habile » au métier des armes, le comte Jean mainte- » nait cependant la paix avec soin, mais uni- » quement pour son propre intérêt; car, mar- » chant sur la trace de ses ancêtres, il causa » de grands dommages à l'église de Soissons. » Entre les hauts faits de sa mère, il ne faut » pas omettre qu'elle fit un jour arracher les » yeux et la langue à un diacre : voilà ce que » lui fit oser un parricide qu'elle avait aupa-

[1] *Cartul. de Saint-Médard*, fol. 122, v°.

» avant commis : je veux parler de la mort
» de son frère, qu'elle fit empoisonner par le
» ministère d'un juif, pour avoir le comté de
» Soissons. Mais la vengeance divine ne laissa
» pas ces crimes impunis; car le juif fut
» frappé par le tonnerre; et la comtesse,
» après avoir bien soupé un jour de carnaval,
» fut atteinte d'une paralysie qui lui ôta l'usage
» de la parole, et la conduisit au tombeau,
» dans l'octave de Pâques. Or, il y eut entre
» elle et ses deux fils, le comte Jean et l'évê-
» que Manassès, je ne dirai pas du refroidisse-
» ment, mais une haine mortelle. Je me sou-
» viens qu'aux funérailles de sa mère, le
» comte, *après m'avoir raconté les traits*
» *que je viens de rapporter*, ajouta : que puis-
» je donner maintenant pour elle, qui n'a ja-
» mais fait aucune aumône de son vivant? En-
» fin, le comte à qui on pouvait dire avec vé-
» rité : *ton père était amorrhéen et ta mère*
» *éthéenne*, non-seulement imita l'un et l'au-
» tre, mais les surpassa en méchanceté[1]. »

D'après le même historien, ce comte partageait à peu de chose près la croyance des juifs,

[1] Liv. III, chap. 15.

et proférait contre le Messie des blasphèmes qu'un israëlite n'eût pas osé se permettre : ce qui ne l'empêchait pas de se montrer fort dévot dans les grandes fêtes ; du reste, pillard et débauché au-delà de toute expression : tel était ce seigneur, dont la femme, Adeline de Pierrepont, soupçonnée d'infidélité, offrit l'épreuve du fer chaud ou le combat d'un champion, pour garantie de sa vertu, et fut ainsi tenue pour justifiée. Il mourut comme il avait vécu.

Vers l'an 1118[1], Renaud II, son frère, lui succéda. C'est l'époque d'un établissement bien remarquable à Soissons : celui d'une commune dont la charte fut vendue, en 1131, par le roi Louis-le-Gros, de concert avec l'évêque Goslen ou Joslen de Vergi, et sans qu'on eût demandé le consentement du comte : d'où l'on voit que l'évêque jouissait alors dans la ville de la prérogative féodale, et ne relevait que du roi, tandis qu'au contraire le comte relevait de l'évêque, pour certaines terres, de telle sorte que dans plusieurs titres on appelle le comté : *episcopale casamentum*, et le comte : *homoli-*

[1] *Art de vérifier les dates*, in-8°., tome XII, pag. 255.

gius episcopi[1]. L'abbé de Saint-Médard était à peu près dans une situation pareille à l'égard du comte.

Le comte Renaud ayant envahi une église, en 1132, fut excommunié par l'évêque; il resta, deux ans, retranché de la communion des fidèles, puis enfin fit sa paix avec l'Église, en restituant ce qui ne lui appartenait pas. Quelques années après, il fut attaqué de la lèpre; et, comme il venait de perdre son fils unique, voulant prévenir toute discussion ultérieure sur son héritage, il fit rassembler tous ses héritiers, et entre eux désigna comme son successeur, Ives de Nesles, petit-fils, par sa mère, de Guillaume Busac, dont nous avons parlé. Les autres héritiers consentirent à faire cession de leurs droits, moyennant une somme d'argent; et l'évêque reçut d'Ives l'hommage-lige qui lui était dû. Quant au *plaid* ou relief, droit à l'arbitrage du seigneur, que les vassaux payaient lorsqu'ils recueillaient des fiefs en succession collatérale, il fut transformé, du consentement de l'évêque, en une rente annuelle de soixante livres et de dix muids de

[1] *Dormay*, liv. v, chap. 28, p. 94.

sel. Le roi Louis-le-Jeune intervint, fut garant de ce traité. D'Aguesseaua préten du que les deux actes dont il vient d'être fait mention ont été fabriqués par l'évêque Goslen, pour s'attribuer, au préjudice de la couronne, la mouvance du comté de Soissons[1]. Ce Renaud fut le fondateur de l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Léger de Soissons.

Ives de Nesles, dit le Vieux, devint comte en 1146, renouvela l'année suivante l'hommage qu'il avait déjà fait à l'évêque, et renonça en même temps, comme avait fait son prédécesseur, à un usage digne de la barbarie du temps : il consistait à *piller la demeure épiscopale au décès de chaque prélat*[2]. Cet usage était pratiqué dans plusieurs villes épiscopales ; les comtes dans certains lieux, les habitans dans d'autres, pillaient, après la mort de l'évêque, les meubles de la maison épiscopale.

En 1155, le roi Louis-le-Jeune tint à Soissons une assemblée de prélats et de barons, dans laquelle il rendit une ordonnance fameuse qui interdisait pendant dix ans les

[1] Tome VI, page 219.

[2] *Art de vérifier les dates*, tome XII, page 257.

guerres privées entre les seigneurs. Le comte Ives prit place dans ce parlement. A cette époque l'assentiment d'une assemblée pareille pouvait seul donner force de loi à un édit royal dans toute la France féodale; le préambule de l'ordonnance porte ces mots, par rapport aux assistans : *ex quorum benè placito ordinavimus* [1]. Lorsqu'elle était rendue par le roi seul, elle ne s'appliquait qu'à ses domaines et chaque possesseur de fief pouvait protester : ce qui est souvent arrivé. Ives mourut en 1178, sans laisser d'enfans. Son neveu Conon ou Conan, seigneur de Pierrepont, devint comte après lui. Tout ce qu'on en sait de digne de remarque, c'est qu'il fit avec l'abbaye de Saint-Médard un accord, en vertu duquel, les hommes attachés à leurs terres, sans doute par le servage, ne pourraient, sans leur consentement respectif, passer d'une seigneurie dans l'autre [2]. Raoul de Nesles, son frère, lui succéda en 1180. Celui-ci accompagna Philippe-Auguste en Terre-Sainte, et, de retour, fut employé, par ce prince, dans plusieurs affai-

[1] Duchesne, *Histoire de France*, tome IV, page 583.
[2] *Cartul. de Saint-Médard*, fol. 50.

res importantes. Il est connu comme l'un des poètes célèbres du siècle. Il existe une charte de ce comte, par laquelle il s'oblige à payer à l'abbaye de Notre-Dame six besans d'or, le 1er. octobre de chaque année, tant que les juifs n'auraient pas été expulsés de la ville de Soissons [1].

Jean II de Nesles, dit le Bon et le Bègue, lui succéda, en 1237, au comté de Soissons, qu'il administrait conjointement avec son père depuis plusieurs années. Jean de Soissons avait établi sur des terres appartenant au chapitre de la cathédrale, l'église de Garenne. De cet envahissement naquit une guerre entre ce chapitre et le comte; excommunié par les chanoines, le jeune comte ne garda plus aucune mesure : il ravagea leurs terres, saisit leurs hommes, et porta même la main sur un des membres du chapitre, qu'il fit mettre en prison. Le roi Louis IX, informé de ces actes de violence, ordonna à ses baillis de s'occuper de cette affaire. Alors Jean, redoutant les condamnations royales, proposa de s'en remettre au jugement du métropoli-

[1] Dormay, *Histoire de Soissons*, liv. v, chap. 44, p. 143.

tain, Henri de Dreux, archevêque de Reims. Celui-ci prononça, comme de raison, en faveur du chapitre; et le seigneur dut restituer les terres et les hommes. Mais ce n'était pas assez sans doute pour châtier l'audace d'un homme qui avait osé mettre la main sur un chanoine. En réparation de ce fait, il fut décidé qu'au jour qui serait désigné, lui et ceux qui l'avaient aidé dans l'arrestation du chanoine se rendraient à la cathédrale *nu-pieds, en chemise et en braies*, tenant un paquet de verges; et qu'après avoir suivi dans cet état la procession, ils présenteraient les verges au doyen *pour recevoir de lui la discipline*[1]. Il paraît que cette correction ecclésiastique rendit Jean plus sage; car il n'en est plus fait mention comme ayant troublé l'église dans ses propriétés.

Jean, devenu comte de Soissons, servit saint Louis, et accompagna ce prince dans la Palestine. Il s'y distingua par plusieurs hauts-faits, que Joinville mentione souvent. A la funeste bataille de la Massoure, tous deux gardaient un pont sur un bras du Nil. Après avoir re-

[1] *Archives de l'église de Soissons*, Layette 93, lias. 4.

poussé l'ennemi, le comte de Soissons dit au sire de Joinville, en se moquant : « *Séné-* » *chal, laissons huer cestè chiennaille, que,* » PAR LA QUOIFE DIEU, ainsi comme il jurait, » *encore en parlerons nous de ceste journée* » *ès chambres des dames.* » Cette *chiennaille* ou *canaille* défit l'armée des croisés, fit prisonniers le roi et le comte de Soissons.

De retour en France, le comte fut utile à saint Louis, en diverses circonstances. Ce prince le chargeait quelquefois de tenir les *plaids de la porte,* c'est-à-dire, d'entendre les plaintes et de recevoir les requêtes de ses sujets. Il mourut en 1269. Jean III, Jean IV, Jean V et Hugues, tous de la maison de Nesles, ne nous offrent rien de remarquable.

Le dernier n'avait laissé qu'une fille nommée Marguerite, laquelle, ayant épousé, vers 1325, Jean de Hainaut, frère de Guillaume *le Bon,* comte de Hainault et de Hollande, lui transmit ainsi le comté de Soissons [1]. A cette époque, des différens s'élevaient fort souvent entre les bourgeois, les comtes et les chanoines de la cathédrale, à cause des droits

[1] *Dormay.*

respectifs de la commune et de la seigneurie du chapitre. Accablés de condamnations et d'amendes, les bourgeois prirent le parti de renoncer à leurs priviléges et de demander au roi Charles-le-Bel, un prevôt royal, pour tenir lieu du maire qui présidait la commune. Cette demande fut accordée par lettres datées de 1325, qui décidèrent que la prevôté de Soissons ressortirait au bailliage du Vermandais. Sous le règne de Philippe-de-Valois, les Soissonnais réclamèrent les anciens priviléges de leur cité; mais ce prince ne voulut pas consentir à ce que l'ancienne commune fût rétablie : seulement il accorda le droit d'élire quatre personnes de la ville, ou bien de les faire choisir par le bailli du Vermandais. « Ces quatre, avec un *argentier* et un *procureur*, devaient prendre soin des affaires de la ville, s'assembler au moins une fois la semaine, et même lever des tailles pour les nécessités publiques[1]. » Dans la suite, les quatre échevins chargés d'administrer sous le prevôt furent élus tous les trois ans.

Jean de Hainault prit part aux guerres dé-

[1] *Dormay*, liv. v, chap. 93, page 316.

sastreuses dont la France devint alors le théâtre; et il contribua, en 1346, à sauver Philippe-de-Valois, à la bataille de Crécy. Il mourut en 1357. Dès 1344, il avait, de concert avec Marguerite, sa femme, cédé le comté de Soissons à sa fille Jeanne, et à l'époux de celle-ci, Louis de Châtillon. Ce nouveau comte perdit son titre avec la vie à la bataille de Crécy. Son fils, otage du roi Jean, en Angleterre, fatigué de sa longue captivité, vendit, en 1367, à Enguerand VII, de Couci, le comté de Soissons, afin d'avoir les moyens de payer sa rançon. Du sire de Couci le comté passa à Marie, sa fille aînée, et fut vendu par elle au duc d'Orléans. Mais, comme ce prince n'avait pu acquitter la totalité du prix convenu, Robert de Bar, fils de la comtesse Marie, rentra en possession de la plus grande partie de cette seigneurie. La portion qui resta au duc d'Orléans fut réunie au domaine de la couronne à l'avénement de Louis XII, et érigée en pairie dans les premières années du XVIe. siècle. Quant à l'autre, elle fut transmise, en 1415, à Jeanne, fille et héritière de Robert de Bar, qui épousa, vingt ans après, Louis de Luxembourg, connétable de France, décapité en 1475.

De la maison de Luxembourg le comté passa, vers la fin de ce siècle, à une branche de la maison de Bourbon, par le mariage de Marie de Luxembourg avec François de Bourbon, comte de Vendôme. Les comtes de Soissons qui suivent, jusque vers le milieu du XVII[e]. siècle, appartiennent à l'histoire générale du royaume. Le dernier fut Louis-de-Bourbon, mort, en 1641, sans postérité légitime. Sa sœur, Marie de Bourbon, porta le comté dans la maison de Savoie-Carignan, par son mariage avec Thomas-François de Savoie, dernier fils de Charles-Emmanuel. De cette branche, fut le célèbre prince Eugène, le dernier des comtes de Soissons de cette famille; il mourut, en 1734, sans avoir été marié.

Reprenons quelques particularités relatives aux établissemens et aux édifices religieux de cette ville, que nous avons dû omettre dans la rapide esquisse de l'histoire de ses comtes.

Il existait à Soissons, outre la justice des comtes, plusieurs autres juridictions indépendantes : celles de l'évêque, de Saint-Médard, du chapitre de la cathédrale, du chapitre de Saint-Pierre, de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Crespin-le-Grand et de la vicomté de Bu-

sancy, étaient les principales. La justice de la terre de Busancy embrassait une portion de la ville et de la banlieue de Soissons. Sur tous les chemins qui y étaient compris, les sergens du vicomte avaient droit de porter l'arc et le carquois; et ce seigneur jouissait dans le faubourg de Saint-Crespin, de plusieurs droits d'étalage des marchandises et autres.

Du vicomté dépendait la seigneurie de Hartennes, qui y avait été plus anciennement annexée. Le possesseur de cette terre était tenu à certaines obligations assez bizarres. « Le di-
» manche de devant le carême, le seigneur de
» Hartennes devait envoyer à Busancy soixante
» écus que l'on nommait *nureaux;* et, aussitôt
» qu'ils étaient apportés, on les distribuait éga-
» lement à soixante pauvres du village ou des
» lieux voisins. Le mardi de carnaval, dans la
» maison du seigneur de Hartennes, on devait
» fournir un porc de la valeur de vingt-quatre
» sous parisis, et le mettre en plusieurs pièces
» qui étaient distribuées aux pauvres de Bu-
» sancy, en présence du maire et des sergens
» de ce lieu; et, si l'on manquait à quelqu'une
» de ces obligations, le vicomte pouvait don-
» ner aux pauvres, pour les récompenser, la

» dépouille du bois découvert, qui apparte-
» nait à la maison de Hartennes [1]. »

Les chanoines de la cathédrale avaient été, ainsi qu'il a été dit plus haut, obligés à la vie commune. Cet usage existait encore au commencement du XI[e]. siècle, comme le font voir plusieurs donations, entre autres, celle d'un nommé Ghendo, prevôt, qui légua des vignes au chapitre, *à la charge que les chanoines auraient un bon repas à leur anniversaire* [2]. C'est vers la fin du même siècle que les prébendes furent séparées, et que la vie commune cessa d'avoir lieu. Il y avait dès lors au-delà de cinquante chanoines; et ce nombre n'a guère été dépassé depuis. On y comptait neuf dignitaires. Le prevôt, comme membre principal du chapitre, faisait hommage à l'évêque, et lui prêtait serment de fidélité, en élevant un peu la main gauche afin de faire voir qu'il réservait la droite pour la défense des intérêts du chapitre. Ce même prevôt, ainsi que le doyen, le chantre et l'écolâtre, était élu

[1] Dormay, *Histoire de la ville de Soissons*, 1663, in-4°., liv. V, chap. 4, p. 12.

[2] *Idem*, chap. 10, p. 12.

par le chapitre. Les archidiacres, le trésorier étaient désignés par l'évêque qui nommait aussi à toutes les prébendes.

Entre les priviléges dont jouissait cette collégiale, il faut remarquer celui d'avoir *des hommes de corps appartenant à leur église : ce qui avait lieu de plusieurs façons, car il y en avait de main-morte seulement, quelques-uns de main-morte et de for-mariage tout ensemble, et d'autres qui ne devaient que le cens capital.* Les hommes de main-morte ne pouvaient rien acquérir pour leurs héritiers, de sorte que leur succession toute entière était dévolue à l'église de Saint-Gervais; mais, assez fréquemment, on usait de quelque commisération à l'égard des enfans; et l'on consentait à leur faire payer pour un prix assez modique la succession paternelle. Ceux qui étaient de for-mariage et de main-morte ne pouvaient se marier sans le consentement du chapitre et sous certaines conditions; et ils encouraient des peines, s'ils n'observaient cette loi. Du reste, là, comme ailleurs, ces *hommes de corps* étaient assimilés aux valeurs diverses dont se composaient les domaines. « C'est une » chose étrange, dit à ce sujet l'auteur que

» nous venons de citer, qu'on donnait ou » changeait, et même on achetait de ces hommes et de ces femmes, comme si c'eût été » quelque marchandise de vil prix. Henri, » comte de Brie et Champagne, leur (aux » chanoines) donna, *par aumône*, un homme » de Bacy, comme on le voit par ses lettres » de 1165. Helvide, abbesse de Notre-Dame, » avec l'avis et le consentement de sa communauté, donna à l'église de Saint-Gervais une » femme de Ressons, nommée Liette, en » échange d'une autre nommée Porceline, fille » de Guillaume Pillepaire. Raoul, comte de » Soissons, fit un semblable troc avec ces » chanoines[1]. »

Lorsque ces gens avaient acquis quelques biens par leur industrie, ils se rachetaient en traitant avec leurs maîtres. En 1389, trois frères achetèrent ainsi leur liberté en payant au chapitre *soixante florins d'or du coin du roi*. Dans cet état de servitude, on ne pouvait prétendre à l'état clérical; « toutefois, lorsque » les chanoines voyaient un enfant de bonne » espérance qui s'avançait aux études, ils lui

[1] *Dormay*, page 31.

» permettaient de prendre la tonsure; et; dès » là, il était affranchi. Mais, en lui donnant » cette permission, on l'obligeait *par écrit* à » être *reconnaissant envers ses bienfaiteurs et* » *à ne jamais rien entreprendre à leur désa-* » *vantage.* » Quelquefois c'était par dévotion qu'on s'attachait ainsi à l'église; et, affranchi une fois, on croyait être plus agréable à Dieu, en devenant de nouveau l'esclave de ses serviteurs.

Pendant quelques siècles le chapitre héritait, de droit, des chanoines qui n'avaient pas fait de testamens ou pour les portions de biens qui n'y avaient pas été désignées. Cet usage dut sans doute contribuer à l'enrichir. Plusieurs dons lui furent faits sous certaines conditions : la plus remarquable, qui leur avait été assez souvent imposée, était de laver plusieurs fois dans la semaine *les pieds et les mains de quelques pauvres* [1].

L'édifice de cette cathédrale, commencé dans le cours du XIe. siècle, servit au chapitre avant d'être achevé. On travailla au portail et à la tour, dans le XIIe. siècle; et il est dit

[1] *Dormay*, pag. 32 et 33.

que l'évêque Ancoul de Pierrefont légua en mourant ses *quatre chevaux* au chapitre, pour en affecter le prix à l'achèvement des bâtimens de la cathédrale[1]. Les évêques qui suivirent celui-ci, quelques seigneurs et bourgeois, et le roi Philippe-Auguste lui-même, contribuèrent aussi à l'achèvement de l'édifice. Environ vers l'an 1212, on put célébrer l'office dans le chœur : c'est ce qu'attesta l'inscription suivante tracée sur une pierre de la tribune qui sépare le chœur de la nef :

Anno milleno bis centeno duodeno
Hunc intrare chorum cœpit grex canonicorum.

Cette église fut placée sous l'invocation de Notre-Dame, et de Saint-Gervais et Saint-Protais. On y plaça successivement plusieurs reliques; mais le chapitre et l'église ne possédaient de leurs patrons qu'un reliquaire, où l'on croyait qu'il y avait *du lait de la bienheureuse mère de Dieu*[2], et un vase, dans lequel on avait recueilli un peu de *sang des deux martyrs*[3]. Dans le cours du XIII[e]. siècle, les cha-

[1] *Obitier de Saint-Gervais.*
[2] *Dormay*, liv. V, chap. 10, pag. 33.
[3] *Idem*, chap. 54, p. 195.

noines parvinrent à se procurer quelques-uns de leurs os. Ce XIII[e]. siècle fut marqué, ainsi que le suivant, par un grand nombre de dons qui enrichirent beaucoup le trésor de cette église.

Dans le Soissonnais, comme dans plusieurs autres provinces, les désordres des temps et les guerres civiles avaient livré un grand nombre de bénéfices à des laïcs. Plusieurs éprouvaient des scrupules sur ces détentions illégales de terres ecclésiastiques; et il n'était pas rare de les voir faire par testament, ou même de leur vivant, des cessions en faveur de l'église. Au commencement du XI[e]. siècle, Hugues de Château-Thierry, l'un des principaux seigneurs du pays, abandonna, de la sorte, cinq bénéfices, sous la condition qu'ils seraient donnés à des clercs qui y vivraient sous une règle. Ainsi fut fondée l'abbaye de Saint-Jean, dans la suite appelée *des vignes*, parce que Hugues ajouta à sa première concession trente arpens de vignes, qu'il acheta sur la pente de la colline où s'élevait l'abbaye, et qu'il consacra à l'entretien de ses chanoines réguliers. Le roi Philippe I[er]. confirma, en 1076, la fondation du seigneur, et y ajouta

des priviléges importans. Dans la suite, plusieurs Soissonnais se plurent à enrichir l'abbaye. Les évêques montrèrent toujours beaucoup de prédilection pour ces chanoines. « Je » puis, dit l'historien Dormay, membre lui-» même de cette compagnie, je puis mettre » entre les preuves de l'affection que les évê-» ques ont témoigné aux premiers religieux » de cette abbaye la coutume qu'ils avaient » de s'y retirer quelquefois et de *s'y faire* » *saigner tous les ans* avec les religieux. Pour » comprendre ceci, il faut savoir qu'un ancien » réglement de cette maison obligeait les re-» ligieux à se faire tirer du sang tous ensem-» ble deux ou trois fois l'an, soit pour conser-» ver la santé, soit pour affaiblir la nature. » Les évêques venaient s'y faire saigner avec » eux; et cette coutume durait, ce semble, » encore l'an 1380, puisque l'ancien pouillé, » écrit par les ordres de Simon de Bacy, en » fait mention [1]. »

L'église d'abord peu considérable, recommencée au XIII[e]. siècle, ne fut achevée que vers le milieu du XV[e]. : c'est celle qu'on voit

[1] Liv. V, chap. XVI, p. 50.

aujourd'hui. Le cloître était très-vaste et pouvait contenir quatre-vingt-dix chanoines. Il paraît que le nombre des titulaires fut porté jusqu'à cent vingt. Il n'y faut pas comprendre plusieurs prieurs et curés à la nomination de l'abbaye [1]. Vers le milieu du XVIe. siècle, on reconnut que la situation élevée de l'abbaye en faisait un poste, d'où un ennemi quelconque pouvait commander sur la ville. Pour obvier à cet inconvénient, il fut arrêté d'étendre ses limites de ce côté, afin d'y comprendre l'abbaye; et c'est le fameux amiral de Coligny qui fut chargé de diriger cette opération.

Le XIIe. siècle vit fonder à Soissons plusieurs nouveaux établissemens analogues à ceux dont nous venons de parler : entre autres les abbayes de Saint-Crespin-en-Chaye et de Saint-Léger, toutes deux situées hors de l'enceinte actuelle. Il faut également rapporter à cette époque la célèbre abbaye de Long-Pont, sous la règle de saint Bernard, située à trois lieues de la ville, et qui devint dans la suite le lieu de sépulture de ses comtes et de ses évêques. L'établissement en fut confirmé,

[1] *Dormay*, liv. V, chap. LXVI, p. 228.

en 1133, dans une assemblée tenue à Soissons par le roi Louis-le-Gros, et dans laquelle siégeaient les grands du royaume. Vers la fin du même siége, la cure de Saint-Waast fut érigée en un chapitre de douze chanoines.

C'est aussi l'époque à laquelle il faut rapporter la fondation de plusieurs hospices; tels que ceux de Saint-Waast, de Saint-Lazare, de Saint-Gervais, et celui des pauvres clercs de Saint-Nicolas, depuis transformé en collége.

Il y eut aux XIe. et XIIe. siècles plusieurs conciles ou synodes mi-parti, tenus à Soissons; nous citerons celui qui, en 1115, eut pour objet de condamner les brigandages de Thomas. Le roi Louis-le-Gros se rendit lui-même alors à Soissons, et c'est de cette ville qu'il partit pour réduire le seigneur rebelle. Peu d'années après (1121 ou 1122), eut lieu le neuvième concile de Soissons contre le célèbre et malheureux Abailard. Celui-ci avait été assemblé par le légat du saint-siége; et le docteur, amant d'Héloïse, y fut appelé à répondre sur ses doctrines, devant ce légat, assisté d'un grand nombre d'évêques et d'abbés. Abailard s'efforça d'abord d'y faire briller les talens qui

lui avaient acquis une si grande réputation; mais on ne lui donna pas la liberté de se défendre; et, après avoir établi sommairement que quelques-unes de ses propositions étaient contraires aux doctrines de l'Église, « On le » contraignit de brûler son livre et de prononcer devant les pères du concile le symbole » de saint Athanase; il le fit et obéit à leur » commandement, mais d'une façon triste et » pitoyable : les larmes lui coulaient des yeux; » et chaque verset qu'il disait était entrecoupé » de soupirs. Il n'eut pas de la honte seulement dans cette assemblée; car, à même » temps qu'il paraissait dans la rue, les artisans sortaient de leurs boutiques pour le » voir; et une canaille importune le suivait, » criant qu'il enseignait trois dieux [1]. » On eut de la peine à empêcher les bons Soissonnais de le lapider.

En 1169, les grands seigneurs du royaume terminèrent à Soissons, par un traité de paix, les différens qui s'étaient élevés entre la France et l'Angleterre, depuis la répudiation de la fameuse Aliénor de Guyenne, et qui furent,

[1] *Dormay*, liv. v, chap. xxix, pag. 97.

dans la suite, si souvent renouvelés. Cette paix ne fut exécutée que l'année suivante.

En 1200 ou 1201, Philippe-Auguste, après avoir épousé Engelberge ou Isemberge, princesse de Danemarck, s'en était dégoûté presque sur-le-champ, l'avait répudiée sous prétexte de parenté, et remplacée par Agnès de Méranie. On sait que cette conduite de ce souverain appela sur sa tête les foudres de l'Église, et fit mettre son royaume en interdit. Pour remédier aux maux d'un tel état de choses, un concile fut convoqué à Soissons. Pendant les débats, un jeune inconnu se présenta dans l'assemblée, parla avec beaucoup d'éloquence en faveur d'Isemberge, et disparut. On assura que c'était un *ange* qui venait annoncer les volontés célestes; il n'y avait plus à balancer: alors, Philippe, sans attendre la décision des pères, fit brusquement venir Isemberge, qui était au monastère de Notre-Dame, *monta à cheval, mit la reine en trousse* et partit pour Paris [1]. Les enfans d'Agnès furent déclarés légitimes par une bulle; mais le chagrin que lui

[1] *Dormay*, liv. v, chap. XLIX, pag. 179.

causa cet abandon, amena sa mort peu de temps après.

Les cruelles dissensions auxquelles le royaume fut en proie sous le malheureux règne de Charles VI, devinrent, pour Soissons, la source de grandes calamités. En 1413, les troupes du roi et du dauphin vinrent mettre le siége devant cette place, où le duc de Bourgogne, en se retirant, avait laissé une forte garnison. Les Soissonnais n'oublièrent rien pour leur défense; ils brûlèrent les faubourgs, notamment celui de Crise, et démolirent plusieurs bâtimens attenant aux murailles, et dont l'ennemi eût pu faire des postes avantageux. La ville, bien munie, avait pour gouverneur Enguerrand de Bournonville, vaillant homme de guerre. Plusieurs gentilshommes, qui avaient à cœur de témoigner leur dévouement à la faction bourguignone, s'étaient renfermés avec lui dans la place; le siége commença; et l'artillerie, après avoir battu les murs pendant huit ou dix jours, parvint à y faire des brèches considérables. Les bourgeois, craignant l'assaut, déterminèrent alors le gouverneur à traiter. Hector, bâtard de Bourbon, l'un des chefs de l'armée, se présenta donc pour con-

clure une capitulation; mais, comme il était sur le point d'entrer dans la ville, un religieux, l'ayant aperçu d'une fenêtre de son abbaye, lui tira un coup d'arbalète, dont il mourut. Il ne fut plus dès lors question de capitulation; et, après plusieurs combats très-vifs, la ville, victime d'un forcené, fut emportée et livrée au pillage. Quelques-uns ont prétendu que les Anglais qui faisaient partie des troupes bourguignones furent la principale cause de ce désastre, en abandonnant leurs alliés, et en se réunissant aux Armagnacs victorieux, pour avoir part au butin. Quoi qu'il en soit, rien n'égale les cruautés qui furent alors commises dans cette ville : les bourgeois, innocens, en très-grande partie, de tout ce qui s'était passé, subirent les traitemens les plus affreux. « Des maisons et des » personnes particulières, le mal passa jus- » qu'aux choses et aux personnes les plus sain- » tes. Les églises furent pillées, les monastères » forcés et les reliques emportées; tout s'y fit » avec tant de violence et de rage que vous » eussiez pris les soldats pour une troupe de » démons. Il y eut en cette rencontre des » vierges consacrées au service de Dieu, qui

» servirent de jouets à la passion brutale de » ces furieux; il y eut même des prêtres élevés au gibet *d'une façon honteuse, et que je » ne pourrais rapporter sans confusion.* C'é» tait alors une grande grâce d'être enfermé » dans les prisons où d'être jeté dans les ca» chots : on vit d'honnêtes bourgeois attachés » aux gouttières de leurs maisons; on en vit » d'autres étendus sur le pavé, se rouler dans » leur sang, et combattre contre la mort, et » quelques-uns pendus dans les places publi» ques. Enfin, après tant de massacres et de » violences, le feu fut mis en quelques quar» tiers de la ville, et consuma en peu de » temps ce qui n'avait été fait qu'en plusieurs » siècles [1]. »

A la tête de cette armée qui exécutait tant d'atrocités, étaient le roi, le dauphin, les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Aquitaine, et le connétable d'Albret. Cela seul peut servir à caractériser l'esprit du temps.

Après les excès de la soldatesque vinrent ceux du roi, que ses conseillers portaient à faire un grand exemple. Bournonville et

[1] *Dormay*, liv. VI, chap. VII, page 374.

quelques autres personnages distingués de la ville furent décapités. Ensuite on conduisit un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois en différentes villes suspectes d'affections pour le parti bourguignon; et là on les pendit, afin de contenir ces villes dans le devoir par l'effrayant spectacle des rigueurs royales. On en pendit cinquante-un à Paris; on en pendit plusieurs à Laon et ailleurs. Environ douze cents individus, qu'on tenait en réserve dans les cachots de Soissons pour les pendre dans l'occasion, furent obligés d'acheter leur vie au moyen de grosses sommes. Quant à la ville, sa ruine semblait résolue : la halle fut détruite, ainsi que plusieurs bâtimens. Toutefois, à la fin on se lassa; et le roi, touché de compassion, chercha, un peu tard, à réparer une partie des maux qu'il avait laissé faire. On commença à rebâtir tout ce qui avait été renversé.

Quatre ans après, Soissons, de nouveau tombée au pouvoir des Bourguignons, fut surprise par un parti de l'armée du dauphin, enlevée et pillée une seconde fois, mais sans éprouver autant de dommages que la première. Enfin, après avoir subi deux fois

encore le joug du duc de Bourgogne, cette ville, à l'époque où Charles VII fit la paix avec ce prince à Arras, en 1435, rentra sous la domination royale. Soissons avait alors beaucoup déchu. Un grand nombre de ses habitans avaient perdu leur fortune par des confiscations ou des pillages. La population était considérablement diminuée.

Environ un siècle après, Charles-Quint, en guerre avec la France, vint établir ses quartiers à Soissons, et signa la paix, en 1544, dans la salle de l'abbaye de Saint-Jean. A quelques années de là, les doctrines religieuses des novateurs se manifestèrent à Soissons comme dans les autres parties du royaume, et y furent l'origine de calamités semblables à celles qu'elle avait déjà souffertes dans le cours des guerres civiles du XIVe. siècle.

En 1565, un parti de Huguenots, à la tête duquel était Genlis, surprit la ville pendant la nuit. Les catholiques furent obligés de se soumettre et de livrer leurs armes. Tous les prêtres et religieux, après avoir caché à la hâte ce que les monastères avaient de plus précieux, s'éloignèrent de la ville. Les églises furent alors entièrement dévastées, et l'on

brûla un grand nombre de reliques. L'église cathédrale de Saint-Gervais fut transformée en un prêche. Cette domination huguenote dura six mois, après lesquels Soissons revint au roi par la paix conclue avec les réformés. Il n'y eut depuis lors que peu de troubles. Les catholiques ne se vengèrent pas dans cette ville avec autant de fureur que dans les autres; et, à la Saint-Barthélemi, il n'y eut que trois hommes mis à mort. Les autres Huguenots eurent le chemin libre pour s'enfuir [1].

Dans la suite, Soissons prit parti pour la ligue, et devint un des boulevards de cette association criminelle. C'est là que le duc de Mayenne eut une entrevue fameuse avec ce duc de Féria, que Philippe envoyait en France pour faire couronner sa fille. Soissons souffrit beaucoup pendant les sept années que dura cette guerre, parce qu'elle était entourée de villes, qui tenaient le parti contraire. Enfin elle se soumit au roi, qui, à la pacification, en donna le gouvernement au duc de Mayenne. Ce duc s'y fortifia au commencement du règne suivant; elle subit un siége de quelques jours,

[1] *Dormay*, liv. VI, chap. XLIX, pag. 493.

et rentra sous la domination du roi, dès qu'on y apprit la mort de Conchini, dont le joug avait quelque temps pesé sur la France.

Soissons dut à Charles IX l'établissement de deux foires; à Henri IV, un siége présidial et un bureau de finances; à Louis XIV, une académie. Quelques-uns des gouverneurs que les derniers rois y maintenaient contribuèrent à son embellissement. Un congrès européen y fut tenu en 1728.

§. IV.

DESCRIPTION.

Avant la révolution, la ville de Soissons, capitale du Soissonnais, avait le titre de comté. Elle était le siége d'un évêché suffragant de Reims, d'une généralité, d'un présidial, d'un bailliage, d'une élection, d'une juridiction consulaire, etc., etc. Elle renfermait cinq collégiales, quatre abbayes d'hommes, trois de filles; des couvens de minimes, de capucins, de feuillans et de célestins, et des couvens de minimesses et de filles de la congrégation de Notre-Dame; une académie française, l'une des plus anciennement fondées, un col-

lége d'oratoriens, un séminaire dirigé par des prêtres séculiers, et un hôpital général.

C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une sous-préfecture du département de l'Aisne. Sa situation est délicieuse : assise dans un vallon riant et fertile, ses murs sont baignés par le cours de l'Aisne, qui la sépare du faubourg de Saint-Wast, avec lequel elle communique par un pont de pierre. Une promenade agréable embellit les bords de la rivière, et prête un nouvel ornement au paysage.

L'ancien château de Soissons, bâti à la place de celui où les rois de la première race faisaient leur résidence, est flanqué de grosses tours rondes et massives. Indépendamment de ce château, il y en avait un autre situé hors de la ville qu'on appelait le *Château de Crouy*. Celui-ci était sur le bord de la rivière d'Aisne, et servait de demeure ordinaire aux rois de Soissons. On en voit encore des vestiges.

Plusieurs églises à Soissons méritent une mention : telles sont la cathédrale, Saint-Jean-des-Vignes, et les restes de celle de Saint-Médard.

La *Cathédrale,* sous l'invocation de Saint-Gervais et Saint-Protais, ne paraît pas re-

monter au-delà du XIIe. siècle ; plus haut, tout est conjecture. On s'est beaucoup évertué pour déterminer le lieu où fut originairement cette cathédrale : les uns la placent à l'endroit où fut plus tard l'abbaye de Saint-Crépin ; d'autres dans la ville même, à peu près dans le même emplacement qu'elle occupe aujourd'hui ; et ceux-ci nous paraissent avoir raison. Leur sentiment, au reste, est le plus généralement adopté [1].

L'église cathédrale de Soissons, telle qu'on la voit aujourd'hui, est vaste et d'une belle architecture.

Saint-Jean-des-Vignes fut fondée l'an 1076, par un seigneur de Château-Thierry : elle fut consacrée à l'ordre de Saint-Augustin ; on la nomma d'abord Saint-Jean-du-Mont ; mais comme le fondateur lui avait donné plusieurs vignes situées aux environs, elle en prit le surnom de Saint-Jean-des-Vignes.

En 1550, on enferma dans une nouvelle enceinte de la ville de Soissons l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, avec quelques terres incultes qui étaient entre cette abbaye et l'an-

[1] *Voyez* Dormay, *Histoire de Soissons*, tome I, page 315.



...del. *Couché fils dir.* *Gorrard sc.*

ST JEAN DES VIGNES A SOISSONS.

cienne enceinte. C'est sur ce terrain inculte qu'on a depuis bâti les maisons qui forment la rue appelée Pauleu ou de Panleu. L'église de cette abbaye est grande et assez bien décorée [1].

L'abbaye de Saint-Médard est à droite de la rivière d'Aisne. L'évêque de Noyon, Médard, étant mort, Clotaire Ier., roi de Soissons, fit transporter et enterrer son corps dans l'enclos de l'une de ses maisons situées aux portes de la ville; et il forma le dessein d'élever sur le tombeau une église, qui serait desservie par une communauté de religieux. Il commença en effet la construction de cette église, qui fut achevée par Sigebert, son fils. Saint-Médard acquit par la suite beaucoup de célébrité, et il se fit dans cette église, en présence de Louis-le-Débonnaire, dix-huit miracles dans un jour. Cette abbaye fut aussi une école, où les rois eux-mêmes envoyaient ceux de leurs fils qu'ils destinaient au sacerdoce; elle possédait deux cent vingt fermes, sept prieurés et autant de prevôtés. L'abbé exerçait, dans l'abbaye et dans tous les lieux

[1] *Voyez* la gravure.

qui en dépendaient, une juridiction épiscopale, et ne relevait que du pape. Lorsque les abbayes furent mises en commende, le revenu de l'abbé-commendataire de Saint-Médard fut d'environ cinquante mille livres.

Les bâtimens de l'abbaye de Saint-Médard avaient été fort maltraités par les calvinistes; lorsqu'en 1636 les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y furent introduits, ils n'y trouvèrent, pour se loger, d'autres bâtimens que la prison qui avait servi à Louis-le-Débonnaire. Ces religieux rétablirent les lieux réguliers.

Aujourd'hui il ne reste de cet ancien caveau, prison d'un empereur, que quelques vestiges.

§. V.

BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES NÉS A SOISSONS.

Soissons eut de bonne heure une académie qui, d'après ses statuts, devait toujours prendre un protecteur dans l'Académie française; et sa devise confirmait le profond respect qu'elle portait à cette société-mère. Le corps

de cette devise est un aiglon qui s'élève vers le soleil, à la suite d'un aigle, avec ces mots : *maternis ausibus audax*. D'après cela, il est clair que l'Académie française est un aigle, puisque celle de Soissons le dit.

Soissons a produit quelques hommes de mérite.

Julien d'Héricourt, né dans cette ville, fut, pour ainsi dire, le fondateur de l'académie de Soissons, puisqu'il en occasionna l'établissement. Son petit-fils, Jean d'Héricourt, s'est distingué au barreau de Paris, et publia un ouvrage, estimé dans son temps, sur le droit ecclésiastique français.

Paschase Ratbert, abbé de Corbie, au IXe. siècle, était de Soissons : il se rendit célèbre par un grand nombre d'ouvrages publiés pour la première fois à Paris, en 1618. Son traité *du corps et du sang de notre Seigneur J.-C.* excita dans son temps, et a causé depuis de grandes contestations.

Jacques Robbe, connu par des ouvrages de géographie, naquit et mourut à Soissons.

Hubert Sussannau, poète et humaniste, naquit à Soissons, en 1514. Il publia quelques traités de grammaire et des poésies latines.

Un homme remarquable par ses vues ambitieuses, par les maux qu'il a causés, et qui faillit devenir le chef d'une quatrième dynastie des rois de France, le duc de Mayenne, mourut à Soissons, en 1611, à l'âge de 57 ans.

CHAPITRE VI.

BRAINE, COUCY.

§. Ier.

BRAINE.

VILLE située sur le grand chemin de Soissons à Reims, à quatre lieues de Soissons, sur la petite rivière de Vesle, qui se divise en plusieurs ruisseaux au pied de ses maisons.

La ville de Braine a eu ses temps héroïques comme un grand nombre de celles de la Gaule. Plusieurs écrivains n'ont pas craint d'avancer qu'elle avait eu pour fondateur Brennus, trentième roi des Gaules; d'autres ont écrit que *Brennus* avait fondé Soissons, et que *Brennius*, son frère, avait bâti le château de Braine : il est inutile de réfuter ces fables.

D'autres ont vu dans ce lieu le *Bibrax* des commentaires de César : ce sentiment a été complètement réfuté. On a bien découvert

dans les environs des antiquités romaines ou gauloises; mais ce ne sont point là des témoignages de l'existence d'une ville à une époque où il n'y avait point de villes dans la Gaule.

Braine était dans l'origine une terre du fisc, comme Verberie et Nanteuil-le-Haudouin. Les ancêtres de saint Ouen la possédaient sous Clovis Ier. Son nom varie dans les auteurs latins, qui la nomment *Brana*, *Brena*, *Breina* et *Brema*.

Saint Ouen fit don de la terre de Braine à l'église de Rouen, son siége épiscopal.

L'église de Rouen jouit paisiblement du bienfait de son prélat jusqu'aux troubles qui accompagnèrent le déclin de la maison de Charlemagne.

Rouen souffrant beaucoup des irruptions des Normands, l'évêque et le chapitre de cette ville résolurent d'envoyer à Braine les effets les plus précieux de la cathédrale, les reliques et la bibliothèque du chapitre. Dans cette circonstance on eut soin de fortifier le château de Braine de manière à pouvoir tenir en cas d'attaque.

En 922, la bibliothèque du chapitre de Rouen était encore à Braine; et, comme il y en

avait peu d'aussi nombreuse en France, on venait de toutes parts à Braine pour la consulter[1]. Peu de temps après, cette bibliothèque périt en partie dans les flammes; l'autre partie fut pillée ou dissipée.

Il n'est point douteux que l'existence de la ville de Braine ne date que de l'époque où le château fut fortifié; on sait, et nous avons dit souvent que les dangers qu'on courait dans les campagnes rassemblaient les familles autour des lieux fortifiés pour s'y sauver en cas d'alarmes.

Parmi les reliques tranférées à Braine étaient les corps de saint Ived et de saint Victrice; ces corps attirèrent aussi à Braine un grand concours de peuple; et il s'y établit un pélerinage fameux. Le culte de saint Ived donna même origine à une abbaye de ce nom, qui commença par un chapitre de chanoines, établi dans l'église du château, qui subsistait encore au XII[e] siècle.

En 931, le duc de France, Hugues-le-Grand ou le Blanc, enleva aux évêques de Rouen le

[1] *Thesaurus anecdotorum*, tome III. — *Annal. benedict.*, *anno* 922.

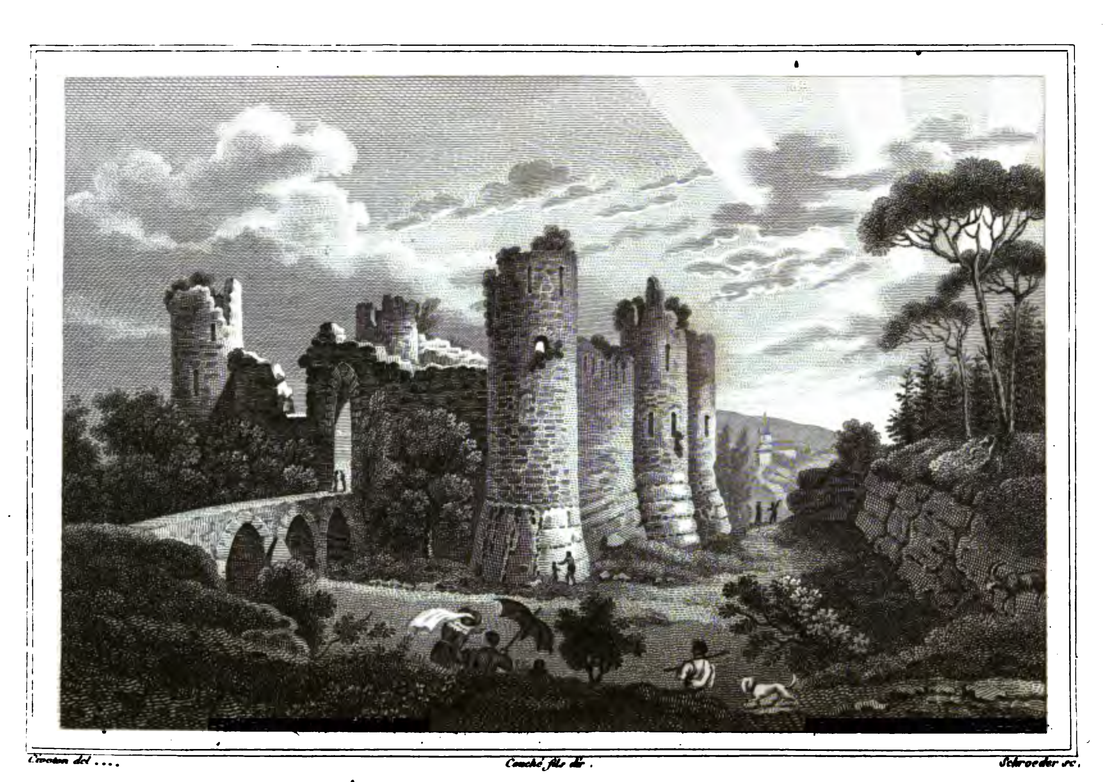
château de Braine; le comte de Vermandois reprit ce château sur Hugues et le démolit; Hugues chassa les gens du comte à son tour, et fit rebâtir le château qu'il garda jusqu'en 950.

Le comte de Reims surprit le château de Braine et s'en empara. Hugues, piqué, appela à son aide le roi Louis-d'Outremer; ce roi rassembla promptement une armée, et vint assiéger en personne le château qu'il remit à Hugues avec ses dépendances.

Le duc Hugues, suivant d'autres témoignages, tenait en avouerie de l'évêque de Rouen le château de Braine. Pour mortifier Hugues qui tenait le parti du roi contre le comte de Vermandais, celui-ci envoya le comte de Reims prendre et raser le château, que le roi Louis-d'Outremer reprit en personne et rendit à Hugues. Ces châteaux n'étaient qu'en bois.

Quoi qu'il en soit, ces prises et reprises portèrent fortement atteinte aux fortifications et aux bâtimens du château. Hugues-le-Grand le fit rebâtir à ses frais et le conserva comme un fief. Dès lors l'église de Rouen en fut à jamais dépossédée.

Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, céda la terre de Braine aux comtes de Cham-



Civeton del .... *Couché fils dir.* *Schroeder sc.*

CHÂTEAU DE BRAINE PRÈS SOISSONS.

pagne, qui la soumirent à leur vicomté d'Ouchy.

Des comtes de Champagne, la terre de Braine passa par mariage dans la maison de Baudiment, avec le titre de comté-pairie de Champagne. Braine devint le quatrième des sept anciens comtés-pairies de Champagne : dans un dénombrement de 1376, le comte de Braine déclare tenir comme pair de Champagne, *en foi et hommage-lige du roi le châtel, ville et comté de Braine.*

André de Baudiment, pair et sénéchal de Champagne, commence une suite non interrompue de seigneurs de Braine pendant près de huit cents ans : jusqu'au XIXe. siècle, ce comté ne fut jamais vendu.

A la fin du XIIe. siècle, une comtesse de Braine bâtit le château du haut, *castrum de celso*, pour servir de citadelle à la ville de Braine et à son château. Cette citadelle, connue depuis sous le nom de *la Folie*, fut brûlée en 1423. Les murs en ont été conservés en grande partie : ils sont assis sur un rocher de quarante pieds de hauteur, entouré d'un fossé large et profond, taillé à vif dans le roc. Ces murs, flanqués de plusieurs tours, d'une hauteur

et d'une épaisseur considérables, étaient défendus par une seconde enceinte garnie de tours et d'ouvrages extérieurs. La hauteur sur laquelle on voit encore les restes de cette espèce de forteresse est située à trois cents toises au couchant de Braine[1]. On prétend qu'anciennement le château du haut communiquait avec la ville par des souterrains.

On raconte un miracle arrivé à Braine sous ses comtes; les récits varient : voici celui de D. Martenne, dans ses voyages[2] :

Il y avait à Braine plusieurs familles juives, dont les unes vivaient de leur trafic, et les autres étaient assujetties à la servitude. Il se trouva dans ces familles une jeune juive d'une rare beauté, dont les charmes firent une forte impression sur l'esprit de la comtesse de Braine. Une seule difficulté empêchait la comtesse de donner à sa vive amitié tout l'essor qu'elle aurait désiré. Cette belle figure cachait l'âme d'une infidèle souillée du péché originel, et rebelle à la loi de grâce.

Pour laver ces taches, la comtesse entreprit

[1] *Voyez* la gravure.

[2] Tome I, page 33.

de convertir la jeune juive. On la catéchisa d'abord avec assez de succès; on vint à bout de lui inculquer les principaux mystères de notre religion, excepté celui de l'eucharistie. La juive déclara que jamais elle ne pourrait se déterminer à croire la présence réelle, si elle ne voyait Jésus-Christ à la place de l'hostie, sous la figure humaine.

Comme cette apparition ne pouvait s'effectuer sans un miracle, on eut recours aux jeûnes, aux processions, aux prières solennelles pour l'obtenir. Ce miracle ne pouvait arriver qu'à la messe. On choisit pour la célébration le plus recommandable des religieux de Saint-Ived par sa piété et par ses mérites. Le jour de cette messe ayant été indiqué, Henri de France, archevêque de Reims, frère du roi et du comte de Braine, s'y rendit. Il assista à la messe, accompagné d'Arnoul de Pierrefont, évêque de Soissons, de Pierre, abbé de Braine, et d'une cour composée de personnes du plus haut rang. On permit aux familles juives l'entrée de l'église de Saint-Ived.

Au moment de l'élévation, Jésus-Christ parut à la place de l'hostie, sous la forme d'un enfant, et disparut presque aussitôt; de ma-

nière qu'il ne resta plus que les espèces de l'hostie consacrée entre les mains du prêtre. La juive ne put tenir contre cette apparition, elle se convertit, demanda le baptême; et un grand nombre de juifs suivirent son exemple.

On établit une confrérie en mémoire de ce miracle : elle est autorisée par plusieurs bulles des papes.

Le comté de Braine fut uni à celui de Dreux dans les mains de la branche royale de Dreux. L'un de ces comtes, Robert II, fit achever la belle église de Braine, qui fut dédiée en 1216, et qui peut être regardée comme un des beaux édifices du XIIIe. siècle.

Dans les guerres des Bourguignons et des Orléanistes, Braine et ses deux châteaux furent pris par les premiers. Les seigneurs de Braine rendirent la ville pour conserver leurs domaines et les préserver du pillage.

Bientôt après, les royalistes ou Orléanistes vinrent s'emparer de Braine et assiéger le château du haut. Le seigneur de Braine s'y était retiré après la prise de sa ville, qui tenait le parti du duc de Bourgogne. On trouve dans un manuscrit la description suivante de ce siége.

« Les Anglais, les Armagnacs et autres te-
» nant leur parti, se veinrent camper devant
» le château du haut, près de Braine, pour
» icelui avoir, et y furent assez long-temps
» devant, faisant grosse batterie de canons (l'ar-
» tillerie était encore nouvelle) et autres piè-
» ces; et dedans ledit château y avait garnison
» de par ledit damoiseau Commercy (seigneur
» de Braine). Quoi voyant ceux de ladite gar-
» nison, et n'espérant avoir aulcuns secours,
» feirent une saillie sur lesdits ennemis qui les
» repoussèrent vigoureusement dedans ledit
» château et en grand désordre, tellement que,
» en se retirant, les Armagnacs y entrèrent
» ensemble, faisant grande exécution et laide
» tuerie de ceux qu'ils trouvèrent dedans, et,
» non contents de l'occision et pillerie qu'ils
» avaient faites, meirent le feu partout et le
» démolirent; et à cette cause fut appelé celui
» *le château de la Folie*, qui fut en 1423, le
» lundi d'après le jour de monseigneur saint
» Denis. » Ce texte explique l'étymologie du
nom de la Folie de Braine.

Le succès des Armagnacs ne fut que passager.
Le duc de Bourgogne reparut en forces, reprit
Braine et tous les lieux qui avaient reconnu

l'autorité du roi Charles VII; et tout dans le Valois resta sous la domination des Bourguignons et des Anglais.

Braine, comme la plupart des lieux du Valois, se trouva occupée par les ligueurs. Henri IV, en poursuivant le duc de Parme, prit sur sa route toutes les villes qu'il pouvait enlever à la ligue. La petite ville de Braine fut attaquée. Après cinquante coups de canon tirés du côté du faubourg de Saint-Remi, les assiégés offrirent une somme de deux cents écus pour faire lever le siége; cette somme fut acceptée et le siége abandonné. Braine avait été fortifiée en 1586 avec la permission de Henri III; ces fortifications avaient coûté six cents écus d'or, dont quatre cents avaient été imposés sur la ville, et deux cents sur les faubourgs. On avait creusé de nouveaux fossés.

En 1617, les plaines de Braine et de Bazoches furent couvertes des partis de mécontens qui troublèrent le règne de Louis XIII. Les habitans des villages situés dans ces plaines, pour prévenir les surprises, avaient dressé, sur les toits de la haute église qui couronnait le mont Notre-Dame et dominait tout le pays, une guérite d'où l'on apercevait tout ce qui se passait

au loin; on faisait un guet continuel dans cette guérite; et plusieurs signaux convenus annonçaient aux habitans des campagnes la nature du danger dont ils étaient menacés. Il y avait dans le clocher de chaque village un guet particulier qui recevait ses signaux et qui les transmettait par le tocsin aux gens des campagnes occupés à leurs travaux.

Les troubles survenus sous la minorité de Louis XIV se firent aussi sentir dans le Valois; la haine que les mécontens portaient au cardinal Mazarin excita ces troubles. On pensa alors à relever les murailles de Braine afin de se mettre sur la défensive. L'archiduc cardinal, Léopold-Guillaume, sortit des Pays-Bas avec une armée composée d'Allemands et de Français; il vint camper entre Braine et Fismes, où son armée commit toutes espèces d'excès.

Les habitans de Braine, prévoyant les malheurs qui les menaçaient, demandèrent un renfort; on le leur envoya; mais, à l'approche des ennemis, le commandant de ces nouvelles troupes donna aux siens l'exemple d'une fuite précipitée. De plus, un Brainois, qu'un journal du temps appelle un esprit infernal et un *méchant garniment*, livra la ville aux ennemis, lesquels

y étant entrés, *firent mille extorsions* aux habitans, *les battant, blessant, tuant, rançonnant et emmenant prisonniers*. . .

« Or, durant ce temps que les ennemis pilloient et ravageoient le pays, iceux gens du » roi de France ne furent pas plus pitoiables ni » favorables aux pauvres gens que les ennemis; » car, après que, comme fuyarts et couarts, » ils se furent mis à l'abri des murailles et des » fossés de Soissons, pour l'assurance de leurs » vies, ils firent mille voleries et pilleries, » extorsion et ravagement, ne laissant à trois » ou quatre lieues aucunes granges, que ils » n'ayent aucunement battue et pilliée; et ruinant et volant tout, tellement que je n'ai jamais vu de plus soigneux, diligens, valeureux, courageux et hardis voleurs que ceux-là; mais aussi de plus peureux et couarts, » poltrons et coyons, qu'ils étaient à soutenir » et revancher leur patrie et à s'opposer aux » bravades des ennemis, ou trois fois piller, » mettre le feu à Sainte-Geneviève, et même » tirer le coup de pistolet près de leurs tentes » sans avoir secouru ces lieux-là, ni se mettre » en devoir d'une bonne défense. Je crois qu'en » ces occasions ils eussent bien voulu être dans

» leurs villes, pour être plus assurés de leur
» personne. »

Les bourgeois de Braine, abandonnés à eux-mêmes, furent obligés de prendre la fuite : ils se dispersèrent dans les villes voisines. La ville de Braine, pendant les 26 et 27 août, fut livrée au pillage. Les religieux de Saint-Ived avaient quitté leur monastère, à l'exception du seul sacristain; le 28, les ennemis forcèrent les portes de l'abbaye; et le pillage dura encore deux jours. On prit ensuite le sacristain; les soldats lui firent souffrir toutes sortes de tourmens, afin d'apprendre de lui où étaient les effets précieux du monastère; il eut un bras cassé d'un coup de feu. Les soldats lui remuaient le bras avec des secousses afin d'en tirer par la violence des douleurs l'aveu qu'ils désiraient. Le sacristain souffrit tout sans rien déclarer; et, sans un valet qu'on suspendit par les pieds au-dessus d'un brasier, les ennemis n'auraient rien trouvé. Avant de sortir de l'abbaye, ils y mirent le feu.

Le retour de ceux qui avaient cherché leur sûreté dans les bois était affligeant : on voyait des bandes de malheureux exténués par la faim; les uns mutilés ou défigurés par les mauvais

traitemens, les autres accablés d'infirmités contractées en couchant sur la terre et exposés aux injures de l'air. La famine vint après la guerre; elle fut elle-même suivie de la peste et d'une grande mortalité.

Ici se terminent pour Braine les temps historiques, c'est-à-dire les désordres et les calamités résultant des vices de la politique et surtout du régime féodal.

Braine était, avant la révolution, le siége d'une justice seigneuriale qui ressortissait à Ouchy : son principal ornement était l'abbaye de Saint-Ived, occupée par des Prémontrés. On y voyait aussi un prieuré de religieuses Bénédictines.

La ville est bâtie dans une vallée au bas d'une montagne qui la domine du côté du midi; elle est traversée par plusieurs canaux de la Vesle, et entourée de murailles.

On voit, dans ce qu'on nomme aujourd'hui la *Folie de Braine*, les restes d'un château fort [1].

[1] *Voyez* la gravure

§. II.

COUCY.

Petite ville ou village du Laonnais, situé à trois lieues au N.-O. de Soissons, nommé *Condiciacum, Conciacum, Castrum.* Coucy figure dans l'histoire dès le commencement de la troisième race; il existait certainement sous la seconde. Il fut du nombre des villes et forteresses dont la reine Constance, après la mort du roi Robert, son époux, voulut, en 1031, conserver la possession; mais elle ne l'obtint pas[1].

Le château de Coucy fut possédé et disputé par différens seigneurs : Thibaut, comte de Blois, surnommé *le Tricheur,* en fut long-temps seigneur.

La postérité du comte de Blois ne conserva point la possession de Coucy. Cette terre passa successivement en des mains inconnues jusqu'au milieu du XIII[e]. siècle, où elle tomba dans celles de ses *sires* qui se la transmirent héréditairement pendant deux siècles, et dont les noms

[1] *Recueil des historiens de France,* tome XII, page 795.

sont, dans nos annales, illustrés, par des rapines, des violences et des crimes de toute espèce.

On a souvent confondu les seigneurs du château de Choisy avec ceux du château de Coucy, parce que les noms de l'un et l'autre lieu sont presque semblables en latin. Pour éviter cette confusion, nous ne parlerons que des seigneurs de Coucy qui sont bien connus.

Enguerrand 1er., surnommé *de la Fère*, qui était assurément un seigneur de Coucy, avait épousé Ade, de la maison de Roucy, qui lui avait apporté en dot les terres de Marle et de la Fère. En 1095, la conduite licencieuse de son épouse lui ayant inspiré des soupçons sur la légitimité de la naissance d'un fils nommé Thomas, auquel elle donna le jour, il parut disposé à le priver de ses héritages; et ce fut le principe d'une haine entre le père et le fils, dont nous verrons les suites. Ade mourut. Enguerrand, voulant la remplacer, décida Sybille, comtesse de Namur, dont l'époux était à la guerre, à s'unir à lui. Celle-ci, ennuyée de la longue absence de son mari, y consentit; et le sire s'empara en même temps du château de Tour-en-Porcien, qui avait été la dot de la

comtesse, et où s'écoulait son veuvage importun. De retour des combats, le comte réclama sa femme et le château. Une guerre s'ensuivit; et elle fut faite avec une atrocité sans exemple. Les prisonniers faits de chaque côté avaient les yeux arrachés et les pieds mutilés, ou bien étaient pendus. Le résultat fut favorable au ravisseur. Le comte se vit forcé d'abandonner cette espèce d'Hélène, dont la conduite déréglée était un véritable fléau pour les habitans de la contrée. Enguerrand pouvait encore redouter les foudres de l'Église; mais l'évêque de Laon était alors son parent. Il fut absous; et, des deux mariages que Sybille avait contractés, le dernier fut considéré comme le seul valide.

Le sire de Coucy était en même temps comte d'Amiens. On le voit, en 1113, s'opposer à la charte de commune que Louis-le-Gros avait accordée aux habitans de cette ville, de concert avec l'évêque Godefroi; et cette opposition, si fréquemment manifestée par les notables de cette époque contre toutes les cessions de la couronne en faveur du peuple, donna naissance à une guerre dans laquelle le fils du sire de Coucy s'arma contre son père. Ces troubles n'étaient

pas encore terminés, quand la mort surprit Enguerrand, vers le milieu de l'année 1116. Outre le fils dont nous venons de parler, il laissa de sa seconde femme Sybille une fille. Sa mère avait un amant qu'elle fit épouser à cette fille. Ce fait est rapporté par l'historien Guibert, qui traite comme ils méritaient de l'être ce seigneur de Coucy et sa digne compagne [1].

Thomas, surnommé de Marne ou de Marle, fut un des plus illustres et des plus scélérats de cette époque : fléau de ses voisins, ennemi de ses égaux, bourreau de ses sujets et de ses prisonniers. L'abbé Suger le peint comme un homme couvert de crimes, qui ne respectait ni Dieu ni les hommes [2]. Guibert, abbé de Nogent, raconte de lui des actes de cruauté qui sont tellement horribles, que la plume se refuse à les retracer ; je les omets pour épargner aux lecteurs des tableaux révoltans, et je me borne à citer un de ses actes les plus modérés.

Il rencontra un homme blessé qui marchait avec peine. *Pourquoi*, lui dit-il, *ne marches-tu*

[1] Guibert de Nogent, *De vitâ suâ*, lib. III.

[2] *Recueil des historiens de France*, tome XII, page 56.

pas plus vite. Je ne le puis, reprit le piéton. — *Attends, je vais te faire aller plus lentement encore.* Thomas descend de cheval, tire son épée et lui coupe les deux pieds. Cette violente amputation causa la mort de ce malheureux[1].

Cet exploit, si on le compare à ses autres atrocités que je n'ose décrire, n'est qu'une gentillesse féodale. Cet homme se qualifiait de *Sire de Coucy, par la grâce de Dieu.* Du reste, il volait les marchands sur les chemins, faisait la guerre à ses parens, même à son père. Ces crimes, communs à la plupart des seigneurs du XIIe. siècle, restaient ordinairement impunis ; mais, comme il attaquait et pillait les églises, les monastères, et des seigneurs plus puissans que lui, il ne put échapper au châtiment.

Avant de succéder à son père dans le comté d'Amiens et la sirerie de Coucy, il s'était signalé par quantité d'actions atroces. Cantonné dans le château de Montaigu en Laonnais, il en avait fait une place d'armes, d'où il faisait main-basse sur les habitans des campagnes voisines. En 1104, les chevaliers du pays se coalisèrent contre lui, et vinrent l'assié-

[1] *Recueil des historiens de France*, tome XII, page 257.

ger dans son château. Enguerrand, son père, faisait partie de cette expédition. Dans ce pressant danger, Thomas sut gagner quelques courtisans du roi Louis-le-Gros; et ce prince fit lever le siége aux assaillans. Mais le seigneur de Marle se vit bientôt obligé de restituer le château de Montaigu : il l'avait acquis en épousant la fille de Roger, comte de Château-Porcien; et cette femme était sœur de Sybille, cette belle-mère qu'Enguerrand lui avait donnée par le rapt et l'adultère. Le mariage fut reconnu illégitime et rompu; mais Thomas contracta un nouveau mariage qui le rendit possesseur de Crécy et de Nogent; et ces deux places favorisèrent ses brigandages qui, bientôt après, devinrent si excessifs que les seigneurs se liguèrent de nouveau contre lui. Plusieurs évêques se réunirent à Beauvais et le déclarèrent scélérat, infâme, ennemi de la foi, et dégradé de l'ordre de chevalerie. Le roi, appelé à sanctionner ces décrets par la force des armes, assiégea les deux châteaux de Nogent et de Crécy, les prit et les rasa.

Par la mort de son père, Thomas devint sire de Coucy et comte d'Amiens. Il essaya de résister à son souverain le roi de France; mais

Louis, dont les troupes bloquaient depuis deux ans la citadelle d'Amiens, l'emporta enfin d'assaut, la fit démolir, et restitua le comté d'Amiens à la maison de Vermandais. Le sire de Coucy fut alors obligé de se soumettre : il vint au camp du monarque, se prosterna à ses pieds et obtint son pardon, en promettant de restituer des sommes considérables qu'il avait arrachées à ses misérables vassaux. Mais ces soumissions n'étaient que feintes : dès qu'il fut délivré, il reprit le cours de ses habitudes, et chercha à reprendre le comté d'Amiens par la voie des armes. En 1128, s'étant brouillé avec Henri, comte de Chaumont en Vexin, et frère de Raoul *le Vaillant*, comte de Vermandais, il le fit assassiner. A cette nouvelle, le roi de France marcha de nouveau contre lui; et un nouveau forfait du sire de Coucy ne tarda pas à exciter encore le courroux de ce prince : des marchands, en 1130, se rendant à différentes foires, avaient été obligés, suivant l'usage, d'acheter le droit de passer sur ses terres; après leur avoir accordé un sauf-conduit, il les fit arrêter, dépouiller et jeter dans un cachot; ou, plutôt, il exigeait sur le chemin royal (*conductus regis*), des péages

déjà perçus par Louis-le-Gros. Ce roi partit de Laon, traversa avec beaucoup de difficultés des forêts sans chemins, des déserts arides et dangereux, et arriva très-fatigué devant le château de Coucy. Le sire Thomas lui dressa plusieurs embuscades; et, par un souterrain qui communiquait de son château dans les environs, il sortit en armes avec ses chevaliers. Le roi en fut instruit et envoya des troupes contre lui : il y eut un combat, où Thomas, renversé de son cheval par Raoul, comte de Vermandais, dont il avait tué le frère, fut assailli de coups d'épée. Il fut porté presque mourant devant le roi, et de là à Laon. Les chevaliers du roi et ceux même du sire Thomas applaudirent à sa défaite. Dans cet état misérable, le sire Thomas ne voulut jamais donner l'ordre de faire sortir de prison les marchands qu'il avait pillés. Il mourut sans recevoir les sacremens de l'église.

Le roi Louis ne retint point le château de Coucy, mit en liberté les prisonniers qui s'y trouvaient, fit rompre la chaussée des étangs de Thomas, s'empara d'une partie de ses trésors, puis s'en retourna à Paris [1].

[1] Suger, *Histoire de Louis-le-Gros.*

Telle fut la carrière de ce sire de Coucy, dont nous avions simplement dit quelques mots à l'article d'Amiens, et qui caractérise si bien cette époque d'horreurs et de calamités.

Enguerrand II, son fils et son successeur, n'est connu que par les restitutions qu'il fit aux églises que son père avait dépouillées, et par son expédition en Terre Sainte, à la suite de Louis-le-Jeune.

Raoul Ier., dit de Marle, fils aîné du précédent, devint sire de Coucy, en 1148, et accompagna Philippe-Auguste en Palestine. Il mourut au siége d'Acre, en 1191.

C'est le neveu de Raoul Ier., fils d'Enguerrand II, qui fut le fameux châtelain de Coucy, amant de la belle Gabrielle de Vergy, épouse de Aubert, sire de Fayel, et dont les amours eurent une fin si tragique, si atroce, et si digne de ces temps de barbarie. Raoul Ier. désigne ainsi son neveu dans un acte de 1187 ; *Radulfus clericus nepos meus*. Ce neveu était clerc, c'est-à-dire, qu'il avait étudié pour devenir prêtre, et qu'il savait écrire : ce qui était fort rare alors parmi les nobles. Il quitta l'état ecclésiastique, et fut nommé châtelain de Coucy. L'amour lui inspira la plus vive passion pour

Gabrielle, châtelaine de Vergy, dame de Fayel. Il la quitta pour aller à la croisade, et mourut, ainsi que son oncle Raoul, au siége d'Acre, en 1191.

Lorsqu'il se disposait à partir pour la croisade, il composa plusieurs chansons pour sa maîtresse : il en est une où il prie Dieu de favoriser ses désirs amoureux. « Que Dieu m'ac-
» corde, dit-il, la faveur signalée, qu'avant
» d'aller outre-mer je puisse une fois serrer
» nue entre mes bras celle qui possède mon
» cœur et occupe mes pensées. »

Tous les écrits de cette époque attestent l'existence de pareilles erreurs, de ce mélange monstrueux du sacré et du profane.

On sait que le châtelain, près d'expirer, chargea son écuyer d'extraire son cœur de son cadavre, de le saler et de le porter dans un petit coffre, avec une lettre à sa chère Gabrielle. Le fidèle écuyer remplit sa charge. Prêt à entrer au château de Fayel, il est rencontré par le seigneur du lieu, époux de la belle Gabrielle. Ce seigneur lui enleva la lettre et le précieux dépôt, ordonna à son cuisinier d'apprêter ce cœur, et le fit manger à Gabrielle, son épouse. *Cette viande est-elle*

bonne? lui, dit-il; *elle est délicieuse*, répondit Gabrielle. *Je le crois bien; c'est le cœur du châtelain de Coucy*, ajouta le mari, en lui remettant la lettre. Gabrielle, après cet affreux repas, déclara qu'elle n'en ferait pas d'autre. Elle se laissa mourir de faim. . . . .

Enguerrand III, autrefois surnommé le Grand, prit part à presque toutes les guerres de son temps : ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à ses goûts pour les embellissemens de ses châteaux, goûts assez rares à cette époque. Il agrandit la ville, la mit à l'abri d'un coup de main, et y fit élever quelques établissemens utiles. L'antique manoir changea de face; et alors fut construite cette tour si remarquable qui frappe encore nos regards [1]. En outre, il rétablit encore plusieurs autres maisons seigneuriales ruinées pendant les guerres, et fit construire un hôtel à Paris, près de Saint-Jean-en-Grève. Ce sire voulut aussi être législateur : il réforma la coutume du comté de Vermandais, d'après laquelle était régie sa seigneurie, et l'on décora sa réforme du titre de *Coutume de Coucy*. . . . .

[1] *Voyez* la gravure.

Vers la fin du XIIe. siècle, Enguerrand, ligué avec quelques seigneurs voisins, fit la guerre à l'église de Reims, dont il avait à se plaindre. En 1209, il se croisa contre les Albigeois; quelques années après il seconda Philippe-Auguste, engagé dans une guerre contre les Flamands; puis, de retour dans ses terres, il fit de nouveau la guerre à l'Église; mais, cette fois, ce fut contre le chapitre de Laon, avec lequel il avait eu querelle : il pilla ses terres et fit jeter son doyen dans un cachot. Ayant peu après suivi le prince Louis, appelé par les barons anglais à remplacer Jean-sans-Terre sur le trône d'Angleterre, il fut, pendant son absence, excommunié par le pape. Il ne reçut l'absolution des censures de l'Église, qu'en 1219, sous la promesse de ne plus toucher aux propriétés ecclésiastiques.

En 1225, il alla de nouveau faire la guerre aux Albigeois, avec Louis VIII. Ce prince étant mort, il fut un des premiers à offrir son secours à la reine Blanche, puis entra dans la ligue des seigneurs contre cette princesse, fit un nouvel acte de soumission, et resta dès lors fidèle au roi Louis IX. Il mourut en 1242 ou 1243, dans ses terres : passant une petite

rivière à gué, il fut renversé par son cheval; et son épée, sortie du fourreau par cette chute, s'enfonça dans sa poitrine.

En 1230, saint Louis, tenant sa cour à Meaux, fit un réglement sur les juifs; Enguerrand le ratifia, ainsi que les autres pairs, dans la forme alors en usage : *ego Engeran de Cociaco eâdem volui, consului et juravi*[1]. Sa devise est fameuse : elle a été altérée par quelques modernes. La voici telle que les monumens l'ont conservée :

Je ne suis roi, ne prince, ne duc, ne comte aussi :
Je suis le sire de Coucy.

La cour des sires de Coucy, ainsi que celles de tous les hauts barons, était composée à l'instar de la cour du roi. Ils avaient un sénéchal, un chambellan et un bouteillier[2].

Raoul II termina ses jours, en 1250, à la bataille de la Massoure, en Égypte, où saint Louis fut fait prisonnier. Enguerrand IV, autre fils d'Enguerrand III, succéda à son frère Raoul; et celui-ci se montra digne héritier de l'illus-

[1] Lancelot, *Mémoire sur les pairs*, Paris, 1720, p. 39.

[2] Duchesne, *Histoire de la maison de Coucy*, preuves, page 346.

tration des premiers sires de Coucy. En 1256, trois jeunes flamands élevés à l'abbaye Saint-Nicolas-aux-Bois, dans le diocèse de Laon, en poursuivant des lapins, pénétrèrent dans le bois du seigneur Enguerrand de Coucy, homme cruel et sans pitié, dit Guillaume de Nangis; il les fit arrêter et pendre sur-le-champ. Ces jeunes gens appartenaient à des familles nobles de la Flandre; des plaintes parvinrent jusqu'au roi saint Louis, qui ajourna Enguerrand devant lui. Le sire de Coucy répondit qu'il voulait prendre conseil et être jugé, comme baron, par les pairs de France; mais il fut prouvé par le registre de la cour du roi, que le sire de Coucy ne tenait pas sa terre en baronnie. Le roi le fit arrêter et emprisonner par ses sergens dans la tour du Louvre.

Au jour fixé pour faire entendre sa justification, Enguerrand fut transféré au palais du roi: tous les barons de France s'y rendirent. Au milieu de l'assemblée, présidée par le roi, le sire de Coucy, avant de répondre aux interrogations, appela tous les barons de sa famille pour être son conseil. Alors, presque tous les barons qui formaient l'assemblée se rangèrent du côté de cet accusé, de sorte que le roi resta pres-

que seul. « Si que lé roy demoura aussi comme » tous seus, fors que un poi de preudommes » qui estoient de son conseil [1]. »

On agita la question de savoir si l'on procéderait par enquêtes ou par le combat judiciaire; le roi était pour les enquêtes, Enguerrand pour le combat. Ce dernier soutenait n'avoir point fait pendre les trois jeunes gens. Le roi, irrité, voulait que le même supplice subi par ces trois victimes fût infligé au sire de Coucy, qu'il fût pendu; et il déclara à tous les barons, que, si Dieu lui savait autant de gré de le condamner à ce supplice que de l'absoudre, il serait pendu. Il menaça même les barons de son parti. Enfin, les barons le prièrent d'avoir pitié du sire de Coucy, de commuer sa peine en une amende aussi forte qu'il la désirerait; le roi céda à ces instances, et imposa à Enguerrand une amende de *dix mille livres de deniers* (ou douze mille livres parisis). Cette somme, aujourd'hui équivalente à près de trois cent mille francs, n'entra point dans les coffres

[1] *Annales du règne de saint Louis*, par Guillaume de Nangis. — *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite.

du roi : elle fut employée à enrichir des églises et des monastères[1].

Ce trait historique est très-remarquable ; il peint les opinions absurdes, les mœurs féroces des seigneurs, les abus qu'ils faisaient de leur pouvoir usurpé ; il peint une partie de la barbarie du XIIIe. siècle. On y voit le roi, saint Louis, indigné de ces mœurs, s'efforcer, en novateur zélé, de les améliorer, de faire cesser le scandale des combats judiciaires, qu'il voulait et qu'il ne put point abolir. On y voit les seigneurs réclamer le combat, cette forme unique et brutale de faire triompher sa cause. On y voit que le roi, plus fort que ses prédécesseurs, use de son pouvoir absolu pour procurer à la raison quelques avantages sur la sottise et la tyrannie féodales. Ce saint roi eut l'honneur de porter de violens coups à cette stupide tyrannie.

La punition imposée au sire de Coucy ne le corrigea guère. Deux individus, appartenant au monastère de Saint-Nicolas-aux-Bois, qui avaient témoigné contre ce seigneur, furent assassinés par ses gens et par son ordre.

[1] *Histoire de saint Louis*, pages 234 et 378.

Les moines réclamèrent contre ce nouvel attentat. Le meurtrier, pensant que cette autre affaire pourrait devenir fâcheuse pour lui, fit ses efforts pour l'assoupir. Il y parvint en cédant, en 1261, à l'abbaye, une portion de bois attenant aux terres des religieux, et qui leur parut compenser amplement la vie de deux chétifs valets de l'église[1]. Ce baron de Coucy mourut, en 1311, sans laisser d'héritier mâle. Enguerrand v, qui lui succéda, était fils d'Arnoul, comte de Guines, et d'une fille d'Enguerrand III. On l'appela le chef *de la seconde branche des sires de Coucy*. Il mourut vers l'an 1321. Guillaume, son fils aîné, mourut vers 1335. Enguerrand vi, fils du précédent, épousa Catherine d'Autriche, fille du duc Léopold, prit part à presque toutes les guerres de son temps, et mourut vers 1347. Enguerrand vii, son fils unique, est le dernier des sires de Coucy. La carrière de celui-ci fut distinguée par ses alliances : il devint gendre du roi d'Angleterre Édouard III, et reçut de Charles v le bâton de maréchal de France. Il fit la guerre avec distinction dans presque

[1] Duplessis, *Histoire de Coucy*, page 71.

toutes les contrées de l'Europe, et mourut, en 1397, à Barse en Bithynie, où il avait été transporté avec les autres prisonniers faits par les Turcs à la fameuse bataille de Nicopoli. On lui attribue l'institution d'un ordre dit de *la couronne*, dont quelques-uns de ses successeurs à la baronnie se sont titulés chefs : des dames y étaient admises [1]. Il ne laissa que deux filles, l'une née d'Isabelle d'Angleterre, nommée Marie, l'autre d'Isabelle de Lorraine, et nommée Isabelle, comme sa mère. La première prit possession de cette riche baronnie, que les alliances et les services de son père avaient élevée au rang des premières du royaume; mais Isabelle réclama le partage de l'héritage paternel. Sur ces entrefaites, Marie, jusqu'à un certain point contrainte par poursuites et menaces, vendit, en 1400, à Louis Ier., duc d'Orléans, pour la somme de quatre cent mille livres, la sirerie de Coucy, c'est-à-dire, Coucy, Ham, Follembrai, Saint-Aubin, La Fère, Saint-Gobain, le Chastelier, Saint-Lambert, Marle, Aci et Gercy, ayant dans leur dépendance environ cent cinquante bourgs ou

[1] Duplessis, *Histoire de Coucy*, pag. 89 et 158.

villages. C'était le double de ce que le prince avait payé le comté de Blois. Marie reçut une portion de son paiement, et mourut quelques années après d'une mort dont les caractères peuvent faire naître quelques soupçons. Elle laissait de Henri du Bar, dont elle était veuve, un fils appelé Robert, lequel, « voulant se mettre en » possession de la succession de son aïeul, fut » traversé par Isabelle, sa tante, qui renou- » vela le procès qu'elle avait intenté à sa sœur » et au duc d'Orléans. Enfin, par arrêt du 11 » août 1408, la moitié de Coucy, de Marle, de » La Fère et d'Origny avec le quart de Mont- » cornet et de Pinon et la cinquième partie de » Hani furent adjugées à Isabelle. Mais, cette » dame étant morte l'an 1411, et Marguerite » sa fille unique six mois après elle, la portion » de la succession d'Enguerrand VII, que le duc » d'Orléans n'avait point achetée, revint toute » entière à Robert de Bar. De celui-ci elle passa » dans la maison de Luxembourg, puis dans » celle de Bourbon, et fut enfin réunie au do- » maine de la couronne, lorsque Henri IV monta » sur le trône. L'autre partie, celle que Marie » de Coucy avait vendue au duc d'Orléans, fai- » sait dès lors partie du domaine depuis que

» Louis II, duc d'Orléans, avait succédé sous
» le nom de Louis XII au roi Charles VIII. Ainsi
» toute la succession d'Enguerrand VII re-
» tourna au roi à deux différentes reprises. De-
» puis ce temps, la pairie de Coucy n'a plus été
» démembrée de la couronne : elle a seulement
» fait quelquefois partie des apanages des prin-
» ces. C'est sous ce titre qu'elle a autrefois ap-
» partenu à Claude de France, fille de Louis XII,
» ensuite à François de Valois, fils de Charles,
» bâtard de Charles IX; enfin à Philippe de
» France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV,
» dont les descendans en sont demeurés pos-
» sesseurs jusqu'à la révolution [1]. »

Le duc d'Orléans avait fait ériger la terre de Coucy en pairie par le roi Charles VI, son frère. De funestes divisions ayant éclaté entre cette famille et celle de Bourgogne, Coucy fut assiégé en 1411 par les troupes bourguignones, alors unies à celles du roi. La ville ouvrit ses portes sur-le-champ; mais le château tint trois mois, après lesquels la garnison capitula et eut la faculté de se retirer. Les assaillans avaient alors été obligés de faire sauter, au moyen de la mine,

[1] *Art de vérifier les dates*, tome XII, page 243.

a porte dite *Maître-Odon*, qu'on regardait comme un des plus forts bâtimens de tout le canton.

Deux ans après, Coucy fut rendue au duc d'Orléans; mais, en 1419, deux valets du gouverneur, Pierre Saintrailles, traitèrent secrètement avec les Bourguignons, assassinèrent leur maître, et livrèrent la forteresse au duc de Bourgogne, malgré les efforts de Lahire, alors à Coucy, et qui, obligé d'évacuer la ville, commença par faire passer au fil de l'épée soixante prisonniers détenus dans le château [1]. L'année suivante, le duc de Bourgogne ayant été lui-même assassiné, Coucy fut enlevée à cette domination, sous laquelle elle retomba de nouveau en 1423. Charles VII et plus tard Charles VIII la possédèrent, la perdirent et la firent rentrer en leur pouvoir.

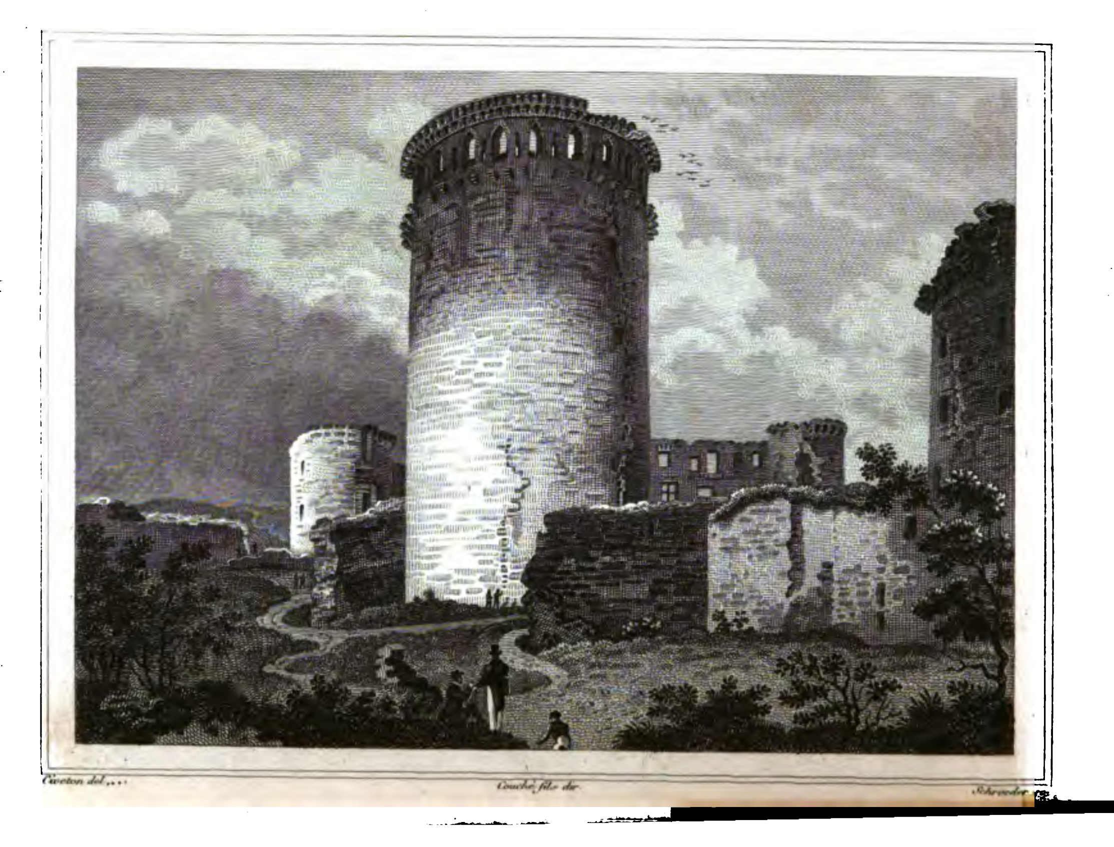
A l'époque de la Fronde, le commandant du château, nommé Hébert, étant devenu suspect au cardinal Mazarin, fut sommé de remettre le château et la ville de Coucy au maréchal d'Estrées; il refusa d'obéir. Les troupes royales

[1] *Monstrelet*, liv. I, chap. 82, fol. 128. — Alain Chartier, *Histoire de Charles* VIII, page 45.

vinrent alors assiéger Coucy. Le canon fit promptement une brèche aux murailles; cependant les assiégeans ne purent pénétrer dans la ville qu'après cinq jours d'efforts. Quant au château, délivré par un corps de troupes lorraines, qui força l'armée royale à lever le siége, il fut remis au roi vers la fin de cette même année 1652. Le cardinal y envoya un ingénieur pour faire sauter ce fier boulevard de la puissance féodale. En 1692, un tremblement de terre vint aider le ministre à transformer en ruines l'antique manoir des sires de Coucy. La grosse tour fut fendue du haut en bas; et les voûtes de la plupart des appartemens s'écroulèrent.

La ville qu'on appelle plus ordinairement Coucy-le-Château est située sur une assez haute montagne, au midi du village. La vue plane sur une riche vallée, traversée par la petite rivière appelée Ailette, qui va se perdre dans l'Oise, à trois lieues de-là, au-dessous de Chauny. Elle est entourée de hautes murailles, flanquée d'une grande quantité de tours.

Un littérateur piémontais, nommé *Astezan*, fit, vers le milieu du xve. siècle, un voyage en France; dans sa relation latine, il décrit



Civeton del. — *Couché fils dir.* — *Schroeder*

ainsi le château de Coucy tel qu'il existait à cette époque.

Sa tour, dit-il, est la plus haute de France; l'escalier qui mène à sa cime contient deux cent vingt-deux degrés; sa hauteur est de trente-trois grandes brassées; la profondeur de ses fondemens égale sa hauteur; son puits a plus de quarante brassées. Elle contient un moulin à bras et un four. Sa forme ronde ou cylindrique a soixante brassées de tour; ses murs ont vingt-cinq pieds d'épaisseur, ou quatre brassées et demie; le diamètre de sa partie intérieure est de cinquante pieds et de quatre-vingt-seize vers son sommet. A la cime est une toiture recouverte en plomb, en forme de bassin, où vivent des poissons comme dans un vivier. Sur la porte d'entrée on voit les figures de deux sires de Coucy. L'une, dit la relation, est le portrait de celui qui fit construire la tour; l'autre, qui est accompagnée d'un lion, appartient à un seigneur de Coucy, vainqueur d'un animal de cette espèce, qui dévastait le pays. Quatre tours, qui renfermaient chacune trois chambres, dont les voûtes étaient admirables, entouraient la tour principale.

Ces tours, au rez-de-chaussée, contiennent

une prison destinée aux coupables de simples délits; des cachots souterrains et affreux sont réservés à ceux que l'on croyait criminels.

La chapelle est ornée de bustes, et sa voûte admirable, de peintures, dont les sujets sont tirés de l'histoire sainte et moderne; mais ces peintures avaient, dit notre voyageur, été dégradées pendant les dernières guerres (celles de 1418). Jean, duc de Berri, offrait douze mille écus d'or de ces peintures.

La salle du château, longue de deux cents pieds, large de cinquante, était couverte par une voûte très-élevée, éclairée par de grandes fenêtres et chauffée par quatre cheminées, dont deux étaient très-bien décorées. Entre ces deux cheminées était une tribune élevéeet remarquable par la beauté de ses ornemens. « Toutes » les figures sont faites de la même main; et, si » je ne l'eusse vu de mes propres yeux, dit Astezan, je n'aurais pu croire qu'on pût sculp» ter sur une pierre très-dure les feuilles et » les fruits des arbres et autres objets très» petits. De cette tribune, les seigneurs, sé» parés du peuple, peuvent voir les jeux qu'on » y donne. »

On voyait aussi sculptées en pierre blanche

les figures de ceux que les Français nommaient *novem viri probi*, les *neuf preux*. Voici les noms de ces preux : *Josué*, *Judas-Machabée*, *David*, *Hector*, *César*, *Alexandre*, *Arthus*, *Charlemagne*, et *Godefroy de Bouillon*. Louis, duc d'Orléans, fils de Charles, qui a beaucoup augmenté ce château, joignit la figure de *Bertrand Duguesclin*. Dans une autre chambre sont les portraits, sans doute en bas-reliefs, des *neuf femmes preues*, *novem mulieres probæ*, telles sont *Sémiramis*, *Thomyris*, *Déiphile*, *Lampedo*, *Menalippe*, *Marpésie*, *Orithée*, *Penthasilée* et *Hippolyte*. On remarque dans cette nomenclature de personnages illustres qu'il ne se trouve que deux hommes et pas une seule femme appartenant à la France.

Cette chambre, continue notre voyageur, est ornée de deux cheminées artistement travaillées; on y trouve un cabinet, pratiqué dans l'épaisseur du mur, où le prince peut en secret assembler son conseil et faire tout ce qu'il veut.

« Je passe sous silence la cuisine, *digne de* » *Néron;* les écuries, les escaliers pris dans » le mur, le portail, la cave, dont l'escalier a » quarante marches, et à côté de laquelle est » un souterrain propre à surprendre les enne-

» mis; un puits, au bas duquel est un autre » souterrain, où le seigneur de Coucy cachait » ses trésors et bijoux[1]. »

Cet édifice féodal a éprouvé bien des changemens. L'ensemble du château de Coucy formait un carré irrégulier, dont chaque angle présentait une tour. L'entrée, en ruine dès le commencement du siècle dernier, était protégée par deux tours.

La grosse et volumineuse tour dont il a été parlé est encore debout au milieu des ruines qui l'environnent[2], et offre un des plus solides et des plus étonnans monumens de la féodalité; elle doit sa conservation à l'épaisseur de ses murailles. On voit encore les vestiges de cette enceinte dont j'ai parlé, qui protégeait cette grosse tour, et dont les murs ont dix-huit pieds d'épaisseur; on la nommait la *chemise de la tour*. Elle fut, en 1652, détruite par la mine. Toutes ces fortifications étaient le besoin du crime et de l'anarchie féodale.

Ces ruines, ainsi que le sol du château et de ses nombreuses fortifications, appartiennent au

[1] *Jeanne d'Arc*, par M. Berriat-Saint-Prix, pièces justificatives, page 312.

[2] *Voyez* la gravure.

duc d'Orléans, qui a fait déblayer les abords de la grosse tour, afin de la rendre accessible aux curieux.

Coucy faisait autrefois partie du comté de Vermandais, et fut postérieurement compris dans le gouvernement de l'Ile-de-France. C'était le siége d'un bailliage royal, dont l'institution remonte aux premiers temps de la création de ces établissemens de justice; il y avait une maîtrise des eaux et forêts et un grenier à sel. Le roi y nommait un gouverneur spécial et distinct du gouverneur de la province.

Les habitans de Coucy jouissaient de quelques priviléges qui leur avaient été concédés par les rois. Ils étaient exemptés du *droit de gros* pour le vin qu'ils vendaient chaque semaine, dans l'intervalle de la douzième heure du jeudi jusqu'à la même heure du samedi suivant. Ils élisaient aussi les candidats entre lesquels le duc d'Orléans, comme seigneur, choisissait les deux échevins; et ils s'assemblaient en conséquence, chaque année, à l'hôtel-de-ville, le lendemain de Pâques.

Il y a deux foires qui se tiennent aux jours de Saint-Nicolas d'été et d'hiver et durent un jour seulement.

L'église de Coucy, dédiée sous le titre de Saint-Janvier, n'était qu'une annexe de la paroisse de Nogent dont nous parlerons plus bas. Il y a un Hôtel-Dieu considérable.

La ville est percée de trois portes : la première, appelée la porte de Laon ; la seconde, au sud, anciennement nommée *porte Soissonne* et depuis porte d'Étrelles, et la troisième, à l'ouest, appelée porte de Gouimerou. Ces portes sont défendues par des tours ; et la dernière, qui est commandée par la montagne, en a deux très-fortes. Un fossé très-profond a été creusé pour la garantir ; on le traverse sur un pont en pierre.

Cette petite ville a deux places ; sur l'une, dite place *haute*, est l'hôtel-de-ville ; sur la place *basse* se tient, le vendredi de chaque semaine, un marché assez considérable. Le château est bâti à l'extrémité occidentale de la ville.

Coucy appartient au département de l'Aisne et à l'arrondissement de Soissons ; ses environs produisent des légumes excellens et des vins appréciés dans la contrée.

L'abbaye de Nogent, fondée, en 1076, par un sire de Coucy, nommé Albéric, est située

à un quart de lieue au midi de la ville, et sur la rive droite de la petite rivière d'Ailette. En creusant pour établir les fondations des bâtimens, on y trouva une grande quantité de cercueils symétriquement rangés en cercle autour d'un autre cercueil placé au centre. Rien ne put faire reconnaître si c'étaient des chrétiens ou des païens qu'on avait ensevelis dans cet ordre remarquable [1]. Six religieux, tirés de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, furent les premiers habitans du monastère, qui devint bientôt considérable par une suite de dons, au moyen desquels les seigneurs de Coucy et autres croyaient devoir racheter les mauvaises actions de leur vie. Entre ses abbés il faut remarquer ce Guibert, qui en a pris le nom, et qu'on peut placer au rang des plus curieux annalistes du XIIe. siècle. Les liens qui attachaient le monastère à la seigneurie étaient marqués par une cérémonie dont l'origine a été enveloppée dans un conte absurde. On prétendait qu'un Enguerrand avait triomphé d'un animal terrible, ayant la figure d'un lion, qui dévastait les forêts et les pays d'alentour. « En

[1] Guibert de Nogent, *De vitâ suâ*, liv. II, chap. I.

» mémoire de cette victoire (dit-on dans le roman auquel sont empruntés ces détails) « la figure de cette bête fut taillée en pierre, avec » sa grandeur et grosseur, telle qu'elle se voit » encore aujourd'hui pour servir à la postérité » de marque et de trophée [1]. »

Le monument a été détruit, mais « des fêtes » de réjouissances furent alors instituées en » l'honneur de cet Enguerrand, et une cérémonie, qui s'observe encore présentement » par l'abbé de Nogent, lequel est obligé de » présenter, trois fois l'an, des *rissoles* (espèces » de pâtisserie), au seigneur de Coucy ou à » ses officiers, dans la place où est à présent » ce lion, et en présence de ces mêmes officiers, qui en font acte et registre. Cette cérémonie a toujours continué jusqu'à présent » en mémoire et en considération du bien et » du repos que les habitans du pays ont eu en » la mort de cette cruelle bête. Voici comment » elle se pratique. L'abbé de Nogent ou son » fermier, en sa place, vêtu d'un habit de laboureur et le fouet à la main, doit paraître

[1] Jovet, *Histoire des seigneurs de Coucy*, pages 23 et suivantes.

» dans la place de Coucy, monté sur un cheval » propre à aller à la charrue, auquel il ne doit » rien manquer, *pas seulement un clou;* et, » faisant plusieurs tours en claquant son fouet, » il est arrêté et visité de toutes parts; et, s'il » ne manque rien à son équipage, il est reçu » à faire les foi, hommage et les présens dont » il vient d'être parlé : ce qui se fait à Noël, à » Pâques et à la Pentecôte [1]. »

Il est inutile de faire remarquer l'invraisemblance de cette tradition; il ne pouvait se trouver un lion dans les environs de Coucy qu'autant que les seigneurs de ce lieu auraient eu une ménagerie. Il s'agit, selon toute apparence, de quelque personnage, oppresseur de l'abbaye, et dont cet Enguerrand délivra le pays.

[1] Lalouette, *Traité des nobles*, liv. II, chap IX, pag. 112 et suivantes.

SEPTIÈME PARTIE.

Route d'Allemagne.

LIVRE PREMIER.

DE PARIS A MEAUX.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Les routes qui sillonnent l'espace qui nous sépare de la rive droite de la Seine et de la Marne sont trop multipliées, et les terrains qu'elles parcourent trop peu dissemblables pour que nous cherchions à déterminer la nature de chacun de ces terrains; nous jetterons un coup-d'œil général sur l'ensemble de ce pays.

Nous avons dit plusieurs fois que la craie et l'argile plastique formaient le fond du bassin, au centre duquel se trouve Paris; l'argile ne se montre jamais à la surface; la craie, au contraire, s'y montre souvent, mais non pas dans la direction que nous parcourons ici.

« Toutes nos recherches, disent MM. Cuvier » et Brongniard, et tous les renseignemens que » nous avons reçus de M. Héricart de Thury, » nous portent à croire qu'il n'existe pas de » vrai calcaire en bancs solides ou pierre à bâ- » tir dans cette partie des environs de Paris. »

La formation du calcaire marin est beaucoup plus répandue dans les environs et surtout au nord de Paris.

Il règne sur la rive droite de la Marne et de la Seine une bande calcaire qui s'étend depuis Bercy jusqu'à Saint-Maur; elle est étroite : elle commence à la barrière de Reuilly. A Bercy elle est à deux ou trois cents mètres de la Seine; vers le nord elle plonge d'abord au-dessous du terrain de transport ancien, qui constitue le sol du bois de Vincennes, et probablement au-dessous des montagnes gypseuses de Belleville, et qui font suite à celles de Montmartre.

On serait porté à croire, d'après la description précédente, que cette bande calcaire est une suite de celle de Passy, et qu'elle traverse la partie septentrionale de Paris; mais cela n'est point ainsi : toutes les fouilles qu'on y a faites, soit pour le canal de l'Ourcq, soit pour d'autres travaux, et dont nous avons eu connaissance, nous ont appris que la partie la plus voisine de la Seine est composée d'un terrain de transport moderne, c'est-à-dire, des alluvions de cette rivière, faites depuis la formation de nos continens dans l'état où nous les voyons; que la partie moyenne, vers la porte Saint-Denis et la foire Saint-Laurent, est située sur le calcaire d'eau douce, et que, vers l'extrémité du faubourg, lorsqu'on creuse un peu profondément, on rencontre de la formation gypseuse, et le gypse lui-même, ou ces marnes marines qui représentent la formation marine.

Le terrain que nous parcourons n'offre point de calcaire siliceux, mais on y trouve du gypse et les marnes marines du gypse.

La colline qui remplit l'anse que forme la marne à l'est de Lagny, et qui est située au nord de cette ville, se compose entièrement

de calcaire siliceux dans toute sa partie méridionale. Le gypse n'est connu que du côté de Carnetin, sur le versant septentrional. Il est placé sur une couche épaisse de marne calcaire blanche, remplie de gros silex blancs et opaques, qui ressemblent aux ménilites par leur forme et par leur situation. Ces plâtrières se prolongent jusqu'à Anet, et sont situées à l'extrémité orientale de la longue colline gypseuse, en forme d'arc de cercle, qui porte sur ses versans Saint-Marcel, Courtry, Couberon, Vaujours, Clichy, Monfermeil, Chelles, Gagny et Villemomble, et qui se termine à Rosny. Le cap que forme la butte de Chelles, est entièrement composé de gypse recouvert seulement d'un mètre de marne verte. Cette marne est surmontée d'une couche peu épaisse de sable et de meulière d'eau douce.

On peut reconnaître ici trois masses de gypse. La plus superficielle a huit à neuf mètres d'épaisseur; elle est séparée de la seconde par sept mètres de marne blanche. La seconde masse a trois à quatre mètres de puissance. On y remarque quelques assises minces, mais dures, qui fournissent des dalles employées dans les constructions. Les parties

supérieures de cette seconde masse donnent un plâtre de mauvaise qualité.

La troisième marne est représentée par une petite couche séparée de la précédente, et qui n'a que quatre à cinq décimètres d'épaisseur.

Du côté de Monfermeil, les marnes vertes ont plus d'épaisseur : on y fait de la tuile.

La longue colline qui s'étend de Nogent-sur-Marne à Belleville, et que nous appelons colline de Belleville, appartient entièrement à la formation gypseuse; elle est recouverte, vers son milieu, de sables rouges argilo-ferrugineux sans coquilles, et surmontée de couches de sables agglutinés, ou même de grès renfermant un grand nombre d'empreintes de coquilles marines analogues à celles de Grignon. Cette disposition est surtout remarquable dans les environs de Belleville et au sud-est de Romainville. Le grès marin y forme une couche qui a plus de quatre mètres d'épaisseur.

Cette colline renferme un grand nombre de carrières qui présentent peu de différences dans la disposition et la nature de leurs bancs.

L'escarpement du cap qui s'avance entre Montreuil et Bagnolet n'est pris que dans les glaises; les bancs de plâtre de la première

masse s'enfoncent sous le niveau de la partie adjacente de la plaine, qui, dans cet endroit, est un peu relevé vers la colline, et qui s'abaisse vers le bois de Vincennes. Les marnes qui recouvrent la première masse ont une épaisseur de dix-sept mètres. La marne verte qui en fait partie a environ quatre mètres; on y compte quatre lits de sulfate de strontiane. On voit un cinquième lit de sel pierreux dans les marnes d'un blanc-jaunâtre, qui sont au-dessous des vertes; et peu après ce cinquième lit se rencontre la petite couche de cythérées. Elles sont ici plus rares qu'ailleurs, et mêlées de petites coquilles à spire, qui paraissent appartenir au genre spirorbe. Les autres bancs de marnes ne présentent d'ailleurs rien de remarquable. La première masse a neuf à dix mètres d'épaisseur.

En suivant la pente méridionale de la colline dont nous nous occupons, on trouve les carrières de Ménil-Montant, célèbres par les cristaux de sélénite que renferment les marnes vertes, et par les silex ménilites des marnes argileuses feuilletées. Ces silex se trouvent à environ quatre décimètres au-dessus de la se-

conde masse, par conséquent, entre la première et la seconde.

Comme c'est dans la colline de Belleville que les marnes d'eau douce renferment le plus de coquilles, nous nous arrêterons un instant sur leur description.

La butte Chaumont, qui est le cap occidental de la colline de Belleville, n'est point assez élevée pour offrir les bancs d'huîtres, de sables argileux et de grès marin qu'on observe à Montmartre. Nous avons dit qu'on trouvait le grès marin près de Romainville : nous ne connaissons les huîtres que dans la partie de la colline qui est la plus voisine de Pantin, presque en face de l'ancienne seigneurie de ce village : on les trouve à six ou sept mètres au-dessous des sables, et un peu au-dessus des marnes vertes. C'est leur position ordinaire.

Des bancs de marnes blanches d'eau douce ont de vingt à vingt-cinq décimètres d'épaisseur dans les deux carrières où nous les avons visités : savoir celle de Pantin et celle de la butte Chaumont, derrière *le Combat du taureau*.

Entre cette colline et celle de Montmartre, est la plaine de Pantin, dont le fond est de

gypse. Les bancs de gypse y présentent beaucoup de désordre et d'ondulations ; on les attribue aux sources et cours d'eau assez nombreux qui les ont excavés en dessous.

Le grès et le sable sans coquilles constituent en grande partie les sommets de presque tous les plateaux des environs de Paris.

On trouve le dépôt supérieur de coquilles marines bien plus communément sur la rive droite de la Marne et de la Seine, après sa réunion avec cette rivière, que sur le terrain situé au sud de ces mêmes rivières.

Il est probable qu'on doit rapporter à la formation des coquilles marines, les grès marins peu épais de Frènes, car ces grès sont placés au-dessus du calcaire marin et d'un dépôt de sable ou de grès sans coquilles. La colline de Belleville est surmontée de grès marin : ces grès coquillers sont immédiatement appliqués sur un banc très-puissant de sable argilo-ferrugineux sans coquilles, et recouverts par le terrain d'eau douce qui est composé, dans ce lieu, non pas de calcaire, mais de silex et de meulières.

Le terrain d'eau douce est très-commun dans les environs de Paris; il recouvre les plaines

comme les plateaux : il serait impossible d'indiquer tous les lieux où il se trouve; presque toutes les collines gypseuses du nord de Paris sont terminées par des plateaux plus ou moins étendus, composés de terrain d'eau douce siliceux. Les sommets des collines de Chelles, Villemomble, Belleville, appartiennent à cette formation.

Au nord de Paris, une immense plaine de terrain d'eau douce s'étend depuis Claye jusqu'à Frépillon; et, du nord au sud, depuis Louvres jusque dans les murs de Paris.

CHAPITRE II.

BAUBIGNY, AULNAY-LES-BONDY, VILLEPINTE, TREMBLAY (LE GRAND).

§. Ier.

BAUBIGNY.

Village situé à deux lieues au N. de Paris, à une demi-lieue au-delà de Pantin, et dans la même plaine.

Le nom latin de Baubigny est *Balbiniacum*. Vers l'an 700, la dame Erminéthrude dont il est souvent question dans l'histoire de Paris, à cette époque, légua à son cher fils la moitié de ce qu'elle possédait à Baubigny et à Latini [1], c'est-à-dire, la moitié des habits, des ustensiles de labourage et des bœufs.

Il y eut deux fiefs dans la terre de Baubigny : l'un relevait de l'abbaye de Saint-Denis, l'autre

[1] Latini, *Latiniacum*, était sans doute une ferme, un *Prædium*, dont on ne connaît plus de vestiges.

du seigneur de Livry. Le plus ancien des seigneurs connus de Baubigny était un gentilhomme commensal de l'abbé Suger.

Il existait à Baubigny un château qui a été détruit; près de son emplacement se trouvent les trois sources du ruisseau nommé le *Ru de Montfort*.

§. II.

AULNAY-LES-BONDY.

Ce village est situé à trois lieues de Paris, près de la forêt de Bondy, entre le ruisseau de Ridaux, venant de Villepinte, et celui de Morée, qui prend sa source près de Vaujours et passe à Sévran.

Il y avait anciennement à Aulnay un prieuré immédiatement attaché à l'abbaye de Cluny, qui devait renfermer, avec le prieur, deux moines chargés de dire tous les jours la messe et les vêpres. Le plus ancien titre que l'abbé Lebeuf dit avoir vu, touchant ce prieuré, est de 1233. « C'est vraisemblablement, dit-il, en » ce même prieuré uni par le pape à la mense » de l'abbé de Cluny, qu'était retiré Guillaume » de Pontoise, abbé de Cluny, vers l'an 1250,

» lorsque Primace, poète italien, vint l'y trou-
» ver, cherchant à faire fortune en France,
» ainsi qu'il est rapporté dans Bocace. »

Cette maison était fort endettée en 1324, au rapport du moine de Cluny qui, parmi les religieux, avait la fonction de chambrier de France.

L'union du prieuré à la mense abbatiale de Cluny, cessa d'avoir lieu au commencement du xviie. siècle.

L'église d'Aulnay, qui servit plus tard de paroisse, renfermait plusieurs tombes remarquables.

Le roi Philippe-le-Bel donna, en 1229, à l'un de ses chambellans un revenu de deux cent onze livres qu'il avait sur Aulnay. Ce chambellan devait tenir ces biens en fief du seigneur de Chantilly, pour les tenir du roi en accroissement du fief de Livry, et à la charge de payer tous les ans au roi une paire d'éperons dorés.

La terre d'Aulnay fut, au commencement du xviiie. siècle, érigée en marquisat.

D'après le dénombrement de l'élection de Paris, il y avait à Aulnay 120 feux, et 410 habitans.

§. III.

VILLEPINTE.

Village situé à quatre lieues au N.-E. de Paris, à une lieue et demie à l'E. de Pantin.

L'antiquité de ce village, dit l'abbé Lebeuf, remonte au moins jusqu'au IXe. siècle; on le nommait alors *Villa Picta.* Il appartenait à l'abbaye de Saint-Denis; cependant il ne fut érigé en paroisse que vers la fin du XIIIe. siècle. Avant cette époque, il faisait partie de la paroisse du Tremblay.

Il est probable que les abbés de Saint-Denis cédèrent leur terre en fief aux Bouteillers de Senlis; car ceux-ci en jouissaient dans les XIIe. et XIIIe. siècles.

Le village de Villepinte est très-peu considérable; on y voit cependant un château et quelques maisons de campagne. Sa population, dans le dénombrement de l'élection de Paris, est portée pour 57 feux et pour 190 habitans.

§. IV.

GRAND-TREMBLAY.

Village situé à cinq lieues de Paris, du côté du N.-E.

Du temps de Charles-le-Chauve, on écrivait en latin le nom de ce village *Trimlidum*, par altération de *Tremuletum*, nom qui avait rapport aux trembles ou peupliers blancs qui, sans doute, couvraient son territoire, lorsque les forêts occupaient tous les environs de Paris. Cette terre, dans un titre de l'an 862, est comptée au nombre de celles qui appartiennent à l'abbaye de Saint-Denis.

Le Tremblay se divise en deux parties, le grand et le petit Tremblay. Le grand Tremblay est le chef-lieu qui a été autrefois fortifié; c'est là qu'est l'église principale; le petit Tremblay est presque contigu au grand. Il eut aussi son église.

Du temps de Louis-le-Jeune, le comte de Dammartin levait dans ce lieu des tailles considérables, et y exerçait toutes sortes de vexations. Suger, pour ne pas laisser les vassaux

de l'abbaye à la discrétion de ce comte, aima mieux lui faire payer, chaque année, la quantité de cinq muids de froment. Par ce moyen il remit ce village dans un bon état, et fit bâtir à l'entrée, du côté de Paris, un nouveau château et une nouvelle grange. « Cette terre, » ajoute-t-il, ne produisait que quatre-vingt-» dix muids de grains; et le maire du lieu » nous en donne à présent cent quatre-vingt-» dix, outre ce que le fermier emploie pour » la semence, et outre la dépense pour les » bœufs, les bouviers et les charrues; à rai-» son de quoi ils ont le revenu du four, et » nous, nous avons nos droits de cens, de » tènement, de main-morte, de forfait et la » taille que nous imposons comme bon nous » semble. Nous avons aussi fait entourer de » murs l'ancien château, et nous avons fait » construire, attenant l'église, une maison » dans laquelle nos successeurs peuvent met-» tre en sûreté leurs personnes et leurs biens » contre toutes sortes d'ennemis. »

Le droit de justice, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, sur le territoire du Tremblay, fut attaqué par le prevôt de Paris, du temps de saint Louis. Il y eut une enquête au sujet

des fourches-patibulaires, que les religieux y avaient fait dresser; mais, comme on ne put rien prouver pour la prétention du prevôt, la cour du parlement décida, en 1247, que les moines resteraient en possession du droit de fourches.

Charles IX, par lettres de 1566, permit d'établir deux foires au Tremblay, et un marché les lundis et mardis de chaque semaine; ces foires et ces marchés n'existent plus aujourd'hui.

Le Tremblay, situé dans une plaine fertile et agréable, a un château antique et plusieurs jolies maisons de campagne, entre autres celle dite de *la Queue*.

CHAPITRE III.

BELLEVILLE, PRÉS-SAINT-GERVAIS, PANTIN, ROMAINVILLE, NOISY-LE-SEC, BONDY, LIVRY, VAUJOURS.

§. Ier.

BELLEVILLE.

VILLAGE situé sur le plateau d'un des coteaux qui dominent le vaste bassin de la Seine, au N.-E. et à une forte lieue du centre de Paris.

Ce village portait anciennement le nom de *Savegium, Savia, Savie*. Les rois de la première race avaient dans ce lieu une maison, et l'on trouve des pièces de monnaie frappées dans ce lieu, et portant l'inscription *Savi*. Il reste encore, dit-on, des vestiges de cette ancienne maison dans une ferme située sur le haut de la montagne, et qui retient le nom de Ferme de Savie.

Le village prit plus tard le nom de *Poitron-*

ville. C'est ainsi qu'il est nommé dans une description des environs de Paris, faite sous Charles VI. On y lit : *Poitronville* dit *Belleville*. Sa position sur une butte qui domine tout Paris lui a sans doute valu son nom actuel.

Ce lieu, autrefois séparé de Paris par des champs, y est attenant aujourd'hui par une continuité de maisons bâties récemment des deux côtés de la route. En suivant la rue du faubourg du Temple, après avoir franchi le canal Saint-Martin, on arrive à la barrière; on traverse le boulevard extérieur, et toujours dans la même direction on se trouve dans la large rue du lieu appelé la *Courtille*, lieu peuplé de guinguettes; puis on monte et l'on arrive à Belleville, sans s'apercevoir qu'on est hors de Paris.

La partie la plus ancienne de ce village avoisine l'église; et ce n'est pas là que la Grande-Rue est le plus large, et que les maisons sont le mieux bâties. Dans cette Grande-Rue qui mène aux Prés-Saint-Gervais et à Romainville, etc., se voit une guinguette fameuse, appelée l'*Ile d'Amour*. Cette rue est traversée par des rues et des ruelles bordées de belles maisons, de

jardins, et qui aboutissent à des vignes, à des champs couverts de groseillers, de lilas, de rosiers, etc. On s'y promène par des sentiers ombragés. Des bords du plateau de Belleville, on jouit des vues les plus gracieuses et les plus magnifiques; cette dernière épithète convient principalement à la vue qui s'offre du côté de l'ouest; elle présente une partie de Paris, le bassin de La Villette, le canal de Saint-Denis, la plaine de ce nom, et une infinité de maisons de campagnes, de villages et de villes.

Anciennement, Belleville était une dépendance spirituelle de la paroisse de Saint-Méry, à Paris; mais, depuis long-temps, ce village, s'étant considérablement accru, a formé une paroisse particulière.

Le village de Belleville fut, en 1814, témoin du courage des Français contre les alliés. L'auteur d'un *Dictionnaire topographique et militaire* des environs de Paris a donné beaucoup de soin à la partie de son travail, destinée à retracer à la mémoire les généreux efforts de nos armées, pour disputer la possession de la capitale à l'ennemi. Nous lui emprunterons le passage suivant :

« Le plateau de la colline sur lequel est assis » le village était une position trop avantageuse pour que les généraux chargés de la » défense de la capitale ne s'empressassent » point de l'occuper. Aussi, le 29 mars 1814, » l'armée française ayant concentré ses lignes, » la droite fut placée sur les hauteurs de Belleville, Ménil-Montant et la butte Saint-Chaumont, s'appuyant sur Vincennes.

» Pendant que le roi Joseph (qui, la veille, » avait dit dans une proclamation aux Parisiens : *Je ne vous quitterai point!*) parcourait toutes les lignes de défense, l'ennemi » combinait ses opérations d'attaque, et le général Rayefski était chargé d'attaquer Belleville. Instruit de ces dispositions, le duc de » Raguse se hâta de placer la plus grande partie de ses forces sur les hauteurs du village.

» Le 30, à huit heures du matin, le général » Rayefski s'avança sur trois colonnes, soutenu » par les gardes et les réserves de l'armée » russe, et forma l'attaque du village. Aussitôt le duc de Raguse, furieux d'être prévenu, jette dans la plaine ses tirailleurs, et » engage un combat terrible, où d'abord les » braves troupes qu'il commandait ont l'avan-

» tage. Mais chaque victoire partielle n'est obtenue qu'au prix des plus grands sacrifices, » et par les efforts d'un courage qui se croyait » invincible. Les soldats français s'étaient tellement animés du désir de triompher, que, » malgré le feu continuel et vif des batteries » ennemies, ils se précipitaient des hauteurs, » la baïonnette en avant, et chargeaient les » postes avancés des alliés avec la rage du désespoir.

» Étonnées d'une résistance aussi opiniâtre, » les troupes du général Rayefski s'effraient » et lâchent pied : la valeur française s'en accroît, et les soldats, se croyant vainqueurs, » s'ébranlent pour poursuivre l'ennemi qui recule. Le prince Eugène de Wurtemberg accourt alors pour soutenir le général Rayefski. » Ces deux corps réunis recommencent une » nouvelle attaque; et le combat devient plus » terrible.

» A son tour, le corps des grenadiers russes, » sous le commandement du lieutenant-général Lambert, s'avançait au pas de charge » pour attaquer Belleville. Le duc de Raguse » ne pouvait plus opposer qu'une poignée de » braves à des troupes dix fois supérieures

» en nombre : la résistance devenait impos-
» sible.

» Cependant, profitant habilement de l'ar-
» deur martiale qu'un premier avantage avait
» inspirée au corps qu'il commandait, le duc
» de Raguse ose encore tenter une attaque en
» avant de Belleville, contre l'ennemi nom-
» breux qui se porte sur lui. Mais les régimens
» russes, prussiens, etc., s'avancent en épais-
» ses colonnes et protégés par une artillerie
» formidable. Une mêlée horrible a lieu aussi-
» tôt. Les soldats des deux partis s'attaquent
» à la baïonnette avec un acharnement égal de
» part et d'autre. Les Français étaient un con-
» tre dix; et cependant ils prolongent long-
» temps encore cette mêlée meurtrière. Enfin,
» tournés et cernés par l'ennemi, ils se re-
» plient dans le village même de Belleville;
» et, près d'être massacrés, ils ne demandent
» plus qu'à vendre chèrement leur vie. Le
» carnage augmente; et plusieurs grenadiers
» sont tués à coups de baïonnette à côté du
» duc de Raguse lui-même.

» Il était trois heures du soir; et le duc, se
» voyant accablé, sans nul espoir de délivran-
» ce, envoya un officier d'ordonnance au prince

» de Schwartzenberg, pour demander une sus-
» pension d'armes, avec promesse d'abandon-
» ner à cette condition tout le terrain qu'il
» occupe encore hors des barrières, et s'en-
» gage de souscrire à la reddition de la capi-
» tale. L'officier, renvoyé devant Alexandre,
» obtient cette trève; et les ordres sont donnés
» pour suspendre les combats sur toute la
» ligne.

» Alexandre et le roi de Prusse s'étaient,
» aussitôt l'armistice accordé, transportés au-
» près du duc de Raguse à Belleville. C'est là
» que ces deux monarques reçurent les dépu-
» tés qu'envoyait la ville de Paris, pour de-
» mander à capituler, et qu'ils signèrent la
» convention du 30 mars, arrêtée entre les
» autorités françaises et le comte de Nessel-
» rode, plénipotentiaire des puissances coa-
» lisées.

» Aussitôt cette capitulation signée, le duc
» de Raguse évacua les hauteurs de Belleville;
» et il fut remplacé par le corps des grena-
» diers russes, qui s'y établirent. »

En 1815, Belleville fut encore un des points où les Français tentèrent de défendre les approches de Paris; mais, cette fois, le village ne

fut pas même attaqué, l'ennemi ayant pris sa marche par un autre côté.

Ménil-Montant, village situé au S.-E. et à côté de Belleville, et la *Courtille,* placée au bas de la montagne, près de la barrière de Paris, font partie de la commune de Belleville.

§. II.

PRÉ-SAINT-GERVAIS.

Village situé à une demi-lieue des barrières de Paris, également à une demi-lieue vers le S.-O. de Pantin, et à un quart de lieue de Belleville.

Ce petit village ou hameau qui, avant la révolution, formait encore une annexe de Pantin, en est aujourd'hui séparé.

Son nom de Pré-Saint-Gervais vient, selon toute apparence, d'une prairie située anciennement dans ce lieu, et de la chapelle du titre de Saint-Gervais, bâtie au centre de cette prairie. Son existence ne paraît pas remonter au-delà du XIIe. siècle. Il est nommé dans les titres *Pratum sancti Gervasii.*

Ce village, où l'on trouve plusieurs jolies maisons de campagne, a des environs très-

pittoresques. Le sol, dont les accidens très-variés offrent à chaque pas des tableaux rians et nouveaux, est cultivé avec beaucoup de soin; les arbres et les arbustes y abondent. On n'y jouit pas d'une vue aussi étendue qu'à Belleville; mais les objets, plus rapprochés de l'œil, présentent les paysages les plus gracieux. Le Pré-Saint-Gervais est, dans la belle saison, très-fréquenté par les Parisiens.

En 1814, dès le 28 mars, les troupes françaises occupaient ce village; le lendemain les ennemis furent en présence. Le Pré-Saint-Gervais formait le point d'union entre Pantin et Romainville; il fut, par un petit nombre de Français, défendu avec opiniâtreté; ces Français, débris de corps, étaient des vétérans, des infirmiers et quelques tirailleurs.

Deux régimens ennemis se présentent la baïonnette en avant pour s'emparer du village; mais les tirailleurs, qui s'y étaient repliés, agissant de concert avec les braves vétérans, venaient de se former en ligne; ils reçurent l'ennemi avec un feu si vif et si bien nourri que les Wurtembergeois furent obligés de reculer en désordre. Alors les Français s'élancent hors des retranchemens

qu'ils s'étaient formés à la hâte, et, malgré leurs chefs, courent à la poursuite des ennemis qu'ils croient vaincus.

Cette première décharge de mousqueterie avait fait plus de peur que de mal aux Wurtembergeois : l'étonnement que leur avait causé la résistance de ce petit nombre de Français qu'ils semblaient mépriser ayant cessé, ils revinrent à la charge, au moment où les tirailleurs en désordre volaient à leur poursuite. A la vue de l'ennemi, ceux-ci sentent leur imprudence; mais il n'était plus temps : il n'y avait plus de salut pour eux; et tous jurèrent de mourir plutôt que de lâcher pied.

Aussitôt ils se rallient et reculent jusqu'au village; là, ils s'arrêtent, présentent un front encore formidable aux Wurtembergeois, et les reçoivent avec intrépidité. Le combat commence : il est horrible. Les Français, furieux, combattaient en désespérés; mais, bientôt épuisés par leur intrépidité même, accablés par le nombre, ils tombèrent presque tous sous le fer ennemi. Les Wurtembergeois entrent dans le village et s'en emparent. Cependant, les Français échappés au carnage se réunissent à d'autres Français, viennent assaillir le vil-

§. III.

PANTIN.

Village situé dans la plaine, traversé par la grande route de Paris en Allemagne, et proche du canal de l'Ourcq, près du bois de Romainville et du Pré-Saint-Gervais, à trois quarts de lieue au N.-E. des barrières de Paris. Les plus anciens titres qui fassent mention de Pantin sont du XIe. siècle; ils le nomment *Penthinum*. Il y avait alors une église. Il est parlé de Pierre, curé de *Pentin*, dans un acte de 1240.

Une partie de ce village situé, sur la grande route, se compose d'auberges et de fermes; l'autre partie, au sud-est de la route, contient l'église paroissiale, des maisons d'agriculteurs et des maisons de campagne.

En 1806, la garde impériale, après la campagne terminée par la bataille d'Austerlitz, vint, avant de faire son entrée dans Paris, camper dans la plaine et dans le village de Pantin.

En 1808, le canal de l'Ourcq qui passe à côté du village, inonda pendant l'été toute la plaine

de Pantin ; les légumes qui couvraient cette plaine se putréfièrent ; des exhalaisons pestilentielles s'élevèrent de ce marais, et causèrent dans Pantin une maladie contagieuse qui fit périr un grand nombre de personnes.

Pantin fut l'un des lieux voisins de Paris, où, en 1814, se signala le plus la bravoure des troupes françaises.

Le corps commandé par le général Compans se posta à Pantin le 28 mars ; et le lendemain, dès la pointe du jour, les étrangers parurent et établirent leurs avant-postes dans les dehors du village, que les Français avaient laissés libres.

Le 30, le combat commença sur toute l'étendue de la ligne, depuis Vincennes jusqu'à Montmartre.

« La disposition du terrain ne permettant » point à la cavalerie ennemie de se déployer, » les tirailleurs français, protégés par les mai» sons et les murs des jardins de Pantin, font » un feu vif sur les avant-postes russes, et » portent, presque à bout portant, la mort » dans tous leurs rangs. Ils combattaient avec » tant d'opiniâtreté et de succès, que le géné» ral Rayefski fut obligé de renouveler ses ti-

» railleurs détruits par l'artillerie française.

» Ces troupes, fraîches et animées par la ven-
» geance, s'élancent, la baïonnette en avant,
» dans le village, et sont reçues de la même
» manière par les Français rangés en bataille.
» Une lutte sanglante commence. Combattant,
» pour ainsi dire, homme à homme, le sang
» ruisselle de toutes parts; et la mort vole de
» rang en rang avec une rapidité effrayante.
» Chaque parti redouble d'efforts, les uns pour
» attaquer, les autres pour se défendre. Enfin,
» après plus de deux heures d'une mêlée hor-
» rible, pendant laquelle les rues avaient été
» jonchées de cadavres, Pantin, pris et repris
» plusieurs fois avec une intrépidité égale,
» reste au pouvoir des troupes françaises; et
» les Russes, écrasés par les batteries des hau-
» teurs, fuient en désordre, et se replient vers
» le gros de leur armée. »

Le duc de Raguse venait également de repousser les ennemis de sa position de Belleville. Animés par ce double succès, les Français attaquent à leur tour, et font un affreux carnage des fuyards. Mais, derrière les phalanges vaincues étaient des troupes innombrables de soldats et les grenadiers russes de la ré-

serve; les gardes prussiennes et badoises marchent contre le général Compans, encore posté en avant de Pantin. Celui-ci rentre dans le village, et tente encore de s'y défendre. Un nouveau combat s'engage avec un nouvel acharnement. « Les Français, furieux, semblaient ne » plus craindre la mort. Ils se précipitaient » tête baissée dans les baïonnettes ennemies; » et, en mourant, ils avaient du moins la » gloire d'immoler à leur vengeance un grand » nombre de leurs adversaires. Le prince Eu- » gène de Wurtemberg, irrité d'une résis- » tance aussi opiniâtre, envoie à chaque mi- » nute de nouveaux renforts, et multiplie » tellement le nombre des assaillans que le » général Compans, désespérant de triompher » de leur nombre toujours renaissant, fait » sonner la retraite, et laisse au pouvoir de » l'ennemi ce village de Pantin, où il vient de » s'immortaliser. . . . . . .

» Replié sur les hauteurs de l'est, il attend » les ordres du duc de Raguse; celui-ci lui en- » voie quelques renforts, composés en grande » partie de tirailleurs parisiens, et lui ordonne » de recommencer l'attaque, pendant que lui- » même tient l'ennemi occupé à Belleville.

» Compans s'élance avec ses guerriers infatigables, et retombe sur le village de Pantin, au moment où l'ennemi s'occupait de l'attaque de Montmartre. Rapide comme la foudre, il enfonce les bataillons russes, malgré leur résistance, et s'empare de nouveau du village. Protégé par le feu meurtrier des batteries parisiennes, couvertes et flanquées de fossés profonds, il garde pendant quelque temps sa conquête, et organise de nouveau ses moyens de défense. Mais bientôt l'ennemi, qui venait d'obtenir un succès du côté de Romainville, revient à la charge; et, inondant la plaine de ses nombreux bataillons, il n'offre, aux troupes du général Compans, que la perspective d'une mort certaine. Cependant leur grand cœur ne s'en émeut point; décidées à périr plutôt que de céder, elles attendent fièrement l'ennemi qui les brave. Aussitôt les gardes prussiennes et badoises se jettent la baïonnette en avant dans Pantin; ils cernent pour ainsi dire de tous côtés les guerriers français, et ce n'est qu'après les avoir tués presque tous qu'ils demeurent, pour la seconde fois, maîtres du village. »

Le lendemain, fut signée la capitulation de Paris.

Le 31 mars, l'empereur de Russie et le roi de Prusse se rendirent à Pantin, avec leur état-major respectif, et tout le brillant cortége qui les accompagnait. Ils y reçurent les maires de Paris; et c'est là que l'empereur Alexandre leur adressa ces paroles : « Napo-» léon est mon seul ennemi; je promets ma » protection spéciale à la ville de Paris : je » protégerai, je conserverai tous ses établis-» semens publics; je n'y ferai séjourner que » des troupes d'élite....., etc. » Il a tenu cette fois sa parole ; que n'a-t-il fait de même l'année d'après !.... L'empereur de Russie et le roi de Prusse partirent de Pantin, à midi, pour faire leur entrée triomphale dans Paris. Leur cortége était précédé par les cosaques de la garde impériale russe; et les deux monarques étaient entourés par une foule de princes et de généraux, tout fiers d'entrer en vainqueurs à leur tour dans cette capitale superbe, qui, depuis vingt-cinq ans, dictait des lois à l'Europe.

En 1815, Pantin ne fut point exposé aux terribles suites d'une bataille; mais il fut, pendant trois mois, occupé par des troupes

anglo-écossaises et exposé à tous les désastres d'une occupation militaire.

Pantin possède un grand nombre de maisons de campagne qui, en général, bien bâties, n'ont point ces vastes dépendances qui caractérisent les riches habitations. Peut-être cela tient-il à sa proximité de la capitale.

§. IV.

ROMAINVILLE.

Village situé à une lieue et demie au N.-E. de Paris, et à une demi-lieue au S.-E. de Pantin.

Quoique le nom de ce village annonce une origine antique, les monumens historiques n'offrent aucune preuve de cette antiquité; et ce n'est qu'au XIIIe. siècle qu'on trouve ce lieu mentionné sous le nom de *Romanâ Villa*.

La terre de Romainville était possédée, en 1580, par Jacques de Romey, valet de chambre et porte-manteau du roi. Elle passa ensuite en différentes mains et tomba, en 1634, dans celles de M. de Machault, conseiller du roi, et, en 1740, dans celles du marquis de Ségur, qui la vendit, en 1755, à M. Morand :

celui-ci y fit bâtir une très-belle maison, à laquelle il joignit un parc d'une grande étendue.

Le 29 mars 1814, l'ennemi s'empara sans résistance des hauteurs de Romainville; et ce fut pour lui un grand avantage pour les combats qui allaient s'engager. Le duc de Raguse fit fortifier le village, et plaça, dans le bois, une forte division des troupes qu'il avait à Belleville; le lendemain l'attaque, déjà engagée sur d'autres points, commença à Belleville; la mêlée devint générale.

Les Français ont d'abord l'avantage; et le duc de Raguse, ayant repoussé l'ennemi à Belleville, se joint aux troupes de Romainville pour le poursuivre. Bientôt l'ennemi, qui ne fuyait que pour chercher du renfort, revient plus nombreux, et renouvelle le combat dans le bois même de Romainville : il devint si terrible, que, de part et d'autre, il fallut plusieurs fois faire revenir de nouveaux tirailleurs. Cependant le village de Romainville, pris et repris, resta au pouvoir des troupes françaises. Mais les alliés déployèrent des forces si imposantes, que les Français se résolurent enfin à opérer leur retraite et à abandonner le village.

Le soir, après la capitulation de Paris, les Russes établirent leur quartier-général à Romainville; et une partie de leurs troupes y bivouaqua pendant cette nuit qui précéda leur entrée dans Paris.

Nous avons parlé du château de Romainville. Ce château, placé sur une éminence, est surtout remarquable par cette position qui lui procure une des plus belles vues des environs de Paris. Le parc, planté dans le genre paysagiste, renferme une collection presque complète de tous les arbres et arbustes étrangers que l'art et la patience des naturalistes sont parvenus à acclimater en France. Il est, en outre, embelli par des eaux très-abondantes, qui, distribuées dans des canaux et des bassins, lui donnent le premier agrément que les amateurs exigent dans un jardin paysagiste.

Ce château n'est pas la seule habitation remarquable de Romainville. Ce village, placé dans la position la plus riante, et l'un des plus fréquentés des environs de Paris, devait être aussi l'un des mieux bâtis. Il faut surtout remarquer la maison dite *le Moulin de Romainville*.

Le bois de Romainville est célèbre parmi

une nombreuse classe de Parisiens qui vont s'y délasser pendant la belle saison; il est célèbre aussi par des couplets fort connus, dont on peut citer ces deux vers :

Ce bois charmant pour les amans
Est rempli d'agrémens.

§. V.

NOISY-LE-SEC.

Village situé à deux lieues de Paris, vers le N., un peu au-delà de Romainville, dans la plaine.

Le village de Noisy-le-Sec est très-ancien. On le trouve mentionné, dès l'an 842, dans une charte de l'empereur Lothaire, où il est nommé *Nucidum*. On compte dans les environs de Paris cinq villages qui portent le nom de Noisy.

Parmi les seigneurs de Noisy-le-Sec, il faut remarquer Enguerrand de Marigny, auquel le roi Philippe-le-Bel fit don de la haute justice de ce lieu; Louis d'Orléans, qui fut seigneur de Noisy, vers 1430; et Nicolas Balue, maître des comptes, sous Louis XI.

Le village de Noisy n'a de remarquable

que son église fort large et très-bien éclairée. « Il arriva, en 1707, dans le cimetière, dit » l'abbé Lebeuf, une chose peu ordinaire : on » y trouva, en faisant une fosse sous un ar- » bre, le corps d'une femme inhumée depuis » près de trente ans, dont la mère vivait en- » core, presqu'en son entier, la peau seule- » ment desséchée. Comme le peuple, sans » autre formalité, la prenait pour une sainte, » le doyen rural, par ordre de l'archevêque, » la fit réinhumer dans l'église pour empêcher » le concours. Le peuple fit un trou à la fosse, » et mit au-dessus une grille, à travers de la- » quelle on voyait les pieds de la défunte. On » y faisait toucher des chapelets; on y disait » des évangiles et on y faisait des offrandes. » L'archevêque fit défendre le tout, et ordonna » de publier au prône sa défense, par laquelle » il apprit au peuple que la conservation de » ce corps pouvait venir d'une cause natu- » relle; et depuis, il n'en fut plus parlé. »

§. VI.

BONDY.

Village situé à deux lieues et demie à l'E. de Paris, et à une lieue un quart à l'E. de Pantin.

Bondy est nommé, comme ayant déjà une église, dans le testament de la dame Erminethrude, qui est d'environ l'an 700 de l'ère chrétienne. On l'appelait alors *Bonisies* ou *Bonsies*, *Bonisiaca*. Cette charte prouve qu'il se trouvait alors à Bondy une communauté de clercs ou de moines, puisque cette dame donne un habit complet aux frères du bourg de Bonisiaca; *ad vico Bonisiaca fratribus dari constituo*. Dans le même testament, on voit une donation d'une portion de vigne, faite par la même, en faveur d'une église désignée par ces mots *ecclisie Boninciacense*, située sur une montagne, *in monte Buxatâ*. Elle donne aussi à la même église du bourg, qu'elle nomme *Bonisiacensis*, des bœufs et un char, avec son attirail [1].

S'il est certain que le lieu désigné dans ce

[1] *Diplomata chartæ etc. editoribus* Dutheil et Bréquigny, pag. 362 et 363.

testament est le même que Bondy, il en résulte que Bondy existait au commencement du VIIIe. siècle.

Au XIe. siècle, on trouve le même village nommé *Bungeiæ*.

Une chose qui n'est pas indigne d'être remarquée, c'est qu'au XVIIe. siècle, un M. Triboulet, marchand de vin, fut seigneur de Bondy, ou du moins propriétaire, et y fit bâtir le château qu'il laissa à son fils, trésorier de France.

La forêt de Bondy est célèbre dans les annales du crime. L'événement du chien qui découvrit le meurtrier de son maître, et qu'on dit s'être battu publiquement contre ce meurtrier, passe pour être arrivé dans la forêt de Bondy. Autrefois cette forêt servait en effet de repaire à des bandes formidables de voleurs; mais, depuis que la police est devenue un art industriel, ce bois, jadis si appréhendé des voyageurs, n'offre plus aujourd'hui le moindre danger. Cette forêt est encore fameuse par une cérémonie qui s'y pratiquait avant la révolution : c'est là que, tous les ans, au mois de mai, la basoche se transportait au pied d'un orme consacré à cet usage, et qu'on nommait l'*orme aux harangues*. Le procureur-gé-

néral de cette confrérie prononçait un discours d'apparat, puis requérait les officiers des eaux et forêts de faire marquer deux arbres, dont l'un devait être posé, le dernier samedi du même mois, dans la cour du Palais, au son des timbales, des trompettes et des hautbois, et l'autre dans la maison même où la basoche tenait ses séances.

Le 27 mars 1814, le corps du général prussien Yorck en vint aux mains, dans la forêt de Bondy, avec les corps français qui se repliaient sur Paris. Le combat fut long et meurtrier; les Français, appuyés sur la forêt, y arrêtèrent long-temps les efforts de l'ennemi; mais, leur destin dans cette guerre étant d'être en toute circonstance accablés par le nombre, ils furent obligés de céder, et laissèrent le général prussien maître de Bondy.

Le lendemain 28, le général russe Rayefski vint occuper le village, et le quitta, le 29, pour se rendre en toute hâte sous les murs de Paris, où devait enfin se terminer cette sanglante querelle qui avait fait prendre les armes à plus d'un million de combattans.

Le 30 mars suivant, l'empereur de Russie et le roi de Prusse qui marchaient à la suite de

leurs armées, portèrent à Bondy leur quartier-général. C'est dans ce village, que ces deux monarques admirent à leur présence le capitaine-ingénieur Peyre, attaché à l'état-major général de Paris, et envoyé par le gouverneur Hullin, pour connaître les motifs qui avaient fait refuser les parlementaires.

Alexandre lui fit parcourir toute la ligne des armées alliées, afin de le mettre à même de bien apprécier les forces imposantes qui allaient attaquer Paris, et le renvoya en lui disant que la capitale de la France n'avait qu'un moyen de salut : c'était de se rendre.

Immédiatement après la signature de la capitulation de Paris, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, qui s'étaient portés à Belleville pour y recevoir les propositions des Parisiens, retournèrent à Bondy, où était toujours leur quartier-général.

Le lendemain, 31 mars, ils quittèrent Bondy, pour faire, à la tête de leurs troupes, leur entrée triomphale dans Paris.

§. VII.

LIVRY.

Village situé à quatre lieues de Paris, sur la pente d'une montagne qui regarde le nord.

Le village de Livry fut long-temps célèbre à cause de ses seigneurs et de son abbaye. Les premiers titres où il figure sont du XIIe. siècle.

Il n'y avait originairement à Livry qu'une chapelle, et un château possédé par de puissans seigneurs. Du reste, le village n'était qu'un simple hameau. Cette chapelle était différente de celle du château, qui ne date que d'une époque postérieure, et à peu près du temps où fut fondée l'abbaye, c'est-à-dire, vers l'an 1200.

On sait qu'en l'an 1212 la chapelle de Livry était devenue une cure : alors le titre de chapelle n'appartint plus qu'à celle du château.

L'abbé Suger, dans sa vie de Louis-le-Gros, écrit que le château de Livry était très-fortifié du temps de ce prince. Les fortifications furent cependant détruites en un seul mois; mais, dans le mois suivant, elles fu-

rent rétablies plus solidement que jamais avec l'argent fourni par le roi d'Angleterre. Voici comment la chose se passa selon le même Suger : Il s'éleva une contestation importante entre Louis-le-Gros et Amaury de Montfort. Étienne de Garlande, seigneur de Livry, prit le parti d'Amaury. Le roi d'Angleterre et Thibault, comte de Champagne, les appuyèrent de leur côté; Louis conduisit promptement une armée contre le château de Livry; et, l'attaquant avec toutes les machines de guerre usitées alors, il en devint maître; mais comme Raoul, comte de Vermandais, son cousin, avait perdu un œil à cette attaque, et que le roi lui-même y avait été blessé à la cuisse par un carreau lancé avec une machine de guerre, ce prince ordonna que le château fût absolument détruit de fond en comble. Suger appelle ce château en latin, *Livriacum;* et les bulles de ce temps-là, lorsqu'elles parlent de la chapelle, lui donnent le même nom.

Étienne de Garlande fit reconstruire, dans la suite, ce château de Livry. Cette terre n'était pas encore sortie de sa famille au commencement du XIIIe. siècle. Guillaume de Gar-

lande, en 1212, fonda une nouvelle chapelle à Livry. Ce village était, vers le milieu du XIIIe. siècle, entouré de murailles.

Au XVIe. siècle, la terre de Livry était passée dans la famille des Sanguin, de Paris : c'est en faveur de Louis Sanguin, premier maître-d'hôtel du roi, qu'en 1689 la terre de Livry fut érigée en marquisat. Le château élevé sur les dessins de Leveau consiste en un corps de logis et trois pavillons. Le parc contient quatorze cents arpens.

Il y eut sur le territoire de Livry un prieuré appelé Raincy, et une abbaye, dont il faut dire quelques mots.

Raincy. Le Raincy, un des plus beaux châteaux des environs de Paris, est situé sur l'emplacement d'une ancienne maison religieuse.

« L'abbaïe de Tiron, de l'ordre de Saint-
» Benoît, au diocèse de Chartres, était, il y
» a six cents ans, en grande réputation de ré-
» gularité. Une colonie de cette maison vint
» demeurer au diocèse de Paris ; on ne sait
» pas précisément le temps, mais ce fut sans
» doute au XIIe. siècle, lors de la ferveur
» de cette congrégation. Ils y établirent un
» prieuré, dont on ignore les fondateurs. Il

» fallait que, vers le commencement du règne » de saint Louis, leur établissement fût déjà » ancien. En 1238, ils jouissaient d'un terri- » toire de certaine étendue. Ils avaient une » censive particulière; leur monastère s'appe- » lait en latin *Rinsiacum*. »

La construction d'un château, au XVIIe. siècle, et l'agrandissement du jardin, firent disparaître l'église ou chapelle du prieuré. Le château de Raincy fut bâti pour Jacques Bordier, conseiller et secrétaire du roi. On assure, dit l'abbé Lebeuf, que la construction de ce château lui coûta quatre millions cinq cent mille livres. Après Jacques Bordier, ce château appartint à la princesse Palatine, dont les héritiers le vendirent à M. Sanguin.

En 1750, les Sanguin de Livry cédèrent leur terre à la maison d'Orléans. Le duc d'Orléans, voulant faire de ce lieu une habitation digne de lui, fit disparaître l'ancienne distribution du parc de M. Bordier, et la remplaça par un vaste jardin paysagiste. Il ne laissa subsister qu'une grande et majestueuse avenue de peupliers qui conduit au château; elle est plantée à doubles rangs, et c'est une des plus belles que l'on connaisse; elle a huit cents

toises de long, et est toute formée par des arbres d'une hauteur et d'une grosseur considérables.

« Le parc, tel qu'il est aujourd'hui, est un
» des premiers qui aient été plantés en France,
» dans le genre paysagiste; aussi y voit-on mul-
» tipliés, pour ainsi dire à l'excès, ces sortes
» d'ornemens qui font le caractère de cette
» méthode nouvelle. Cependant, il faut le
» dire, sa vaste étendue masque un peu les dé-
» fauts qu'on reproche avec raison aux jardins
» paysagistes. Un parc de sept cents arpens
» souffre avec bien plus de complaisance ces
» imitations forcées de la nature, qu'un espace
» étroit et borné; d'ailleurs, la présence réelle
» d'une rivière dans ces beaux lieux a permis
» de donner un air naturel aux ponts, aux
» montagnes, aux rochers qu'on y a prodi-
» gués. Des eaux vives et pures embellissent
» et animent tous les lieux qu'elles arrosent.
» On a surtout multiplié les allées tortueuses
» le long du ruisseau qui prend sa source dans
» le parc même. Les arbres, pressés les uns
» contre les autres, recouvrent, de la manière
» la plus pittoresque, l'onde limpide qui les
» nourrit, et répandent sur son cours un om-

» brage frais et romantique, auquel on trouve » un charme dont on ne peut se défendre. »

On dit que le poète des jardins avait en vue ces aimables lieux lorsqu'il fit les vers suivans, où il peint l'heureux assemblage des arbres et des eaux.

.... Là, j'aime voir dans l'onde
Se renverser leur cime, et leurs feuillages verts
Trembler du mouvement et des eaux et des airs.
Ici, le flot bruni fuit sous leur voûte obscure;
Là, le jour par filets pénètre leur verdure;
Tantôt dans le courant ils trempent leurs rameaux;
Et tantôt leur racine embarrasse les flots.
Souvent d'un bord à l'autre étendant leur feuillage,
Ils semblent s'élancer et changer de rivage.
Ainsi l'arbre et les eaux se prêtent leurs secours;
L'onde rajeunit l'arbre, et l'arbre orne son cours;
Et tous deux, s'alliant sous des formes sans nombre,
Font un échange aimable et de fraîcheur et d'ombre.

Pendant la révolution, le château du Raincy fut compris dans le décret qui ordonnait de conserver les maisons royales et de les entretenir aux dépens de la république, *pour servir aux jouissances du peuple, et former des établissemens utiles à l'agriculture et aux arts*. Cependant ce château fut vendu, quelque temps après, à un descendant de ses seconds posses-

seurs, le marquis Sanguin de Livry, qui, pendant le cours de la révolution, y donna souvent des fêtes où brillèrent mesdames Tallien et Récamier, si célèbres par leur beauté.

Cette terre passa ensuite à M. Perrin ex-entrepreneur-général des maisons de jeu, en France.

Abbaye de Livry. Cette abbaye devait son origine à une chapelle située près de Livry, que Guillaume de Garlande et sa femme, en 1186, voulurent faire desservir par des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis. Le roi Philippe-Auguste accorda d'abord, en 1197, une somme de quarante livres, pour aider à établir cette abbaye, et confirma les donations faites par le seigneur de Livry, en sorte que, dès l'an 1200, l'abbaye se trouva fondée, et l'église élevée.

Les revenus de cette maison furent bientôt augmentés par la réunion des biens de la communauté des ermites de Mont-Fermeil, établis dans la même paroisse. Ainsi, un siècle n'était pas encore écoulé depuis la fondation de l'abbaye, que déjà elle comptait de grandes richesses.

Cette abbaye qui eut parmi ses abbés plu-

sieurs hommes remarquables pour leur temps, fut détruite pendant la révolution, et vendue comme bien national.

§. VIII.

VAUJOURS.

Village situé sur le penchant d'une montagne, à quatre lieues au N.-E. de Paris.

Le nom de Vaujours se trouve écrit de quatre ou cinq manières, dans les titres des XIIe. et XIIIe. siècles, mais plus communément *Vallis jocosa*.

Le village de Vaujours fut la propriété d'un grand nombre de seigneurs. Il était, en 1734, possédé par madame Françoise d'Arras, veuve de Joseph de Nantua, qui reçut dans son château Louis Dumas, inventeur du *Bureau typographique*, espèce d'école primaire à l'usage des enfans, qui eut beaucoup de vogue dans son temps. Louis Dumas mourut au château de Vaujours, et fut enterré dans l'église du lieu, sous une tombe de marbre, où l'on grava cette épitaphe :

Cy gît Louis Dumas, licencié en droit, également recommandable par ses lumières et par ses vertus, in-

venteur de la méthode du bureau typographique, mort au château de Vaujours, le 19 juillet 1744.

Pleurez sa perte, jeunes enfans, et versez sur sa tombe les larmes que sa méthode vous a épargnées.

Le château de Vaujours est dans une situation charmante sur une colline assez élevée, qui domine la grande route de Paris à Meaux. Il est accompagné d'un très-beau parc.

Le village est situé dans une vallée profonde, au pied de la montagne dite de Montauban.

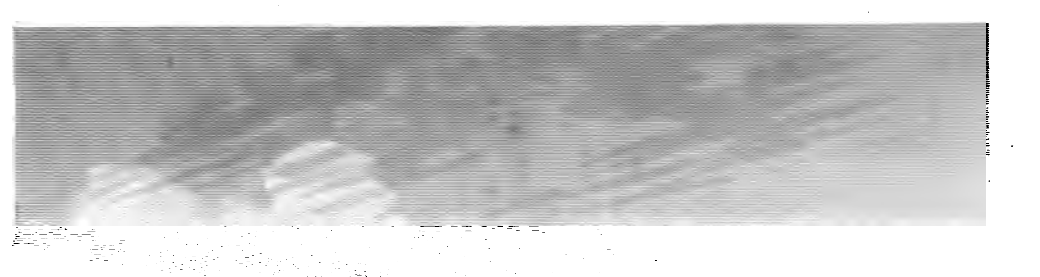
CHAPITRE VI.

MEAUX.

§. Ier.

Ville située à dix lieues au N.-E. de Paris, sur les bords de la Marne.

Jatinum, selon Ptolémée, et *Fixtuinum*, selon la table théodosienne, est le nom, différemment écrit du chef-lieu de la nation des Meldi. Vers le milieu du IVe. siècle, ce chef-lieu reçut le nom de la nation : celui de *Meldi* dont on a fait Meaux. Strabon, Ptolémée, Pline, nomment les *Meldi*; ce dernier les place au rang des nations gauloises qui, sous l'empire romain, jouissaient de quelques priviléges : *Meldi liberi*. Remarquons que César, dans ses Commentaires, ne parle nullement de cette nation. Il nomme des *Meldi* où il fit construire des barques pour son passage dans la Grande-Bretagne; mais tous les annotateurs pensent que cette position ne peut convenir à la nation





la Cathédrale
l'Évêché
le Séminaire

L'Ancien château
actuell.t Tribunal.

VILLE DE MEAUX.

dont nous parlons et qu'au lieu de *Meldis* on doit lire *Belgis* [1].

On a découvert plusieurs antiquités à Meaux : au XI[e]. siècle, on déterra une statue antique, qu'on dit être celle du dieu Mars ; et on en conclut que ce dieu avait un temple et était adoré dans cette ville [2].

Est-ce saint Denis ou bien saint Sanctin qui fut le premier évêque de Meaux et y établit la religion chrétienne ? On n'a point de certitude, on n'a que des conjectures à donner et des légendes fabuleuses à faire valoir en faveur de l'apostolat de l'un ou de l'autre de ces saints. Saint Sanctinus ou Sanctin eut la préférence ; quoiqu'il eût été évêque de Verdun, il n'en est pas moins considéré comme le patron de Meaux. Il fut, dit-on, enterré dans l'église qui porte encore son nom ; on y vit son tombeau vénéré.

Au XI[e]. siècle, quelques marchands de Verdun, profitant d'un temps de famine, achetèrent des habitans le corps du saint, moyennant une somme d'argent, et le firent déposer dans

[1] D'Anville, *Notice de la Gaule*, aux mots *Jatinum* et *Meldi*.

[2] *Histoire de l'église de Meaux*, par Dom. Duplessis, tome I, page 4.

leur patrie, à l'abbaye de Saint-Vanne. Au XVIIe. siècle, les religieux de cette abbaye, pour dédommager l'église de Meaux de cette longue privation, lui firent don d'un os de la cuisse du saint, qui fut conservé avec vénération dans la cathédrale [1].

L'oratoire ou chapelle édifié sur le tombeau du saint devint dans la suite une petite abbaye, transformée plus tard en une église paroissiale et collégiale avec douze prébendes, à la nomination du chapitre de la cathédrale, dont ce chapitre pouvait être considéré comme une annexe.

L'histoire ecclésiastique de Meaux compte, après Sanctin, plusieurs autres évêques presque entièrement inconnus, mais dont quelques-uns n'en ont pas moins été rangés au nombre des saints : entre autres saint Rigomer, sous l'invocation duquel fut édifiée à Meaux, dans le faubourg de Cornillon, une petite église abbatiale, depuis convertie en un simple prieuré, dépendant de l'abbaye de Chaage, dont nous parlerons plus bas.

[1] D. Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, in-4°., 1731, tome I, liv. I, page 5.

A cette époque, se rapporte une autre fondation religieuse, un peu plus digne de remarque. Vers la fin du ve. siècle, le tombeau d'une jeune fille, nommée Céline, et regardée comme sainte, devint encore un lieu de prières, où fut aussi édifié un monastère considérable, alors hors de l'enceinte de la ville. Avant le xe. siècle, on comptait jusqu'à soixante religieux dans ce monastère de Sainte-Céline. Ils vivaient sous la règle de saint Benoît, et étaient vêtus de blanc. Avec le temps, l'abbaye déchut à tel point qu'elle se vit réduite à un très-petit nombre de religieux, dont la vie passait pour fort relâchée. Un seigneur du pays, ayant à cœur de relever ce monastère y établit une nouvelle colonie religieuse qu'il prit on ne sait où; mais il paraît qu'il avait fort mal choisi, car ceux-ci ne tardèrent pas à *scandaliser toute la ville par la corruption de leurs mœurs*. Pour remédier à ces désordres, Hugues d'Oisy, alors vicomte de Meaux, invita l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours, fort renommée par sa régularité, à y envoyer quelques religieux, et à placer le monastère sous sa dépendance. L'évêque, en 1096, confirma cet arrangement; et Sainte-

Céline fut depuis considérée comme un prieuré de Marmoutier[1].

Cette nouvelle tentative eut plus de succès que la précédente : le nouveau prieuré recouvra bientôt son ancien renom ; et plusieurs dames ou seigneurs des environs se plurent à l'enrichir. Adèle, fille de Guillaume de Normandie, roi d'Angleterre, et comtesse de Champagne et de Brie, leur accorda le *consulat*, c'est-à-dire toute justice, haute, basse et moyenne sur le territoire qu'ils possédaient au-delà du pont de Sainte-Céline. Au commencement du XIIIe. siècle, une *servitude de deux plats de viande*, que le prieuré devait accomplir tous les ans, le jour de la fête patronale, envers le vidame de Trie-le-Bardoul, fut abolie, parce qu'elle était devenue une cause de fréquentes et graves discussions entre les moines et le vidame. Le prieur de Sainte-Céline avait le droit de présenter à l'évêque de Meaux des candidats pour plusieurs cures de cette ville ; il jouissait en outre de certaines prérogatives insignifiantes.

Saint Faron, frère de la fondatrice de la cé-

[1] *Duplessis*, livre I, page 11.

lèbre abbaye de Farmoutiers, devint évêque de Meaux, vers le milieu du v[e]. siècle; c'était un noble Bourguignon qui, s'étant dégoûté du monde, comme il arrivait fréquemment alors, quitta la cour et sa femme, entra dans la cléricature, fut élevé à l'épiscopat, et fonda à Meaux une abbaye qui prit son nom et acquit dans la suite beaucoup de célébrité. Faron, qui avait fait, dit-on, pendant sa vie plusieurs miracles, et dont l'épiscopat avait été signalé par une foule de fondations pieuses dont nous parlerons, fut, à ce qu'il paraît, long-temps négligé par ses religieux : son corps resta en terre jusqu'à l'an 1140, époque où la translation solennelle en fut faite par l'abbé du monastère [1]. « Cet abbé avait eu la curiosité d'ouvrir le tombeau du saint évêque. Il le fit la veille de Pâques, *sans témoins*, et il trouva les reliques en fort bon état, enveloppées d'un linceul qui était encore entier depuis plus de trois cents ans qu'on l'avait renouvelé [2]. » Le zèle fut ranimé par cette circonstance miraculeuse; et une châsse d'argent reçut

[1] Mabillon, *Act. SS. Benedict.*, tome II, page 625.
[2] *Duplessis*, tome I, livre I, page 61.

les restes du saint, dont on fit préalablement une généreuse distribution.

Quant à l'histoire civile de Meaux à cette époque, elle n'offre que fort peu de particularités. Les premiers rois francs y avaient préposé des officiers que les historiens du temps appellent comtes. Grégoire de Tours parle de deux personnages auxquels il donne le titre de comtes de Meaux, et qui vivaient vers la fin du VI[e]. siècle; il les nomme Gondebaud et Guerpin. Gondébaud, étant parvenu à obtenir la fonction de comte ou de juge de Meaux, au préjudice de Guerpin qui en était pourvu, entra dans cette ville, et se mit à juger les causes; de là, comme sa charge l'exigeait, il parcourut les campagnes du territoire de Meaux; et, se trouvant dans un certain village, il fut assassiné par Guerpin. A cette nouvelle, les parens de Gondebaud se réunissent, poursuivent l'assassin, le découvrent caché dans une maison et le tuent. Ainsi, dit Grégoire de Tours, le meurtre dépouilla l'un et l'autre du comté de Meaux [1]. Meaux appartint au royaume d'Austrasie jusqu'à l'époque où la monarchie

[1] *Gregorii Turonensis*, lib. VIII, cap. 18.

fut toute entière réunie sous le joug de Clotaire II.

Vers le IXe. siècle, le clergé était tombé dans un état de corruption et de désordre qui agravait chaque jour davantage les malheurs des peuples. On chercha à y remédier par la convocation de plusieurs conciles, qui eurent pour objet principal la réforme des mœurs ecclésiastiques. En 845, eut lieu le premier concile de Meaux. Là furent recueillis des canons de divers conciles précédens qui n'avaient point reçu d'exécution. Cinquante-six nouveaux canons furent ajoutés. Quelques-uns attaquent certains abus que la puissance séculière pouvait seule réformer. On y voit, par exemple, que le roi et ses leudes, passant dans les villes, venaient s'établir avec toute leur suite dans la maison épiscopale; qu'ils y faisaient loger quelquefois des femmes ou filles, et que ces séjours, étant prolongés, devenaient une cause de désordre pour les cités, parce que les femmes, séduisaient les clercs et les valets, et pillaient les bourgeois. Une foule de canons prescrivaient aux évêques les règles d'après lesquelles ils devaient diriger leurs diocèses. D'autres prescrivaient la vie commune aux chanoines et

défendaient aux clercs de porter les armes sous peine de déposition. Ces clercs, attachés à l'église par un lien religieux, se trouvaient encore dépendans de leurs seigneurs respectifs. Le concile décida que, lorsqu'ils suivraient ces seigneurs dans d'autres diocèses, ils ne pourraient reprendre l'exercice des fonctions cléricales avant d'avoir fait preuve quelque temps encore de bonnes mœurs, et que, pour être ordonnés, il leur faudrait se présenter de nouveau devant l'évêque, au diocèse duquel ils avaient été d'abord attachés. Il fut pareillement ordonné qu'on ne pourrait plus chasser un moine de son monastère pour déréglemens de conduite, sans le consentement de l'évêque. Les détenteurs de biens ecclésiastiques reçurent l'injonction de payer les redevances dues à l'Église, sous peine d'anathème. Plusieurs canons furent dirigés contre les ravisseurs, les adultères, les corrupteurs de religieuses, etc., contre les juifs, contre la débauche et le concubinage dont la maison des seigneurs était si souvent le théâtre. Pour conclusion, ce concile renouvela tous les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, invoquant ainsi à son appui la puissance séculière; mais

trop de gens puissans avaient alors intérêt à maintenir les abus que l'Église voulait redresser, que les évêques du concile ne purent obtenir la confirmation de leurs décrets. Dix-neuf canons seulement furent, l'année suivante, adoptés par Charles-le-Chauve [1].

Vinrent bientôt les ravages exercés par les Normands. En 862, Meaux avait échappé au pillage par les soins de Charles-le-Chauve [2]. Quelques années après, cette cité fut moins heureuse et subit le sort de plusieurs autres. Elle fut prise et en grande partie consumée par les flammes. En 887, Meaux commençait à peine à se relever des suites de ce désastre, qu'une nouvelle troupe de Normands vint l'assiéger. Les habitans se défendirent d'abord avec courage; mais le défaut de vivres les obligea à capituler. Le vainqueur leur accorda la vie à condition qu'ils sortiraient tous jusqu'au dernier de la ville. Cette condition ayant été exécutée, les barbares commencèrent aussitôt par mettre le feu aux maisons, puis ils

[1] Labbe, *Conciliorum collectio maxima*, in-folio, t. VII, page 1813.

[2] Duchesne, *Historien français*, tome III, page 213.

poursuivirent cette malheureuse population qui venait de passer la rivière, fondirent sur elle, tuèrent une partie de ceux qui la composaient, et ramenèrent le reste en captivité [1]. Il paraît que l'abbaye de Saint-Faron seule souffrit peu. Dans la suite on releva les maisons et les édifices dont plusieurs ne furent point reconstruits sur leur ancienne place.

Dans ces temps d'anarchie et de violences, il en fut à Meaux comme partout ailleurs : tous les fruits que l'église avait obtenus des réformes opérées sous les règnes des premiers Carlovingiens furent promptement perdus; et les liens de la discipline se relâchèrent de nouveau. La plus grande partie des abbayes tomba au pouvoir des laïques qui purent dès lors accommoder à leurs caprices les réglemens religieux. La vie commune fut abandonnée par les chapitres; et les clercs continuèrent à donner des exemples d'immoralité.

Malgré de nombreuses usurpations des seigneurs, l'église de Meaux était restée fort riche. Vers cette époque, ses biens furent partagés en deux portions, dont l'une fut dévolue

[1] *Abbo*, liv. II, dans Duchesne, tome II, pag. 521 et suiv.

à l'évêque, et l'autre au chapitre. L'évêque jouit des droits seigneuriaux sur les principales terres de son diocèse, telles que la Ferté-sous-Jouarre, Lisy, etc., jusqu'au règne de Philippe-le-Bel. Il fit battre monnaie, comme plusieurs autres prélats du royaume. Lorsqu'il ne se croyait pas en sûreté à Meaux, par suite des querelles fréquentes qui s'élevaient entre lui et les puissans comtes de Champagne et de Brie, il avait la faculté de se retirer avec sept personnes de sa suite au château de Dammartin, où l'on était tenu de le recevoir. Ce droit lui avait été accordé, en 1328, par Philippe, comte de Boulogne et de Dammartin. Quand ce comte faisait sa première entrée dans la ville épiscopale, il était *porté* processionnellement, depuis la porte de la ville jusqu'à la cathédrale, par les quatre vassaux de l'église. Ces vassaux étaient le vicomte de Meaux, le vidame de Trie-le-Bardoul, le seigneur du fief de Saint-Cler, au village de Marmil-lès-Meaux, et le seigneur de Boularre-en-Multien. Le premier de ces vassaux était dédommagé de cette humiliante servitude par une rétribution considérable à laquelle l'évêque était assujéti; la vaisselle d'or ou d'argent qui

servait ce jour-là au repas du prélat, le linge qui la couvrait, la chaise dans laquelle on l'avait porté, le *drap d'or* dont elle était décorée, et quelques autres objets analogues devenaient de droit la propriété de ce seigneur. L'évêque nommait aux canonicats, semi-prébendes et à toutes les dignités du chapitre, le décanat excepté. Ce chapitre, au moyen d'une prébende donnée à l'évêque en 1383, s'était affranchi de sa juridiction, et ne relevait par conséquent que du pape [1].

Ces entrées pompeuses et ce luxe féodal annonçaient l'orgueil des évêques et non la régularité de leur conduite. Un sous-diacre de Meaux, nommé Fulcoïus, peint ainsi dans ses vers la morale des évêques du XIe. siècle : « La » plupart de ceux qui sont élevés sur le siége » épiscopal ne s'occupent point du salut des » âmes ; ils ne cherchent qu'à accroître leur » domination sur le peuple et le clergé. Pour » parvenir à l'épiscopat, ils emploient des » moyens pervers, qu'ils cachent sous le man- » teau de la religion ; c'est ainsi que plusieurs » obtiennent des évêchés sans les avoir mérités

[1] *Duplessis*, livre II, pag. 97 et suivantes.

» par leur bonne conduite. La noblesse et l'o-
» pulence ont détruit les lois et l'antique règle
» de l'Église ; des présens, des services, des
» paroles, obtiennent des honneurs qui n'ap-
» partiennent qu'à une conduite régulière [1]. »

La seigneurie ou comté de Meaux passa à une branche des comtes de Vermandais, puis aux comtes de Champagne.

Thibaud IV, un de ces comtes, faisait la guerre au roi Louis-le-Gros, qui venait de faire raser le château de Puiset. Thibaud, qui en avait construit un autre dans le pays chartrain, poursuivi, se retira à Meaux, et commença par dévaster le pays du roi, et débaucher ses barons ; il faisait, disent le grandes chroniques, du pis qu'il pouvait faire. Le roi, aidé par les forces du comte de Flandre, fit les mêmes dévastations dans les pays de Thibaud et vint, en l'an 1111, placer son camp devant Meaux. Le comte sortit de cette ville à la tête de ses troupes, et les rangea en bataille. L'armée royale fondit avec impétuosité sur celle du comte et la força à coups d'épée, ou de branc d'acier, à rentrer dans la ville. Plusieurs, en

[1] *Recueil des historiens de France*, tome XI, page 440.

fuyant sur les ponts, tombèrent dans la rivière et se noyèrent [1].

Meaux eut des vicomtes dépendans du comte de Champagne, et Hugues d'Oisy fut le premier vicomte.

En 1135, les chanoines de la cathédrale fondèrent dans le faubourg de cette ville où était l'église de Saint-Faron, et à peu de distance de cette abbaye, une abbaye nouvelle. Il existait déjà dans ce lieu une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame; et cette chapelle avait elle-même remplacé l'ancienne cathédrale détruite par les Normands. Le nom de *chaage*, qui de ce lieu s'étendit à d'autres fondations religieuses, signifie, comme celui de Saint-Crépin-en-Chaye de Soissons, si l'on en croit l'historien de Meaux, *amphithéâtre*, en latin, *cavea* : au moins est-il traduit ainsi dans quelques titres anciens. Cette étymologie ferait croire à l'existence d'un amphithéâtre ou des arènes dans cette cité [2]. Les fondateurs firent plusieurs concessions à leur établissement; et quelques-

[1] *Grandes chroniques de France.* — *Recueil des historiens de France*, tome XII, page 166.

[2] *Duplessis*, tome I, livre II, pag. 141, et notes, pag. 628 et suiv.

uns s'y retirèrent pour se séparer entièrement de la vie mondaine à laquelle ils étaient livrés.

L'année 1179 est marquée par un événement fameux dans les annales de nos cités, quoiqu'en général les historiens n'y aient donné que peu d'attention : nous voulons parler de l'établissement de la commune à Meaux. C'est Henri Ier., comte de Champagne et de Brie qui en fut l'auteur ; mais la charte fut souscrite par sa femme Marie et par son fils nommé aussi Henri. Cette pièce présente, comme tous les actes du même genre, un tableau frappant de l'état de misère et d'asservissement dans lequel était plongée une grande partie de la nation. On y remarque cette restriction formelle en faveur de la liberté individuelle : *Sciendum est quòd nullùs, prœter majorem hominem, de communiâ capere poterit* [1]. On sait que dans certains lieux l'autorité ecclésiastique s'opposa avec violence à ces utiles concessions, que dans d'autres au contraire elle les favorisa. Il ne paraît pas qu'à Meaux l'évêque ait alors manifesté aucune opposition aux volontés du comte de Champagne.

C'est peu d'années après que fut publié l'é-

[1] *Duplessis*, tome II, page 655.

dit de Philippe-Auguste contre les juifs. En vertu de ces rigoureuses dispositions, ceux qui se trouvaient à Meaux en furent bannis; toutefois il paraît qu'ils ne tardèrent pas à y rentrer, puisqu'ils y avaient au XIIIe. siècle un quartier et un cimetière.

Près de la cathédrale de Meaux, comme près de celle des autres cités de France, existait un hospice occupé par des pauvres *matriculaires*, ainsi nommés parce qu'ils étaient inscrits sur la matricule de l'église. Ces hospices furent l'origine de ces hôpitaux, nommés vulgairement *Hôtel-Dieu*, *Maison-Dieu*. Ils étaient d'abord destinés à des pauvres en santé; on y admit des malades. A Meaux, la *Maison-Dieu* avoisinait l'église cathédrale et une porte de la ville appelée *Porte-Saint-Melor* ou *Porte-Dorée*, qui fut détruite en 1527. Dès que les pauvres malades eurent succédé, dans ces maisons, aux fainéans et valides matriculaires, les aumônes y abondèrent. Les uns s'engageaient à payer, en rentes annuelles, tant de muids de blé, tant de septiers de vin; d'autres promettaient de fournir, à certaines époques de l'année, des quartiers d'agneau. Thibaud V, comte de Champagne, voulut par-

ticiper à ces libéralités ; il s'engagea à donner aux malades de l'hôpital la moitié des mets qui seraient servis sur sa table toutes les fois qu'il résiderait à Meaux. Une comtesse fit obtenir à cet hôpital une cure, c'est-à-dire les revenus qu'elle produisait.

En 1244, Thibaud VI, roi de Navarre et comte de Champagne, donna, de concert avec l'évêque Pierre de Cuisy, l'Hôtel-Dieu aux religieux de la Trinité, en stipulant que tous les biens et revenus qui en dépendaient, seraient exclusivement consacrés au soin des pauvres et à l'entretien des religieux, et que le tiers ne pourrait en être distrait pour le rachat des captifs, suivant l'usage ordinaire de cet ordre.

Au commencement du XVIe. siècle, les habitans de Meaux se plaignirent des désordres et des scandales qui régnaient dans cette maison et intentèrent un procès aux religieux pour leur ôter la direction de l'Hôtel-Dieu ; ils y parvinrent après de longs débats. Les trinitaires, expulsés, se bâtirent un couvent à peu de distance, au dehors de la ville ; et l'Hôtel-Dieu fut dès lors dirigé par trois administra-

teurs séculiers, dont le plus ancien était renouvelé chaque année.

Indépendamment de cet Hôtel-Dieu, il se trouvait à Meaux une *maladrerie* sous le titre de Saint-Lazare. Elle était construite hors de la ville, du côté de l'orient, sur le chemin de Trie-le-Port.

On a conservé un ancien extrait de la règle établie dans cette maison comme dans la plupart des établissemens du même genre. Il est curieux, et peut concourir à donner une juste idée des mœurs et des usages du temps. Le voici : *Je Guyot, par la grâce de Dieu, archevêque de Sens, vueil et commande que la rigle et la manière de vivre que tiennent les ladres du Popelin, que ceux de Meaux la tiennent en toutes manières. Laquelle rigle se commence ainsi : premièrement, qu'ils n'aient pas de proprité* (propriété), *se ce n'est par la dispensation de leur maistre; et se il est ainsi que un se muire* (meure), *et que on trouve auchune proprité, que il ne soit point entarré en terre sainte avec les frères mesmes. Je vueil que les hommes soient séparés des fames, et que les hommes ne entrent point ès lieux des fames, soient malades ou sains. Aussi je*

veuil que les hommes manguent et dorment ensemble et semblablement les fames... Aussi me plait bien qu'ils voisent (aillent) *à l'aumosne : mais je vueil qu'ils ne les despendent* (dépensent) *pas sans le congié de leur maistre. Et se il est ainsi que un malade soit trouvé ès lieux des fames senz bon tesmoing, je veuil que il abstine de vin et de chair, par l'espace de trois jours : et se il est trouvé de nuit avec une fame, que il mengusse à la terre pure senz nappe, du pain et de l'yaue; et que il n'ait ne vin, ne chair tant comme il plaira au maistre. ... et se un dit auchun obprobre à son frère, que tout au long de la semaine il abstine de vin et de chair..... et se il est ainsi que un soit rebelle et inobedient en passant les metes* (limites) *à lui baillées de son maistre, ou en allant par les villes et tavernes, et il retourne à l'ostel; je vueil que devant la porte, à piez nuz avec verge tenant, que il demande grâce et miséricorde au maistre et aux frères... Aussi, je vueil que en l'église ils tiennent silence, et en la table et en dortouer que ils parlent pou ou nient; et encore que ils parlent bien bas;... et se auchun est trouvé en larrecin ou fornication, que il soit bouté hors de la compaingnie*

des frères et mis en prison, au pain de orge et à l'yaue tant seulement [1].

Dans ces vieux temps, tous les actes, même les moins importans, s'ils ne contenaient rien de cruel, portaient un caractère étrange.

Les frères soumis à la règle précédente furent remplacés, vers le milieu du XIII[e]. siècle, par les chanoines réguliers du Val des écoliers; et ceux-ci, par un administrateur, dont la nomination excita de longs débats.

Indépendamment de cette maison, un autre asile ouvert aux malades, et situé au faubourg de Cornillon, fut aussi réuni à l'Hôtel-Dieu, dans le cours du XVII[e]. siècle. De cette époque date encore la fondation, à Meaux, d'un hôpital général, destiné à recevoir les pauvres, afin d'empêcher la mendicité publique.

Pour terminer ici tout ce que nous avons à dire sur les établissemens de charité vers le milieu du XIV[e]. siècle, disons qu'en 1356, un riche bourgeois nommé *Jean-Rose*, fonda sur un emplacement situé près de la porte Saint-Denis, un hôpital pour vingt-cinq aveugles de l'un et de l'autre sexe, et pour dix enfans pau-

[1] *Duplessis*, pièces justificatives, tome II, page 67.

vres. Il voulut en outre qu'il y eût toujours douze lits destinés aux étrangers; et il y établit deux prêtres de l'ordre de Saint-Augustin. Le nombre de ceux-ci fut augmenté dans la suite. Une chose digne de remarque, c'est qu'on demandait l'avis des aveugles eux-mêmes pour donner aux religieux des fonctions dans l'établissement, et dans certains cas même pour les remplacer. Au XVIIe. siècle, le séminaire et le collége de la ville furent incorporés à l'hôpital de Jean-Rose, et l'administration en fut confiée aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

Reprenons la suite des particularités historiques dans l'ordre des temps. En 1246, un légat fut obligé de renouveler une réforme de discipline ecclésiastique qui avait déjà été essayée quelques années auparavant : on se plaignait de ce que les chanoines causaient dans le chœur pendant l'office divin, à voix haute et intelligible. Il fut arrêté, pour réprimer cette licence, que quiconque serait entendu à la distance de quatre stalles de chaque côté, perdrait la rétribution entière.

Ces chanoines, si enclins à scandaliser les fidèles par leur manière d'assister aux exercices

religieux, n'en étaient pas moins très-sévères sur toutes les irrévérences qui pouvaient être commises à leur égard; et cette exigence donna lieu, en 1267, à une affaire assez bizarre. « La » populace, sans respect pour le sacerdoce, » ni même pour le lieu saint, n'avait pas honte » d'aller faire ses ordures aux portes des cha- » noines, et jusque sous les murs de l'église » cathédrale même. » Les chanoines, s'étant plaint à diverses reprises, et voyant qu'on tenait aucun compte de leurs plaintes, fermèrent de murs l'église, ainsi que leurs maisons claustrales; *mais ce que les chanoines bâtissaient de jour, les habitans l'abattaient de nuit.* Enfin ils s'adressèrent à la cour de Rome, qui fit défense de renouveler un pareil *scandale* sous peine de *censures ecclésiastiques*[1]. Les chanoines, méprisés par les habitans, s'étaient sans doute rendus méprisables.

Dans le siècle suivant, ces chanoines intentèrent une procès à la plupart des communautés de la ville, pour les obliger à partager une dépense à laquelle d'anciens réglemens les avaient astreints. Toutes les fois qu'on pou-

[1] *Duplessis*, page 247.

vait avoir quelques craintes du dehors, il fallait qu'ils tinssent une sentinelle au haut du clocher de la cathédrale, de peur de surprise. Ils n'eurent point de succès dans leurs demandes; mais leur réclamation envers l'évêque relativement à la juridiction fut plus heureuse; c'était une affaire qui durait depuis fort long-temps, et qui avait donné lieu déjà à plusieurs transactions : les turbulens chanoines furent enfin exemptés de toute juridiction épiscopale, par une bulle de Clément VII, datée de 1383.

C'est l'époque où le comté de Brie, et Meaux, sa capitale, passèrent sous une suzeraineté nouvelle. Henri III, comte de Champagne et roi de Navarre à qui ils échurent, mourut en 1274, ne laissant qu'une fille, nommée Jeanne, qui lui succéda dans ces États. Cette princesse ayant épousé le roi de France Philippe-le-Bel, les deux comtés furent de la sorte réunis à la couronne. Louis X, fils de Philippe et de Jeanne, succéda à sa mère, comme roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie. Il n'eut qu'une fille nommée aussi Jeanne. Cette princesse ne pouvait régner en France d'après la loi fondamentale qui exclut les femmes, mais

elle pouvait monter sur le trône de Navarre; et la loi féodale lui donnait droit à revendiquer les deux comtés.

Philippe-de-Valois, en montant sur le trône de France, avait pris le titre de régent du royaume de Navarre; mais la princesse était parvenue à sa dix-septième année, et était mariée à un prince du sang, le comte d'Évreux. Les États de Navarre réclamèrent leur jeune reine; et la jeune reine, à son tour, réclama la possession des seigneuries. Le roi, à qui il importait de conserver des domaines dont le possesseur pouvait devenir un voisin dangereux pour la couronne, représenta que les comtés étaient incorporés au royaume depuis 1284, et qu'ils ne pouvaient en être séparés sans grand préjudice; en conséquence il proposa en échange l'Angoumois, avec les comtés de Longueville et de Mortagne. Comme les jeunes princes étaient en son pouvoir, l'échange, quoique peu avantageux pour eux, fut accepté par un contrat solennel, daté de 1328. C'est ainsi que furent réunis à la couronne les deux comtés de Champagne et de Brie[1].

[1] *Abrégé chronologique des grands fiefs*, in-8°. page 144.

Dans la suite, le comté particulier de la ville de Meaux a quelquefois servi d'apanage aux princes. Catherine de Médicis en prit possession en 1559. Le duc d'Alençon, son fils, fut comte de Meaux, de 1574 à 1584, année de sa mort, depuis laquelle ce comté rentra au pouvoir de la reine-mère. En 1596, le sieur de Vitry, qui était gouverneur de Meaux, acheta cette ville, sous la condition qu'elle pourrait être rachetée par le roi. Elle le fut, et le comté ne sortit plus dès lors du domaine de la couronne.

Cependant, le roi Jean ayant perdu la bataille de Poitiers, et le royaume étant en proie à tous les désordres, le dauphin Charles, son fils, fut obligé de se réfugier à Meaux. Cette ville servit encore d'asile peu de temps après à plusieurs princesses, et à près de trois cents dames des plus nobles familles. Ces femmes redoutaient les excès auxquels se portaient les paysans révoltés qui composaient ce qu'on appelait alors la *Jacquerie*. Les Jacquiers ne tardèrent pas à se présenter devant la ville, au nombre de neuf mille. Le dauphin y avait laissé une garnison commandée par le comte de Foix, le captal de Buch et le seigneur de

Hangest[1]. Malheureusement, le maire nommé Jacques Soulas, était secrètement du parti des révoltés, et il désirait livrer Meaux aux Anglais, qui tenaient déjà Paris. Un épicier de cette dernière ville, appelé Pierre Gilles, lui amena un corps considérable de troupes parisiennes. Le maire fit ouvrir les portes à l'épicier, et les paysans trouvèrent aussi le moyen de pénétrer dans la ville. Les dames, les gentilshommes et leurs hommes d'armes furent alors assiégés par deux ennemis à la fois, dans le Grand-Marché, où ils s'étaient retirés. La victoire leur resta pourtant; d'une part le captal de Buch parvint à repousser les Jacquiers, après en avoir passé au fil de l'épée ou jeté dans la rivière un très-grand nombre; d'un autre côté, Jacques Soulas et Pierre Gilles, à la tête des bourgeois de Paris et de Meaux, furent aussi vaincus par la noblesse, qui, avide de vengeance, voulut que les édifices et les maisons mêmes se ressentissent de sa victoire. On mit le feu à ce qu'on appelait la ville *sous-terraine*, c'est-à-dire, à un grand nombre de maisons si-

[1] *Froissart*, livre I, chapitre 184. — *Belleforest*, tome II, page 890.

tuées au pied du rempart. Le château, toutes les maisons des chanoines, et celles d'une grande quantité de particuliers furent incendiées. Le feu durait encore quinze jours après. On pilla jusqu'à la cathédrale. Il y eut, comme on pense bien, un grand nombre d'hommes pendus; le maire et quelques notables de la ville furent décapités.

L'indignation profonde produite par les brigandages et la cruauté des nobles avait causé le soulèvement nommé la *Jacquerie*. L'esprit de vengeance animait les malheureux paysans qui se portèrent à des excès très-blâmables; ils furent cruellement punis de la leçon infructueuse qu'ils donnèrent à la noblesse. Ces paysans, à cause de leur habit, étaient nommés *Jacques;* et lorsque les gentilshommes les pillaient, on appelait cet attentat *vivre sur Jacques bonhomme*. Dirigés par un chef habile, ces paysans auraient amené une révolution notable.

Dans la suite, lors des troubles civils qui désolèrent le royaume, Meaux donna l'exemple du dévouement à la cause royale; et ses bourgeois se mirent fréquemment en campagne, pour aller jusqu'aux portes de Paris, exercer des

pillages contre les partisans de l'Angleterre. Les Parisiens s'en plaignirent; et le monarque anglais vint, en 1420, mettre le siége devant la ville. Tous les bourgeois étaient armés; et en outre mille soldats figuraient sous les ordres du bâtard de Vauru et de plusieurs autres seigneurs[1]. La ville soutint, pendant cinq mois entiers, tous les efforts de l'armée ennemie, sans le moindre désavantage[2].

Voici comment l'auteur du Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, raconte la prise de Meaux: Le roi d'Angleterre, depuis la fin de l'an 1420, et pendant les premiers mois de 1421, était campé devant Meaux. Ceux qui défendaient cette ville suivaient le parti du dauphin ou des Armagnacs; ils étaient d'intelligence avec M. d'Auffemont, qui, le 2 mars 1421, arriva au bas de la muraille, à l'heure de minuit, avec cent lances. Ils lui tendirent des échelles, et les couvrirent de draps blancs, pour que les patrouilles anglaises ne les aperçussent pas. M. d'Auffemont, précédé de quatre ou cinq *ribauds*,

[1] Monstrelet, *Histoire de Charles* VI, chap. 251.

[2] *Belleforest*, tome II, page 1061.

montait sur une des échelles lorsqu'un de ceux qui s'élevaient avant lui, portant sur les épaules une besace fort lourde, remplie de harengs saures qu'il avait volés à un marchand, laissa échapper cette besace; elle tomba sur la tête du seigneur d'Auffemont, et le renversa dans le fossé. Alors ses soldats crièrent *à l'aide, Monsieur est tombé dans le fossé.* Au mot de *Monsieur,* qui n'était pas commun et désignait un homme puissant, une patrouille anglaise s'avança et cria : *Monsieur, de par le diable; vous êtes tous morts!* le seigneur d'Auffemont fut tiré du fossé et fait prisonnier.

Les habitans, instruits de cet événement, et sachant que la mine que les Anglais avaient pratiquée sous la ville allait bientôt faire explosion, se retirèrent dans le quartier appelé le *Marché,* qui en est séparé par le cours de la Marne, quartier bien fortifié. Le roi d'Angleterre, instruit de cette désertion, s'empara de la ville, où il restait encore quelques habitans qui, alarmés, se cachèrent dans les églises et où ils purent. Le roi d'Angleterre fit publier qu'ils pouvaient sans danger rentrer dans leurs maisons.

Dans les premiers jours de mai suivant, le

Marché de Meaux se rendit à discrétion au roi d'Angleterre. Les vainqueurs n'étaient pas généreux : on mena le bailli à Paris, et on lui trancha la tête aux halles ; sept ou huit cents individus périrent de faim ou de misère dans diverses prisons. L'abbé de Saint-Faron, qui s'était distingué parmi les défenseurs de la cité, eut beaucoup de peine à échapper au supplice ; et l'évêque, avec un grand nombre d'autres chargés de fer, fut jeté dans des bateaux et conduit en Angleterre.

Si les hommes du parti anglais se montraient cruels, ceux du parti opposé, de celui de Charles VII, ne l'étaient pas moins. Le *bâtard de Vauru* commandait la place de Meaux pendant le siége ; ce noble bâtard se rendit fameux par ses actes de férocité. Son cousin, *Denis de Vauru*, digne satellite de ce bâtard, parcourait les campagnes, enlevait les laboureurs ; et, s'ils ne pouvaient sur-le-champ payer la rançon exigée, il les faisait attacher à la queue des chevaux, les traînait à Meaux, les faisait pendre ou les pendait lui-même à un orme, dont les branches étaient ordinairement garnies de cadavres et qu'on nommait l'*arbre de Vauru*.

L'auteur contemporain du Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, cite de lui des traits qui font horreur. Ayant un jour fait capture d'un jeune paysan des environs de Meaux, il le fit lier à la queue de son cheval et le traîna ainsi jusqu'à la ville. Là, le malheureux fut mis à la torture. Pour faire cesser ce supplice, il offrit une rançon : sa jeune épouse fut chargée de se procurer la somme qui devait sauver son mari. Il fallut du temps et des peines pour cela; elle accourut enfin, se présenta devant le bâtard de Vauru et lui demanda son mari. Celui-ci reçoit d'abord la somme qu'elle lui portait, et lui ordonne de sortir; elle insiste, et demande en pleurant son mari. On lui dit qu'il était mort, ainsi que d'autres villains qui n'avaient pu payer leur rançon dans le délai fixé. La malheureuse épouse, ne se possédant plus, l'accable d'injures et de menaces. Vauru la fait d'abord frapper par ses satellites, puis ordonne qu'elle soit suspendue par les bras à l'orme.

Cette malheureuse, pour toujours privée d'un mari qu'elle aimait, privée de la somme qu'elle avait si péniblement recueillie pour lui sauver la vie, battue pour avoir manifesté son

désespoir, attachée presque nue et vivante à un arbre, aux branches duquel étaient pendus quatre-vingts ou cent cadavres, qui, agités par le vent, se heurtaient contre elle, avait encore de grandes souffrances à éprouver. La nuit vint; les secousses morales et physiques, la frayeur dont elle était saisie, amenèrent les douleurs de l'enfantement; elle poussait des cris qui retentissaient jusque dans la ville. Dans la crainte de subir un supplice semblable, nul habitant n'osait aller la secourir. Enfin, cet horrible supplice se termina par une scène plus horrible encore; des loups vinrent lui arracher les entrailles, et la dévorèrent elle et son enfant, déplorables victimes de la férocité des chefs, de l'absence des lois et de la barbarie du siècle!

Après la prise de Meaux, le roi d'Angleterre, pour punir non les crimes exécrables du bâtard de Vauru, mais la résistance qu'il lui avait opposée, le fit traîner dans les rues de cette ville, décapiter, et fit pendre son corps à l'orme que ce capitaine inhumain avait lui-même nommé l'*arbre de Vauru :* son drapeau enveloppait son corps, et sa tête, placée au bout d'une lance, s'élevait au-dessus de cet

arbre. Denis de Vauru, son cousin, y fut ensuite pendu [1].

On ne pouvait attendre que des crimes des nobles qui se vantaient de leur férocité, qui regardaient les actes d'humanité comme des actes de faiblesse, et chez qui, comme le remarque Comines, était admis ce proverbe : quand on est bon et qu'on n'est pas cruel, cela porte malheur.

L'arbre de Vauru devait être situé sur le chemin de Meaux à Paris, près de l'avenue de Chauconin ; et là était encore, vers le milieu du XVII[e]. siècle, un orme où le bourreau suspendait les malfaiteurs retirés de la potence [2].

Meaux resta au pouvoir des Anglais jusqu'en 1436, époque où le connétable de Richemont prit la ville d'assaut et força six cents Anglais, qui s'étaient jetés dans le marché, à capituler après un mois de défense. L'année suivante, elle fut de nouveau prise par les Anglais, et reprise par le même connétable.

[1] *Journal de Charles* VI *et Charles* VII, pag. 84 et 85.

[2] *Duplessis*, liv. III, pag. 289.

Ces divers événemens lui causèrent des dommages considérables. Plusieurs de ses églises furent détruites, entre autres celle de Saint-Remy. Les chanoines de la cathédrale, eux-mêmes, *étaient devenus si pauvres, que pendant long-temps ils cessèrent de chanter l'office dans leur église* [1]. Mais, la paix ayant été rétablie dans le royaume, on s'occupa de réparer tant de désastres et de ruines, ainsi que le relâchement dans les mœurs et la discipline qui en avait été la suite; et c'est à quoi s'appliquèrent quelques évêques qui se succédèrent dans le siége de Meaux; mais plusieurs n'étaient pas disposés à ramener l'ordre. Jean de Garlande entre autres, vers l'an 1370, si l'on en croit une proclamation des chanoines de la cathédrale, était un vrai brigand. Il pillait et dévastait avec ses satellites les terres de l'église, réduisait les chanoines et les cultivateurs, par ses violences, à endurer la faim, et à n'avoir plus de vêtemens, et leur faisait subir le supplice de la torture et autres mauvais traitemens [2].

[1] *Duplessis*, liv. III, pag. 292.
[2] *Idem*, liv. II, pag. 173.

Avant l'époque où naquirent les troubles de la réforme, les abus et les désordres régnaient dans le diocèse de Meaux.

Guillaume Briçonnet, nommé évêque, en 1516, y faisant une visite pastorale en 1518, trouva à peine *quatorze prêtres*, dans toute l'étendue de son diocèse, *capables d'enseigner les peuples et de leur administrer les sacremens* [1]. Les choses étaient au point, qu'un très-grand nombre de curés ne résidaient même plus dans leur paroisse; et qu'il fallut plusieurs fois, dans des synodes, leur enjoindre cette résidence, sous les peines les plus rigoureuses.

Dans les temps barbares, les évêques, devenus seigneurs féodaux, s'occupaient plus de leurs intérêts que de leurs devoirs. A une époque plus civilisée et plus rapprochée de la nôtre, Meaux eut des évêques dignes de leurs fonctions. Je ne citerai que ceux dont la conduite se rattache à l'histoire de cette ville.

Guillaume Briçonnet attira, près de lui, plusieurs savans; et presque tous les savans avaient alors embrassé les opinions de Luther.

[1] *Duplessis*, liv. IV, pag. 328.

Ces opinions, favorisées par l'évêque et par les désordres du clergé, firent de rapides progrès ; et Meaux devint, en France, le berceau du lutérianisme.

Soit que Guillaume Briçonnet fût effrayé des progrès de ces opinions nouvelles, soit qu'étant en procès avec les cordeliers de Meaux, il craignît d'être, par eux, accusé d'hérésie, il changea subitement de conduite, renvoya, en 1523, la plupart des savans qu'il avait près de lui, donna des bénéfices aux moins suspects, fit un mandement où il condamna hautement les opinions de Luther, et révoqua les pouvoirs qu'il avait donnés à quelques prédicateurs, sous prétexte qu'ils prêchaient une doctrine erronée. Enfin, pour se montrer irréprochable, il devint même persécuteur. Mais ce retour aux opinions et aux pratiques anciennes produisit peu d'effet : il conserva son évêché, mais il ne put éteindre l'incendie qu'il avait allumé [1].

En 1524, fut affichée, à Meaux, la bulle du pape Léon X, sur les indulgences ; bulle immorale, impie, et outrageante à la justice

[1] Bèze, *Histoire ecclésiastique*, tome I, page 6.

divine, par laquelle, en payant, les ames souffrantes étaient tirées du purgatoire, et les vivans allaient en paradis. Quelques séditieux déchirèrent cette bulle, et y substituèrent un écrit dans un autre sens. On parvint à les saisir; on les condamna à être fouettés pendant trois jours, à Paris, par la main du bourreau, et à l'être encore à Meaux, et marqués d'un fer rouge; enfin on les bannit du royaume. Un d'eux, Jean Leclerc, cardeur de laine, après avoir fait quelque séjour à Rozay, en Brie, ne s'y voyant pas en sûreté, se rendit à Metz en Lorraine, où, ayant abattu quelques images dans une chapelle, il fut pris, jugé et exécuté à mort; *il eut le poing coupé, le nez arraché, fut tenaillé aux deux bras et à la poitrine*, *et enfin brûlé à petit feu* [1]. Ce supplice atroce prouve à quels excès peut se porter le fanatisme. Alors, pour se maintenir, le catholicisme avait besoin de tortures et de bourreaux : honteuse ressource !

L'année d'après, deux ecclésiastiques de Meaux, taxés d'hérésie, furent conduits à Paris, où l'on fit leur procès; et l'un d'eux fut

[1] *Duplessis*, liv. IV, pag. 330.

brûlé en place de Grève. Enfin, l'évêque lui-même, quoiqu'il eût pleinement donné les mains à ces persécutions, déjà menacé par les cordeliers ses ennemis, fut dénoncé par eux comme hérétique. Ils motivaient leurs accusations sur ce qu'il les avait traités de faux prophètes, de scribes et de pharisiens, sur ce qu'il avait distribué des Nouveaux-Testamens et des livres de psaumes en français, crime grave, crime de lèse-ignorance ! Plusieurs des docteurs qui l'entouraient, et divers autres personnages furent arrêtés et traduits par-devant le parlement de Paris. Le prélat dut lui-même y comparaître et subir plusieurs interrogatoires. L'affaire se termina de manière que les uns ont pu tenir Briçonnet pour pleinement justifié du soupçon d'hérésie, tandis que d'autres ont encore émis des doutes sur ce point [1]. Quoi qu'il en soit, à l'issue de ce procès, on ne voit pas qu'il ait mis moins de zèle à faire poursuivre les hérétiques. En 1528, un malheureux, qui avait osé parler publiquement contre l'eucharistie, fut brûlé vif au milieu de la ville. Il fit

[1] Mainbourg, *Histoire du calvinisme*, list. I. — Mézeray, *François* Ier., pag. 980, etc.

poursuivre directement un chanoine de sa cathédrale, et commit Martin Ruzé, conseiller de la cour du parlement et grand-chantre de Paris, pour exercer, en son nom, toute juridiction contre les hérétiques qui se trouveraient dans la ville, le marché et les faubourgs de Meaux. Ce prélat mourut en 1534. Meaux lui dut plusieurs embellissemens; il agrandit son enceinte de tout le bourg de Saint-Remi, et fit exécuter de grands travaux au palais épiscopal. Son amour pour les sciences fut signalé par le don d'un très-grand nombre de volumes précieux fait à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés; et son zèle charitable, par les aumônes immenses qu'il fit distribuer aux malheureux, dans le cours d'une peste qui désola Meaux en 1522 et dans les années suivantes. Constant ennemi des abus de la discipline ecclésiastique, il fut presque toujours en guerre avec les cordeliers de Meaux, alors en grand crédit, qui usaient de leur influence pour maintenir plusieurs de ces abus. Ces pères étaient en possession de toutes les chaires; et dans une assemblée synodale, tenue par l'évêque, les curés de la ville avaient représenté « qu'ils ne prêchaient que rarement et seule-

» ment dans le temps des quêtes; qu'alors, à » la vérité, on voyait le même prédicateur, » monter en chaire dans quatre ou cinq pa- » roisses différentes en un même jour ; mais » qu'il débitait partout le même sermon, et » que c'était pour grossir la quête, dont il était » chargé, avec plus de célérité et de prompti- » tude; que ces religieux affectaient cependant » de ne prêcher que dans les églises les plus » riches, où, par conséquent, la récolte devait » être plus abondante, et que les paroisses » pauvres étaient négligées : ils en nommèrent » plusieurs, où, depuis neuf ou dix ans, on » n'avait point encore annoncé la parole de Dieu » *une seule fois;* qu'enfin, le temps des quêtes » fini, ils se renfermaient dans leur couvent, et » ne paraissaient plus qu'au temps de la quête » suivante [1]. » De pareils faits sont précieux; ils expliquent les progrès de la réforme.

Le successeur de Guillaume Briçonnet fut Antoine Duprat, homme tristement fameux en France : sans instruction, sans patrie, sans morale, il n'avait que de l'ambition. Il fut légat

[1] *Duplessis*, liv. IV, pag. 335, V. *Synodicon Meldense*, §. 16.

du pape, cardinal, chancelier de France. Aspirant à la papauté, il réunit des sommes considérables pour acheter les suffrages des cardinaux; mais la mort le frustra de cette espérance. Il n'avait jamais résidé à Meaux. Il construisit le château de Nantouillet, près Juilly, et une salle à l'Hôtel-Dieu de Paris : c'est ce qu'il fit de plus solide. Ce chancelier avait été marié avant de se faire prêtre; et ce fut son fils, l'évêque de Clermont, qui prit possession de son évêché de Meaux après sa nomination; l'on suspendit, au haut de la voûte, son chapeau de cardinal. Immédiatement après sa mort, le roi François 1er. écrivit aux chanoines, pour leur défendre de procéder à une élection qui lui appartenait en vertu du concordat.

Jean de Buz, que le roi nomma en remplacement du chancelier-cardinal, signala son épiscopat, par une longue querelle avec l'abbesse de Faremoutier. Au reste, c'était un homme fort épris des biens de ce monde. Il posséda une grande quantité de bénéfices par simonie; et sa mort donna lieu de penser que ses mœurs n'étaient pas très-pures, si l'on peut, toutefois, admettre l'anecdote suivante,

rapportée, sans être révoquée en doute, par l'historien de l'église de Meaux, dom Toussaints Duplessis. La reine Catherine de Médicis, se trouvant un jour au château de Villemareuil, habité par cet évêque, regardait son blason placé en plusieurs endroits; il se composait de deux épées en sautoir sur un champ d'azur. Elle en demanda l'explication à M. de Bassompierre, lequel lui dit: « Madame, ce » que vous voyez en ces armes, ne sont pas » deux épées, mais ce sont des forces (ou ci- » seaux). Cet évêque fréquentait un certain » monastère qui est à trois lieues d'ici ou envi- » ron. Les parens de la dame qu'il y voyait, » ayant averti ledit sieur de n'y plus aller, » sinon qu'on lui ferait un très-mauvais parti, » l'ayant rencontré un jour entre Signy et » Signet, qui en revenait, le prirent, et le » faisant descendre de dessus son mulet (car » c'était là l'équipage de cet évêque); *ils lui* » *firent l'opération avec des forces*, et le re- » mirent sur son mulet, de façon qu'il vint » mourir à Villemareuil [1]. »

[1] *Mémoires du P. Janvier*, tome 1, note 46, page 743.

Les auteurs du *Gallia Christiana* semblent confirmer ce récit, en disant que, si on en croit la tradition, cet évêque mourut misérablement, *miserè periit.* Mais qui composa ce blason satirique? L'explication de Bassompierre ne satisfait pas à cette question. Ce ne fut certainement pas Jean de Buz lui-même, qui, en peu de temps, mourut des suites de sa mutilation; ce ne peut être que des héritiers mécontens, des propriétaires du château de Villemareuil qui, maudissant sa mémoire, ont dû placer, dans ses armoiries, l'instrument de son supplice et le témoignage de sa honte. Quoi qu'il en soit, cet évêque galant, et qui n'est pas le seul ecclésiastique qui ait subi le même sort, fut un ardent persécuteur des partisans des nouvelles opinions religieuses. A son article, dans le *Gallia Christiana*, on lit : *Lutheranæ factionis propugnator acerrimus.*

Son successeur fut Louis de Brezé, neveu du sénéchal de Normandie de même nom, qui devint l'époux de Diane de Poitiers; et c'est le crédit de cette maîtresse de Henri II qui fit alors l'évêque de Meaux. Il prit possession de son siége, en 1554; et les troubles, que divers

signes précurseurs annonçaient au royaume, ne tardèrent pas à se manifester.

On n'avait pas épargné jusque là les supplices pour arrêter les progrès du protestantisme dans la ville dont nous retraçons l'histoire. En 1546, il arriva qu'on surprit une soixantaine de ces novateurs au grand marché. A l'issue du procès qui leur fut intenté, quatorze de ces malheureux furent brûlés vifs; d'autres fouettés et bannis. Un enfant fut suspendu par les aisselles, puis fouetté par le bourreau, et renfermé pour la vie dans le couvent de Saint-Faron. Quelques-uns furent simplement condamnés à faire amende honorable, en chemise et un cierge à la main. Ces cruautés ne firent qu'augmenter le nombre des sectaires. En 1554, il se fit publiquement un mariage à la façon de Genève. Quelques années après, dans le grand marché, où l'on comptait plus de douze cents familles, il s'y trouvait à peine une douzaine qui fussent encore attachées à la foi catholique [1]. Les poursuites des magistrats commencèrent alors à éprouver

[1] *Mémoires manuscrits de l'Enfant* (Nicolas), procureur au bailliage et siége présidial de Meaux, pendant les troubles de la Ligue.

quelque résistance et à exciter des désordres. A cette époque, d'Andelot, frère de l'amiral Coligny, ayant, devant le roi et la cour, traité la messe d'idolâtrie, fut conduit à Meaux, et y resta quelque temps prisonnier.

Au commencement de 1560, les quarteniers, centeniers et dixainiers de la ville et du marché reçurent l'ordre de veiller sévèrement à ce que tous les habitans se rendissent dans les églises les dimanches et jours de fête, et à ce que toutes les observances de l'Église fussent accomplies; de faire chasser des maisons tous les domestiques suspects d'hérésie, de disperser toute assemblée illicite; d'arrêter tous ceux qui y auraient assisté, etc. Tant de vexations firent enfin éclater la guerre civile.

Les réformés, qui depuis trente-sept ans s'étaient laissé paisiblement emprisonner, torturer, brûler vifs; encouragés, excités par les princes de la maison de Bourbon, ennemis de celle des Guises, et indignés de l'horrible persécution dont ils étaient sans cesse les victimes, prirent les armes en différens lieux, et combattirent pour leur croyance, tandis que ceux de la maison de Lorraine ou des Guises se firent les chefs du parti catholique: la guerre civile com-

mença ; et les protestans armés furent nommés *huguenots*.

A Meaux, les réformés, surtout ceux qui habitaient le quartier dit *le Marché*, et qui s'y trouvaient en très-grand nombre, commencèrent à se montrer et à manifester leur vengeance par des désordres et des destructions. Dans plusieurs lieux, les croix, les cloches, les images furent détruites, et les églises converties en temples, et appropriées aux rites de la nouvelle religion. Le peuple de Meaux s'y rendit en foule. Enfin, dans le cours de cette même année, le curé de Saint-Martin, nommé Pierre Dantan, entraîné par les réformés, leur abandonna son église, pour une somme d'argent; et ainsi le protestantisme fut publiquement professé au sein de la ville.

L'édit de janvier 1562 autorisait les prêches dans tout le royaume, en dehors des villes closes. Cette même année le prince de Condé, l'amiral de Coligny, d'Andelot, Rohan et plusieurs autres vinrent à Meaux, et y célébrèrent publiquement la cène. Un ancien cordelier, devenu ministre, y prêcha le jour de Pâques. Les catholiques, consternés, n'osaient remuer; l'arrivée à Meaux du jeune roi, Charles IX, et

de sa mère, Catherine de Médicis, ranima leur espérance, et leur rendit un peu d'énergie : ils demandèrent la destruction des hérétiques, ou au moins de l'hérésie. Mais Catherine était alors dans un état de fluctuation entre l'ancienne et la nouvelle religion, et paraissait favorable à la dernière. On se contenta de faire une procession solennelle dans les rues ; et l'on exigea des quarante principaux bourgeois, dont vingt catholiques et vingt protestans, la promesse de maintenir la ville en paix ; après quoi la cour quitta Meaux.

Deux bourgeois huguenots, Louis de Meaux, seigneur de la Ramée, et Pascalus, surnommé le *Diable*, parce que, dans les mystères représentés quelque temps auparavant, il jouait le personnage de cet esprit malin, formèrent, peu de temps après, le complot de livrer la ville aux chefs de leur parti. Ils firent adopter leur projet dans une assemblée secrète des habitans. C'était le 25 juin, lendemain de la Saint-Jean, à six heures du matin, et au son des cloches qui annoncerait la première messe, que le complot devait éclater.

Ce jour donc, ils commencèrent par occuper toutes les portes sans faire de bruit, y po-

sèrent des corps-de-garde de vingt-cinq à trente hommes ; et, avertis que leur complot s'était ébruité, sans attendre le signal, ils se rendirent sur-le-champ à la cathédrale ; quelques chanoines qui n'avaient pu être prévenus s'y trouvaient déjà ; épouvantés à l'aspect de ces hommes armés, ils leur demandent ce qu'ils veulent. *Nous voulons*, répondent ceux-ci, *que vous quittiez la ville sur-le-champ, et nous fassiez place. Nous sommes trop à l'étroit : choisissez ceux d'entre nous à qui vous aimerez mieux céder vos maisons pendant votre absence*. Les chanoines, voyant qu'il n'y avait nul moyen d'éluder cette étrange proposition, cédèrent et désignèrent quelques-uns des religionnaires récemment arrivés de Paris pour prendre possession des maisons canoniales, et y vivre à discrétion. La troupe se divisa alors ; et, tandis qu'une partie alla prendre des logemens, le reste parcourut toutes les églises ; ils y renversèrent les autels, brisèrent les croix et les images. L'abbaye de St.-Faron subit le même sort. Toutes ses richesses furent dispersées, il n'y resta que les murs et la voûte ; et l'on enleva jusqu'au plomb qui avait été employé à la toiture ou aux gouttières.

Quelques échevins de la ville présidaient à ces spoliations; il faut dire qu'en général l'argenterie fut mise de côté et envoyée au roi.

Meaux fut ainsi pendant huit jours une ville tout-à-fait calviniste : les chanoines et beaucoup d'autres prêtres avaient été conduits hors des murs. La messe semblait abolie dans la ville et les faubourgs. Le parlement de Paris, dès qu'il eut connaissance de cette révolution, rendit un premier arrêt, en date du 30 juin, par lequel il déclarait les séditieux *traîtres à la patrie*; et, par un second du 13 juillet, il les condamnait tous à mort.

Cependant la ville était dans un état de désordre que les hommes sages des deux croyances désiraient également voir cesser. A cet effet, on envoya à la cour une députation chargée de lui demander un gouverneur et une garnison. La cour accéda à cette demande. Alors il se fit une sorte de transaction, c'est-à-dire que l'exercice du catholicisme fut repris dans plusieurs églises, tandis que le protestantisme continua d'être exercé dans d'autres. On abattit les fortifications du marché, afin qu'elles ne servissent plus de rempart aux perturbateurs; on leur accorda des lettres d'abolition

pour tout ce qui s'était passé. Avec le secours des troupes envoyées par la cour, les catholiques reprirent le dessus; et, soit par ruse, soit par violence, ils parvinrent à expulser un grand nombre de calvinistes de la ville. Ceux-ci, s'étant présentés pour y rentrer, éprouvèrent un refus, et voulurent employer la force. Au nombre d'environ quatre cents, ils pénétrèrent dans la ville et s'emparèrent du marché; mais, au bout d'une quinzaine de jours, ils manquèrent de vivres pour leurs troupes; et, comme on annonçait que des secours arrivaient aux catholiques, ils se retirèrent et se dispersèrent en divers lieux.

Les catholiques, apprenant qu'une petite troupe de protestans s'était réfugiée au château des Signets avec une pièce d'artillerie, vinrent en force contre eux. Les assiégés demandèrent à se rendre à condition qu'ils auraient la vie sauve : la capitulation fut conclue; mais pouvait-on être obligé de tenir parole à des hérétiques? A Rome, la négative était passée en principe. On les conduisit à Meaux; et là ils furent tous pendus ou étranglés. L'édit de pacification d'Amboise vint suspendre ces troubles déplorables.

Ils recommencèrent en 1567 ; et, dans cette année, la cour qui se tenait à Monceaux en Brie, ayant eu nouvelle que les chefs huguenots avaient dessein de l'y surprendre, se réfugia à Meaux, d'où elle se rendit à Paris, escortée par les Suisses. Les réformés de Meaux voulurent encore, à cette époque, s'emparer de la ville ; et ils se rendirent maîtres du marché. Les deux parties principales de cette cité se trouvaient presque toujours comme en état de siége l'une à l'égard de l'autre. L'intérêt des chefs des deux partis enflammait le fanatisme des peuples afin de s'en servir.

La journée de la Saint-Barthélemi devait être sanglante dans une ville signalée par tant d'animosités : ce jour, dès que les magistrats eurent reçu les ordres de la cour, les portes de la ville furent fermées ; et l'on procéda à l'arrestation des calvinistes qui se trouvaient alors à Meaux. Les journées des 24 et 25 août 1572 furent consacrées à cette opération [1] ; les rues Poitevins, Saint-Remi et des Vieux-Moulins se trouvèrent alors presque entièrement dé-

[1] *Mémoires de l'Enfant.* — *De Thou,* liv. LII. — *Mémoires de l'état de France, sous Charles* IX, t. I, p. 327.

peuplées; mais, malgré la surveillance extrême exercée par les catholiques, formés en milice, plusieurs huguenots du marché réussirent heureusement, pendant la nuit, à sortir de la ville. Le lieutenant-général, nommé Cosset, en étant informé, se transporta dans ce quartier à la tête d'une troupe, et *fit main-basse sur les femmes de ceux qui s'étaient enfuis;* quelques-unes d'entre elles furent indignement outragées, et on *en poignarda environ vingt-cinq*. « Ce jour-là même [1], Jean Maciet, procureur » au bailliage, et Gilles le Comte, marchand » drapier, furent découverts comme ils cher- » chaient à s'enfuir ou à se cacher : le premier » fut mis en pièces sur le pavé, et le second » jeté par les fenêtres de sa maison, puis traî- » né par les pieds jusque sur le pont, et enfin » jeté dans la rivière, après avoir reçu plu- » sieurs coups de poignard. Le même jour, on » en trouva trois sur les tuiles d'une maison » dans la rue du Château ; et leurs amis, pour » leur conserver la vie, s'efforcèrent de les » constituer prisonniers ; mais la populace se » jeta sur eux et les tua sur la place. Le lende-

[1] *Duplessis*, liv. IV, pag. 377.

» main quelques-uns du menu peuple allèrent » au château où plusieurs de ces prisonniers » avaient été renfermés ; ils les appelèrent par » leurs noms et surnoms, comme pour les faire » conduire devant le lieutenant-général ; et, à » mesure qu'ils sortaient pour traverser la » cour, on les assommait à coups de levier, et » on leur passait l'épée au travers du corps.... » On en tua ainsi ce jour-là jusqu'à soixante-dix » dont les corps furent jetés au fond d'une » tranchée que l'on avait faite exprès dans la » cour même du château. Deux d'entre eux, » Jean Taupin et Jean Laloue, quoique percés » de coups, n'étaient point morts ; ils revinrent » à eux, et se retirèrent pendant la nuit du mi- » lieu de ces cadavres ; mais ils ne purent pas » aller bien loin : à deux pas de là ils tombèrent » de défaillance. Le lendemain matin on les » acheva ; et, quoiqu'ils respirassent encore, ils » furent rejetés dans la tranchée avec les autres ; » il en restait encore dix-sept, que l'on mena la » nuit du 28 au 29 au moulin de la Juiverie, » où ils furent poignardés, puis jetés dans la » Marne. »

Tels furent à Meaux les effets des ordres criminels du roi Charles IX et de sa digne mère

Catherine de Médicis, et les déplorables résultats du fanatisme, autorisé par la puissance souveraine. Un roi qui ordonne froidement le massacre de ses sujets n'est pas un roi : l'infamie attachée au nom de Charles IX sera éternelle.

La ligue fut publiée à Meaux en février 1577; elle y fit de rapides progrès. Le chef de cette union fatale, le duc de Guise, était alors gouverneur des provinces de Brie et de Champagne; et cette qualité lui donnait beaucoup d'influence sur l'esprit des bourgeois, qui néanmoins restèrent assez long-temps indécis : ils se contentèrent de contracter une sorte d'alliance avec Paris comme pour témoigner leur résolution à suivre les destinées de cette capitale. Enfin, Henri III, ayant signé l'union, il n'y avait plus de raison pour hésiter; la ligue fut franchement adoptée par les habitans, et jurée par les magistrats.

Cette ville fut alors, comme les autres, le théâtre de ces cérémonies publiques, de ces dévotions bizarres où la religion servait presque toujours de masque à la politique. C'est ce qu'on appela des *processions blanches*. On marchait, très-gravement, sur deux rangs,

dans les rues de la ville et dans celles des villages voisins. La plupart de ces intrépides processionaires, armés de chaque main d'une croix et d'un cierge allumé en plein jour, étaient nu-pieds, et avaient le corps couvert d'un linge blanc; d'autres s'y présentaient en chemise. Il y eut des dévots plus zélés qui, pour surpasser les processionnaires du commun, se présentaient bravement à ces processions entièrement nus, à l'exception du linge blanc, costume de rigueur.

Plusieurs de ces processions vinrent à Meaux des lieux voisins. Celles de Meaux se rendirent à Notre-Dame-de-la-Victoire et à Senlis. Il y en eut une où l'on compta jusqu'à dix-sept cents personnes. Dans une autre procession, faite dans l'enceinte même de la ville, en 1589, on représenta Jésus-Christ portant sa croix, et accompagné de plusieurs personnages tenant la lance, l'éponge, les clous et tous les instrumens de la passion. Parmi ceux qui y prenaient part, « on remarquait un conseiller du pré- » sidial qui avait laissé ses épaules à décou- » vert, et qui se fouettait rudement à chaque » carrefour avec des escourgées garnies de ha-

» meçons et de pointes de clous qui lui ensan-
» glantaient toute la peau [1]. »

On faisait à Meaux, comme à Paris, des extravagances au lieu de bonnes actions; dans l'une et l'autre ville, on était soumis à la même direction : celle des jésuites, tous ligueurs.

Après la mort du duc de Guise, la ville de Meaux embrassa le parti de son frère, le duc de Mayenne. La guerre civile, qui se perpétua à l'avènement de Henri IV, ne présente rien de bien remarquable relativement à Meaux, quoique les environs de cette ville aient presque toujours fait partie du théâtre des hostilités. La ville elle-même fut plusieurs fois menacée d'un siége par les troupes royales; mais les bourgeois, pleins de résolution et bien armés, étaient commandés par des hommes dévoués à la ligue et à la maison de Lorraine. Ils lui restèrent d'abord fidèles; mais bientôt ils s'en lassèrent, malgré les instances réitérées des chefs de la ligue. Ils avaient persisté à ne point recevoir de garnison française ou étrangère, assurant qu'ils sauraient fort bien se garder eux-mêmes; de sorte que les troupes,

[1] *Duplessis*, liv. IV, pag. 387.

lorsqu'il y en avait à Meaux ; avaient le marché pour logement, et ne pouvaient, sous aucun prétexte, pénétrer dans les autres parties de la ville. En 1593, Rentigny, alors gouverneur de la ville, ayant tenté d'y introduire quelques soldats wallons, excita une sédition violente, à l'issue de laquelle il fut fait prisonnier, et la garnison expulsée. Le duc de Mayenne nomma un autre gouverneur.

Cependant Henri IV avait entendu la messe. Le gouverneur de Meaux, Louis l'Hôpital-Vitry, voyant que la ligue et le fanatisme de ses partisans n'avaient plus de prétexte, traita secrètement avec le roi, qui consentit à lui donner vingt mille écus et la charge de bailli et gouverneur de Meaux. Ce traité étant conclu, l'Hôpital-Vitry, la veille de Noël 1593, assembla les principaux habitans de Meaux, et leur dit qu'il avait quitté le service du roi, parce que ce prince était huguenot ; qu'il était résolu d'y rentrer aujourd'hui qu'il s'était rendu catholique ; il se garda bien de parler des vingt mille écus. Après son discours, il rendit aux habitans les clefs de la ville, prit l'écharpe blanche, se mit à la tête de sa compagnie de cavalerie, et sortit de Meaux. Les habitans as-

semblés résolurènt d'imiter leur gouverneur. Ils envoyèrent un courrier pour l'engager à retourner dans la ville ; il y revint et distribua des écharpes blanches. Le gouverneur joua très-bien son rôle.

Le lendemain, jour de Noël, il partit avec deux échevins de la ville pour se rendre à Mantes où résidait Henri IV, et offrir à ce roi la soumission des habitans de Meaux. Ils rencontrèrent à Dammartin le roi, qui accourut à eux en leur tendant les bras.

« *Je vous embrasse tous*, leur dit-il, *em-*
» *brassez-moi aussi. Vous m'avez été contrai-*
» *res, et de mon côté je vous ai fait du mal. Je*
» *ne veux pas seulement oublier le passé; je*
» *vous ferai à l'avenir tout le bien que je pour-*
» *rai.* » Il fit son entrée solennelle dans la ville le lendemain 1er. janvier 1594, et accorda quelques articles que la ville lui demanda, relativement au maintien de la religion catholique, et à la confirmation de divers ecclésiastiques dans les bénéfices qui leur avaient été accordés par le chef de la ligue. Plus tard, en vertu de l'édit de Nantes, les villages de Chermont et de Moressart furent accordés aux protestans de Meaux pour y tenir leurs prêches et as-

semblées. Le lieu de sépulture qu'ils avaient au grand marché leur fut conservé; et celui qu'ils possédaient dans la ville, rue Dame-Alix, fut échangé contre un autre cimetière qu'on leur accorda au faubourg des Vieux-Moulins [1].

Les premières années du siècle suivant furent consacrées, par les évêques de Meaux, à réformer les mœurs ecclésiastiques, lesquelles s'étaient, comme aux siècles précédens, singulièrement corrompues pendant les troubles civils. Ce fut à l'égard de certains monastères, et notamment de celui de Saint-Faron, une tâche difficile à remplir. En 1614, l'évêque (de Vieux-Pont) s'y présenta accompagné de ses officiers et de son conseil. Quelques archers s'étaient emparés des portes parce qu'on avait lieu de craindre une résistance ouverte de la part des moines. On sonna la cloche du chapitre; mais plusieurs, déclarant qu'ils n'étaient pas soumis à la visite épiscopale, refusèrent d'assister au chapitre, escaladèrent les murs du jardin, et s'éloignèrent. Le chapitre se composait d'environ douze religieux, qui n'avaient à leur tête ni prieur, ni sous-prieur, et se gou-

[1] *Duplessis*, tome I, livre IV, page 419.

vernaient à leur guise; le prélat demanda les clefs; on les lui apporta; alors il fit faire une visite dans les chambres des religieux; *on y trouva deux filles de mauvaise vie, qui furent mises entre les mains du prevôt des maréchaux et fouettées publiquement en pleine rue* [1]. Une réforme fut alors introduite; mais, ceux qui ne l'avaient point adoptée étant rentrés au monastère, il s'ensuivit une sorte de guerre intestine qui dura quelques années, et pendant laquelle les insoumis offrirent l'exemple d'une vie plus scandaleuse encore qu'auparavant; ils parvinrent à ramener à leur manière de vivre plusieurs des réformés, et accablèrent d'outrages et de mauvais traitemens ceux qui persévérèrent dans une meilleure conduite. Enfin, l'autorité royale intervint; et tous ces scandales finirent par l'incorporation de l'abbaye à la congrégation de Saint-Maur, qui venait alors de prendre naissance.

Il fallut également réformer l'abbaye de Chage, voisine de celle de Saint-Faron; et où l'on vivait aussi dans le libertinage et le désordre. Ce ne fut pas sans rencontrer une vive

[1] *Duplessis*, liv. v, pag. 425.

opposition ; la réforme était également urgente parmi le clergé séculier. Les chanoines avaient presque partout remplacé la vie cléricale par des habitudes toutes mondaines : ils portaient des habits courts et de grandes moustaches. En 1626, l'évêque de Belleau, successeur du précédent, publia des statuts synodaux, par lesquels il défend à tous les ecclésiastiques de son diocèse de hanter les tavernes et jeux publics, d'assister aux spectacles des comédiens et farceurs, d'aller à la chasse, de porter arquebuses ou pistolets, et d'avoir chez eux des *concubines ou femmes notées d'impudicité*[1].

L'histoire de Meaux ne présente rien de remarquable à l'époque de la Fronde; et depuis ces troubles jusqu'à nos jours, nous n'avons qu'à signaler l'épiscopat de l'illustre Bossuet, dont l'éloquence et l'énergie sont suffisamment connues.

Le cours de la Marne divise la ville de Meaux en deux parties : l'une, au nord, est la ville proprement dite; l'autre, au sud-est, est appelée *le Marché*, souvent mentionné dans cette notice. Anciennement ce marché consistait en

[1] *Duplessis*, tome II, page 570.

midi au nord. La tour a six toises de circonférence, ou quatre-vingt-un pieds carrés, et environ deux cents pieds de haut. A l'extrémité est une plate-forme environnée d'une balustrade; de là, quand le temps est beau, on découvre assez facilement Montmartre et le Mont-Valérien. Le sanctuaire est un des plus beaux que présentent nos églises gothiques; dix-huit piliers en faisceau, ou colonnes rondes, soutiennent les voûtes de la nef, et quatorze celles du chœur. Bossuet a été enseveli dans cette cathédrale.

La construction de cet édifice fut commencée au XIIe. siècle. On voit, en 1268, Jean de Poincy, évêque de Meaux, s'occuper des moyens de la continuer; l'argent manquait: on faisait des quêtes en différens lieux; elles étaient insuffisantes. On arrêta que, comme on avait déjà fait, on prendrait une année du revenu de tous les bénéfices vacans pendant dix ans. Les sommes produites par cette ressource suffirent à peine à rassembler des matériaux; il fallut encore, en 1282, recourir à de nouveaux moyens, à des dons particuliers et à des contributions imposées aux habitans. On parvint enfin, dans les premières

années du XVIe. siècle, à l'achèvement de la construction de l'église cathédrale.

La ville de Meaux a conservé son évêché, quoiqu'elle ne soit que le chef-lieu d'une sous-préfecture du département de Seine-et-Marne. Elle a un tribunal de première instance et un tribunal de commerce, une justice de paix, un collége de plein exercice, une école ecclésiastique à l'ancienne abbaye de Chage, une bibliothèque publique et une société d'agriculture.

Les environs de cette ville produisent des grains qui sont transportés à son marché, le samedi de chaque semaine. Il s'y tient deux foires, l'une et l'autre de trois jours : la première le 15 mai, la seconde le 12 novembre. Le commerce principal de cette ville consiste en grains, bestiaux, laines et fromages qui conservent et perpétuent le nom de la petite province, dont elle était autrefois la capitale.

Meaux, situé dans le département de Seine-et-Marne, est un chef-lieu de sous-préfecture. Sa population est évaluée à 7,375 habitans.

LIVRE II.

ENVIRONS DE MEAUX.

JUILLY, CUISY, CLAYE, TRILBARDOU, LISY, JOUARRE, TRILPORT, LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, CHATEAU-THIERRY, SAINT-FIACRE.

§. Ier.

JUILLY.

VILLAGE situé dans une petite vallée à trois lieues au N.-O. de Meaux, et à huit au N.-E. de Paris.

Vers l'an 1182, un seigneur nommé Foucauld, de Saint-Denis, bâtit une église en ce lieu pour le repos de l'âme de son fils, et y plaça des chanoines réguliers, auxquels il assigna des revenus. Peu de temps après, à la requête du fondateur, cette église fut érigée en abbaye, à condition que l'on y suivrait en tout les usages du monastère de Saint-Victor de

Paris, et que la maison, si elle venait à cesser d'avoir un abbé, reviendrait alors avec toutes ses dépendances à l'abbaye de Chage, qui en disposerait comme d'un de ses prieurés propres. Juilly avait le titre d'abbaye. Giraume, qui en fut le premier abbé, existait en 1191. En 1526, Nicôle Dangu, bâtard du cardinal Antoine Duprat, fut revêtu de la même dignité.

En 1555, le cœur du roi de Navarre Henri d'Albret, y fut déposé. En 1638, par suite de la réforme de tous les monastères de chanoines réguliers, opérée quelques années auparavant, des pères de l'oratoire furent établis à Juilly; et ils y fondèrent un collége devenu célèbre dans la suite.

Le collége de Juilly, dont l'existence date, comme on voit, de près de deux cents ans, reçut de Louis XIII, presqu'à sa naissance, le titre d'*Académie royale*. Il a conservé une réputation justement méritée par les principes d'ordre et les solides études qui s'y faisaient remarquer. La révolution n'a point détruit cet établissement; et l'on compte encore quelques-uns des membres de l'ancienne congrégation parmi les personnes qui y sont chargées de l'enseignement. La maison n'est pas remar-

quable, mais elle est convenablement distribuée. Un parc de trente arpens y est attaché.

Avant la révolution, y vivait modestement un savant traducteur de Tacite, J.-H. Dotteville de l'Oratoire, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sa traduction est surtout remarquable par son exactitude et par une précision digne du texte original.

Le terroir des environs produit des grains. Une petite partie est en bois. Juilly appartient à l'arrondissement de Meaux, et ne compte que 450 habitans.

A une demi-lieue environ de Juilly, est le village de Nantouillet, autrefois qualifié de marquisat et remarquable par le château qu'y fit construire le fameux chancelier Duprat. Il existe encore et l'on y montre un caveau où il avait amassé des sommes d'argent considérables, que François 1er. consacra aux besoins de l'État.

Les amateurs des ouvrages que la renaissance des arts a produits au XVIe. siècle trouveront dans diverses parties de ce château des objets qui les intéresseront.

§. II.

CUISY.

Village peu considérable situé à deux lieues au S.-E. de Dammartin, et à huit et demie au N.-E. de Paris.

L'église de Cuisy, dédiée à saint Pierre, est fort ancienne. Elle avait sans doute été fondée par les possesseurs du sol, titulés seigneurs de Cuisy, et parmi lesquels on compte des évêques de Meaux.

Vers l'an 1190, fut fondée, on ne sait trop par qui, à peu de distance du village, l'abbaye de *Chambre-Fontaine*, pour des religieux de l'ordre de Prémontré. Les seigneurs de Cuisy, ceux de Dammartin, d'autres encore furent les bienfaiteurs de ce monastère. Il s'accrut rapidement; plusieurs églises lui furent données, et enfin, celle de Cuisy même, dont ce lieu n'avait été primitivement qu'une dépendance. En 1232, on voit Philippe-de-France, fils de Philippe-Auguste, et Mathilde, son épouse, comtesse de Dammartin, donner à ces religieux le droit de chasser avec chiens, oiseaux, furets et filets, toutes sortes d'ani-

maux, sur les terres de l'abbaye, *excepté le cerf et le sanglier*[1] : exception qui prouve qu'à cette époque la chasse de ces derniers animaux était toute royale ou seigneuriale, et peu faite pour des moines.

L'église et les bâtimens du monastère ont été démolis. Il ne reste plus que l'*Abbatiale*. Cuisy appartient à l'arrondissement de Meaux. Sa population est très-faible.

A peu près à une lieue de Cuisy, est *Monthion*, dont la population, en y réunissant celle de Pringy, est d'environ 1,000 habitans. Ce lieu est remarquable par un château jadis assez fort, et qui fut pris et repris plusieurs fois pendant les guerres de la ligue. En 1591, un nommé Pierre de Brie, qui se faisait nommer *Basse-Maison*, l'occupait pour les ligueurs avec une soixantaine de soldats. De là il faisait des excursions dans les villages voisins. Ce chef de catholiques, ayant une fois surpris un bourg, le livra au pillage, et porta l'impudeur jusqu'à faire dépouiller les femmes qui se trouvèrent alors dans l'église; elles re-

[1] Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, tom. I, liv. II, pag. 170.

tournèrent chez elles toutes nues. Le gouverneur de Meaux pour la ligue, indigné de cette violence, ordonna à *Basse-Maison* de quitter son commandement; celui-ci répondit en livrant la place à quelques soldats de la garnison de Dammartin, alors attachée au parti royaliste. Le gouverneur se transporta sur-le-champ à Monthion, somma la petite garnison de se rendre, et, sur son refus, escalada le château : tous les soldats furent pendus aux fenêtres. Dans ce moment, le gouverneur de Dammartin écrivait au chef de cette garnison, pour l'engager à tenir ferme, en lui promettant du secours. La lettre ayant été saisie, celui qui en était porteur fut aussi pendu avec les autres. Ainsi se faisait alors la guerre.

L'église paroissiale est dédiée à saint Georges. Monthion est situé sur une montagne, comme l'indique son nom; et l'œil parcourt de là les plaines fertiles en grains qui l'environnent.

Un des derniers seigneurs de Monthion était cet homme probe, modeste, profond en économie politique, ami sincère de sa patrie, et dont la noble conduite et les travaux devraient

servir de modèle à tous les fonctionnaires publics.

§. III.

CLAYE.

Bourg situé sur la route de Paris à Meaux, à six lieues et demie de la première et à trois de la seconde.

Au XIIe. siècle, il existait en ce lieu un prieuré desservi par deux religieux, fondé à une époque assez reculée. La maison de Châtillon, à qui cette fondation était probablement due, possédait ce lieu à titre de seigneurie, et y avait un manoir. En 1225, Gui de Châtillon, fils de Gaucher et comte de Saint-Paul, fonda une chapelle dans son château et la fit desservir par un religieux attaché au prieuré, lequel fut ainsi composé de trois religieux. Cette chapelle, avec les biens qu'il y annexa, fut par lui concédée à perpétuité en même temps à l'abbaye Notre-Dame-de-Chage de Meaux [1]. Claye est appelé *Cloia* dans le titre qui constate cette donation.

[1] Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, tome II, pièces justificatives, n°. 269.

On ne trouve rien sur ce village jusqu'aux guerres religieuses du XVIe. siècle. A cette époque, le château était une de ces nombreuses forteresses que les deux partis prenaient et reprenaient tour à tour. En 1591, cette petite place fut rendue à Lanoue, commandant pour le roi; sa garnison était composée de soixante-dix hommes qui se retirèrent à Meaux. Environ huit ou dix mois après, le comte de Chailly, à la tête d'un parti de ligueurs, prit le village, le fit piller et brûler par ses soldats. Le lendemain on envoya de Meaux des ouvriers pour raser le château.

Après la pacification, Claye devint un des chefs-lieux accordés aux protestans du canton. Le prêche s'y faisait publiquement. En 1636, le parlement fit défense aux religionnaires de ce lieu d'exercer leur religion, soit en public, soit même en particulier, tant qu'un seigneur haut-justicier n'y ferait point sa résidence habituelle. Daniel Tyssart, seigneur des trois quarts du village, s'y étant fixé, le calvinisme fut de nouveau exercé par le ministre Billot; et une école fut rouverte; mais, sur quelques prétendues contraventions, le parlement porta un nouvel arrêt par lequel il supprimait le prêche et

fermait l'école. En dépit de cet arrêt le calvinisme fut encore exercé à Claye. C'était le rendez-vous des religionnaires des environs; et divers ministres de Paris, Charenton, Orléans, Meaux, Lisy et La Ferté-sous-Jouarre, tinrent plusieurs assemblées au château. C'est dans une de ces assemblées qu'ils décidèrent, vers 1660, que les calvinistes pouvaient enterrer leurs morts de jour et ne devaient pas tapisser leurs portes lors de la Fête-Dieu. Le parlement condamna ces décisions. Pour en finir, le roi nomma, en 1668, deux commissaires, l'un catholique, l'autre calviniste, afin de décider certains points sur lesquels il s'élevait sans cesse des discussions dans ce diocèse. Par suite de leurs conférences, le prêche de Claye fut définitivement supprimé, et le culte public du calvinisme cessa d'y avoir lieu.

La cure de Claye, au titre de Saint-Étienne, resta à la nomination de l'abbaye de Chage, jusqu'à la destruction de cette abbaye. Ce fut, en 1730, le titre d'un doyenné rural.

Le château n'existe plus; son dernier possesseur a été le duc de Polignac. Le canal de l'Ourcq passe à l'extrémité orientale du village

et à l'endroit où se trouvaient les basses-cours du château. La rivière de Beuvrone coupe Claye dans un sens opposé à celui de la grande route sur laquelle ce village est situé. On y comprend le hameau de *Voisins* où se trouve une manufacture de toiles peintes.

Le sol des environs contient plusieurs carrières en exploitation, des fours à chaux et à plâtre. Il produit des grains comme presque tout le pays.

Claye est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Meaux. On y compte de 900 à 1,000 habitans.

A une demi-lieue de Claye, sur la Beuvrone, est le petit village de Gressy, qui ne compte qu'environ 60 habitans. Ce fut un prieuré très-ancien, où résidaient trois religieux. On y remarque la maison de campagne habitée par le célèbre chimiste Macquer, dont le jardin, qu'il appelait son *Élysée*, et les nombreuses plantations sont bien dignes d'être visités.

§. IV.

TRILBARDOU.

Village agréablement situé sur la rive droite de la Marne, que l'on y passe sur un bac, à deux lieues à l'O. de Meaux, et à huit lieues trois quarts à l'E. de Paris.

On écrivait anciennement Trie-le-Bardoul. L'église et le château sont fort anciens. Le château portait le titre de *vidamie;* et plusieurs fiefs en dépendaient. Probablement cette terre avait appartenu, dans l'origine, à l'église de Meaux, puisque le vidame était l'un de ses quatre vassaux. En cette qualité, il avait l'honneur de porter l'évêque au palais épiscopal, le jour de sa première entrée dans la cité. Ces vassaux étaient chargés, à la fête de saint Étienne, d'offrir à la cathédrale trois grands cierges, dont l'un portait les armes du roi. Cet hommage se faisait de la part du monarque comme comte de Meaux. A l'offertoire, l'évêque s'asseyait devant l'autel; et son appariteur criait par trois fois ces mots : *notre sire le roi!* Alors le procureur du roi ou un de ses avocats au bailliage, désigné pour représenter le

prince dans cette royale cérémonie, s'approchait de l'évêque, se mettait à genoux, baisait l'anneau et offrait son cierge, ce qui était répété pour le vicomte de Meaux et le vidame de Trie-le-Bardoul [1]. Ce dernier avait, dit-on, le privilége d'assister aux couches des reines de France, pour déclarer au peuple le sexe de l'enfant qui venait de naître.

Il y avait dans ce lieu un hôpital auquel fut réunie une maladrerie voisine.

Le lieutenant-général de police Lenoir avait fait construire à Trilbardou un château qui a passé depuis au général Dupont. Ce château est remarquable par son architecture élégante et par ses souterrains, qui ressemblent à ceux de l'hôtel des invalides de Paris. Il est situé sur la rivière, dont le bord est revêtu en cet endroit d'un quai de cent dix-huit toises de longueur.

Le sol des environs, traversé par le canal de l'Ourcq, produit beaucoup de grains. Un habitant y a formé un beau troupeau de mérinos. Trilbardou appartient à l'arrondissement de Meaux, et compte 450 habitans.

[1] Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, tom. I, liv. II, pag. 153.

§. V.

LISY.

Petite ville située sur l'Ourcq, à peu de distance de la Marne, à trois lieues au N.-O. de Meaux, trois au N. de La Ferté-sous-Jouarre, et treize de Paris.

L'église est dédiée à saint Médard; l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris présentait à la cure.

L'histoire ne signale l'existence de cette petite ville que vers l'époque de nos troubles religieux. Elle était devenue à cette époque un des chefs-lieux du calvinisme dans la province; et le culte réformé s'y professait dans un temple public. Le château fut successivement occupé par les deux partis pendant la guerre. A la pacification, ce château, dont les possesseurs étaient fortement attachés à l'église réformée, fut très-fréquemment un lieu de rendez-vous pour les ministres protestans; et ils y tinrent, vers 1682, un synode fameux, qui fut le dernier formé dans le royaume. Cette assemblée dura environ trois semaines. Elle se composait de cinquante-quatre ministres, dont

le plus accrédité était Alix, ministre de Charenton. Le célèbre Claude y parut aussi, mais pendant quelques séances seulement. Jusque-là, ces séances étaient surveillées par un ministre protestant; alors, pour la première fois, elles le furent par un commissaire catholique, qui s'adjoignit un chanoine de la cathédrale d'Arras. Les séances de ce synode étaient ouvertes et terminées par des prières et des sermons auxquels le peuple assistait, après quoi les ministres restaient seuls et discutaient les points divers qu'ils avaient à régler.

L'ancien château de Lisy n'existe plus. Une jolie maison de campagne, entourée d'un parc, le remplace actuellement.

Il se fait dans ce lieu un grand commerce des grains que produit le sol des environs. Il s'y tient marché le vendredi de chaque semaine. Tous les cultivateurs des environs s'y rassemblent avec des montres de leurs récoltes. En général, ils passent pour agir avec tant de bonne foi, que les marchés sont conclus de cette manière sans aucune difficulté [1].

Lisy est un chef-lieu de canton de l'arron-

[1] Oudiette, *Dictionnaire des environs de Paris*.

dissement de Meaux. Il y a une justice de paix et une brigade de gendarmerie. On y compte 1,200 habitans.

§. VI.

JOUARRE.

Bourg considérable situé sur une montagne à une demi-lieue au sud de la Ferté et à quinze à l'est de Paris.

Quelques savans ont cru reconnaître dans ce nom la réunion des deux mots latins *Jovis ara;* et ils ont conjecturé, d'après cette étymologie, qu'il y avait dans ce lieu un autel à Jupiter; mais cette étymologie est sans doute fort problématique; et il paraît plus simple de s'en tenir aux dénominations de *Jotrum*, ou *Joranus Saltus*.

Sous le règne de Clotaire 1er., existait, sur les rives de la Marne, une vaste forêt, nommée *Joranum*, *Juranum*, ou *Jotranum*. Dans cette forêt était une maison champêtre, *Vultiacum* (Eussi), habitée par *Antharius*, sa femme *Aiga* et leurs deux fils *Ado* et *Dado*. Saint Colomban visita cette maison et bénit ses habitans. *Ado*, fils aîné, construisit, dans la

suite, un monastère dans la forêt de Joranum, et en soumit les moines à la règle de saint Colomban [1]. Ce monastère fut l'origine de la ville de Jouarre.

Des femmes et des filles vinrent partager la retraite de ces religieux et logèrent sous le même toît, comme cela se pratiquait alors en plusieurs lieux. Les religieuses parvinrent à gagner de l'ascendant sur les moines, et ne tardèrent pas à se rendre maîtresses de tout le monastère. Théodechilde fut leur première abbesse. Les religieux, subordonnés aux religieuses, abandonnèrent, au VIIIe. siècle, la partie du couvent qu'ils occupaient, à des ecclésiastiques séculiers, et se retirèrent ailleurs. On ne sait ni comment, ni pourquoi s'opéra ce changement.

Il existait, dans le couvent des religieuses, une construction souterraine qui communiquait à une chapelle située près de l'église, où l'on enterrait les morts. Cette construction a été nommée, dans la suite, *les Catacombes de Jouarre*. Au commencement du XVIIe. siècle,

[1] *Vita sancti Columbani.* — *Recueil des historiens de France*, tome III, pag. 481 et 513.

on résolut de transporter, dans la grande église de l'abbaye, les corps depuis si long-temps ensevelis en cet endroit; et c'est ce qui fut exécuté le 13 octobre 1627, en présence de la reine Marie de Médicis. On ouvrit les tombes [1]. Parmi des ossemens, confusément réunis, il se trouva une plaque de plomb, sur laquelle un père capucin crut lire les lettres AGILB...... Après quoi, l'on ne douta plus que ce ne fût le corps d'Agilbert, évêque de Paris.

L'abbaye continua de florir pendant les siècles suivans. La dévotion des fidèles se plut à la combler de dons; et elle devint plus opulente encore que Farmoutiers. La célébrité de ce lieu le fit choisir, en 1133, pour y tenir un concile, dont l'objet était de porter anathème contre les neveux d'un archidiacre de Paris qui avaient assassiné un prieur de l'abbaye de Saint-Victor [2].

Un bourg considérable et une église dédiée à saint Pierre s'étaient formés autour du monastère.

C'est aussi vers le milieu du XII[e]. siècle que

[1] Dubois, *Hist. ecclés.*, Paris, sup. pag. 205 et 206.

[2] Labbe, *Concil.*, tome X, page 977.

s'ouvrit cette longue série de querelles, dont retentirent les siècles suivans, entre les évêques de Meaux, les abbesses de Jouarre et autres, relativement à la juridiction. Le droit de bénir l'abbesse à son avénement, de nommer à la cure, de visiter la communauté, etc., était sans cesse revendiqué par le siége épiscopal, et contesté par l'abbaye. L'abbesse se prétendait elle-même investie, par d'anciens priviléges émanés de Rome, d'une juridiction toute épiscopale. Vers la fin du XIIe. siècle, par suite de ce différend, l'abbaye et le village, dont les habitans embrassaient toujours chaudement la cause de leur abbesse, furent mis en interdit; de là un procès qui fut terminé ou suspendu par divers compromis qu'il serait inutile de détailler ici.

Il est fait mention, dans quelques titres du commencement du XIIIe. siècle, d'un Hôtel-Dieu soumis au monastère, et dont, dans la suite, l'abbesse nomma toujours l'administrateur. On y réunit plus tard une maladrerie, située au *Ru-de-Vérou*, sur le chemin de Rebais.

Les troubles auxquels le royaume fut en proie aux XIVe. et XVe. siècles se firent vive-

ment ressentir à Jouarre. Les religieuses furent plusieurs fois obligées de fuir et de chercher asile ailleurs ; et le monastère tomba au pouvoir des Anglais ou des Bourguignons qui finirent par le brûler presque entièrement. A la fin des troubles, il fallut le reconstruire ; et ce ne fut qu'au commencement du XVIe. siècle que l'église abbatiale fut de nouveau sur pied. Comme dans les autres maisons religieuses, la règle s'était fort relâchée à Jouarre pendant ces troubles ; une réforme fut alors introduite.

A cette époque éclata un procès entre les religieuses et leurs chanoines, qui, depuis longtemps, avaient élevé des prétentions préjudiciables aux droits du monastère. Enfin, ils levèrent entièrement le masque, et annoncèrent l'étrange résolution de s'emparer de l'abbaye, d'en chasser les religieuses, ou, tout au moins, de les placer dans la situation dépendante où ils se trouvaient eux-mêmes à leur égard depuis plusieurs siècles. Ils furent successivement condamnés par divers arrêts. Mais, comme ils savaient élever sans cesse de nouvelles difficultés, l'affaire ne se terminait pas ; la guerre était allumée à tel point qu'ils

refusèrent, en diverses circonstances, d'accomplir les devoirs religieux que leur imposait leur titre de chapelains de l'abbaye. Ces chanoines, par l'ardeur avec laquelle ils soutenaient leurs prétentions, se distinguèrent par leur opiniâtreté. « On en a vu quelques-» uns, dit l'historien D. Duplessis, se ruiner » tellement à la poursuite de ces procès, qu'é-» tant tombés malades, *il ne leur restait pas* » *un sol pour se procurer un misérable pot de* » *ptisane.* » L'auteur ajoute que les religieuses, pleines de grandeur d'âme, ne manquaient pas d'envoyer du bouillon à ces ennemis de leur repos. Vers le milieu du XVIII[e]. siècle, la querelle semblait calmée, mais elle n'était pas éteinte : *et le feu couvait encore sous la cendre* [1].

Le calvinisme, dont les progrès, dans ce diocèse, avaient été assez rapides, s'était même introduit dans le sein du monastère. En 1572, Charlotte de Bourbon, fille du duc de Montpensier, et alors abbesse, s'enfuit hors du couvent, emportant une somme assez considérable, et entraînant à sa suite quelques autres religieuses. Toutes ensemble gagnèrent le Pa-

[1] *Histoire du diocèse de Meaux*, tome I, liv. III, pag. 319.

latinat, où elles firent abjuration de la religion catholique. L'ex-abbesse épousa le célèbre Guillaume de Nassau, fondateur de la république de Hollande. Une autre fille du duc de Montpensier, alors abbesse de Farmoutiers, et qui ne partageait pas les principes de sa sœur, lui succéda, en qualité d'abbesse, à Jouarre : elle conserva les deux abbayes.

Jouarre suivit, pendant la ligue, la destinée de la plupart des gros bourgs du pays, c'est-à-dire qu'il devint successivement la proie des deux partis.

Sous l'épiscopat de Bossuet, l'affaire de la juridiction fut reprise avec une égale chaleur de part et d'autre; et la lutte dura long-temps. Bossuet, ayant voulu user du droit de visite, trouva les portes de l'abbaye fermées, et fut obligé de requérir l'autorité civile pour pouvoir pénétrer dans le monastère. Enfin, les religieuses, après avoir bien disputé et contesté plusieurs décisions, avec une opiniâtreté vraiment claustrale, se soumirent; et il ne fut plus question de cette abbaye.

Jouarre est, comme nous l'avons dit plus haut, situé sur une éminence. Cette position est fort belle; l'œil embrasse une partie du

cours de la Marne, la ville entière de la Ferté, plusieurs villages et coteaux.

L'abbaye n'offre plus que la tour de l'église et les bâtimens de l'abbatiale qui forment une habitation agréable. Les châsses de l'abbaye ont été conservées; et tous les ans, le mardi de la Pentecôte, on les promène dans une procession solennelle. Ce jour-là il s'y tient une foire; et l'on évalue à environ dix mille le nombre des personnes qu'y amène l'intérêt religieux ou mercantile.

Jouarre était, avant la révolution, le siége d'un bailliage seigneurial et d'une châtellenie. L'ancien Hôtel-Dieu existe encore sous le nom d'hospice; trois sœurs de la Charité le desservent. Ce bourg appartient aujourd'hui à l'arrondissement de Meaux. On y comprend plusieurs hameaux des environs, ainsi que l'agréable château de Venteuil, sur la route de Jouarre à la Ferté; le tout présente une population de 2,700 habitans.

§. VII.

TRILPORT.

Village situé sur la grande route d'Allemagne et sur la rive gauche de la Marne, à une lieue à l'est de Meaux, et à onze à l'est de Paris.

On disait et on écrivait anciennement Trie-le-Port. Il y eut là une église dédiée à saint Pierre à une époque reculée. La nomination du curé appartenait à l'évêque de Meaux.

On voyait à Trilport un beau pont qui a été détruit en 1814, lors de l'invasion des étrangers en France.

Les environs produisent du blé et du vin. On y compte 700 habitans.

Dans la paroisse de Trilport, à quelque distance au sud-est de ce village, est *Montceaux*, remarquable par son château, où, au XVIe. siècle, la cour passait quelquefois la belle saison. C'était une seigneurie fort ancienne; et un titre de 1504 nous apprend qu'elle était possédée par un certain Michel Saligot, lequel, *pour sa très-grande dévotion et affection* qu'il avait *à Dieu, nostre père, créateur, sauveur et rédempteur; à la très-glo-*

rieuse vierge Marie, sa mère; à nos seigneurs saint Claude et saint Anthoine, et à toute la benoiste cour et compagnie du Paradis, fit construire, *au-dedans du pourpris et circuit de sa cour et château dudit Montceaux,* une chapelle en l'honneur des deux derniers saints. Cette fondation avait pour but de soulager les *sujets et habitans* de la terre *dudit noble homme messire Michel Saligot.* Ils étaient éloignés d'une demi-lieue de l'église la plus voisine; et il voulait les mettre à même de pouvoir plus facilement assister au service divin [1].

Le château appartenait, dans les derniers temps, aux princes de Conti. Il a été démoli en très-grande partie; cependant on y remarque encore de belles colonnades. Le parc a quatre-vingts arpens. Le village est très-peu considérable.

§. VIII.

SAINT-FIACRE.

Village situé à une lieue et demie au S.-E. de Meaux, et à onze et demie de Paris.

Un ermite célèbre est regardé comme le fon-

[1] *Duplessis*, tome II, pièces justificatives, page 269.

dateur de ce village. C'était un Irlandais appelé *Fefre*, dont le nom a été converti en celui de Fiacre. Si l'on en croit une tradition conservée par plusieurs auteurs, cet ermite, né de race royale, et élevé par saint Conan, quitta son pays, vint en France auprès de saint Faron, alors évêque de Meaux, qui lui donna la terre de Breuil dans les environs de sa ville épiscopale [1]. Là, le prince-anachorète vécut du travail de ses mains, et se construisit un oratoire dans lequel les étrangers étaient accueillis. Il soignait les malades, et guérissait, dit-on, miraculeusement un grand nombre d'infirmités. Les femmes étaient sévèrement exclues de son ermitage. Elles lui adressaient leurs voeux en dehors, et ne dépassaient jamais le seuil. Il paraît que cette règle avait été imitée de celle de saint Colomban; mais on l'a expliquée par une aventure à laquelle se rapportent deux miracles qui étendirent singulièrement la réputation de l'ermite : « Saint » Fiacre était, dit l'historien du diocèse de » Meaux [2], fort à l'étroit dans sa solitude, en

[1] *Act. SS. Bened.*, tome II, page 618.
[2] *Duplessis*, tome I, livre I, page 54.

» sorte que dans certain temps, où les hôtes » lui survenaient en plus grand nombre que » de coutume, il ne pouvait ni les nourrir, ni » les loger tous. Saint Faron, à qui il fit part » de sa peine, lui accorda dans la forêt voisine » tout le terrain qu'il pourrait défricher et en- » vironner d'un fossé en vingt-quatre heures. » Sur cette parole le saint part : il trace sur la » terre avec sa bêche l'enceinte qu'il se pro- » pose de joindre à son ermitage ; à mesure » qu'il avançait, *les arbres tombaient de part et* » *d'autre ; et le fossé se creusait de lui-même.* » Il y avait là par hasard une femme à qui le » même peuple a donné le nom de *Becnaude*, » mot injurieux qui est encore en usage dans » quelques provinces de la France. Étonnée de » ce prodige dont elle ne connaissait pas la » cause, elle chargea le saint d'opprobres, et » courut l'accuser de magie et de sortilége » devant saint Faron qui retournait à Meaux. » Le saint évêque revient aussitôt sur ses pas : » Fiacre, livré à la tristesse, abandonne » l'ouvrage, et s'assied sur une pierre qui se » trouvait auprès de lui : *la pierre s'amollit* » *comme la cire et reçoit l'empreinte de son* » *corps*. Ce second miracle, auquel il ne s'at-

» tendait pas lui-même, fait éclater son in-
» nocence. Saint Faron en glorifie le Seigneur;
» et l'injuste accusatrice est confondue. *On*
» *nous fera la justice de croire que nous ne*
» *donnons pas cette histoire comme véritable.*
» Cependant on conserve depuis plusieurs siè-
» cles dans le monastère de Saint-Fiacre, une
» grosse pierre de figure ronde et creusée vers
» le centre de sa surface : elle est placée à
» main gauche en entrant dans la nef de l'église
» qui porte aujourd'hui son nom, quoique sous
» l'invocation de la Sainte-Vierge; et pour la
» commodité des pélerins aussi-bien que pour
» la décence, on l'a posée sur une espèce de
» socle ou de piédestal de mastic ou de pierre
» brute. Ceux qui sont affligés des hémorroï-
» des vont s'y asseoir avec modestie sans se dé-
» vêtir ni relever leurs habits, et *je sais, de*
» *manière à n'en pouvoir douter*, que plusieurs
» personnes, hommes et femmes, y ont trouvé
» une entière et parfaite guérison. »

L'imagination produit très-souvent des effets qui ressemblent à des miracles. Le bénédictin Duplessis, qui rapporte la légende de saint Fiacre, ne croit pas aux choses extraordinaires qu'elle contient. Cette légende, dit-il, a été

écrite long-temps après la mort du saint; le bénédictin doute de la cause et croit aux effets. Toujours est-il vrai que l'empreinte du postérieur de saint Fiacre, sur la pierre où il s'était assis, est une de ces fraudes pieuses, de ces inventions monacales et intéressées qui prêtent beaucoup au ridicule. Cette pierre miraculeuse, qui notamment guérit les hémorroïdes des malades qui s'y asseyent dévotement et décemment, a été placée à main gauche dans la nef de l'église de Saint-Fiacre.

Revenons à ce saint et à son ermitage. Le saint, dit-on, mourut vers l'an 670; et son ermitage fut le lieu de sa sépulture. Des dévots y accoururent en foule; et leur affluence nécessita la construction de quelques maisons, qui, se multipliant, formèrent dans la suite un bourg : car le saint après sa mort fit beaucoup plus de miracles que pendant sa vie.

Son ermitage fut donné, on ne sait à quelle époque, aux moines de Saint-Faron qui, au XIVe. siècle, établirent une communauté détachée, mais dépendante de celle de ce monastère.

Parmi les nombreux pélerins et bienfaiteurs

de l'église de Saint-Fiacre, il ne faut pas omettre Louis XI, roi si dévot, si mauvais chrétien, qui n'observait de la religion que les pratiques sans en observer la morale. Ce roi fit fabriquer une châsse destinée à contenir les ossemens de saint Fiacre, sur laquelle se trouvait représenté le prétendu événement du saint qui s'assit sur la pierre, et y laissa miraculeusement l'empreinte de son derrière.

Au XVIIe. siècle, saint Fiacre étendit sa réputation jusqu'à Paris ; et de cette capitale partaient fréquemment des pélerins pour aller implorer la vertu du saint ; mais celui-ci ne voulut jamais, pendant sa vie ni après sa mort, recevoir des femmes dans son ermitage. On raconte qu'en 1623 une Parisienne du faubourg St.-Germain enfreignit la règle, et pénétra dans la chapelle du saint; sur-le-champ elle en fut punie : frappée d'un accès de fureur, elle devint folle; et sa folie continua pendant le reste de sa vie.

La reine Anne d'Autriche, qui se vouait à tous les saints pour obtenir de la progéniture, et donner un successeur au trône, douée d'une dévotion pareille à celle de Louis XI, vint, en 1641, faire un pélerinage à St.-Fiacre; mais,

de peur d'encourir la colère du saint, elle fit humblement ses prières loin du sanctuaire.

Outre l'église du prieuré dédiée à la Sainte-Vierge et à saint Fiacre, était la cure du village, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Pendant les troubles religieux, le monastère fut presqu'entièrement détruit, et les moines, obligés de fuir dans les bois, n'avaient pu sauver que la précieuse châsse où se trouvait le corps du saint. Ce corps n'était plus entier; car, quelque temps auparavant, deux particuliers de Meaux avaient été assez adroits pour leur en dérober le chef. Dans la situation pénible où se trouvaient alors les religieux, un chanoine de Meaux se présenta à eux et sut leur persuader que, pour sauver cette relique, il fallait absolument la déposer dans l'église cathédrale. Les moines y consentirent et perdirent ainsi tout ce qui leur restait de leur patron; car jamais la cathédrale, quelques prières qui lui fussent faites, ne voulut, dans la suite, se dessaisir du corps du bienheureux.

Ce monastère, restauré et réformé à la pacification, a été de nouveau détruit dans la révolution. Ce qui en reste forme une maison

de campagne. Le tombeau a été transféré dans l'église paroissiale : c'est encore un lieu de pélerinage renommé ; le 30 août est le jour où se célèbre la fête du saint.

Les environs de ce village produisent des grains. La population ne se compose que de quelques centaines d'habitans.

§. IX.

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Petite ville, située sur la grande route d'Allemagne, et traversée par la Marne, à quatre lieues et demie, à l'E. de Meaux, quatre au N. de Coulommiers, et quatorze et demie à l'E. de Paris.

Il existait en ce lieu une seigneurie ancienne, et une église plus ancienne encore ; mais ce n'est guère que vers le milieu du XIIe. siècle que ce nom commence à être connu. Il paraît que l'église, dédiée à saint Nicolas, n'avait été, dans l'origine, qu'une chapelle du manoir seigneurial, dans laquelle un des seigneurs titulés *vicomtes* de la Ferté, établit quelques chapelains, qui, plus tard, prirent le titre de chanoines. En 1146, un évêque de Meaux, mis

en possession de cette église par un de ces vicomtes, la donna au chapitre régulier de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons; et ce fut dès lors un prieuré desservi d'abord par deux réguliers, et plus tard par un seul curé, dont la nomination continua d'appartenir à Saint-Jean-des-Vignes [1]. Dans l'acte de concession en faveur de cette abbaye, l'église est ainsi désignée : *Ecclesia B. Nicholaï de Firmitate Ausculfi* [2]. Il paraît que le plus ancien nom de ce lieu était celui-ci : *la Ferté-Anscoux;* la Ferté, en latin barbare, *Firmitas*, forteresse bâtie par un nommé *Auscoux* ou *Ausculphus*, sans doute l'un des guerroyeurs qui, au XIe. ou XIIe. siècle, faisaient bâtir des châteaux en bois pour y renfermer leurs prisonniers et les produits de leurs brigandages sur les grands chemins. Quoi qu'il en soit, il a laissé à cette petite cité le nom de la *Ferté-Ancoul*, sous lequel elle a long-temps été connue.

Il existait à la Ferté, au commencement du XIIIe. siècle, un Hôtel-Dieu sous le nom de saint Léonard, dirigé par un administrateur et quel-

[1] Legris, *Hist. S. Johan. in Vineis*, page 316.

[2] Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, tome II, pièces justificatives, n°. 69.

ques religieuses. Vers la fin du même siècle, cet établissement, dont la situation était incommode, fut transporté dans une maison plus rapprochée du prieuré que possédaient alors à la Ferté les religieux de St.-Jean-des-Vignes. Cet hôpital reçut divers accroissemens. En 1685, on lui donna les biens affectés au consistoire calviniste de la ville, ainsi que le cimetière qu'y avaient les réformés. Dix ans après, une léproserie située à quelques pas de l'enceinte et une chapelle de Saint-Gaineford qui en dépendait y furent encore réunies.

La Ferté fut, au XVIe. siècle, un des points où le calvinisme fit les progrès les plus rapides. Dans le cours des guerres civiles précédentes, cette petite ville avait été bien fortifiée. Les religionnaires la regardèrent comme leur chef-lieu dans la Brie. En 1564, il s'y tint un synode où assistèrent quarante-cinq ministres. Pendant la ligue elle subit diverses destinées; les ligueurs l'enlevèrent au roi en 1589; elle revint au pouvoir du prince, et fut de nouveau reprise par le duc de Mayenne en 1590, puis rendue au roi vers la fin de la même année. Elle avait beaucoup souffert dans le cours de ces guerres. On avait, en dernier

lieu, à l'approche des troupes royales, abattu toutes les maisons des faubourgs. Le capitaine Givry en prit alors possession pour Henri IV. Il fallut donner quatre cents écus à l'officier qui y commandait ; car, alors, s'introduisait l'usage de faire payer la soumission : et l'on sait que Henri IV fut obligé d'acheter de la sorte la plus grande partie des places du royaume aux seigneurs qui s'en étaient emparés pendant les troubles.

Le calvinisme se soutint encore à la Ferté assez long-temps après la pacification. Le prêche s'y tenait depuis 1623, tantôt dans la ville même, tantôt en dehors. Vers 1660, on y comptait quatre-vingts familles de religionnaires. Enfin l'exercice public de la réforme y fut sévèrement interdit comme dans les autres lieux du diocèse.

La situation de la Ferté est très-agréable ; la Marne y forme une île. A l'extrémité orientale est un pavillon, autrefois seigneurial, et qui appartient au duc de la Rochefoucaud. On y remarque encore une jolie maison, dite le *château de l'Ile*, où Louis XVI et Marie-Antoinette s'arrêtèrent au retour du voyage de Varennes, en 1791. Parmi les autres habita-

tions remarquables que présente la Ferté, il faut citer le château de *Lagny*, à l'entrée du faubourg de Condets; le château de *la Barre*, flanqué de tourelles, et situé près de la rive droite de la Marne; deux maisons de campagne, à l'extrémité nord-est de la ville, dont l'une est nommée *la Berjette*, et l'autre *la Galaize*, etc.

L'hospice est actuellement dans une maison où étaient, depuis 1677, des religieuses Miramionnes.

Près du faubourg de Condets et sur les bords du petit Morin qui se jette un peu plus bas dans la Marne, est une filature de coton et de laine. Il se tient à la Ferté quatre foires annuelles qui y attirent les habitans des environs. La première a lieu le jeudi de la mi-carême; la seconde le 24 juin; la troisième le 25 octobre; et la quatrième le 6 décembre. La seconde est très-importante pour la vente des moutons. Il y a marché le lundi et le vendredi de chaque semaine. Au surplus le commerce qui a surtout fondé la prospérité de cette petite ville est celui des meules à moulin, tirées des carrières des environs, et dont la qualité est très-estimée. Les meules de la Ferté-sous-

Jouarre sont recherchées par tous les meuniers de France ; il n'est pas de bons moulins qui n'en soient pourvus.

La Ferté est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Meaux qui est le siége d'une justice de paix, et d'une brigade de gendarmerie. On y compte près de 4,000 habitans.

Rueil, situé à une demi-lieue au nord-est de la Ferté, sur la rive gauche de la Marne.

Il existait en ce lieu un monastère dont l'origine est fort ancienne, et qui fut enrichi par diverses concessions des vicomtes de Meaux et de la Ferté. Il fut nécessaire d'y porter la réforme au commencement du XVIIe. siècle ; « les » moines y menaient la vie du monde la plus » licencieuse et la plus dissolue, et quelques- » uns même d'entre eux étaient coupables de » divers assassinats [1]. » Plusieurs arrêts consécutifs ordonnèrent que l'ordre fût rétabli dans le couvent ; mais des réglemens qui y furent introduits ne produisirent aucun résultat ; et il fallut, pour atteindre le but désiré, réunir le monastère à la congrégation de Saint-Maur et de Cluny : ce qui n'arriva qu'au bout

[1] *Duplessis*, tome I, livre V, page 429.

de quelques années; car les moines qui n'avaient pas voulu adopter la réforme luttèrent avec opiniâtreté contre ceux qu'on venait d'introduire dans leur sein, et parvinrent même à les chasser deux fois du monastère.

Le couvent a été démoli et remplacé par un château appartenant à la comtesse de Castellane.

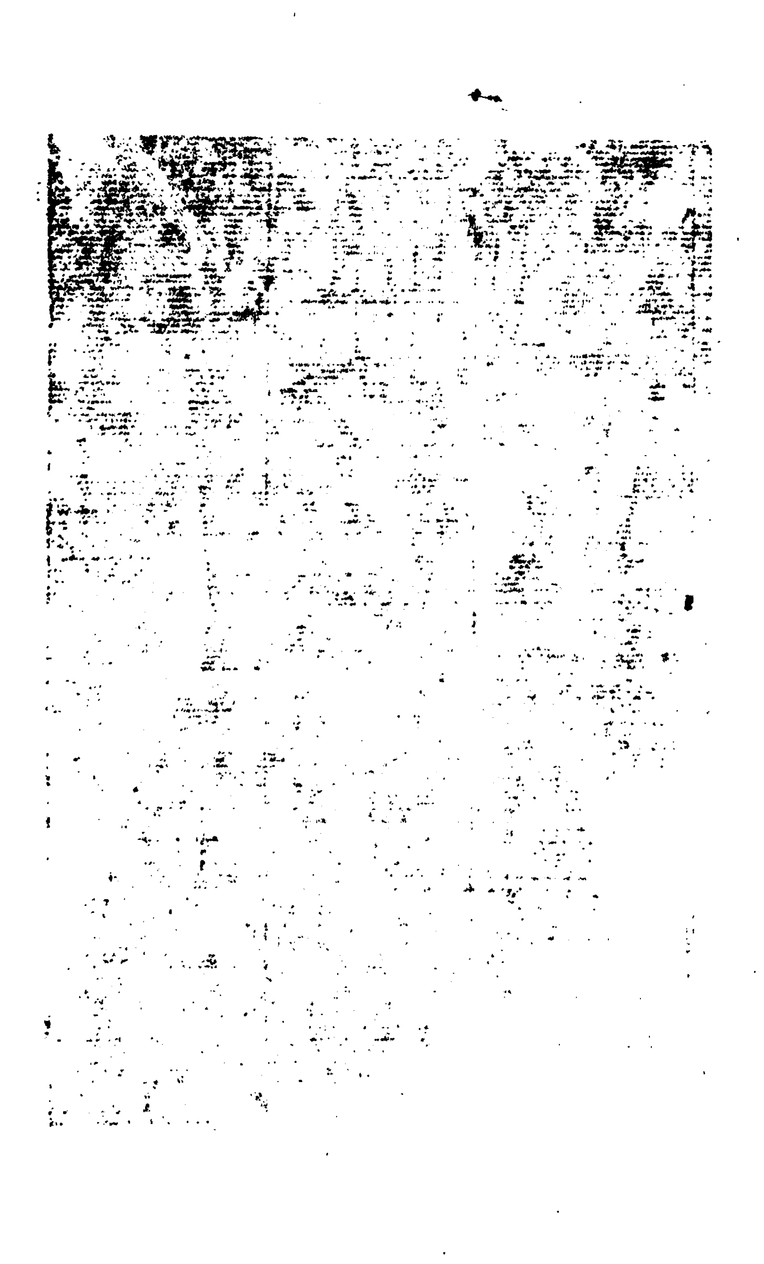
Le village est peu considérable. Les environs sont en grande partie couverts de bois. On y remarque les carrières de *Tarterel*, d'où sont extraites les plus belles pierres à meules.

§. X.

CHATEAU-THIERRY.

Ville dans une situation agréable, sur la rive droite de la Marne, à huit lieues environ vers l'E. de Meaux, et à vingt lieues de Paris.

On croit dans le pays que l'ancien château du lieu, bâti sur un rocher escarpé, est dû à Thierry, l'un des rois de la première race : ce qui fixerait à peu près l'époque de l'origine de la ville; mais il faut un peu se méfier de toutes ces traditions locales, toujours destinées à reculer l'époque de la fondation des villes.



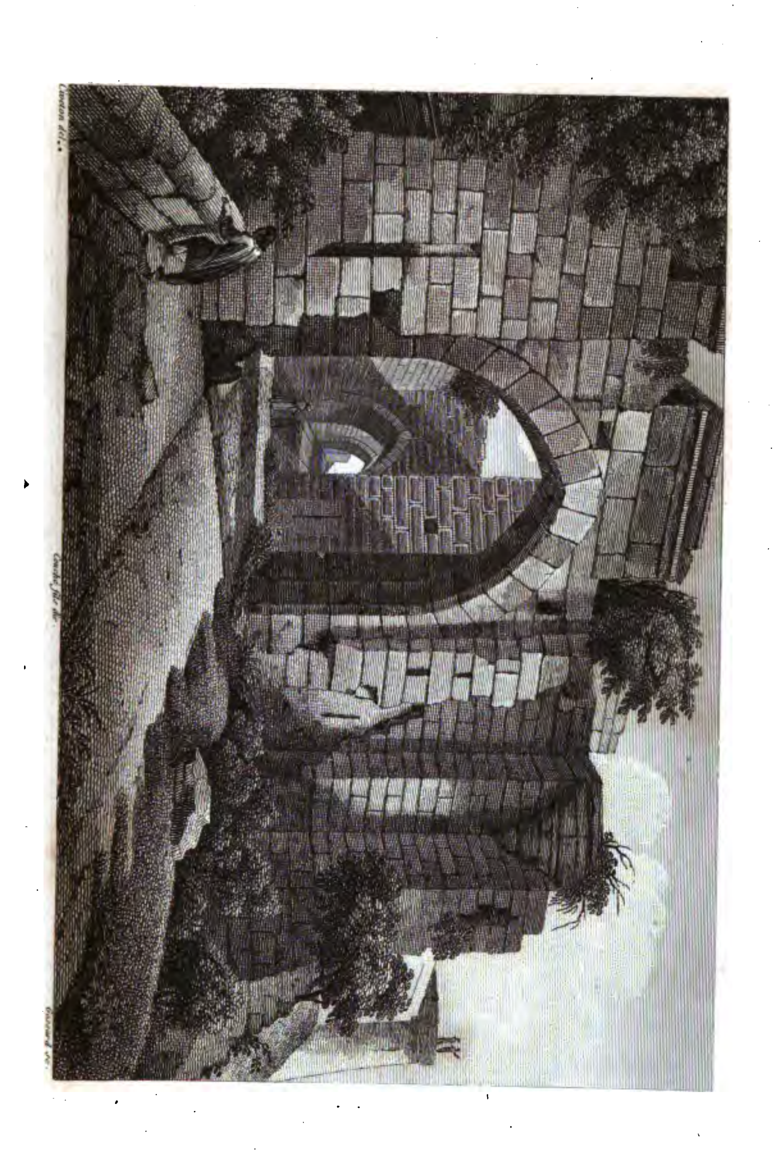
[illegible] vaient pas voulu adopter la réforme littér[illegible] [illegible] coux qu'on venait [illegible] dans leur sein, et parvinrent [illegible] les chasser du couvent du monastère. [illegible] Le couvent a été démoli et rempla[illegible] un château appartenant à la comtesse d[illegible] [illegible].

[illegible] village [illegible] considérable. Les en[illegible] sont en grande partie couverts de bois. [illegible] marque les carrières de *T[illegible]*, d'o[illegible] [illegible] les [illegible] belles pierres à meul[illegible]

[illegible]

[illegible]

Vill[illegible] situation agréable, su[illegible] [illegible] de la Marne, à huit lieues env[illegible] [illegible] et à vingt lieues de P[illegible] [illegible] dans le pays [illegible] châ[illegible] [illegible], est [illegible] première race [illegible] quelques [illegible] de l'origin[illegible] [illegible] ville; mais il [illegible] de to[illegible] [illegible] toujours [illegible] à [illegible] [illegible]



Cependant, un fait certain et qui peut jeter du jour sur l'origine de ce château, c'est que Charles-le-Simple, le dernier roi de la seconde race, y fut enfermé, en 923, par Herbert, comte de Vermandais. Le château existait donc au commencement du xe. siècle. Les successeurs de Herbert le vendirent aux comtes de Champagne; et depuis il suivit le sort de cette province.

Quant à la ville, on doit penser que, de même qu'un grand nombre d'autres villes, elle commença à se former sous les murs du château par le rassemblement des paysans qui, pour fuir les brigandages des seigneurs, venaient se mettre sous la protection des plus puissans d'entre eux, protection qu'ils leur faisaient souvent payer cher.

On connaît un chevalier du Soissonnais, appelé Hugues de Château-Thierry, qui percevait les revenus de cinq autels ou églises qu'il avait envahis. Hugues restitua ces cinq églises à la sollicitation de l'évêque de Soissons, qui fit à ce sujet dresser un acte, dans lequel, après une vive sortie contre ceux qui usurpent le bien des églises, il impose au chevalier une pénitence en expiation de sa conduite passée.

Le clergé d'alors, rampant devant les forts, tyran avec les faibles, se laissait dépouiller et dépouillait à son tour. Cet Hugues était un officier aux ordres des comtes de Champagne, préposé à la garde de leur vicomté de Château-Thierry. L'évêque de Soissons, qui connaissait sa valeur, l'avait chargé de l'avouerie de plusieurs bénéfices; mais le chevalier, au lieu de la protection qu'on attendait de lui, avait usé de ruse et de violence pour s'en attribuer les revenus. Ceci se passait dans la seconde moitié du XIe. siècle.

Château-Thierry est l'un des cantons de la France où les fureurs de la Ligue se firent sentir avec le plus de violence. Le duc de Mayenne prit Château-Thierry, et rien n'est comparable aux horreurs que les Espagnols exercèrent, quand ils pillèrent cette ville malheureuse.

L'auteur de cette Ligue funeste, le trop fameux Henri de Guise, assassiné à Blois, acquit près de Château-Thierry le surnom de *Balafré*. Il le dut à une balle qui l'atteignit à la joue, et dont la cicatrice, aux yeux de Marguerite de Valois, ajouta une grâce de plus aux charmes de sa figure.

C'est à Château-Thierry que naquit, le 8 juillet 1621, cet homme extraordinaire, qui, selon l'expression de Racine, était assez bête pour ne pas sentir sa supériorité sur Ésope et sur Phèdre. La Fontaine, quand, à son lit de mort, son confesseur lui dit qu'il fallait par quelques aumônes réparer le scandale qu'avaient causé ses écrits licencieux, répondit bonnement : *Très-volontiers; tenez, mon père, ouvrez cette armoire, vous y trouverez une édition complète de mes contes; faites-la vendre au profit des pauvres.*

Château-Thierry s'élève en amphitéâtre sur les bords de la Marne; son aspect est riant : une promenade plantée le long de la rivière répand de la gaîté sur le tableau qu'elle offre au voyageur; et le mouvement des bateaux qui passent le long de ses murs pour aller approvisionner la capitale lui donne l'air d'une ville très-commerçante.

HUITIÈME PARTIE.

Route de Melun.

LIVRE PREMIER.

DE PARIS A MELUN.

CHAPITRE PREMIER.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Voyez sur la minéralogie du sol des lieux décrits dans ce livre, ce que nous avons dit dans notre premier chapitre du livre Ier. de la VIIe. partie : le sol de l'une et l'autre contient les mêmes substances.

CHAPITRE II.

BAGNOLET, CHARONNE, SAINT-MANDÉ, VINCENNES, MONTREUIL.

§. Ier.

BAGNOLET.

VILLAGE à une demi-lieue au S. de Pantin, et à égale distance à l'E. de Paris.

Le plus ancien titre où ce village soit mentionné est un acte de 1256 : dans cet acte il y est nommé *Baigniaux*; dans un autre, *Bagnolia juxta Charronem*. Des titres de l'abbaye de Saint-Denis, de 1273 et 1276, emploient le mot *Bagnolet*, tel qu'on l'écrit aujourd'hui. Ce nom *Bagnolet*, comme celui de *Bagneux*, indique la présence des bains.

Ce que l'abbé Lebeuf a pu trouver de plus ancien touchant la cure de Bagnolet, c'est qu'elle existait en 1377.

Vers la fin du XVIIe. siècle, la seigneurie de Bagnolet fut achetée par le duc d'Orléans qui,

de même que sa veuve après lui, y fit de grands embellissemens.

Après la mort du régent, son fils fit vendre toutes les porcelaines, lustres, girandoles, etc., dont cette maison était ornée, et ne conserva que les meubles absolument nécessaires. Enfin, le duc d'Orléans l'ayant vendue, tout le luxe, toutes les richesses de cette maison disparurent, et le terrain fut divisé. L'intérieur contenait plusieurs tableaux précieux; les jardins avaient été restaurés par Desgots, neveu du célèbre Le Nôtre.

Ce fut à Bagnolet qu'un chevalier de Saint-Louis, après avoir consommé sa fortune au service, vint cultiver un jardin de trois arpens et demi, et parvint, à force d'intelligence et de soins, à réparer ses pertes et à se faire une réputation chère aux cultivateurs, en portant à un degré jusqu'alors inconnu l'art du jardinage. Ce chevalier, ou plutôt ce célèbre jardinier, se nommait Girardot. Ses jardins, divisés par murs de refends, devinrent, à la fin du XVIIe. siècle, l'objet de la curiosité publique, et servirent de modèles à ceux qui font aujourd'hui la richesse du village de Montreuil.

Le fameux cardinal du Perron possédait une maison à Bagnolet; il y avait demeuré pendant qu'il était jeune; il y demeurait encore pendant les infirmités de la vieillesse. C'est là qu'il se plaisait à raconter à tous ceux qui venaient le voir que, quoiqu'il eût alors les jambes enflées et impotentes, il avait été fort dispos autrefois; qu'un jour, après avoir bu vingt verres de vin, il sauta l'étendue de vingt-deux semelles, et que le vieux M. Ronzard, étant à Bagnolet, et voyant son extrême agilité, s'écria ce n'est pas sauter, c'est voler. Ce vieillard fit exécuter des changemens dans ce jardin de Bagnolet; mais il voulut conserver l'allée du milieu, où il avait autrefois sauté vingt-deux semelles.

Au milieu du dernier siècle, on fit à Bagnolet la découverte du *koalin*, terre semblable à celle qui sert à la fabrication de la porcelaine de Chine. La trace s'en est perdue depuis.

§. II.

CHARONNE.

Ce village se distingue en grand et petit Charonne; il est situé près des barrières de Paris du côté de l'E., et communique au faubourg Saint-Antoine auquel il est adhérent.

L'église de ce village est une des plus anciennes des environs de Paris; on attribue son origine à saint Germain-l'Auxerrois, qui la fonda, dit-on, lors de son second voyage d'Angleterre; ou peut-être cette église ne fut-elle, dans le principe, qu'un oratoire élevé en mémoire de quelque miracle, ou de quelque saint personnage enterré dans ce lieu.

Quoi qu'il en soit, ce village est connu depuis le temps de Hugues Capet et du roi Robert, par des donations que firent ces princes au monastère de Saint-Magloire.

Plusieurs établissemens religieux furent aussi fondés à Charonne en 1643, par Marguerite de Lorraine, femme de Gaston d'Orléans, entre autres celui des *Filles de Notre-Dame-de-la-Paix*.

Une chronique rimée du XIIIe. siècle nous

apprend que sous le règne de saint Louis il y eut à Charonne une sorcière ou *devine*, dont les oracles étaient renommés dans ce village et même à Paris ; voici ce qu'il en dit :

L'an mil deux cent et vingt et dix
Fut Dammartin en flamble mis,
Et scachiez que cel an meisne
Fu à Charonne la devinne.

Lors des troubles de la Fronde, Louis XIV était à Charonne pendant le combat donné au faubourg Saint-Antoine, entre l'armée royale commandée par Turenne, et celle du prince de Condé. On sait que mademoiselle de Montpensier, voyant le prince poursuivi vivement, fit tirer les canons de la Bastille sur les troupes du roi[1].

Dans la journée du 30 mars 1814, Charonne fut attaqué par les Russes. Les Français s'y défendirent avec vigueur, et allaient repousser l'ennemi, quand, deux autres divisions russes étant survenues, et s'étant emparées du cime-

[1] Mademoiselle de Montpensier désirait beaucoup se marier à une tête couronnée. Mazarin dit en entendant le canon : *Ce canon-là vient de tuer son mari.*

tière du père Lachaise, ils furent obligés de plier et d'abandonner le village.

On voit à Charonne un château et un parc dont M. de Ségur a été propriétaire.

§. III.

SAINT-MANDÉ.

Village situé à une demi-lieue des barrières de Paris, et à un quart de lieue au S.-O. de Vincennes.

Au XIIIe. siècle, ce village n'existait point encore, ou plutôt ses maisons n'étaient point contiguës comme aujourd'hui, mais disséminées dans la campagne et au milieu du bois de Vincennes. Philippe-le-Hardi, voulant agrandir son parc de Vincennes, acheta la partie du bois qui renfermait ces maisons, et l'entoura de murs; cette acquisition resserra beaucoup le territoire de Saint-Mandé, et les habitans, chassés de leurs maisons, en bâtirent de nouvelles vers les confins du territoire, le long du mur que Philippe avait fait élever. De là, la forme du village actuel consistant en une seule rue parallèle à la clôture du parc de Vincennes.

Avant la révolution, Saint-Mandé n'était qu'un hameau, ou annexe de la paroisse de Charenton-Saint-Maurice; mais, en 1790, l'assemblée nationale, dans la nouvelle division qu'elle fit de la France, le mit au nombre des communes du département de la Seine.

La chapelle de l'ancien prieuré devint l'église paroissiale de Saint-Mandé.

Ce prieuré occupait plusieurs bâtimens dont on voit encore quelques restes dans la Grande-Rue, du côté du parc. Le jardin était contigu au parc.

La chapelle, bien décorée, est ornée de quatre grands tableaux représentant les quatre évangélistes. L'autel est surmonté d'un retable enrichi de dorures.

On construit en ce moment à Saint-Mandé, un bel hôpital qui portera le nom d'*Hospice Boulard*, du nom de son fondateur, feu Boulard, ancien tapissier de la cour, décédé il y a peu d'années.

Un assez beau cimetière vient d'être mis à la disposition de la commune.

Plusieurs jolies maisons ont été tout récemment construites à Saint-Mandé, notamment sur l'avenue dite du *Bel-Air*. Le surintendant

Fouquet avait à Saint-Mandé une jolie maison de plaisance. Le parc offre des promenades délicieuses.

§. IV.

VINCENNES.

Village et château situés à un quart de lieue environ de la barrière du Trône.

Le bois de Vincennes est connu, dès l'an 847, par un titre de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, qui le désigne sous le nom de *Vilcenna,* et comme faisant partie de la terre ou paroisse de Fontenay. Mentionné ensuite sous le même nom dans une bulle du pape Benoît VII, donnée l'an 980, on le retrouve encore, en 1037, nommé Vilcenna dans un acte de Henri I. Philippe I, en 1075, fit don à l'abbaye de Saint-Magloire de charges de fagots ou de bûches, tant que pourraient en porter deux ânes. Ces témoignages suffisent pour établir l'ancienneté et le nom de la forêt. De Vilcenne on fit Vicenne, enfin Vincennes.

On ne sait pas positivement l'époque de la construction du premier château de Vincennes. Il est certain que Louis VII y fonda, en 1164,

des religieux de Grandmont, qui y furent remplacés par les Minimes, et que Philippe-Auguste, en 1183, fit entourer le bois de murailles, afin d'y renfermer beaucoup de daims, de cerfs et de chevreuils. Henri, roi d'Angleterre, instruit de ce projet, fit prendre dans ses duchés de Normandie et d'Aquitaine un grand nombre de ces bêtes fauves, et les envoya par la Seine au monarque. En 1274, Philippe-le-Hardi agrandit l'enclos; et, dans la suite, Charles v ordonna que, toutes les nuits, quatre habitans du village de Montreuil, et deux de celui de Fontenay, seraient obligés de faire la garde dans le bois. On leur fournissait en cette occasion un manteau de gros drap, auquel tenait un chaperon pour les garantir de la pluie.

Saint Louis y séjournait souvent. Joinville nous apprend que ce roi rendait lui-même la justice à ses sujets dans le bois : il remplissait le devoir de tous les seigneurs hauts justiciers. « Maintes fois avint que, en esté, il alloit » seoir au bois de Vinciennes après sa messe, » et se accostoioit à un chesne et nous fesoit » seoir entour li; et tous ceulz qui avoient à » faire venoient parler à li, sans destourbier,

26.

» de huissier ne d'autre [1]. » Sauval dit que, de son temps, on montrait encore le vieux chêne sous lequel ce roi rendait la justice.

C'est dans ce château que ce même roi, à son arrivée de Sens, fit, en 1239, mettre en dépôt la couronne d'épine; et qu'accompagné de ses frères il la transporta, les pieds nus, de ce château à Notre-Dame de Paris. Lorsqu'en 1260 il partit pour son voyage d'outre-mer, il vint coucher à Vincennes, où il prit congé de Marguerite de Provence, sa femme.

Quelque temps après, il se passa, à Vincennes, un fait qui prouve combien étaient peu galans les anciens évêques de Paris. La reine et la comtesse de Nevers habitaient ce château, lorsqu'elles apprirent que le roi saint Louis était mort en revenant de Tunis, ainsi que Jean, son fils, comte de Nevers. Étienne Templier, évêque de Paris, y vint pour faire son compliment de condoléance à la reine et à la comtesse de Nevers, qui, toutes deux, déploraient leur perte réciproque. Cette comtesse, en voyant l'évêque, se ressouvint qu'elle lui devait hommage pour la terre de Monjay,

[1] *Histoire, Annales, Vie de saint Louis*, pages 13 et 14.

et le pria de recevoir cet hommage au château de Vincennes, et de lui épargner la peine d'aller à Paris, dans un instant où, affaiblie par la douleur, elle ne pouvait faire ce voyage. L'évêque refusa la proposition de cette princesse affligée, en disant que ses prédécesseurs avaient toujours reçu cet hommage au palais épiscopal. La comtesse insista encore dans ses prières, mais inutilement. La reine, voyant cette obstination, se joignit à la princesse. Alors l'évêque n'osa plus refuser; mais il ne consentit à recevoir l'hommage dans ce château, qu'à condition qu'il serait fait mention, par un acte particulier, des difficultés que les princesses avaient éprouvées pour obtenir cette grâce, et de sa ferme résistance à la leur refuser. Ainsi, au mois de novembre 1270, ces princesses lui donnèrent acte de son opiniâtreté féodale.

Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, en 1274, augmenta, par diverses acquisitions, l'étendue du parc de Vincennes; fit une nouvelle clôture près de Saint-Mandé; acheta différentes sources pour être conduites dans les viviers du château, et y épousa en secondes noces Marie, fille du duc de Brabant.

Jeanne de France, épouse de Philippe-le-Bel, mourut à Vincennes, le 2 avril 1304; et Louis-le-Hutin, en 1316. Il fit don, en mourant, de cette propriété, à Clémence de Hongrie, sa seconde femme, qui en jouit jusqu'en 1317, époque où elle la céda à son beau-frère Philippe-le-Long, lequel lui donna en échange la maison du Temple et l'hôtel de Nesle à Paris. Charles-le-Bel mourut à Vincennes, le 2 février 1327; et Jeanne d'Évreux, sa troisième femme, y accoucha deux mois après.

Le château de Vincennes étant alors en mauvais état, Philippe de Valois, en 1337, le fit raser, et jeta les fondemens de celui qui aujourd'hui est connu sous le nom de donjon. Les premières assises du bâtiment étaient déjà hors de terre lorsque ce prince mourut. Jean, son fils, l'éleva jusqu'au troisième étage; et, pendant sa captivité en Angleterre, Charles, son fils, régent du royaume, fit divers réglemens pour arrêter la dévastation du bois de Vincennes, exposé au pillage de tous ceux que les guerres rendaient sans asile. Le même Charles, qui était né l'année même que Philippe-de-Valois jetait les fondemens du château, devenu roi, acheva l'ouvrage de ses pères. Ces di-

verses circonstances sont consignées dans une inscription gravée sur une table de marbre, placée à l'entrée du pont-levis de la tour du donjon. Cette inscription est ainsi conçue :

Qui bien considère cet œuvre,
Si comme se montre et descœuvre,
Il peut dire qu'oncques à tour
Ne vit avoir plus noble atour.
La tour du bois de Vinciennes
Sur tours neufves et anciennes
A le prix. Or saurez en ça
Qui la parfist et commença.
Premièrement, Philippe roys [1],
Fils de Charles, comte de Valois,
Qui de grand prouesse habonda,
Jusques sur terre la fonda
Pour s'en soulacier et esbattre,
L'an mil trois cent trente trois quatre.
Après vingt et quatre ans passé,
Et qu'il était jà trépassé,
Le roi Jean [2], son fils, cet ouvrage
Fist lever jusqu'au tiers estage;
Dedans trois ans par mort cessa;
Mais Charles roi [3] son fils laissa
Qui parfist en brèves saisons
Tours, ponts, braies, fossez, maisons.

[1] Philippe VI, de Valois.
[2] Jean II, dit le Bon.
[3] Charles V, dit le Sage.

Nez fut en ce lieu délitable :
Pour ce l'avoit pour agréable.
De la fille [1] au roi de Bahaigne (Bohême).
Et ot a espouse et compaigne
Jeanne [2], fille au duc de Bourbon,
Pierre, en toute valour bon;
De lui il a noble lignie
Charles le delphin et Marie.
Mestre Philippe Ogier [3], tesmoigne
Tout le fait de cette besoigne.
Achesverons. Chacun suplie
Qu'en ce mond leur bien multiplie,
Et que les nobles fleurs de liz
Es saints cieux aient leurs déliz

Quand le donjon royal fut achevé, on voulut forcer les habitans de Vincennes, de Montreuil et de Fontenay à monter la garde aux portes. Ils s'y refusèrent, en disant qu'ils n'étaient tenus qu'à entretenir les eaux du château; mais, attendu qu'en temps de guerre ces paysans mettaient leurs effets en sûreté dans la forteresse; attendu qu'autrefois leur territoire était

[1] Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, femme du roi Jean, et mère de Charles V.

[2] Jeanne, fille de Pierre Ier., second duc de Bourbon, femme du roi Charles V.

[3] Philippe Ogier, secrétaire de Charles, régent de France, pendant que son père, le roi Jean, était prisonnier en Angleterre.

garenne royale; que les conins, ou conils (lapins), ruinaient leurs vignes; et que, depuis la construction du parc et du château, ces ravages nuisibles avaient cessé, le Châtelet, intervenu dans l'affaire, les condamna à monter la garde en grands manteaux de gros drap où le chaperon tenait, semblables à ceux que Duguesclin faisait porter à ses gendarmes.

Christine de Pisan nous apprend, dans la vie de Charles v, que l'intention de ce monarque avait été de créer à Vincennes un bourg royal, fermé de murs, et que, pour cet effet, il avait acheté à plusieurs des chevaliers *les mieux amez*, des emplacemens pour bâtir *de beaulx manoirs*. Ce projet n'a pas été suivi. Charles v habita souvent le donjon de Vincennes. Il s'y plaisait, comme tous les hommes se plaisent dans les maisons qu'ils ont construites.

Du temps de Charles vii, le roi d'Angleterre, Henri, maître d'une grande partie de la France, mourut à Vincennes, en 1422.

Jusqu'à Louis xi, qui aimait beaucoup Vincennes, les rois et les princes n'y virent qu'une maison de plaisance où ils venaient se *soulacier* et *s'esbattre;* mais, sous ce prince, ce

lieu de *soulas* et *d'esbattement* devint un séjour d'angoisses et de malheur. Il fut prison d'État depuis 1472 jusqu'en 1784, parce que ce prince cruel aimait à entendre gémir ses victimes.

VINCENNES, PRISON D'ÉTAT.

Depuis Louis XI, Vincennes cessa d'être le séjour des rois; cependant ils s'y rendaient quelquefois. Charles IX y termina une vie que les remords rendaient un enfer anticipé. Louis XIII y ajouta de nouveaux bâtimens, et entre autres la galerie qui se voit encore aujourd'hui. C'est lui qui fit aussi commencer les magnifiques corps-de-logis qui sont au midi, dont l'un fut destiné au roi, et l'autre à la reine; mais ces séjours passagers n'ôtèrent point au donjon de Vincennes son odieuse destination.

C'est surtout sous Louis XIII, ou plutôt sous le ministre Richelieu, que Vincennes se peupla d'un grand nombre de prisonniers. Le prince de Condé y fut enfermé en 1617; et, quarante ans après, le grand Condé, son fils, avec le duc de Beaufort, pendant les troubles de la Fronde : le second parvint à s'évader.

Diderot, le créateur de l'Encyclopédie, gémit à Vincennes pendant six mois. Né avec des passions ardentes et une tête fort exaltée, il faillit devenir fou lorsqu'il se vit en prison. On fut obligé de le laisser sortir de sa chambre, et de lui permettre la visite de quelques hommes de lettres. J.-J. Rousseau, alors son ami, alla souvent le visiter, et lui porter des consolations qu'il n'aurait jamais dû oublier.

Mirabeau fut aussi enfermé au donjon de Vincennes, depuis 1777 jusqu'en 1780. C'est là qu'il écrivit sa traduction de Tibulle, son ouvrage contre les lettres de cachet, et ses lettres à Sophie.

Cette prison fut enfin ouverte quelque temps avant la révolution; et tout le monde put aller lire, sur les murs de ses cachots, les inscriptions, témoignages du désespoir de ceux qui les habitèrent. La plupart ont cherché, dans la religion, un soulagement à leur captivité. Quelques-uns, assaillis de lugubres pensées, n'envisageaient que les approches de la mort. C'est ce que prouve l'inscription suivante :

Il faut mourir, mon frère; mon frère, il faut mourir quand il plaira à Dieu.

Sur la porte d'une autre prison, on lisait ce verset de saint Mathieu :

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cælorum.

Sur la même porte, était cette autre inscription qui, peut-être, ainsi que la précédente, était l'expression d'un cœur innocent et opprimé :

Carcer Socratis, templum honoris.

Le donjon de Vincennes resta libre jusqu'en 1791. A cette époque, les prisons de Paris se trouvant remplies de criminels, le gouvernement donna des ordres pour faire à Vincennes les réparations propres à lui rendre sa destination. Mais le peuple, qui venait de renverser la Bastille, et qu'agitaient sans cesse les secrets meneurs de la révolution, voulut s'opposer à ce projet, et détruire aussi cette antique prison d'État. Le 28 février, un grand nombre d'individus de toutes les classes se rendirent en tumulte à Vincennes, pénétrèrent dans l'intérieur du château; et, après avoir détruit les lits de camp, les portes, les vitres et les barreaux déjà réparés, ils se mirent à dé-

molir la plate-forme et les parapets. La municipalité de Vincennes envoya aussitôt, à Paris, demander du secours. Le général de La Fayette partit à la tête de plusieurs détachemens de la garde nationale; et, arrivé à Vincennes, il vit que la démolition des sommités du donjon se continuait avec activité. Il fit ordonner aux démolisseurs de cesser leurs travaux. Ils résistèrent. Il y eut quelques coups donnés de part et d'autre; et soixante-quatre de ces hommes furent faits prisonniers et conduits à Paris.

Ce mouvement était dirigé contre M. de La Fayette. Lorsqu'il arriva dans le bois de Vincennes, des assassins apostés, prenant l'aide-de-camp pour le général, tirèrent sur cet officier plusieurs coups de fusil qui ne l'atteignirent point.

A son retour, il fut arrêté à la barrière; il lui fallut forcer le poste. Dans la rue du faubourg Saint-Antoine, un homme de mauvaise mine, armé d'une longue barre, tenta plusieurs fois de passer cette barre entre les jambes de son cheval, dans le dessein évident d'abattre la monture, et de tuer plus facilement le cavalier. Cinq ou six cents hommes, nobles, ou attachés à la noblesse, tous armés, prépa-

raient, aux Tuileries, un autre coup qui n'était pas étranger à celui de Vincennes : car ils annoncèrent à la garde nationale parisienne, que M. de La Fayette venait d'être tué à Vincennes.

L'assemblée nationale, le 8 mars, ordonna la cessation des travaux à faire au donjon de Vincennes. Depuis cette époque, Vincennes servit de prison aux femmes de mauvaise vie, jusqu'en 1794, époque où elles furent transférées à l'hôpital de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis.

Napoléon, avant son élévation à l'empire, avait rétabli les prisons d'État détruites depuis long-temps. Non-seulement le donjon, mais tout le château reçut cette destination, et servit à renfermer ceux qu'une police soupçonneuse regardait comme dangereux à la sûreté de l'État ou plutôt du chef du gouvernement. Plus tard, un détachement de la garde impériale veillait sans cesse autour de ce château, demeure qui avait recouvré toute l'horreur qu'elle inspirait jadis. Napoléon fit enfermer à Vincennes des hommes de toutes les conditions. On connaît la fin déplorable du duc d'Enghien, qui, dans la nuit du 20 au 21 mars 1804, militairement traduit au château de Vin-

cennes, y fut interrogé, jugé, condamné à mort, fusillé et enterré.

C'est dans le fossé du côté de l'esplanade, à droite du pont-levis, et dans l'angle rentrant formé par la *Tour de la Reine*, que le crime a été commis; c'est là que les restes du prince ont été déposés.

Un fût de colonne en granit rouge, élevé sur une base de marbre noir, rappelle cet assassinat politique. On y lit cette inscription :

Hîc cecidit.

Un porte-croix de pierre, situé à quelques endroits plus loin, indique la fosse dans laquelle le corps a reposé pendant quinze ans. Un beau saule pleureur ombrage ce pieux et simple monument.

On sait que c'est à Vincennes que furent enfermés les cardinaux contraires aux vœux du pape et de Bonaparte, et qu'on nomma les *cardinaux noirs*.

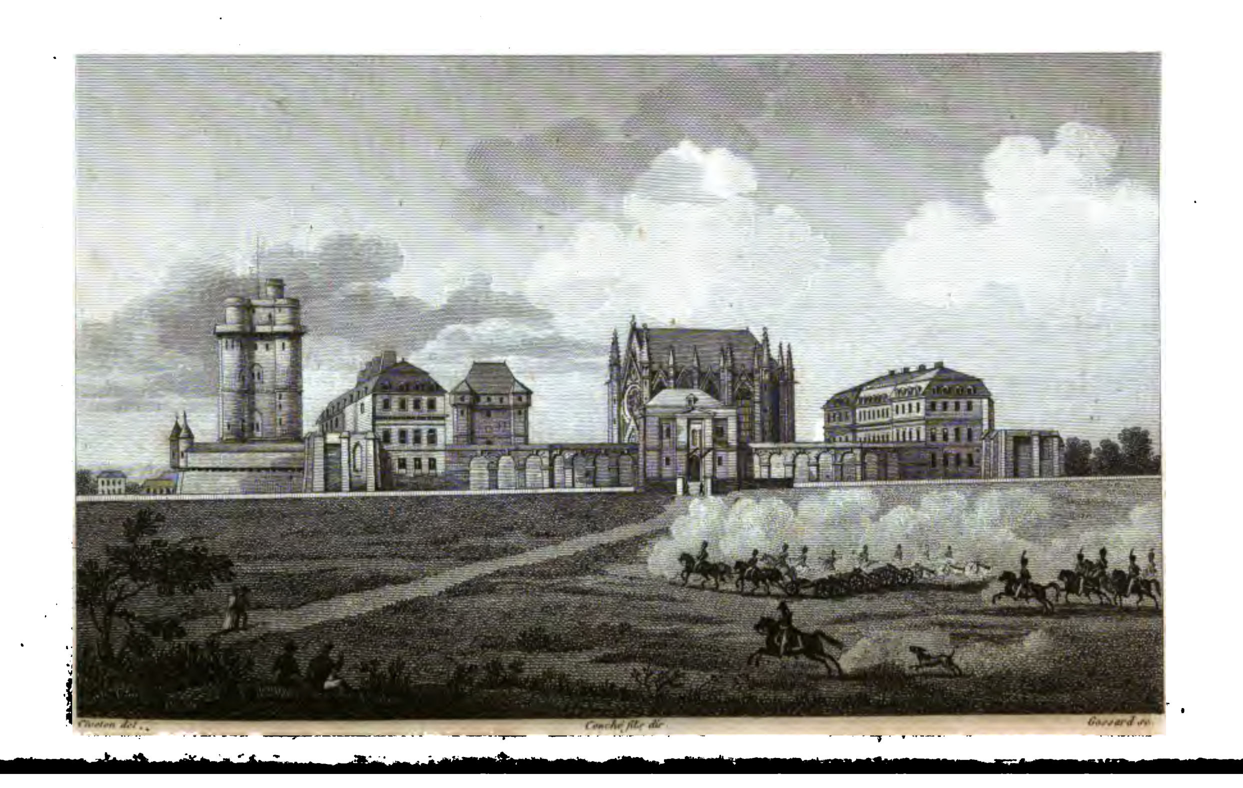
Quand, sur la fin de 1813, les armées européennes envahissaient la France, Vincennes fut fortifié de manière à devenir place de guerre. Ce fut vainement que ces armées alliées, maîtresses de Paris, sommèrent cette nouvelle

forteresse de se rendre. Le brave général Dumesnil, connu par le peuple sous le nom de *la Jambe de Bois*, répondit qu'il tenait la place du gouvernement français, et qu'il ne la rendrait qu'à ce gouvernement. Les alliés firent mine de vouloir l'y assiéger; mais, ayant arboré le drapeau blanc, il remit la place, le 12 avril 1814, entre les mains de S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume.

Lors de la seconde invasion de la France en 1815, le général Dumesnil tint la même conduite que l'année précédente, et conserva son poste intact.

DESCRIPTION.

L'enceinte du château de Vincennes forme un parallélogramme régulier, d'une grandeur considérable; elle est entourée de larges fossés, de murailles et de tours carrées. Le côté du parallélogramme qui fait face au nord offre à chacune de ses extrémités une vaste tour carrée et très-élevée. Au milieu de ce côté est l'entrée principale de la forteresse; elle consiste en un grand bâtiment chargé de toutes les fortifications du moyen âge; des ponts-



Civeton del. — *Couché fils dir.* — *Gossard sc.*

levis, une herse, des meurtrières, des mâchicoulis, qui, s'ils ne sont pas entièrement conservés, laissent voir cependant leurs vestiges; c'est devant cette façade que passe la grande route qui se dirige à Lagny, et qui, en face du château, est bordée de maisons formant une partie du village de Vincennes.

Le grand côté du parallélogramme qui est opposé à l'est, outre les deux tours carrées qui s'élèvent à ses extrémités, offre à son milieu une tour semblable, puis la chapelle du château et un bâtiment moderne.

L'autre grand côté du parallélogramme, à l'ouest, présente une disposition pareille au précédent côté. Mais, au lieu d'une tour carrée, s'élève à son centre le fameux donjon, maison de plaisance des rois des XIVe. et XVe. siècles, et qui, dans la suite, érigé en prison d'État, fut habité par le malheur, l'ennui et le désespoir.

Ce donjon a des ponts-levis et des fossés particuliers qui se réunissent au grand fossé de la forteresse. Au sud de ce donjon est un vaste bâtiment moderne qui correspond à celui qui est en face.

La face méridionale du parallélogramme offre

à son milieu une porte qui s'ouvre sur le bois de Vincennes. Elle conserve à l'extérieur ses formes anciennes, et l'intérieur est décoré à la moderne sur les dessins de Leveau. Un pont en pierre, élevé sur les larges et profonds fossés, a remplacé un pont-levis.

Tel est le plan de cette vaste forteresse, située en plaine, et qui doit toute sa force à l'art et non à la nature du sol. C'est la forteresse du moyen âge la plus grande, la plus régulière qui soit en France. Le temps et les hommes lui ont fait éprouver diverses dégradations : les plus considérables sont la démolition d'une partie de ses tours carrées si élevées, et qui, sous le règne de Bonaparte, furent rasées jusqu'à la hauteur du mur d'enceinte.

Des neuf tours qui environnent le château une seule est restée intacte : c'est la *Tour du Diable*, située du côté du village de Vincennes.

Elle est d'une construction fort simple sur la face intérieure. La face extérieure est enrichie d'une grande quantité de pyramides, de niches et de tout ce luxe d'ornement qui caractérise l'époque de cette construction.

Quelques bâtimens, contenus dans le cadre

qui vient d'être tracé, méritent une description particulière.

La première cour est dite la cour royale. A droite et à gauche sont deux grands bâtimens modernes, élevés par le même architecte; ils sont ornés de pilastres doriques avec des vases au-dessus. Ces deux bâtimens s'unissent à leurs deux extrémités par deux galeries en portiques, couronnées de balustrades. Entre les arcades, on voit quelques figures antiques de marbre en très-mauvais état.

Le bâtiment qui est à gauche renferme l'appartement du roi et celui de Marie-Thérèse d'Autriche.

De la cour royale on passe par une porte décorée de colonnes toscanes à la cour suivante : à droite est la sainte chapelle; à gauche, le fameux donjon.

La sainte chapelle, bâtie par Charles v, est dans la seconde cour, à droite. Elle est d'un beau gothique ; et l'extérieur offre toutes les recherches de ce genre d'architecture. L'intérieur, très-simple, n'est remarquable que par ses vitraux anciens, peints par Jean Cousin sur les dessins de Raphaël. La plupart de ces précieux vitraux ont été détruits. Les cérémonies

de l'ordre de Saint-Michel se sont faites, pendant quelque temps, dans cette sainte chapelle, ainsi que Henri II l'avait ordonné en 1557; et le réglement eut son exécution jusqu'à l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, qui fut établi, sous Henri III, aux Grands-Augustins. Celui de Saint-Michel ayant, pour ainsi dire, été rétabli par Louis XIV, on continua d'en faire les cérémonies à Vincennes, ce qui dura jusqu'en 1728, que l'église des Cordeliers de Paris fut adoptée pour les réceptions.

Cette chapelle vient d'être restaurée. Sept vitraux entiers ont été rétablis; on a construit un autel d'un style analogue au reste de l'église, et surmonté d'un baldaquin élégant; le sanctuaire a été entouré de boiseries d'un fort bon goût.

On y remarque le monument élevé à la mémoire du duc d'Enghien. Il a été composé et exécuté par *Deseine*, statuaire distingué. Le prince, appuyé sur la Religion, lève un regard assuré vers le ciel, et indique de la main la place où il fut frappé par ses assassins, tandis que le Crime, sous la figure d'un homme, tenant un poignard, s'élance sur lui.

De l'autre côté du groupe principal, la

France, dans l'attitude d'une jeune femme éplorée et retenue captive, tient un sceptre brisé, et fait des efforts inutiles pour secourir le prince.

Les dépouilles mortelles de cette victime de Bonaparte ont été transférées sous ce monument.

Le *donjon*, construit par Charles v, est entouré de fossés particuliers, profonds d'environ quarante pieds, et revêtus de pierres de taille; ce revêtement est à pic; et vers le haut il règne une corniche, ou plutôt un talus qui saille tellement en dedans, qu'il est impossible de le franchir sans intelligences au-dehors. Le haut des fossés est fortifié d'une galerie ouverte, bordée de meurtrières. Les quatre angles sont flanqués par une tour qui fait aussi saillie sur le fossé.

L'on arrive dans cette forteresse par deux ponts-levis : un petit pour les gens de pied, un grand pour les voitures; puis on passe trois portes : celle qui communique au château ne peut s'ouvrir ni en-dedans sans le secours du dehors, ni en-dehors sans le secours du dedans. A droite du grand pont-levis se trouve la table de marbre et l'inscription citée plus haut.

Après avoir passé les trois portes, on trouve une cour, au milieu de laquelle est le donjon; trois portes en ferment encore l'entrée.

La forme du donjon est carrée; il a quatre tours à ses angles, et est divisé en cinq étages, auxquels on monte par un escalier hardiment construit. Chacun des étages est composé d'une grande salle carrée, au milieu de laquelle est un fort pilier qui soutient la voûte; on y trouve aussi une vaste cheminée. Aux quatre coins de chaque salle est un cabinet, devenu prison, de treize pieds carrés, avec une cheminée. A la hauteur du troisième étage, est une galerie extérieure, en saillie, qui règne autour du bâtiment.

Le comble du donjon forme une terrasse cintrée; la coupe des pierres qui la composent est très-curieuse. De cette position l'on jouit, à cause de la grande élévation du donjon, de la vue la plus magnifique. A un des angles de cette terrasse s'élève, à une hauteur considérable, une guérite en pierre d'une grande délicatesse. Sous le règne de Bonaparte, on eut la cruelle précaution d'établir sur le parapet de cette terrasse, une cloison qui privait les prisonniers de la jouis-

sance d'une aussi belle vue et de la pureté de l'air.

Cette forteresse a été si solidement bâtie, qu'elle ne porte pas encore la moindre marque de vétusté; et le canon y ferait difficilement une brèche.

La salle du rez-de-chaussée s'appelait *la chambre de la question*. Son nom indique assez quel était son usage. En 1790, on y voyait encore des siéges de pierres destinés à placer les malheureuses victimes; des anneaux de fer, scellés dans les murs, destinés à contenir leurs membres au moment du supplice, entouraient ces siéges de douleur. Dans les cachots, privés d'air et de lumière, on voyait encore des lits de charpente, sur lesquels on enchaînait ceux à qui on permettait quelques instans de repos.

La salle du dernier étage s'appelait *salle du conseil*, parce que les rois de France y tenaient leur conseil lorsqu'ils habitaient le donjon. La pièce commune était fermée par une porte très-épaisse; chaque cachot l'était par trois autres portes; chaque porte était doublée de fer, et garnie de deux serrures et de trois verrous. Ces portes étaient placées en

sens contraires : ainsi, s'ouvrant en travers l'une de l'autre, la première barrait la seconde, et la seconde barrait la troisième. Telle était la fermeture de ces prisons, dont les murs ont seize pieds d'épaisseur et les voûtes plus de trente pieds de hauteur. Ces prisons sont faiblement éclairées; et le jour n'y parvient qu'après avoir traversé trois grilles de fer, disposées de manière que les barreaux de la première masquent les vides de la seconde, et ceux de la seconde les vides de la troisième.

Les huit autres tours carrées servent aussi de prisons. Celle appelée la *Tour de la surintendance* contient quatre cachots de cinq à six pieds carrés, où les lits sont en pierre; et un grand caveau, où l'on ne peut descendre que par un trou pratiqué dans la voûte : ce qui fait de cette prison un véritable tombeau..... Que de gémissemens, que de sanglots ont été poussés dans ces tombeaux construits par des hommes, pour tourmenter leurs semblables! Quel sort que celui des malheureux condamnés à mourir dans ces affreuses demeures, souvent pour des crimes imaginaires!

Le château de Vincennes est encore aujourd'hui prison d'État. Deux compagnies de vétérans y font le service.

Le parc ou le bois de Vincennes a quatorze cent soixante-sept arpens de superficie. C'est une futaie mêlée de chênes, de charmes et d'ormes. Les anciens arbres furent entièrement arrachés en 1731; et, la même année, on y fit la plantation de la manière qu'elle est aujourd'hui.

Au centre d'une étoile, où neuf routes viennent aboutir, on a élevé un obélisque d'ordre rustique, surmonté d'un globe et d'une aiguille dorée, avec deux écussons, où sont deux inscriptions qui constatent l'époque de la nouvelle plantation du bois de Vincennes.

§. V.

MONTREUIL-SUR-BOIS ou SOUS-LE-BOIS.

Village situé à un quart de lieue au N. de Vincennes, et à une lieue à l'E. de Paris.

Ce village eut, comme tous ceux nommés *Montreuil* ou *Moutiers*, pour origine ou pour cause de sa dénomination, une église ou un petit monastère, *monasteriolum*, qui servit de

paroisse aux vignerons qui s'établirent dans ce lieu.

Le savant le Nain de Tillemont, en 1679, se retira près de ce lieu, et composa plusieurs ouvrages dans sa retraite. Plus tard, sa modeste maison devint un très-beau château qui appartient à un M. Biercourt de Tillemont.

Le village de Montreuil est l'un des plus intéressans des environs de Paris, sous le rapport de la culture des fruits, principale occupation de ses habitans, qui, par une méthode qui leur est particulière, obtiennent surtout des pêches, admirées pour leur grosseur et leur bonté. Mercier, auteur du tableau de Paris, dit, à ce sujet, qu'à Montreuil trois arpens produisent au propriétaire vingt mille livres de rente. « Il cultive des pêches, les » plus belles qui soient sur le globe; les pê- » ches, en certains temps, valent six livres » pièce. Quand un prince donne une fête un » peu brillante, on en mange pour trois cents » louis d'or.

» L'arpent de terre y est loué six cents » francs; et l'on en paie au roi soixante pour » la taille. Montreuil est le plus beau jardin » dont puisse se glorifier Pomone. Nulle part

» l'industrie n'a poussé plus loin la culture des » arbres à fruits, et surtout celle du pêcher...

» C'est un coup-d'œil bien intéressant que » ces murailles tapissées des plus beaux fruits, » tandis qu'entre les espaliers sont semés des » fraises, des pois, des légumes de toute es- » pèce. La capitale doit quelque reconnais- » sance à l'admirable industrie de ces jardi- » niers qui peuplent les marchés de ces excel- » lentes productions qui plaisent au goût et » entretiennent la santé. »

La poésie aussi a célébré les pêches de Montreuil; les poires même de ce lieu ont inspiré des rimes bien innocentes :

Ce sont les poires de Crassane,
Que, pour les vendre encor plus cher,
Souvent l'adroite paysane
Ne porte à Paris qu'en hiver.

Le château de *Tillemont*, qu'on voyait à peu de distance et au sud-est de Montreuil, a été démoli; et celui de *Montreau*, situé aussi sur une éminence, fait partie de cette commune.

CHAPITRE III.

FONTENAY-SUR-LE-BOIS, NOGENT-SUR-MARNE, CHELLES, LAGNY.

§. Ier.

FONTENAY-SUR-LE-BOIS.

C'EST à la situation de ce village, près du bois de Vincennes, et à ses sources d'eau qu'il doit son double nom. Ces eaux, sous le règne de Charles v, alimentaient les abreuvoirs que ce roi fit construire en son château de Beauté; les conduits passaient à travers les masures des habitans, qui étaient obligés de les nétoyer; en faveur de ce travail, le roi les exempta de plusieurs servitudes, et notamment des impôts qui se levaient pour la chasse au loup.

La terre de Fontenay était autrefois seigneuriale; son château existe encore. On y remarque une autre jolie maison qui était, avant la révolution, un couvent de Minimes, d'abord

habité par des religieux de l'ordre de Grammont, connus sous le nom de *Bons-hommes*. Le couvent a été démoli, à l'exception des bâtimens qui servaient de pied-à-terre aux rois lorsqu'ils y venaient en dévotion.

§. II.

NOGENT-SUR-MARNE.

Village situé sur le plateau d'une colline, à gauche de la Marne, laquelle domine en partie le cours de cette rivière, à une extrémité du bois de Vincennes, et à quatre lieues de Paris.

Novigentum, Novientum, Novigente, sont les différens noms que les monumens historiques donnent à ce village. On compte, en France, une vingtaine de lieux qui portent la même dénomination : tous paraissent avoir existé antérieurement à la monarchie française. Leur nom et leur antiquité feraient croire que ces lieux étaient la demeure assignée à ces peuplades de prisonniers étrangers que les Romains introduisirent, à diverses époques, dans les Gaules, et qu'ils obligeaient à vivre du travail de leurs mains, en défrichant des terrains

incultes, peuplades qualifiées, dans la notice des dignités de l'empire, de *Letes* ou *Gentils*. On a la certitude qu'il existait aux environs de Paris des *Gentils Sarmates*, dont le préfet résidait dans cette cité ou sur le territoire parisien : *præfectus Sarmatarum Gentilium*, lit-on dans cette notice. Il paraît que le nom de Nogent dérive des mots de *novi gentes, novi gentiles*, nouveaux étrangers.

Quoi qu'il en soit, Nogent-sur-Marne existait avec distinction dès le commencement de la première race. Chilpéric y résidait en l'an 581; ce fut là qu'il reçut les présens que Tibère, empereur d'Orient, lui envoya, ce qui prouve que ce lieu contenait une maison royale qui fut, après lui, successivement habitée par plusieurs rois de la même race. Les désordres de la fin de la seconde race changèrent l'état de ce lieu. Les habitans, dominés par des rois, le furent par les moines et par différens seigneurs du voisinage, par ceux du fief de *Plaisance*, de la maison des *Garlandes*, par les seigneurs du fief des *Moineaux*, du fief du *Perreux*, du fief de *Pinelle*, etc., et enfin par les moines de Saint-Maur-des-Fossés, principaux seigneurs. Chacun d'eux tirait profit des

travaux et des besoins des habitans; mais la plus forte part était réservée aux religieux de ce monastère.

Dès le IXe. siècle, on voit ces moines posséder dix-huit maisons dans ce village, toutes pourvues de charrues et d'autres équipages, dont six étaient occupées par des manouvriers; elles étaient habitées par cinquante-cinq hommes; et chacune d'elles payait, en une année, cinq sous de rente, et la suivante une brebis et un agneau alternativement; et, de plus, deux muids de vin, trois poulets et des œufs. Le terrain que les habitans de chacune d'elles devaient cultiver était déterminé. Il s'y trouvait en outre six maisons et la moitié d'une autre occupées par des serfs, desquels les moines retiraient des redevances semblables [1].

Au XIIe. siècle, les moines de Saint-Maur, dont les propriétés s'étaient beaucoup accrues à Nogent, assignèrent une partie des revenus de ce village à l'aumônier du monastère, qui y fit construire une vaste maison, avec cours, jardin, vivier, et qui jouissait du droit de corvée pendant les vendanges. Au XIIIe. siècle,

[1] *Capitularia Baluzii*, tome II, col. 1387.

cette maison menaçant ruine, l'abbé Pierre de Chevry la fit rebâtir à neuf; il y résidait souvent, et en jouissait comme de sa propriété. Les habitans craignirent que l'abbé, à chaque fois qu'il se rendait à cette maison, n'exerçât sur eux le droit de prise, c'est-à-dire le droit d'enlever de leurs maisons les meubles et les provisions qui s'y trouvaient : brigandage que cet abbé exerçait dans ses autres terres; mais il leur déclara qu'il les en exemptait [1].

Les rois de France exerçaient aussi ce droit odieux sur la plupart des lieux des environs de Paris. En 1404, les habitans de Nogent-sur-Marne s'en plaignirent à Charles VI, lui représentèrent leur misère et l'état où les réduisaient les gens de guerre, ses propres officiers et ceux des autres princes qui s'emparaient de leurs maisons et les en chassaient. Ce n'était pas là tous leurs malheurs : lorsque le roi ou les princes de sa famille venaient loger au château de Plaisance ou de Beauté, château voisin de Nogent, les *chevaucheurs*, *fourriers*, *porte-charpe*, *preneurs* du roi, fon-

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. VI, pag. 8.

daient aussitôt sur Nogent, enlevaient blés, avoine, foin, pailles, vin, chariots, charrettes, harnais, lits de plumes, coussins, couvertures, draps de lits, nappes, toiles, tables, escabeaux, bancs, bœufs, vaches, veaux, moutons, pourceaux, agneaux, chevreaux, chapons, gelines, fromages, poissons, oies, oisons, bûches et autres choses qui s'y trouvaient. Ces exactions, ces pillages forcèrent plusieurs habitans à déserter le pays; et ceux qui y restaient étaient dans la dernière misère. Les habitans avaient déjà obtenu l'exemption de ce *droit de prises;* mais on les y avait récemment assujétis de nouveau. Charles VI les en exempta, à condition qu'ils faucheraient trois arpens de pré qu'il possédait dans la prairie de Nogent, et qu'ils en charrieraient le foin à Vincennes, pour nourrir les daims qu'il y conservait. L'ordonnance de cette exemption est du 11 février 1404[1].

Les habitans de Noisy, de Brie-sur-Marne, des Carrières de Saint-Denis, opprimés par de pareilles vexations, en obtinrent en même temps l'exemption.

[1] *Ordonnances du Louvre*, tome IX, pages 47 et 48.

L'église de ce village, sous le titre de Saint-Saturnin, fut bâtie sur le fief des Moineaux; elle contenait plusieurs tombeaux et leur épitaphe; cette église n'a rien de remarquable aujourd'hui.

Les habitans, après la communion pascale, avaient autrefois l'usage de boire du vin dans l'église, puis d'aller en procession à Saint-Maur.

Le village de Nogent-sur-Marne est assez bien bâti; la plupart des maisons qui bordent la grande rue sont accompagnées de beaux jardins; celles qui sont situées à droite en entrant ont l'avantage de jouir d'une vue très-gracieuse sur le bassin de la Marne et sur les coteaux qui le terminent. Plusieurs de ces jardins descendent, de terrasse en terrasse, jusqu'au bord de cette rivière.

Quelques personnes célèbres ont habité ce joli village. L'amie de Fontenelle, la marquise de Lambert, qui honora son sexe par des talens et des ouvrages utiles, y possédait une maison qui a depuis appartenu à M. Laugeois. Elle mourut à quatre-vingt-six ans, en 1733.

Wateau, peintre habile, que son coloris, sa touche gracieuse, ses compositions ingé-

nieuses et originales n'ont pas préservé du mauvais goût qui dominait de son temps, étant affecté de la poitrine, vint habiter Nogent, où M. Lefèvre, intendant des menus, lui donna un appartement dans sa maison. Il y mourut le 18 juillet 1721, à l'âge de 37 ans. Dans ses derniers momens, le curé vint l'assister et lui présenta un crucifix dont la figure était si mal traitée, que le peintre, tout entier à son art, s'écria : *Otez-moi cette image : comment un artiste a-t-il pu rendre si mal les traits d'un Dieu?*

Wateau, depuis long-temps, était l'ami de ce curé de Nogent, dont la figure belle et joviale lui servit de modèle pour plusieurs de ses tableaux. C'est sous les traits de ce curé qu'il peignit ses Pantalons, ses Gilles, ses Pierrots et son Médecin harnaché d'un collier de cheval de charrette, etc. Avant de mourir, il demanda pardon au curé d'avoir adapté son portrait à des personnages ridicules.

§. III.

CHELLES.

Chelles, en latin *Cala*, est situé sur la route de Paris à Lagny, à quatre lieues et demie et à l'E. de cette capitale.

Sous la première race des rois Francs, une maison royale, des établissemens religieux et des crimes donnèrent de la célébrité à ce lieu. Le roi Chilpéric y résidait fréquemment; et, en l'an 584, il y fut assassiné. Voici la cause et les détails de cet assassinat :

Un maire du palais de Chilpéric, appelé Landri, était l'amant favorisé de la reine Frédégonde. Un matin, le roi entra dans la chambre de son épouse; elle était courbée et se lavait la tête; il la frappa par derrière avec sa canne (*eam in natibus suis de fuste percussit*). La reine croyant que ce coup partait de la main de son favori, dit : *Pourquoi me frappes-tu ainsi, Landri?* Bientôt levant la tête, au lieu de son amant, elle voit le roi son époux. A cette vue, Frédégonde est saisie d'effroi; et Chilpéric, irrité, part brusquement pour la chasse.

Après son départ, Frédégonde fit appeler Landri, lui raconta l'événement; tous deux résolurent, plutôt que de souffrir la torture et la mort, de faire tuer le roi Chilpéric. Celui-ci, arrivant à Chelles au commencement de la nuit, en descendant de cheval, fut, par les satellites de Frédégonde, frappé de plusieurs coups de couteau, et expira sur-le-champ. La reine, ayant fait courir le bruit que cet assassinat avait été dirigé par le roi Childebert, assista effrontément aux funérailles du défunt, qu'elle fit célébrer à Paris.

Cependant les trésors que Chilpéric avait entassés à Chelles furent enlevés par les trésoriers de ce roi, et transportés à Meaux : ils les remirent au roi Childebert, son neveu et son ennemi [1].

La reine *Chrothechilde*, vulgairement nommée *Chlothilde*, épouse du roi des Francs, *Chlodovech* ou *Clovis*, avait fondé à Chelles un petit monastère de filles, avec une chapelle sous le titre de Saint-Georges. Dans la

[1] *Gregor. turon. hist.*, liv. VI, cap. XLVI. — *Gesta regum francorum*, cap. XXXV. — *Adonis chronica.* — *Recueil des historiens de France*, tome II, page 668, etc.

suite, *Bathechilde* ou *Bathilde*, épouse de Clovis II, fit presque entièrement reconstruire ce monastère et une nouvelle église. Elle en dédia le milieu à sainte Croix, le côté droit à saint Georges, patron de la première église, et le côté gauche à saint Étienne. Elle nomma, en l'an 656, pour abbesse, une religieuse appelée *Bertilla* ou *Bertilana*. L'église fut consacrée en l'an 562.

En 664, l'évêque de Paris, Sigoberrandus, se rendit à Chelles. Il mécontenta, par son orgueil, dit-on, les Francs ou gardes de la reine. Il s'éleva une vive dispute; et l'évêque fut tué par ces Francs. On voit avec surprise une fondatrice de monastère protégée par des gardes, et des gardes qui tuent leur évêque.

A côté de ce monastère de filles s'établit un couvent de moines, comme il paraît par la vie de sainte Bathilde. Plusieurs communautés offrent, dans leur origine, une pareille association. La même église, le même cloître servaient aux filles et aux moines [1]. On sent qu'un pareil voisinage était dangereux pour des céli-

[1] *Vita S. Balthildis*. — *Recueil des historiens de France*, tome III, page 571.

bataires de l'un et l'autre sexe. Le danger conduisit à la chute; et les désordres trop manifestés amenèrent la réforme.

Le rang de la fondatrice attira dans cette abbaye plusieurs personnes illustres. Gisèle, sœur de l'empereur Charlemagne, fut de ce nombre. Hegilwich, mère de l'impératrice Judith, fut abbesse de Chelles. En 788, Charlemagne y plaça une de ses filles; et, en 808, il se rendit lui-même dans ce monastère. En l'an 833, pendant que Hegilwich, mère de l'impératrice Judith, était abbesse de Chelles, l'empereur Louis-le-Débonnaire assista à la translation du corps de sainte Baltechilde, du lieu où il était déposé, dans l'église de Sainte-Marie. On voit quelle illustration des personnes si hautement qualifiées faisaient rejaillir sur ce monastère, ou plutôt, chrétiennement parlant, quelle vanité mondaine dominait ce couvent.

Presque toutes les abbesses, pendant longtemps, furent veuves, filles ou sœurs d'empereurs ou de rois. Elles portèrent leurs richesses et leurs habitudes dominatrices dans un lieu où doivent dormir les passions : opulentes, elles eurent des procès; jeunes, elles

se livrèrent au désordre. Des chroniques du temps rapportent qu'en l'an 877 le roi Louis-le-Bègue enleva une religieuse de ce couvent, et en fit sa femme ou sa concubine[1].

Les séjours fréquens que faisaient les rois de France avec leur suite, dans le palais contigu au couvent; les plaids, les synodes ou conciles tenus à la fin de la seconde race ou au commencement de la troisième, attirèrent dans ce lieu un concours de personnes incompatibles avec la vie religieuse.

Il fut souvent nécessaire de réformer les mœurs de ce couvent et d'y faire cesser les désordres : telle était l'intention d'Étienne, évêque de Paris, lorsqu'en 1133 il se rendit à Chelles, accompagné de Thomas, abbé de Saint-Victor et de quelques autres ecclésiastiques. Après avoir rempli l'objet de leur voyage, l'évêque et son escorte retournaient à Paris; à peu de distance de Chelles, ils sont assaillis par les hommes du château de Gournay, neveux de Thibaud Nodier, archidiacre de la cathédrale. Armés d'épées, ils fondent

[1] *Recueil des historiens de France*, tome IX, pag. 21, 42 et 137.

sur la troupe ecclésiastique, et tuent Thomas, abbé de Saint-Victor. On fut convaincu que Thibaud, archidiacre de Notre-Dame, avait engagé ses neveux à commettre cet assassinat [1].

Le roi Robert et la reine Constance séjournèrent quelquefois à Chelles; mais les rois qui succédèrent n'y parurent plus; et la maison royale de Chelles tomba en ruine. Cette maison était située derrière l'abbaye. Lorsque Charles v, pendant qu'il était régent de France, vint avec ses troupes à Chelles, il coucha dans l'abbaye; et ses soldats se logèrent dans le village.

Les événemens qui désolèrent la France pendant les xiv[e]. et xv[e]. siècles atteignirent le bourg et l'abbaye de Chelles. En 1358, un parti d'Anglais les prit, les pilla et les ravagea. Les religieuses furent contraintes de se retirer à Paris, avec Alix de Pacy, leur abbesse. Bientôt il leur fut permis de retourner à Chelles. Elles furent encore deux fois forcées de se réfugier dans la capitale : ces déplacemens devinrent funestes à la régularité mo-

[1] *Recueil des historiens de France*, tome xv, pages 335, 336 et 337.

nastique; il se manifesta du désordre parmi ces vierges du Seigneur.

Vers l'an 1369, l'abbesse Jeanne de La Forest fut forcée par des hostilités nouvelles, avec ce qui lui restait de religieuses, de se réfugier à Paris. Cette abbesse fit ensuite raser la forêt de Chelles, repaire de prostitution et de brigandages. De nouveaux malheurs vinrent assiéger cette abbaye. Au commencement du xve. siècle, le tonnerre tomba sur le couvent, et le détruisit en grande partie. Les contributions exigées par les gens de guerre achevèrent de le ruiner. De quatre-vingts religieuses, il n'en restait que quinze, obligées par la faim d'abandonner le couvent, de parcourir les campagnes et de demander l'aumône.

Le 21 avril 1429, trois cents Anglais vinrent à Chelles, pillèrent la ville et l'abbaye. Pendant qu'ils étaient occupés à ce pillage, une nombreuse troupe d'Armagnacs fondit sur eux, les entoura, les prit ou les tua tous, s'empara du pillage qu'ils avaient fait à Chelles, rançonna les vivans, et s'enrichit de la dépouille des morts [1].

[1] *Gallia christiana*, tome VII, col. 566 et 567.

Cette abbaye était fort déréglée : Pierre de Beaumont, évêque de Paris, tenta d'y établir la réforme; mais l'abbesse, Élisabeth de Prollye, résistait à ces tentatives, et méconnaissait sa juridiction. Le prélat, en 1491, lança, contre les religieuses, le cordelier Olivier Maillard, alors célèbre par ses sermons, qu'on recherche aujourd'hui, à cause de leur ridicule et de leur cynisme. Le prédicateur, ayant réuni les religieuses dans le chapitre, commence son allocution; mais à peine a-t-il prononcé quelques phrases que l'abbesse se retire; les religieuses la suivent; et l'orateur, resté seul, est obligé de renoncer à sa pieuse entreprise.

L'évêque y renonça aussi; mais son successeur, Jean Simon, autorisé par un arrêt du parlement, de 1499, opéra la réforme désirée, en introduisant dans le couvent de Chelles des religieuses de l'ordre de Fontevraud, du prieuré de Fontaine, près de Meaux. Depuis ces réformes, les abbesses de Chelles devinrent triennales jusqu'en 1559, époque où recommencèrent les abbesses titulaires, à la nomination du roi. Sous la première abbesse titulaire, Rénée de Bourbon, le couvent de Chelles fut presque entièrement renversé

par un orage affreux. Des sommes considérables furent employées aux réparations; mais bientôt le feu du ciel tomba sur cette maison religieuse, et y causa beaucoup de dégâts. En 1561, la crainte des Huguenots obligea l'abbesse Rénée à se retirer à Paris, chez son frère Charles, cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain-des-Prés; elle y logea pendant un mois avec ses quarante-six religieuses.

Des filles de duchesses, de princesses furent dans la suite abbesses de Chelles; on y vit même une fille de roi, mais fille bâtarde de Henri IV et de Charlotte des Essarts : elle était nommée Marie-Henriette de Bourbon. Louise-Adélaïde de Chartres, fille du duc d'Orléans, régent de France, et d'une bâtarde légitimée de Louis XIV, fut aussi abbesse de Chelles. Sa grand'mère, Élisabeth-Charlotte, fait ainsi le portrait de cette jeune princesse : après avoir vanté sa beauté, parlé de ses talens pour la musique et pour la danse, elle ajoute : « elle persiste dans » son projet de se faire religieuse; il me sem- » ble qu'elle convient mieux au monde.... Mais » c'est une folie qui s'est plantée dans sa tête. » Elle a pourtant de vrais goûts de garçon; » elle aime les chiens, les chevaux, les caval-

» cades ; toute la journée elle manie la pou-
» dre, fait des fusées et d'autres feux d'arti-
» fice; elle a une paire de pistolets avec les-
» quels elle tire sans cesse. Elle n'a peur de
» rien au monde; elle n'aime rien de ce qui
» plaît aux femmes ; elle fait même peu de
» cas de sa figure. Voilà pourquoi je ne saurais
» m'imaginer qu'elle soit bonne religieuse [1]. »
On lui fit faire, en 1718, ses vœux à Chelles, dans le dessein de l'élever à la dignité d'abbesse; mais Agnès de Villars en était pourvue. On la déposséda en lui donnant une pension de huit mille livres; et, en 1719, la jeune princesse entra en possession de l'abbaye de Chelles. C'était une drôle d'abbesse; elle n'avait que quatorze ans.

Les églises et le couvent de Chelles, détruits par le temps, par les guerres, par le tonnerre, n'offrent aujourd'hui que de faibles vestiges de leur ancien état ; mais ces vestiges peuvent encore intéresser les amateurs des productions du moyen âge. L'église du couvent, dédiée à saint Georges et à sainte Croix,

[1] *Extrait de la correspondance d'Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans*, page 204.

était vulgairement nommée église de *Sainte-Bauteur*, du nom de *Bathilde* ou plutôt *Batelchilde*.

Les habitans prétendaient avoir obtenu ou acheté, au xve. siècle, une charte de commune; ils avaient déjà nommé un maire et des jurés, et fait graver un sceau; mais l'abbesse, Adeline de Pacy, s'opposa de toutes ses forces à cette institution anti-féodale, et fit condamner les habitans. Ces habitans étaient fort malheureux : tourmentés, pillés, tués par les gens de guerre, ils déclarèrent au roi qu'ils étaient décidés à quitter leur pays, si ces désastres continuaient, et s'il ne leur était pas permis de clore de murs leur village sans cesse ravagé. Les rois exerçaient sur ces habitans, comme sur ceux de presque tous les lieux situés aux environs de Paris, le *droit de prise*. On a déjà fait connaître tout l'odieux de cette exaction féodale. Les abbesses exigeaient de ces habitans un grand nombre de contributions; elles avaient érigé au milieu de la grande rue du village, un instrument de supplice qu'elles ont eu soin de conserver jusqu'à la révolution. Cet instrument de supplice, nommé *échelle*, était un signe de pouvoir et d'hon-

neurs, un témoignage du droit de haute justice. On ne se défait pas de ces objets-là : le grand-prieur du Temple, à Paris, conserva aussi son échelle. Les condamnés pour de légers délits, élevés sur la sommité de cette énorme machine, et ayant la tête et les mains assujéties dans les trous d'une planche, étaient, pendant plusieurs heures, exposés aux regards et aux sarcasmes du public.

L'église paroissiale, dédiée à saint André, est située à l'extrémité du bourg, près du chemin de Lagny. Une vaste prairie qui, du côté de l'est et du sud, s'étend jusqu'au bord de la Marne, des terres labourables, des coteaux chargés de vignobles font l'agrément et la richesse des environs de Chelles.

§. IV.

LAGNY.

Petite ville située sur la rive gauche de la Marne, distante de Paris de sept lieues, célèbre par son abbaye de l'ordre de saint Benoît, par des siéges et des combats dont elle fut souvent le théâtre, par son commerce et par un usage singulier et barbare.

L'abbaye de Saint-Pierre de Lagny fut fondée, au VIIe. siècle, par un gentilhomme écossais nommé Furci, qui, suivant l'ancien usage, fut sanctifié par les moines.

Dans le IXe. siècle, les Normands qui ravagèrent une partie de la France, et surtout les lieux situés sur les bords des rivières, vinrent piller et détruire le monastère de Lagny.

Herbert, comte de Champagne, en voyant les ruines de cette abbaye, forma le projet de la rétablir; il parvint à faire reconstruire les bâtimens, et y plaça des moines, qui, après sa mort, arrivée en 993, lui élevèrent un tombeau qu'on voit encore dans une chapelle à gauche, derrière le chœur.

C'était alors la mode d'enrichir les monastères; en conséquence Thibaut II, comte de Champagne, surnommé le Grand, combla de biens cette abbaye, et lui donna surtout le comté de Lagny. Pour tant de richesses temporelles, les moines et les curés du comté sont tenus, tous les ans, le samedi après l'Épiphanie, de célébrer un service, afin de procurer, dans l'autre monde, à l'âme de ce bienfaiteur, le repos dont il faisait jouir les moines dans ce monde-ci.

Ce comte Thibaut mourut en 1152; il fut enterré dans le sanctuaire de l'église. On y voit encore son tombeau, dont je parlerai plus bas.

Thibaut IV, comte de Champagne, célèbre dans l'histoire par ses chansons galantes et par ses amours avec la reine Blanche, mère de saint Louis, fut encore un bienfaiteur de cette abbaye, et lui accorda, en 1213, plusieurs priviléges qui furent confirmés, en 1468, par Louis XI.

Pendant les règnes malheureux de Charles VI et de Charles VII, Lagny éprouva souvent les désastres qui accompagnent les guerres civiles. En 1358, cette ville fut prise et brûlée par les Anglais. La garde de l'abbaye fut alors commise au capitaine Lacrique, homme cruel, qui acheva le mal que les Anglais y avaient laissé à faire, et s'appliqua surtout à tyranniser les religieux. Cependant leur patience et leur résignation le convertirent, pour ainsi dire, à la douceur : il voulut réparer les torts que lui et les Anglais avaient faits au monastère, et fit jeter les fondemens d'une nouvelle église, dont la partie du chevet fut finie en peu de temps. Les guerres suspendirent cette cons-

truction, que les religieux firent continuer à différentes reprises. C'est la même église qu'on voit aujourd'hui.

Au mois de décembre 1415, Jean, de Bourgogne, se retira à Lagny, pour être à la portée d'entretenir des intelligences avec son armée; il y resta deux grands mois sans succès, et en partit au commencement de février 1416. Les gens de la cour et de Paris, que le voisinage de ce duc inquiétait, virent son départ avec plaisir; et, parce que ses continuelles négociations n'avaient servi à rien, ils lui donnèrent le surnom de *Jean de Lagny*.

En 1418, le parti appelé des Armagnacs, qu'avait embrassé le dauphin Charles VII, s'empara de Lagny; et, depuis, cette ville resta constamment sous l'obéissance de ce légitime héritier de la couronne. Les troupes que ce prince y avait mises venaient jusqu'aux portes de Paris, piller, rançonner, massacrer tout ce qu'elles rencontraient : c'était alors l'usage. « Il ne se passait point de semaine, dit un » écrivain de ce temps-là, que ces larrons de » Lagny ne prissent, aux portes de Paris, hom- » mes, femmes, enfans, bétail sans nombre...; » et ceux qui ne pouvaient payer leurs ran-

» çons, étaient accouplés à cordes et jetés dans » la rivière de Marne, ou pendus par leurs » gorges, ou en vieilles caves liés sans jamais » leur donner manger. »

Au mois de mars 1431, le régent Bethfort, étant arrivé d'Angleterre, s'avança pour combattre les troupes du dauphin. Après s'être emparé de Gournay et de la tour de Montjay, il vint devant Lagny, donna plusieurs assauts et fut toujours vivement repoussé. En un jour, on lança dans la ville quatre cent douze pierres de canon, qui ne firent mal à personne et ne tuèrent qu'un seul coq. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, a rapporté ce fait d'après la même source, mais d'une manière bien peu exacte. Il y eut cent douze pièces de canon, dit-il, lancées en un jour. Au lieu de *cent douze* il fallait dire *quatre cent douze;* au lieu de *pièces* il fallait *pierres*. C'est, peut-être, une faute d'impression, mais elle a donné lieu à une singulière méprise. L'auteur du *Dictionnaire historique de Paris et de ses environs* a cru fermement, d'après l'abbé Lebeuf, qu'au lieu de boulets, on avait lancé les canons eux-mêmes dans la ville. « M. l'abbé » Lebeuf, dit-il, nous apprend, à cette occa-

» sion, une anecdote singulière : on ne s'amusa
» pas à tirer des boulets contre la place; mais
» il y eut cent douze pièces de canon lancées
» en un jour. »

Les assiégeans, découragés par tant de résistance, abandonnèrent le siége et revinrent à Paris. Les Parisiens les plaisantèrent sur leur mauvais succès, en disant qu'ils n'avaient quitté le siége que pour venir se confesser et faire leurs pâques à Paris. Un écrivain du XVe. siècle attribue le mauvais succès du siége au temps de la semaine sainte, qui doit être destiné plutôt à la pénitence qu'à des combats. A la fin, dit-il, « n'y ot point d'onneur, car ceste
» maloevre se faisoit la sepmaine péneuse. »

Le régent anglais, lassé des brigandages continuels qu'exerçaient les gens de Lagny, aux environs de Paris, fit une nouvelle tentative pour se rendre maître de cette ville : il se pourvut de plusieurs machines de guerre, d'une grande quantité de canons, vint, au mois de juillet 1432, avec une armée considérable, sous les murs de Lagny, et jura de ne point abandonner la place qu'elle ne fût prise. Le jeu des machines abattit une arcade du pont, une partie des murs, et causa beaucoup de domma-

ges. Ambroise de Lore, qui, avec huit cents hommes, défendait la ville, fit plusieurs sorties, et repoussa toujours les assiégeans avec beaucoup d'avantage; les forces et les vivres commençaient à manquer aux habitans; mais le courage que nourrissait l'espoir d'un secours de nouvelles troupes ne leur manquait pas encore.

Cependant le régent était sur le point d'entrer dans la ville : il s'était déjà emparé du boulevard et y avait planté sa bannière, lorsque le secours attendu par les habitans arriva. Les nouvelles troupes battaient les assiégeans par derrière, tandis que celles de la place les repoussaient par devant. Les Anglais, se trouvant ainsi placés entre deux feux, furent si surpris de cet événement inattendu, qu'ils ne songèrent pas même à se défendre. Ils eurent trois cents hommes tués sur la place; les autres cherchèrent leur salut dans la fuite, et abandonnèrent tout leur bagage. « Ils laissè» rent, dit le Journal de Paris de ce temps-là, » leurs canons et leurs viandes toutes prêtes » à manger, et grand foison de queues de vin », dont on avait si grand disette à Paris. »

Charles VII fut reconnaissant du zèle que

les habitans de Lagny avaient montré pour son service : il loua publiquement leur grande et vertueuse résistance.

Toutes ces guerres détruisirent le commerce considérable de Lagny, ruinèrent l'abbaye ; et, ce qui devait être pour des moines bien préférable aux biens de ce monde, l'ordre, la paix et les bonnes mœurs furent en même temps bannis de ce monastère. Philippe Carpen, abbé de Lagny, s'occupa à recueillir les titres dispersés et échappés à la fureur des guerres. François de Clermont, cardinal et abbé de Lagny, forma un cartulaire de ces titres rassemblés, répara les bâtimens, et fit mieux encore : en vertu de deux arrêts du parlement, des années 1509 et 1514, il introduisit la réforme dans l'abbaye, y rétablit la régularité et la paix, qui, par malheur, ne jetèrent pas des racines bien profondes.

Après la mort de ce sage réformateur, la discorde s'empara du monastère de Lagny, y sema la division entre l'abbé et les moines ; et le temple de la chicane, pendant plusieurs années, retentit des intérêts et des dissensions de ces bons religieux, qui cependant avaient fait vœux de docilité et de désintéressement.

Les habitans de Lagny prirent chaudement parti dans cette querelle. François 1er. essaya de calmer les séditieux; mais ils se révoltèrent contre les ordres de ce roi.

L'abbé de Lagny, alors nommé Jacques Brouillard, obtint du roi la permission de faire marcher des troupes contre les habitans et les moines révoltés. Le capitaine de Lorges, qui se trouvait dans les environs avec quelques troupes, assisté du capitaine Montrevrain, fut chargé de soumettre les rebelles. Au mois de novembre 1544, il commença le siége de Lagny. Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, en Orléannais, était un des vaillans hommes de son temps; il est le même de Lorges qui blessa François 1er. d'un coup de tison à la tête, en s'amusant à défendre, à Romorantin, le logis du comte de Saint-Pol, que ce roi, avec d'autres courtisans, assiégeait à coups de pelotes de neige. Cette blessure obligea François 1er. à se couper les cheveux, et le détermina à laisser croître sa barbe : cette mode alors s'introduisit en France.

Ce Jacques de Lorges fut le père de Gabriel, comte de Montgommery, célèbre par sa valeur

et par le malheur qu'il eut de donner la mort au roi Henri II, dans le tournois de la rue Saint-Antoine. Victime de l'injuste vengeance de Catherine de Médicis, il fut condamné à périr sur l'échafaud. Ayant entendu son arrêt de mort qui déclarait ses enfans roturiers, il dit : *s'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à leur flétrissure.*

Le peuple se défendit vivement, et poussa la fureur jusqu'à insulter au capitaine de Lorges, en jetant, du haut des murs, des sacs pleins d'orge pour lui et sa troupe. Ce capitaine indigné pressa ses attaques, donna assaut sur assaut, et parvint enfin dans la ville, bien résolu d'user pleinement de son droit de vainqueur. Ainsi, tous les hommes en état de porter les armes furent massacrés, toutes les femmes furent en proie à la brutalité des soldats.

Pendant que le capitaine de Lorges, avec sa troupe, égorgeait les pères et les maris, violait les épouses et les filles, le capitaine Montrevrain signalait sa fureur sur d'autres objets : il entra dans l'abbaye, pilla l'église, s'empara de plus de quarante châsses, et fit brûler, dans la place publique, les reliques qu'elles contenaient.

De tant d'excès, de violences et de meurtres, voici ce qui résulta : Montrevrain fut arrêté par ordre du roi, et décapité en place de Grève; sa tête, portée à Lagny, fut long-temps exposée dans la place publique.

De Lorges, plus puissant, fut poursuivi; mais le roi le tira de cette mauvaise affaire, en donnant des lettres-patentes qui défendaient aux habitans de Lagny de faire aucune poursuite contre ce capitaine.

L'abbé de Lagny eut ses revenus saisis, pour être employés aux réparations des dommages faits, en cette occasion, à l'église de l'abbaye.

Lagny fut dépeuplé d'hommes. Les femmes, fécondées par les caresses brutales des soldats, produisirent bientôt une nouvelle génération qui repeupla la ville.

Les habitans de Lagny, auxquels, dans la suite, on reprocha souvent leur origine illégitime, ne peuvent encore aujourd'hui souffrir qu'on la leur rappelle. Ils entrent alors en fureur, et prouvent leur excessive sensibilité au reproche d'un événement dont ils furent les malheureuses victimes, reproche que leurs pères et eux n'ont jamais mérité.

Celui qui, pour faire allusion au capitaine de Lorges, demanderait, à Lagny, *combien vaut l'orge*, serait très-mal accueilli par les habitans. Ils étaient autrefois dans l'usage de se précipiter sur le questionneur indiscret, en criant : *l'orge, l'orge;* de le traîner à la fontaine qui est au milieu de la ville, de lui faire faire plusieurs fois le tour du bassin, et puis de le tremper suffisamment dans l'eau.

Si c'était une femme qui fît la question, on la traînait de même à la fontaine; on lui faisait faire sept fois le tour du bassin; on la plaçait sur le bord; on lui penchait le corps du côté de l'eau; et, dans cette attitude, on versait abondamment, sur son dos et sur sa tête, plusieurs seaux d'eau.

Le peuple, qui se croyait insulté, livré tout entier à sa passion, présidait ordinairement à cette cérémonie, n'observait aucun ménagement, et ne connaissait aucune borne. Aussi la tradition du pays conserve-t-elle la mémoire de plusieurs événemens graves. On parle surtout d'un abbé, dont l'immersion dans la fontaine de Lagny causa la mort. Pour donner une idée de la fureur qui s'emparait des gens de Lagny, après la question : *combien vaut l'orge?* nous

terons les deux aventures suivantes, dont la vérité ne doit point être contestée.

En 1766, la nièce d'un curé des environs vint à Lagny, et, à l'instigation de quelqu'un, demanda combien valait l'orge. Aussitôt le peuple s'empare d'elle, et la traîne vers la fatale fontaine. En passant devant la petite église de Saint-Paul, elle aperçoit et reconnaît, pour un ami de son oncle, le curé de cette paroisse. Elle s'élance sur lui, le serre étroitement. Le curé, attendri par les larmes de cette jeune fille, l'entraîne, malgré le peuple, avec lui dans l'église du couvent, et en ferme promptement la porte. Cette malheureuse alors lui avoue qu'elle est dans un temps critique, et que cette immersion pourrait lui causer la mort. Le curé revint à la porte haranguer les mutins, leur déclare l'état de cette fille et le danger qu'il y aurait de la plonger dans l'eau. Mais, loin de les désarmer, cette raison ne fit qu'accroître leur fureur. La fermentation était grande. Le curé, craignant quelques profanations de la part des furieux, renferma cette fille dans la sacristie, dont les fenêtres donnaient dans la cour de l'abbaye; plusieurs Religieux firent détacher un panneau des vi-

traux; on plaça, à l'ouverture, deux échelles, une en dedans, l'autre en dehors; par ce moyen, la tremblante nièce s'évada; et, traversant l'enclos de l'abbaye, se réfugia chez une dame de Saint-Denis-du-Port, faubourg de Lagny.

La seconde aventure est racontée par celui même qui en a été le héros, M. Borel de Sugny. « Passant très-jeune encore, dit-il, à Lagny, » en octobre 1779, je demandai, par gaîté, » combien valait l'orge, sans connaître la con» séquence de cette espiéglerie. Je fus aussitôt » assailli par plusieurs femmes qui sautèrent à » la bride de mon cheval; je fus obligé de me » sauver au galop à travers les rues de la ville. » Les cris de *l'orge, l'orge, l'orge*, me devan» çant dans ma course, excitèrent quelques » ouvriers à me jeter, de leurs boutiques, des » chaises, des balais, enfin tout ce qu'ils trou» vèrent sous leurs mains pour m'arrêter, ou » pour faire abattre mon cheval. Un meunier » se jeta sur moi et me désarçonna si vive» ment, que je n'eus que le temps d'aban» donner mon cheval, et de me sauver dans » l'auberge de l'Ours, qui se trouvait près de » moi. J'y fus poursuivi de très-près par des

» bateliers, des meuniers et des portefaix qui
» forcèrent la porte de la chambre où je m'é-
» tais réfugié, me désarmèrent de mon cou-
» teau de chasse, et me saisirent au collet.

» L'aubergiste, le sieur Turpin, étant venu
» à mon secours, je me sauvai, par une porte
» de communication, dans une maison voisine
» où l'on me donna quelques verres d'eau.
» Comme c'était aux approches de la nuit, au
» moment que les ouvriers revenaient de la
» vendange, la population se trouva plus nom-
» breuse, et força les portes de l'auberge; les
» caves, les greniers, les lits, les armoires et
» les cheminées : tout fut visité. Plusieurs d'en-
» tre eux pénétrèrent dans la maison voisine;
» la chambre seule où j'étais fut oubliée. J'exa-
» minai, à travers le vitrage de la fenêtre,
» ce qui se passait dans la rue; je ne crois pas
» exagérer en déclarant qu'il y avait plus de
» quinze cents personnes, tant d'hommes que
» de femmes. Je voyais plusieurs citoyens de
» la ville (de ceux qu'on appelle comme il
» faut [1]) les exciter; deux cavaliers de maré-

[1] Les renseignemens que je suis aller prendre exprès sur les lieux et aux environs, les différentes lettres que l'on m'a

» chaussée étaient même dans la foule. Mais, la » nuit les ayant obligé de se disperser, il resta » dans l'auberge une trentaine de portefaix » qui y passèrent la nuit. Plusieurs d'entre eux » montèrent la garde, munis de couvertures » pour se garantir du froid, et se relevaient » régulièrement d'heure en heure. Le sieur Ja- » mard, fils de la dame chez laquelle je m'étais » réfugié, se disant excité par le prieur de » l'abbaye, vint annoncer à sa mère qu'il allait

écrites à ce sujet, m'ont prouvé que M. Borel de Sugny n'exagère point; que les bourgeois ou gens comme il faut de Lagny, loin d'apaiser les séditions de cette espèce, étaient les premiers à les exciter. Ils ont moins de force que les porte-sacs qui se distinguaient toujours dans ces exécutions, et n'ont pas plus de raison qu'eux; ils auraient dû être persuadés que la punition éclatante d'une pareille offense est plus capable de provoquer des étourdis à faire la question qu'à s'en abstenir; que cette punition, ou la condamnation pécuniaire qu'on y substitua, rappelait et perpétuait le souvenir de l'origine honteuse des habitans; que leur indifférence ou leur mépris pour la question prétendue injurieuse aurait opéré plus efficacement qu'une sentence de police. Les magistrats de Lagny feraient mieux, s'ils pouvaient convaincre le peuple de la vérité de cette sentence philosophique :

On ne se choisit point un père;
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abattu, etc.

» me faire prendre chez lui. L'ayant entendu,
» je lui représentai l'infamie de son action. Il
» me demanda mon nom que je ne voulus pas
» lui décliner; et il sortit sans me répondre
» pour demander de nouveaux conseils.

» Je profitai de son absence pour me réfu-
» gier dans une autre maison de ma connais-
» sance; j'y fus bien accueilli; mais j'y passai
» une nuit cruelle, entendant à chaque ins-
» tant le tumulte que faisaient les sentinelles
» en se relevant. Le lendemain, il se forma,
» à diverses reprises, des attroupemens dont
» je fus tellement alarmé, que j'envoyai cher-
» cher un négociant qui me prêta des habits
» pour me déguiser; par ce moyen, je sortis
» de ma retraite, et me retirai, à pied, à
» Crécy.

» J'atteste que les habitans qui composaient
» l'attroupement, et ceux qui les excitaient, se
» sont comportés avec une fureur et une inhu-
» manité incroyables : les injures et les impré-
» cations les plus affreuses n'étaient point épar-
» gnées pendant leurs recherches.

» Mon retour ici (à Beauvais) a été suivi
» d'une maladie grave, qui n'a eu d'autre cause
» que le saisissement que m'a causé cette aven-

» ture.... Je n'ai jamais osé retourner à Lagny. » ce qui m'a privé d'y continuer la branche de » commerce que j'y faisais.... »

Le ministère public a dû plus d'une fois s'opposer à ces désordres; mais l'usage a toujours prévalu. En 1739, une sentence de police faisait défense à toute personne de demander combien valait l'orge, à peine de trente livres d'amende; et aux habitans de Lagny, d'user de toute violence et voie de fait, pour tremper dans la fontaine les passans qui auraient demandé combien valait l'orge, sous peine de pareille amende. Mais cette sage sentence ne fut guère respectée, puisqu'il est arrivé depuis plusieurs contraventions notables, et qu'on a été obligé de la renouveler le 27 juin 1783, et de la faire homologuer au parlement, le 4 juin 1785. Il faut dire, toutefois, que ces scènes de désordre ne se sont point renouvelées depuis la révolution, et que cet usage barbare peut être regardé comme tombé en désuétude.

La fontaine qui servait à la vengeance de l'insulte prétendue est située au milieu de la place, devant l'église de l'ancienne abbaye. On croit que saint Furcy en fit miraculeuse-

ment jaillir les eaux abondantes. Sur la pile qui s'élevait au centre du principal bassin, étaient gravés ces vers latins qui attestent la sensibilité des habitans, et leur manière de se venger d'une plaisanterie souvent innocente :

Siste gradum, Naïs, nec amicas desere sedes :
Talibus auspiciis quæ metuenda tibi ?
Vindice te, spernit civis convicia linguæ :
Si quis enim nugax, unda silere docet.

En voici la traduction :

« Arrête-toi, Nayade, n'abandonne pas un » lieu où tu es chérie : qu'as-tu à craindre sous » les auspices de l'amitié ? C'est toi qui nous » venges des injures adressées aux habitans ; » et si quelque mauvais plaisant se présente, » ton onde lui apprend à se taire. »

Depuis, des réparations ont été faites à cette fontaine, dont on a sagement fait disparaître l'inscription.

Dans l'église de *Saint-Furcy*, qui est de l'ancienne abbaye, on voyait le tombeau de Thibaut II, comte de Champagne, bienfaiteur de cette abbaye ; mais le vase sépulcral qui contenait son corps n'avait certainement pas

été fait pour lui. La forme de ce tombeau appartenait au VIIIe. siècle et non au XIIe.

Lagny est heureusement situé ; son sol est fertile ; il s'y fait un commerce considérable de toute espèce de grains.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE CINQUIÈME VOLUME.

SIXIÈME PARTIE.

ROUTE DE SOISSONS.

LIVRE PREMIER.

DE DAMMARTIN A SOISSONS.

SEPTIÈME PARTIE.

ROUTE D'ALLEMAGNE.

LIVRE PREMIER.

DE PARIS A MEAUX.

LIVRE DEUXIÈME.

ENVIRONS DE MEAUX.

HUITIÈME PARTIE.

ROUTE DE MELUN.

LIVRE PREMIER.

DE PARIS A MELUN.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

Page 288, *lisez* CHAPITRE IV *au lieu de* CHAPITRE VI.

AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES DU *tome cinquième* DE L'HISTOIRE DES ENVIRONS DE PARIS.

KS

